



Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

**de la zone spéciale de conservation
PIC LONG-CAMPBIELH**

FR 7300928

Département des Hautes Pyrénées





Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation

« Pic Long – Campbielh »

Site FR 7300928

DOCUMENT DE SYNTHÈSE Volume I

Validé en Comité de pilotage le 27 mai 2008

Réalisé par

Le Parc national des Pyrénées





EDITORIAL

Avec Natura 2000, l'Union européenne.....

LISTE DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE LOCAL

PRESIDENT

Le Sous-Préfet d'Argelès-Gazost

ELUS

Le Député de la première circonscription des Hautes-Pyrénées
Le Député de la deuxième circonscription des Hautes-Pyrénées
Le Président du Conseil Régional
Le Conseiller Général de LUZ SAINT SAUVEUR
Le Conseiller Général de VIEILLE AURE
Le Maire d'ARAGNOUET
Le Maire d'ASPIN AURE
Le Maire de GEDRE
Le Maire de LUZ SAINT SAUVEUR

ADMINISTRATIONS

Le Préfet des Hautes-Pyrénées
Le Sous-Préfet d'ARGELES-GAZOST
Le Directeur Régional de l'Environnement
Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
Le Directeur Départemental de l'Équipement
Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
La Directrice Départementale de la Jeunesse et des Sports
Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche

SOCIOPROFESSIONNELS, GESTIONNAIRES ET USAGERS

Le Président de la Chambre d'Agriculture des Hautes-Pyrénées
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de LUZ SAINT SAUVEUR
Le Président du Groupement de Vulgarisation Agricole de VIEILLE AURE
Le Président du groupement pastoral d'ARAGNOUET
Le Président du groupement pastoral d'ASPIN AURE
Le Président du groupement pastoral de VIGNEC-CADEILHAN-TRACHERE
Le Directeur du Groupement d'Exploitation Hydraulique (EDF) Adour et Gaves
Le Directeur du Groupement d'Exploitation Transport GET-Béarn
Le Chef de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts
Le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Le Président de la Fédération départementale de la Chasse
Le Président de la société de Chasse d'ARAGNOUET
Le Président de la société des chasseurs Barégeois
Le Président de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
Le Président du Parc National des Pyrénées
Le Président de Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
Le Président du comité départemental de la Fédération Française de Montagne et d'Escalade
Le Président du comité départemental de la Fédération Française des Randonnées Pédestres
Le Délégué départemental du Club Alpin Français



Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de BAREGES
Le Président de la Commission Syndicale de la Vallée de CADEILHAN-TRACHERE
Le Président du SIVU AURE-NEOUVIELLE
Les représentants des propriétaires et exploitants de biens ruraux

EXPERTS ET MILIEU ASSOCIATIF

Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
Le Président de l'association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la vallée d'Aure
Le Président de l'association « Pêcheurs barégeois »
Le Président de l'association UMINATE Hautes-Pyrénées
La Présidente de l'association pour la sauvegarde du patrimoine pyrénéen
Le représentant local de Nature Midi-Pyrénées
Le Président de l'association « Pyrénées vivantes »

AVANT-PROPOS

Le Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR 7300928 « Pic Long-Campbielh » se présente sous la forme de deux documents distincts :

- **LE DOCUMENT DE SYNTHESE** : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les caractéristiques générales du site, décrit sous forme de fiches les habitats naturels et les habitats d'espèces, identifie les acteurs en présence, résume les enjeux et les stratégies de conservation, enfin il présente sous forme de fiches les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces (description des mesures, indicateurs de suivi et estimation du coût des actions).

Ce document de synthèse est diffusé auprès de tous les membres du Comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

- **LE DOCUMENT DE COMPIlation** : il s'agit d'un document technique qui constitue la référence de l'état zéro du site. Il a pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Ce document de compilation est constitué du document de synthèse et de ses annexes auquel s'ajoutent les compte-rendus des travaux et réunions de concertation, tous les documents relatifs aux inventaires naturalistes et humains (relevés phytosociologiques, enquêtes agricoles ...), les éventuels documents de communication produits, les études ou travaux complémentaires ...

Ce document de compilation pourra être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées à Toulouse, dans les services de la Préfecture des Hautes-Pyrénées à Tarbes et à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Hautes-Pyrénées également à Tarbes.

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la Directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la Directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « Document d'Objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un Comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du Document d'Objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	10
I. Contexte et méthodologie générale	11
A. LES OBJECTIFS DE NATURA 2000.....	11
1. <i>Le réseau Natura 2000.....</i>	11
2. <i>Les habitats et espèces d'intérêt communautaire</i>	11
B. L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE HABITATS.....	11
1. <i>Son application en France.....</i>	12
2. <i>Désignation du site et de l'opérateur local.....</i>	12
3. <i>La démarche suivie par le Parc National des Pyrénées</i>	12
II. Présentation générale du site.....	14
A. LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL	14
B. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	14
1. <i>Géologie et particularité du site</i>	14
2. <i>Géomorphologie et particularité du site.....</i>	15
3. <i>Pédologie</i>	15
4. <i>Climatologie.....</i>	16
5. <i>Hydrographie.....</i>	17
C. PRINCIPALES ACTIVITES PRESENTES	17
1. <i>L'activité agricole.....</i>	17
2. <i>L'activité forestière.....</i>	19
3. <i>L'hydroélectricité.....</i>	19
4. <i>La fréquentation touristique</i>	19
D. STATUT DE PROTECTION.....	20
1. <i>Zone centrale du Parc National des Pyrénées.....</i>	20
2. <i>ZNIEFF.....</i>	20
3. <i>ZICO et ZPS.....</i>	21
III. Diagnostic écologique	22
A. LISTE DES HABITATS ET ESPECES CITES AU FSD.....	22
B. METHODOLOGIE GENERALE ET METHODOLOGIE DE TERRAIN	23
1. <i>Inventaire et cartographie des habitats naturels</i>	23
2. <i>Inventaire et localisation des espèces animales et végétales.....</i>	26
C. RESULTATS D'INVENTAIRE	27
1. <i>Les habitats naturels du site</i>	27
2. <i>La faune</i>	30
3. <i>La flore.....</i>	32
D. SYNTHESE SUR LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE.....	35
1. <i>Bilan sur les habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	35
2. <i>Bilan sur les espèces</i>	36
IV. Diagnostic humain.....	38
A. METHODOLOGIE UTILISEE	38
B. HISTORIQUE DU SITE.....	39
C. LES ACTIVITES ET LES ACTEURS.....	39
1. <i>L'activité pastorale</i>	39
2. <i>L'activité forestière.....</i>	52
3. <i>L'activité hydroélectrique.....</i>	53
4. <i>Pratiques sportives et loisirs.....</i>	55
D. LES CONFLITS D'USAGES ET LES ATTENTES DES ACTEURS	57
1. <i>Les conflits et les conflits potentiels d'usages</i>	57
2. <i>Les attentes des acteurs.....</i>	58
E. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET IMPACTS POTENTIELS.....	58

V. Définition des enjeux	59
A. ENJEUX ECOLOGIQUES ET HIERARCHISATION PATRIMONIALE.....	59
1. Critères retenus.....	59
2. Evaluation de l'état de conservation	60
3. Hiérarchisation des enjeux	62
B. ENJEUX DE GESTION DU SITE.....	62
1. Valeur patrimoniale des espaces ouverts.....	63
2. Espèces prioritaires et remarquables du site.....	65
3. les forêts à forte naturalité ou remarquables.....	66
4. Les milieux remarquables fragiles.....	67
5. L'impact de la fréquentation.....	67
VI. Le programme d'action	68
A. LES FICHES ACTION	68
1. Définition des priorités d'actions	68
2. Animation du Document d'Objectifs.....	68
3. Perspectives pour la mise en oeuvre du Document d'Objectifs.....	68
4. La mise en oeuvre des objectifs en actions	69
Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	71
Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	75
Etude Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	78
Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	81
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	84
les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	87
Suivi stations d'Androcace des Pyrénées.....	90
Conservation et suivi des habitats humides du secteur de <i>Pourgue</i>	93
Conservation et suivi des habitats humides du secteur de <i>Pourgue</i>	96
Suivi de stations d'Androcace des Pyrénées.....	99
Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	102
Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et leurs interactions avec la faune piscicole.....	105
Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique	109
Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et leurs interactions avec la faune piscicole.....	112
Etude et et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris ...	115
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	121
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	125
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	129
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	132
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	135
Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	139
Animation du Document d'Objectifs.....	143
B. TABLEAUX DE SYNTHESE.....	147

1. Les mesures de gestion agri-environnementales	147
2. Les mesures de gestion hors agri-environnement.....	148
3. Les mesures de suivi.....	150
4. Les mesures d'information, de sensibilisation et de communication.....	151
5. Les mesures d'animation du Docob.....	153
6. Le tableau récapitulatif des actions – coût et priorité.....	154
C. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	157
D. CHARTE NATURA 2000	157
1.. OBJECTIFS ET INTERETS DE LA CHARTE NATURA 2000.....	157
2.. ADHESION ET DUREE D'ENGAGEMENT DE LA CHARTE NATURA 2000	159
3.. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000.....	159
BIBLIOGRAPHIE.....	162
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	167
GLOSSAIRE.....	169
TABLE DES TABLEAUX	176
TABLE DES FIGURES	177
TABLE DES PHOTOS	178
TABLE DES ANNEXES	179
LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE ZONES HUMIDES PRESENTS SUR LE SITE ..	211
LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE LANDES ET FOURRES SUR LE SITE	214
LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE PELOUSES ET PRAIRIES PRESENTS SUR LE SITE.....	216
LES TYPES D'HABITATS NATURELS FORESTIERS PRESENTS SUR LE SITE.....	220
LES TYPES D'HABITATS NATURELS DES MILIEUX ROCHEUX PRESENTS SUR LE SITE	222
PERSONNES AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU DOCOB	248

INTRODUCTION

Le site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh » (FR7300928) fait partie des sites proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la *Directive européenne « Habitats-Faune-Flore »* n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 (ou Directive Habitats). Il s'agit d'un site de 8174 hectares caractéristique de la haute montagne siliceuse et sédimentaire pyrénéenne, qui s'étage de 1000 à 3173 mètres d'altitude sur les communes de Gèdre, Luz-Saint-Sauveur et Aragnouet. La forte diversité et la complexité géologique, les pentes et les expositions variées ainsi que la longue histoire d'occupation humaine du site expliquent la grande richesse en espèces observées. Les pelouses et landes *subalpines** et *alpines**, ainsi que les falaises et éboulis, occupent la majeure partie du site. Localement, quelques prairies, pelouses et zones humides lui confèrent un intérêt particulier. Cette richesse en *habitats naturels** inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats (DH) et en habitats d'espèces justifie son classement en *zone spéciale de conservation** (ZSC) au titre de la Directive Habitats.

Outre son caractère naturel, ce site est le siège d'une activité pastorale ancestrale bien organisée, caractérisée par un usage différencié de l'espace fréquemment découpé en « quartiers » de pâturage. L'interdépendance de cette pratique avec les milieux qu'elle permet de préserver, est un facteur essentiel de compréhension de ces territoires d'altitude. Un travail en commun, entre le monde de l'environnement et le milieu agricole, semble aujourd'hui une nécessité afin de favoriser le maintien d'activités traditionnelles, garantes de la pérennité des habitats naturels ouverts et des espèces qui y sont associées.

Pour cela, le Parc National des Pyrénées (PNP) a été désigné opérateur local et chargé de l'élaboration d'un Document d'Objectifs (DOCOB). Ce document rassemble l'ensemble des éléments qui ont permis d'aboutir à des propositions d'actions en vue « *de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ». Il est basé sur une description précise des modalités d'exercice des différentes activités sur le site ainsi que sur l'ensemble des inventaires naturalistes réalisés. Cette connaissance de base permet de mettre en évidence les enjeux de conservation des habitats et des espèces, pour aboutir à des propositions d'actions concrètes. Pour mener à bien ce travail, des groupes de travail (forêt, eau - pêche, tourisme – chasse, pastoralisme) et des entretiens individuels ont permis de construire une réflexion commune et partagée. En parallèle, un diagnostic pastoral a été réalisé dans le but d'affiner les données pastorales, qui regroupent l'essentiel des thématiques évoquées sur le site.

Le présent document est constitué de deux volumes :

- **Volume I** : le corps du texte et les annexes.
- **Volume II** : les cartes citées dans le texte et les différentes fiches synthétiques (habitats, espèces, activités) illustrées par des cartes descriptives.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE GENERALE

A. LES OBJECTIFS DE NATURA 2000

1. LE RESEAU NATURA 2000

La Directive « Habitats-Faune-Flore », adoptée le 21 mai 1992 par les états membres de l'Union Européenne, vise à la constitution d'un réseau européen cohérent de sites naturels, dénommé le *réseau Natura 2000*. Celui-ci devra intégrer : les Zones Spéciales de Conservation, (ZSC), désignées au titre de la *Directive 92/43/CEE « Habitats-Faune-Flore »* comme celui du site du Pic Long - Campbielh et les *Zones de Protection Spéciale (ZPS)*, désignées au titre de la *Directive 79/409/CE « Oiseaux »*.

Le principal objectif qui sous-tend la mise en place de ce réseau est de « *favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales* ». En ce sens, la Directive « *contribue à l'objectif général d'un développement durable* ».

La définition du réseau a débuté en 1996 avec l'établissement par les états membres de listes régionales, puis nationales, de sites susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire (SIC) dans les sept grandes *régions biogéographiques** européennes. L'ensemble des SIC devra avoir acquis le statut de ZSC, pour constituer, avec les ZPS, le réseau Natura 2000.

2. LES HABITATS ET ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Ces sites ont été définis d'après leur représentativité ou leur richesse en habitats naturels et en espèces animales et végétales dont la préservation est jugée prioritaire ou d'intérêt communautaire au titre de la Directive.

Sont considérés comme *habitats et espèces d'intérêt communautaire** ceux qui :

- « *sont en danger de disparition dans leur aire de répartition naturelle* », ou qui
- « *ont une aire de répartition naturelle réduite par suite de leur régression ou en raison de leur aire intrinsèquement restreinte* », ou qui
- « *constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des sept régions biogéographiques représentées* »

Parmi ces habitats naturels et ces espèces, sont considérés comme d'intérêt communautaire *prioritaire** ceux qui sont « *en danger de disparition sur le territoire de l'Union Européenne et pour la conservation desquels la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de leur aire de répartition naturelle comprise dans le territoire* ».

B. L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE HABITATS

Le passage d'un SIC en ZSC doit se faire suite à l'élaboration, pour chacun des sites, d'un document cadre définissant l'état des lieux, le diagnostic écologique, caractérisant les activités humaines et présentant les objectifs de conservation du patrimoine naturel pour le site, qui pourront se traduire par des mesures de gestion conservatoire.

Par la suite, des rapports d'évaluation seront élaborés tous les six ans, et soumis à la Commission européenne, avec obligation de résultat, c'est-à-dire, selon la Directive, « *le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire* ».

1. SON APPLICATION EN FRANCE

Afin de définir les objectifs de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire pour la préservation desquels chaque site a été désigné, la procédure française détermine l'élaboration de Documents d'Objectifs. Etabli pour une durée de six ans, ce document est le fruit d'un travail concerté entre l'opérateur technique et les acteurs locaux (élus, propriétaires, usagers, ...).

La réalisation du Document d'Objectifs s'inscrit dans le respect du cahier des charges élaboré pour chaque site avec les services de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) concernée. Les phases d'élaboration de ce document sont les suivantes :

Phase I : connaissance du site, inventaire et analyse de l'existant,

Phase II : diagnostic et hiérarchisation des enjeux,

Phase III : propositions d'actions.

L'ensemble des travaux réalisés lors de ces phases est intégré au présent document final.

2. DESIGNATION DU SITE ET DE L'OPERATEUR LOCAL

Le site de haute montagne FR 7300928 « Pic Long - Campbielh » (cf. Vol II. **Carte I-1** : Localisation géographique du site Natura 2000) représentatif de la région biogéographique alpine et comportant de nombreuses richesses biologiques, a ainsi fait l'objet d'un classement par l'Union européenne en tant que *Site d'Importance Communautaire** en mai 2002. A ce titre, un « *Formulaire Standard** des Données » (cf. Vol I. *Annexe 1*), qui reprend les données d'inventaires existantes justifiant cette désignation lui a été attribué. La validation du Document d'Objectifs permet ensuite au site d'intégrer le réseau Natura 2000.

Le Parc National des Pyrénées, créé en 1967 pour préserver et faire connaître le remarquable patrimoine naturel pyrénéen, et dont la zone centrale englobe une partie du site, a été missionné par le Préfet des Hautes-Pyrénées en tant qu'opérateur local technique et scientifique pour la réalisation du Document d'Objectifs sur ce site.

Le PNP a élaboré le dossier d'intention (cf. Vol I. *Annexe 2*), qui a été validé par la DIREN de Midi-Pyrénées. Ce document définit la démarche à suivre, les résultats attendus et les documents à réaliser. Le tableau de bord pour l'élaboration du DOCOB a été arrêté dès le commencement de l'étude.

Un Comité de pilotage local, dont la liste des membres figure en première page, a été constitué pour le suivi et la validation du travail, au terme de chacune des phases principales.

3. LA DEMARCHE SUIVIE PAR LE PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le Comité de pilotage du 11 mai 2005 a lancé officiellement l'élaboration du Document d'Objectifs du site « Pic Long - Campbielh ». Avec un double objectif de définition cohérente des enjeux du site et de concertation, la participation des acteurs du site a été sollicitée par l'opérateur à chacune des étapes du travail, notamment à travers des réunions de travail et des entretiens.

• Les groupes de travail

Des groupes de travail réunissant les acteurs concernés par les activités et le devenir du territoire désigné ont été réunis à plusieurs reprises, à l'initiative de l'opérateur, à partir du mois d'octobre 2007 dans le cadre de réunions en salle ou sur le terrain (**cf. Tableau 1**).

Dates des groupes de travail	Lieux de réunion	Thématiques développées
11/06/2007	Aragnouet	Chasse
24/10/2007	Visite terrain	Habitats naturels
12/02/2008	Aragnouet	Forêt/ Eau – Pêche / Tourisme - Chasse
14/02/2008	Gèdre	Forêt/ Eau – Pêche / Tourisme - Chasse
21/02/2008	Maison du Parc Tarbes	Eau – Pêche
22/03/2008	Gèdre	Pastoralisme

Tableau 1 : Réunions des groupes de travail thématiques

Par ailleurs, de nombreux entretiens ont été menés, notamment auprès d'une vingtaine d'éleveurs utilisant le site (*cf. Vol I. Annexe 3*) ou encore auprès des communes et des commissions syndicales, afin de préciser les éléments de connaissance et d'analyse du site et de ses activités.

• Les réunions du Comité de pilotage

Le Comité de pilotage local, sous l'autorité du Sous-Préfet d'Argelès-Gazost, est chargé pour chacun des sites de la validation des mesures et propositions élaborées dans le Document d'Objectifs. Ainsi, chaque phase du travail a été soumise à validation auprès de ce Comité de pilotage local (**cf. Tableau 2**). Les comptes-rendus de ces réunions figurent en annexe (*cf. Vol I. Annexe 4*).

Dates du comité de pilotage	Lieux de réunion	Thématiques développées
11/05/2005	Mairie de Gèdre	Présentation de la démarche de l'opérateur
8/03/2007	Piau - Engaly	Validation de l'état des lieux / inventaires des habitats et des espèces
17/12/2007	Mairie de Gèdre	Validation de la phase I et II de l'élaboration du DOCOB
10/04/2008	Mairie d'Aragnouet	Validation des fiches action du DOCOB
27/05/2008	Mairie de Gèdre	Validation du DOCOB

Tableau 2 : Réunions du Comité de pilotage local

• L'Information et la communication

L'opérateur technique a réalisé un document présentant un bilan et l'état d'avancement des différents travaux dans un bulletin d'information publié en juin 2007. Ce document présente de façon globale l'ensemble des sites Natura 2000 du département des Hautes-Pyrénées pour lesquels le Parc National des Pyrénées a été désigné comme opérateur. Un point sur l'avancement de la démarche concernant le site « Pic Long – Campbielh » a été établi dans ce document.

II. PRESENTATION GENERALE DU SITE

A. LOCALISATION ET CONTEXTE GENERAL

Le site Natura 2000 FR7300928 « Pic Long – Campbielh » est localisé dans la partie centrale de la chaîne des Pyrénées, au Sud du département des Hautes-Pyrénées (65) sur les communes de Gèdre, Luz-Saint-Sauveur et Aragnouet (cf. Vol II. **Carte II-1** : Limites administratives du site Natura 2000). Il couvre au total une superficie de 8174 ha. Une partie du site, 3678 ha, est située en Zone d'Adhésion du Parc National ; la partie centrale du site est en Zone Cœur du Parc sur une surface de 4496 ha, soit 55% du site. Son altitude minimale est de 1000 m et son altitude maximale correspondant au *Pic Long* est de 3192 m (cf. Vol II. **Carte II-2** : Les grandes entités du site Natura 2000).

Le massif de Pic Long et de Campbielh s'étend sur deux vallées : la vallée de Luz à l'ouest, bassin versant du Gave de Pau, et la haute vallée d'Aure à l'est, bassin versant de la Neste.

La vallée de Luz fait partie de la vallée des Gaves dont le débouché naturel est Lourdes. Elle est limitée à l'ouest par les *Pics de Cestrède* (2947 m), *d'Ardiden* (2988 m) et *de Viscos* (2141 m). A l'est, la vallée de Luz est séparée de la vallée d'Aure par un ensemble de massifs tels que le *Bergons* (2068 m), le *Pic long* (3192 m) et le Pic de *Campbielh* (3173 m). Ce territoire est limité au sud par les cirques pyrénéens emblématiques, Estaubé, Gavarnie et Troumouse (site n°FR7300927 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse et Barroude »). L'essentiel de la vallée est occupé par les territoires des communes de Luz-Saint-Sauveur, Gèdre et Gavarnie.

La haute vallée d'Aure est limitée au nord par le massif du *Néouvielle*, site n°FR7300929 « Néouvielle ». Cette vallée est délimitée au sud par les crêtes frontalières franco-espagnoles : *Pic de Troumouse* (3085 m), *Pic de Port Vieux* (2723 m), *Pic d'Arriouère* (2866 m), *Pic de l'Espade* (2832 m), *Tuquet de Cauarère* (2683 m), *Pic de Batoua* (3034 m).

B. CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

1. GEOLOGIE ET PARTICULARITE DU SITE

Le site de "Pic Long-Campbielh" se localise dans la zone primaire axiale du massif des Pyrénées, constituée de roches anciennes.

Lors de l'orogénèse hercynienne, les massifs granitiques se mettent en place, les terrains sédimentaires encaissants sont plissés, fracturés et localement métamorphisés.

Lors de l'orogénèse pyrénéo-alpine, les massifs granitiques sont portés en altitude, alors que les roches métamorphiques et sédimentaires sont de nouveau plissées, fracturées et que des mouvements de chevauchement vers le sud se forment.

Au nord-est (Bugarret/ Cap de long/ Estaragne), le site touche l'intrusion magmatique du massif du Néouvielle, constituée de granites clairs calco-alcalins à biotite en son centre et de granodiorites sombres à sa périphérie.

En plusieurs endroits, des déformations ont affecté les granites, se traduisant par une réduction de la taille des grains et une foliation (zones à mylonites).

Quelques roches filoniennes microcristallines verdâtres (lamprophyres) recoupent les terrains granitoidiques (ex: Alharises) comme les terrains sédimentaires (ex: Baranette).

En périphérie de ce massif granitique, l'auréole métamorphique se développe sur une largeur de 500 à 1000 m dans des formations carbonifères à dominante carbonatée et dans des formations dévoniennes à dominante gréso-pélique.

Ce métamorphisme de contact s'est traduit par une cristallisation et l'apparition de nouveaux minéraux (biotite/ andalousite).

Plus au sud, le long d'une étroite bande ouest-nord-ouest est-sud-est, de la Serre de Barrada jusqu'aux crêtes des Cintes blanches, (en passant par Estibère mâle/ Pic Maou/ Pic Long), affleurent les terrains sédimentaires du carbonifère. On y trouve superposés pélites, jaspes, shales, calcaires.

Sur le reste du site, dominant les terrains sédimentaires du dévotion où alternent des complexes détritiques fins (pélites, grès, pélites calcaireuses) et des formations carbonatées (calcaires).

2. GEOMORPHOLOGIE ET PARTICULARITE DU SITE

La morphologie du site est fortement héritée des périodes glaciaires du quaternaire.

Les formes glaciaires sont largement représentées :

- Cirques glaciaires en fauteuil sur les terrains granitiques, ou cirques en cuvette sur les terrains sédimentaires et métamorphiques.
- Planchers de cirques avec roches moutonnées où l'on peut observer stries et cannelures.
- Vallées en U où alternent ombilics et verrous glaciaires en fonction de la résistance des roches.

Les dépôts laissés par les glaciers (moraines et blocs erratiques) occupent de vastes surfaces :

- dans les vallées, moraines anciennes plaquées sur les versants, ou moraines de fond.
- Arcs et cordons morainiques plus récents (tardiglaciaire/ postglaciaire) en altitude.
- Enfin moraines subactuelles à portée immédiate des petits glaciers résiduels (glacier du pays Baché et du lac Tourat de part et d'autre du pic Long/ glacier de Maniportet sous le Néouvielle).

Les phénomènes périglaciaires (gélifraction, cryoturbation) ont modelé les versants :

Eboulis de gravité et éboulis assistés, d'âge varié, ennoyant les flancs des vallées glaciaires et des cirques.

Colluvions cryoclastiques remaniant le sommet des moraines plaquées anciennes (ex : Traoues).

La dynamique torrentielle a donné naissance localement à de puissants cônes de déjection en éventail, dont certains sont encore actifs (ex : rive gauche du Badet).

3. PEDOLOGIE

Le site Natura 2000 commence au niveau de l'étage montagnard aux alentours de 1000 mètres. Ces secteurs de moyenne altitude appartenant à la zone axiale, portent des sols bruns acides ou des rendzines sur substrat calcaire. Sur des versants arrosés, les sols bruns peuvent être lessivés jusqu'à atteindre le stade de sols podzoliques. Au niveau des zones d'altitude, les rankers alpins et pseudo-alpins alternent avec les surfaces de roche nue. Les sols acides et froids de la montagne cristalline sont peu profonds alors que les sols des terrains sédimentaires sont plus profonds et plus fertiles. Enfin, les formations superficielles moraines et éboulis, représentent environ 20% des

surfaces. Présentes sur l'ensemble du site, notamment au bas des versants et dans les zones de replat, elles peuvent se rattacher aux substrats environnants dont elles sont issues.

4. CLIMATOLOGIE

Les Pyrénées sont soumises à des influences climatiques atlantiques dominantes plus ou moins altérées par l'éloignement de l'océan et, localement, par des tendances continentales ou subméditerranéennes (DUPIAS G., 1985). Par contre, une grande variabilité de situations climatiques émerge des différences de relief, de topographie, d'altitude ; facteurs qui exercent de très fortes influences locales.

Ce climat se caractérise aussi par des contrastes de versants qui peuvent être importants. Il s'agit essentiellement de l'opposition Nord-Sud : la soulane s'opposant à l'ombrée plus fraîche et plus humide. L'influence de l'exposition, comme des facteurs précédemment cités, croît de manière notable, avec l'altitude.

Les vallées de Luz et d'Aure font partie des vallées les plus ensoleillées des Pyrénées centrales.

Il est toutefois à noter quelques disparités en termes de pluviométrie et d'humidité sur un axe Est/Ouest. La partie Est du site connaît de plus fortes précipitations. A titre indicatif et d'après les stations présentes à proximité du site, les précipitations annuelles moyennes sur 20 ans sont de 1129 mm pour Aragnouet (Est) et de 1023 mm pour Gèdre (Ouest). Parallèlement, la partie Ouest apparaît comme plus chaude et plus humide ; la moyenne annuelle de jours de brouillard sur la même période est de 16 jours pour Gèdre et de 6 jours pour Aragnouet. De même, le nombre moyen annuel de jours de gel est de 91 pour Gèdre et de 117 pour Aragnouet.

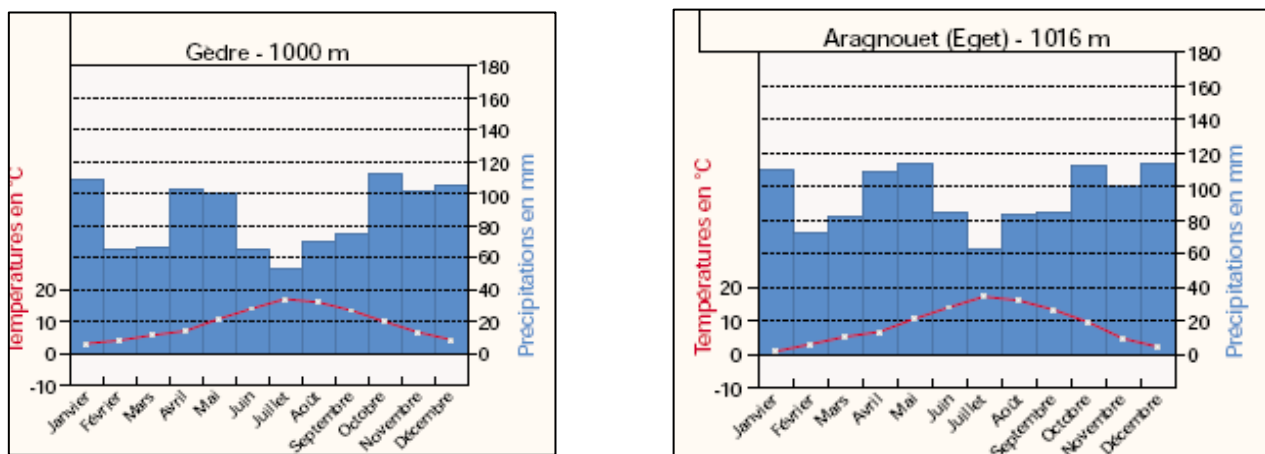


Figure 1 : Diagramme ombrothermique des Communes de Gèdre et d'Aragnouet

Cependant, ces graphiques, exposés à titre indicatif, ne représentent pas forcément les conditions climatiques strictement exactes du site : les précipitations augmentent avec l'altitude alors que la température diminue de 0,6°C tous les 100 m. Il faut considérer ces données sachant que le massif du Pic long culmine à 3192 m d'altitude. Les variations locales dues à la topographie et à l'exposition des différents versants conduisent par exemple à des gelées, la nuit, en plein mois d'août à 2000 m d'altitude en ombrée, alors qu'à la même altitude sur le versant en soulane, la

température est de 10°C. C'est pourquoi il est difficile de généraliser des données climatiques en montagne, les variations locales peuvent être de forte amplitude.

5. HYDROGRAPHIE

Du point de vue hydrographique, le site est à cheval sur deux bassins versants : Gave de Pau à l'Ouest et Neste à l'Est. Le Gave et la Neste sont alimentés par une multitude de ruisseaux, de ruisselets et par quelques lacs d'altitude (*Rabiet, Bugarret, Tourrat, Crabounouse, Badet*, etc...).

Quelques lacs de barrage sont présents sur le site notamment Rabiet et Cap de Long (en limite). Cap de Long ne verse pas directement dans la Neste de Couplan, son eau est turbinée à la centrale de Pragnères en vallée de Luz.

C. PRINCIPALES ACTIVITES PRESENTES

1. L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture de montagne est une agriculture pastorale qui utilise quasi-exclusivement une ressource fourragère issue d'une végétation naturelle. La structuration des exploitations agricoles est donc fortement liée aux étages de végétation. Sur les vallées de Luz et d'Aure, les systèmes agricoles ont résisté à l'agrandissement des structures et ont donc conservé des pratiques traditionnelles comme la fauche pédestre que l'on ne trouve plus que dans très peu de territoires en France.

Le siège des exploitations est situé à l'étage montagnard dans les fonds de vallée près des villages. Les troupeaux y passent l'hiver abrités dans des bâtiments et se nourrissent des stocks fourragers réalisés principalement sur des prairies naturelles de fauche et quelques cultures des alentours.

Éloignée des villages et plus en altitude, la zone appelée intermédiaire ou quartier de granges foraines est exploitée en inter-saison (printemps, automne). Cette partie du territoire est constituée de prairies naturelles de fauche et de pâturages. Elle est parsemée d'éléments bâtis dans lesquels les animaux sont abrités en cas de mauvais temps et qui servent à stocker le foin fauché aux alentours. A cet étage, il existe un important patrimoine culturel associé aux prairies naturelles de fauche. Il est composé d'éléments construits par l'homme : murets, haies, canaux et granges. C'était un étage essentiel au fonctionnement du système pastoral actuel assurant les flux et reflux des animaux transhumants. Aujourd'hui cette utilisation a beaucoup diminué.

Pendant l'été, c'est au niveau des étages subalpin et alpin que les animaux trouvent leur nourriture sur les pelouses et les landes ouvertes. D'autres troupeaux venant pour l'essentiel de la plaine et du piémont viennent compléter les effectifs locaux sur ces estives. L'importance de l'utilisation de cet étage dans les systèmes d'élevage est cruciale car, pendant la saison estivale, les pâturages d'altitude représentent des ressources pastorales complémentaires et souvent stratégiques dans les systèmes fourragers des exploitations pratiquant une transhumance plus ou moins longue.

Sur ces pâturages, grâce aux différences d'altitude et d'exposition, s'ils sont bien utilisés, les animaux peuvent disposer une bonne partie de l'été d'une herbe jeune, ayant une forte valeur nutritive.

Le pastoralisme représente ainsi la principale activité anthropique qui façonne ce paysage montagnard, même si la déprise agricole se fait réellement sentir depuis de nombreuses années. Depuis des siècles, l'Homme, à travers ses pratiques agricoles, a fortement contribué à l'évolution des paysages montagnards en modifiant les dynamiques végétales naturelles. De cette façon, l'enfrichement, le sous-pâturage ou au contraire le sur-pâturage, avec tout ce qu'ils entraînent ont des conséquences sur la présence, l'évolution et la conservation de nombreux habitats naturels ouverts de la haute montagne. Cette activité pastorale a des impacts différents en fonction des grands types de formations végétales : elle a peu de conséquences sur les milieux rocheux ou forestiers alors qu'elle a une forte influence sur les pelouses, les landes et parfois les zones humides.

1. La Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, gestionnaire des estives

La CSVB gère des estives de 37 000 ha en indivis à l'échelle cantonale (17 communes). Créée en 1839, à la demande de la commune de Luz-Saint-Sauveur, elle a notamment démarché des éleveurs extérieurs à la vallée pour assurer l'entretien des milieux pastoraux par le pâturage.

Aujourd'hui quelques milliers de bovins et une dizaine de milliers d'ovins viennent de l'extérieur. Ce système permet également l'apport de fonds via les droits de pacage que les extérieurs doivent payer. Ces derniers bénéficient de la prime à l'herbe en zone montagne, ce qui leur rembourse une partie des frais de transport et des droits de pacage.

L'estive est une unité exploitée par plusieurs éleveurs. Ce système collectif, géré par la CSVB, permet d'avoir une vision globale de la vallée et d'orienter les travaux en fonction des besoins collectifs.

Le site Natura 2000 en vallée de Luz est constitué de deux estives : *Barrada* et *Camplong – Campbielh* (cf. Vol II Carte IV-1 : Localisation des unités pastorales et des équipements).

Les milieux pastoraux collectifs présents sur le site en vallée de Luz, sont donc gérés par un seul gestionnaire : la CSVB. Ce système n'existe pas en vallée d'Aure.

2. Les gestionnaires en vallée d'Aure

L'organisation territoriale en vallée d'Aure est assez particulière. En effet, le territoire administratif de la commune d'Aragnouet contient des parcelles qui sont propriété des communes de Cadeilhan-Trachère, de Vignec et d'Aspin-Aure. Ainsi l'estive de *Piau*, qui englobe la station de ski et le versant prochainement classé en zone Natura 2000, est gérée par deux organismes différents ; le groupement pastoral d'Aragnouet et la commission syndicale de Cadeilhan-Trachère et Vignec (intercommunale) se partagent la gestion de la zone pour le droit de pacage. Bien que la station de Piau-Engaly se trouve sur le territoire administratif d'Aragnouet, la commune doit payer un bail à Cadeilhan-Trachère pour la chasse, le pacage mais aussi pour l'exploitation de la station de ski.

De la même façon qu'en vallée de Luz, des troupeaux extérieurs pacagent sur les estives, moyennant un apport financier. De plus, les estives sont utilisées de manière collective pour les valléens, sur le même modèle qu'en vallée de Luz .



Le site Natura 2000 en vallée d'Aure est constitué de trois grandes entités : l'estive de *Piau*, dont une zone est appelée « *Piau* » et l'autre « *Badet* », l'estive de *Cap de Long* et enfin l'estive de *Bugatet-Traouès* (cf. Vol II Carte IV-1 : Localisation des unités pastorales et des équipements).

Les gestionnaires des deux vallées concernées décident donc de qui utilise les estives et des chargements via la taille des troupeaux. Mais chaque éleveur est libre de conduire son troupeau, de le faire garder par un berger ou de le laisser seul tout l'été.

2. L'ACTIVITE FORESTIERE

La majorité des surfaces forestières présentes sur le site est soumise au régime forestier. Il s'agit des forêts de Barrada et de Pène Aube, propriété de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges, et les forêts de Couplan et de Baranette, propriétés des communes d'Aspin-Aure, Cadeilhan-Trachère et Aragnouet bien que ces massifs soient sur le territoire de cette dernière commune (cf. Vol II Carte IV-4 : Localisation des forêts sur le site Natura 2000).

Compte tenu de la faible qualité des peuplements et des difficultés de desserte, la majeure partie des forêts sont peu exploitées voire laissées au repos. L'exploitation forestière telle que l'affouage se concentre surtout en bas de Barrada et de Couplan.

3. L'HYDROELECTRICITE

L'activité hydroélectrique se concentre sur le versant ouest du site notamment au niveau de Pragnères et de Gèdre. Ces aménagements dépendent du GEH Adour et Gaves. De nombreux ouvrages sont présents, principalement sous forme de prises d'eau (Aguilha, Campbielh, Rabiet) (cf. Vol II Carte IV-5 : Localisation des activités liées à la présence de l'eau).

Ces aménagements se traduisent aussi par un fort maillage de conduite entre Pragnères et le barrage de Cap de Long. En effet, les eaux de Cap de Long sont principalement turbinées à Pragnères et, inversement, les eaux de la vallée d'Ossoue, par exemple, sont envoyées au lac de Cap de Long.

4. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Le site Natura 2000 « Pic Long - Campbielh » est proche, au Sud, du Cirque de Gavarnie, classé Grand Site et patrimoine mondial de l'UNESCO et, au Nord, de la Réserve Naturelle du Néouvielle.

Il semble donc légitime de penser que la forte fréquentation liées à ces deux sites puisse avoir des répercussions sur le site Natura 2000.

Côté Luz, les sites les plus fréquentés sont le *cirque d'Eres Lits*, *Camplong*, *Campbielh* et la *Hourquette d'Héas* qui est un des points de jonction entre la vallée de Luz et la vallée d'Aure. Côté vallée d'Aure, la station de Piau-Engaly et la plate-forme de Cap de Long représentent les départs

de randonnée les plus fréquentés en été (cf. Vol II Carte IV-7 : Localisation des activités de plein air).

Certains secteurs comme le *Pic Long* restent difficile d'accès pour la majeure partie des randonneurs. L'activité touristique dans ces secteurs d'altitude se limite plutôt à l'alpinisme et à l'escalade, sports assez élitistes concernant un nombre plus restreint de pratiquants.

La fréquentation touristique peut être importante de manière ponctuelle surtout en été (*Montagne de Campbielh, vallon de Badet*). Cependant, l'ensemble du site Natura 2000, est relativement épargné par les grosses affluences touristiques que connaissent les cirques adjacents et la Réserve naturelle du Néouvielle.

D. STATUT DE PROTECTION

L'intérêt écologique, paysager et culturel de ce territoire, reconnu depuis de nombreuses années, a justifié son classement à divers titres d'inventaire et de protection. Le site Natura 2000 « Pic Long - Campbielh » se superpose ainsi à plusieurs zonages préexistants.

1. ZONE CENTRALE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

Le site Natura 2000 est partagé entre la Zone Cœur et la Zone d'Adhésion du Parc National des Pyrénées. Ainsi 4496 ha, soit près de 55% de la surface du site, sont situés en Zone Cœur et sont soumis à une réglementation particulière. Le reste de la surface du site est en Zone d'Adhésion.

2. ZNIEFF

Le zonage issu de l'inventaire des *Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) met en évidence cinq secteurs sur l'ensemble du site (cf. Vol II. **Carte II-3** : Les ZNIEFF).

8 ZNIEFF de type I* :

Sommets du pic de Campbielh, du pic Long au Néouvielle – 730011437

Vallée de Barrada – 730006529

Vallon de Badet et de Géla – 730011676

Forêt de Pène d'Aube et Coume de Moussan, Soum de Diauzède – 730012165

Vallée de Campbielh – 730011700

Vallon d'Estaragne – 730011435

Soulane d'Aragnouet – 730011434

Sapinière de Couplan et de Baranette, pic de Bugatet et pic Méchant – 730011428

4 ZNIEFF de type II* :

Montagne de Campbielh, de Barrada et de Bergons, défilé de Saint Sauveur – 730011697

Massif de Néouvielle – 730003066

Haute vallée d'Aure, chaîne frontière – 730011659

Ensemble des cirques glaciaires de la région de Gavarnie – 730012174



3. ZICO ET ZPS

Pour mémoire, la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux* (Z.I.C.O) et la Zone de Protection Spéciale* (ZPS) « Cirque de Gavarnie » sont à proximité de la zone Natura 2000 « Pic Long - Campbielh ».

III. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

A. LISTE DES HABITATS ET ESPECES CITES AU FSD

La désignation du site au titre de Site d'Intérêt Communautaire s'est faite sur une proposition des services de l'Etat. Plusieurs éléments ont concouru au classement de cette zone présentant une végétation caractéristique de la haute montagne pyrénéenne sur calcaire, schiste et granite en Site d'Intérêt Communautaire puis en Zone Spéciale de Conservation.

Du point de vue des habitats naturels, le Formulaire standard indique les données suivantes :

	Code UE	% couv.	SR ⁽¹⁾	Présence confirmée
Landes alpines et boréales	4060	10%	C	☒
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	10%	B	☒
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110	10%	C	☒
Formation herbeuse à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrat siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	6230	10%	C	☒
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	10%	C	☒
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	7%	C	☒
Eboulis ouest-méditerranéen et thermophiles	8130	3%	C	☒
Landes sèches européennes	4030	3%	C	☒
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	3%	C	☒
Forêt montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	9430	2%	B	☒
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflora</i> et/ou <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	3130	1%	C	Non retrouvé
Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	3220	1%	B	☒
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	1%	C	Non retrouvé
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin	6430	1%	C	☒
Prairies de fauche de montagne	6520	1%	C	☒
Tourbières hautes actives*	7110	1%	C	☒
Tourbières de transition et tremblantes	7140	1%	C	Non retrouvé
Dépression sur substrats tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	1%	C	Non retrouvé
Tourbières basses alcalines	7230	1%	C	☒
Glaciers permanents	8340	1%	B	☒
Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	1%	C	Non retrouvé
Fourrés de <i>Salix</i> spp. subarctiques	4080	1%	B	Non retrouvé

⁽¹⁾Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%)

***Habitats ou espèces prioritaires (en gras) :** habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

Tableau 3 : Liste des habitats naturels listés au FSD lors de la désignation

Du point de vue des espèces, le Formulaire standard indique plusieurs espèces d'intérêt communautaire :

<u>Mammifères</u>	Code UE	PR ⁽²⁾	Présence confirmée
Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	1301	B	☒
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	C	☒
<u>Amphibiens et Reptiles</u>			
Lézard montagnard des Pyrénées (<i>Lacerta bonnali</i>)	1995	B	☒
<u>Invertébrés</u>			
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)*	1087	C	☒
<u>Plantes</u>			
Androsace des Pyrénées (<i>Androsace pyrenaica</i>)	1632	B	☒
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	1386	B	☒
Drépanoclade brillante (<i>Drepanocladus vernicosus</i>)	1393	B	☒
Orthotric de Roger (<i>Orthotricum rogeri</i>)	1387	A	☒

⁽²⁾Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.

Tableau 4 : Liste des espèces communautaires listées au FSD lors de la désignation

B. METHODOLOGIE GENERALE ET METHODOLOGIE DE TERRAIN

1. INVENTAIRE ET CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS

1. Définition

Un habitat naturel est un « territoire homogène défini par la présence d'espèces végétales et animales caractéristiques des conditions écologiques, géographiques et socio-économiques agissant sur ce milieu » (d'après Collectif, Rameau et al. 2002).

2. Description et caractérisation des habitats naturels

• Analyse et synthèse bibliographique

Ce travail préliminaire a consisté en une recherche aussi large que possible des milieux et habitats naturels susceptibles d'être présents sur le site, au-delà des éléments cités dans le « formulaire standard de données ». Ce travail bibliographique fait ressortir d'importantes lacunes concernant la connaissance des peuplements végétaux du site. Ceci ne permet de disposer d'aucune base ni, *a fortiori*, de vision rétrospective, en vue de leur diagnostic écologique. A titre d'exemple, parmi

l'ensemble hétéroclite des références compulsées, aucune donnée sur les milieux naturels n'est précisément localisée.

L'analyse des travaux de phytosociologie et d'études floristiques menés dans les parties centrale et centro-occidentale des Pyrénées, relativement nombreux, a néanmoins permis d'aborder les différents types d'associations végétales en milieux de pelouses. Ainsi, à partir de l'analyse des caractéristiques écologiques du site (climat, géologie, exposition, altitude, ...), il a été possible de cerner, parmi ceux décrits dans la bibliographie, les différents milieux susceptibles d'y être présents.

Ainsi, ce travail bibliographique a permis de définir les habitats naturels potentiellement présents sur le massif à partir de critères physiques, écologiques et phytosociologiques.

- **Choix méthodologiques**

La cartographie des habitats naturels a été menée grâce à des prospections de terrain qui se sont déroulées de 2004 à 2008. Elaborée selon la typologie CORINE Biotopes*, elle a porté sur tous les types d'habitats naturels, qu'ils relèvent de la Directive Habitats ou non.

- **Choix de l'échelle**

La base de la cartographie étant le scan IGN 1/25 000ème agrandi au 1/ 10 000ème, l'échelle du travail de cartographie correspond à une précision au 1/10 000ème. En conséquence, la surface minimale de chaque unité* homogène cartographiable (elle-même composée d'un ou de plusieurs habitats naturels) a été fixée à 2500 m² (sauf pour les zones humides, souvent de surface réduite).

- **Pré-cartographie des habitats naturels**

Suite au travail bibliographique et en amont de la cartographie proprement dite des habitats sur le terrain, une pré-cartographie physionomique des grands types d'habitats à partir de photographies aériennes a été effectuée afin de faciliter la phase de terrain relative à la cartographie détaillée des habitats. Cela permet d'établir un pré-zonage, utile pour la délimitation de certains habitats homogènes et de grande superficie comme des grands ensembles de forêt, de pelouse ou encore d'éboulis. Il ne permet cependant pas de préciser la réelle nature de l'habitat n'y d'en préciser les limites exactes. De cette façon, il s'avère impossible de différencier différents types de pelouses, d'éboulis ou encore de forêts à partir d'une simple photographie aérienne. Par contre, ce type de pré-cartographie permet d'évaluer la part et la répartition des grands types de formations végétales ou minérales et s'avère être d'une grande utilité pour la cartographie de grands habitats homogènes lorsqu'elle est couplée avec les prospections de terrain, par exemple pour ce qui concerne les forêts dont les limites sont bien lisibles sur photographies aériennes.

- **Utilisation d'une fiche de prospection sur le terrain**

La description et l'analyse des habitats naturels du site ont été menées de façon précise, systématique et normalisée, grâce au renseignement d'une « fiche de prospection habitats » élaborée par l'opérateur (*cf. Vol I. Annexe II 1*) pour toutes les unités déterminées. Cette fiche comporte des critères portant sur la description de l'habitat, ses paramètres physiques, l'évaluation de son état de conservation, du sens d'évolution, etc. Une fiche de relevés floristiques l'accompagne.

Dans la mesure du possible, des relevés phytosociologiques ont été effectués afin de rendre plus fiable le rattachement des habitats à la typologie CORINE Biotopes. Toutefois, la nécessité de parcourir la totalité de la zone a nécessité la définition de trois niveaux de prospection différents.

- des unités parcourues et comportant des relevés. Le nombre de relevés est important en début de phase de terrain afin de permettre l'identification des habitats à partir des listes d'espèces.
- des unités parcourues sans relevé mais rattachées à un code CORINE Biotopes. Ce rattachement a été réalisé au vu de la connaissance des unités déjà prospectées et ayant fait l'objet d'au moins un relevé.
- des unités non parcourues mais avec un rattachement à un code CORINE Biotopes par extrapolation à la jumelle.

➤ **Le découpage en « unités élémentaires »**

Selon cette méthode, le site a été découpé en 4517 unités homogènes d'habitats naturels, uniques ou sous forme de complexes. En effet, lorsque plusieurs types d'habitats sont présents dans une même unité homogène, il est possible de repérer des mosaïques* ou des mélanges* d'habitats. La Carte III-1 (Vol II) rend compte de la complexité des habitats naturels du site.

Plusieurs cas de figure peuvent se présenter :

- Une unité de végétation homogène supérieure à 2500 m² que l'on cartographie en « habitat unique » : 28 % des cas (1272 unités)
- Des unités de végétation homogènes inférieures à 2500m² qui seront intégrées à une « mosaïque d'habitats » : 55 % des cas (2489 unités)

Une unité de végétation homogène qui intègre des caractéristiques floristiques propres à deux types d'habitats différents : ces « mélanges » représentent 17 % des cas (756 unités)

Même à cette échelle fine de description, chaque unité élémentaire de végétation ne peut être représentée sur une cartographie globale du site. Par contre, elle sera décrite au sein d'une mosaïque et prise en compte lors de l'interprétation des résultats.

➤ **La typologie de description utilisée**

L'inventaire et la description des habitats naturels s'appuient sur l'analyse phytosociologique*. Dans le cadre de l'application de la Directive Habitats, leur caractérisation peut être appréhendée selon deux niveaux :

- Celui du Manuel CORINE Biotopes. Tous les habitats supposés être présents sur le territoire européen sont répertoriés dans ce manuel. Il s'agit d'une typologie dans laquelle les habitats peuvent être qualifiés selon un niveau de précision plus ou moins fin (exemple : 36.3 = pelouses acidiphiles alpines et subalpines incluant le 36.312 = nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles*).

➔ **cette typologie concerne tous les types d'habitats naturels**

- Celui du Manuel d'interprétation des Habitats* (EUR 15). Les habitats sont définis par un code à quatre chiffres, le « code UE » ou « code Natura 2000 ». Les codes UE ont été définis à partir des habitats de la typologie CORINE Biotopes qui relèvent de la Directive Habitats. Ce code UE englobe généralement plusieurs types d'habitats proches. Le niveau de précision de la désignation de l'habitat y est donc moins important.

➔ **cette typologie ne concerne que les types d'habitats d'intérêt communautaire**

2. INVENTAIRE ET LOCALISATION DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES

1. Les espèces animales

L'inventaire de la faune sur le site Natura 2000 a fait l'objet d'un travail de recherche spécifique de l'ensemble des espèces communautaires notamment sur les différentes espèces citées dans le Formulaire Standard de Données du site. Elles ont été recherchées afin de tenter de confirmer leur présence sur le site.

De plus, dans le cadre des missions globales du Parc National des Pyrénées et afin de mieux connaître le patrimoine faunistique de son territoire, le PNP réalise régulièrement des actions d'inventaire et de veille sur de nombreux groupes.

- **Méthodologie d'inventaire des chiroptères (chauves-souris)**

Ce travail a consisté, tout d'abord, à prospecter sur le site les cavités, galeries et autres éléments physiques susceptibles d'abriter des colonies de chiroptères. Ces opérations ont ensuite été complétées par plusieurs campagnes d'écoute par ultrasons et de captures au filet réalisées principalement en périphérie du site.

De fait, même s'il est quasiment impossible d'évaluer les populations par ces techniques, elles permettent d'avoir une idée relative en termes de fréquence, de richesse spécifique et de nombre de contacts.

- **Méthodologie d'inventaire des amphibiens**

Les Amphibiens ont été inventoriés à partir de la cartographie des zones humides effectuée pour celle des habitats naturels et à partir de l'inventaire des plans et cours d'eau sur la carte TOP 25 IGN. Toutes les zones favorables ont été visitées au moins une fois, les ruisseaux étant prospectés notamment pour l'Euprocte des Pyrénées.

- **Méthodologie d'inventaire des reptiles**

Les Reptiles ont été notés au fur et à mesure des prospections faites sur le site, pour la cartographie des habitats ou pour celle sur les Oiseaux. Seuls les éboulis, les pelouses en gradins et les pelouses siliceuses thermophiles ont été visités de façon quasi systématique principalement pour la recherche du Lézard montagnard des Pyrénées.

- **Méthodologie d'inventaire des mammifères (hors chiroptères)**

Seules deux espèces figurant à l'annexe II de la Directive Habitats (Desman des Pyrénées et Loutre d'Europe) ont fait l'objet de prospections spécifiques, par recherche d'indices de présence par les agents du Parc National. Les autres espèces d'intérêt patrimonial ont été relevées à l'occasion des tournées des agents du PNP.

- **Méthodologie d'inventaire des insectes**

Aucun travail spécifique n'a été mené sur ce groupe. Dans le cadre des actions planifiées au cours de ce Document d'Objectifs, une mesure concerne l'amélioration de la connaissance générale de ce groupe.

- **Méthodologie d'inventaire des oiseaux**

Depuis la création du PNP, les grandes espèces de rapaces sont suivies et dénombrées régulièrement par des opérations de comptage simultané (Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Aigle royal), par des prospections ciblées (Faucon pèlerin, Vautour fauve, Circaète Jean-le-Blanc) ou encore à l'occasion de suivis nationaux (cas des rapaces forestiers et petits rapaces rupestres), ou bien simplement contactées à l'occasion des tournées des agents. Pour les principales espèces, un suivi du succès annuel de la reproduction est réalisé, accompagné d'une surveillance de l'impact des activités humaines sur le dérangement des espèces emblématiques.

2. Les espèces végétales

L'inventaire de la flore sur le site Natura 2000 n'a pas fait l'objet d'un travail spécifique mais a été intégré à l'étude des habitats naturels.

De plus, dans le cadre des missions globales du Parc National des Pyrénées et afin de mieux connaître le patrimoine naturel floristique présent sur son territoire, le PNP a mis en place un programme d'inventaire centré sur les espèces rares et menacées. Dans le cadre de prospections généralisées, la recherche des différentes espèces s'effectue à partir de références bibliographiques ou encore par des prospections aléatoires ou dirigées dans des zones potentiellement favorables. Toutes les stations identifiées sont ensuite intégrées dans une base de données et référencées géographiquement afin d'être facilement retrouvées ultérieurement.

C. RESULTATS D'INVENTAIRE

Le bilan sur les espèces animales et végétales est plutôt synthétique alors que les résultats sur les habitats naturels font l'objet d'une présentation plus détaillée.

1. LES HABITATS NATURELS DU SITE

Afin d'avoir une vue synthétique des grands types d'habitats présents, ces derniers seront présentés selon leur code UE, puis, selon la typologie CORINE Biotopes.

1. Les habitats d'intérêt communautaire

25 types d'habitats naturels selon le code UE ont été répertoriés sur le site. Par définition, tous sont d'intérêt communautaire, 3 sont prioritaires et 1 type d'habitat est potentiellement prioritaire. Ces 4 derniers habitats représentent un intérêt particulièrement fort pour l'Europe.

Chaque type d'habitat naturel d'intérêt communautaire rencontré sur le terrain fait l'objet d'une fiche synthétique dans laquelle sont présentées ses caractéristiques, son occurrence et sa localisation sur le site au moyen notamment d'une carte. Dans ce document, figurent également des renseignements concernant l'état de conservation et l'impact des activités humaines actuelles.

Les habitats naturels prioritaires au titre de la Directive Habitats sont :

- les tourbières hautes actives
- les forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (*si sur substrat gypseux ou calcaire)
- les pavements calcaires

L'habitat naturel potentiellement prioritaire au titre de la Directive Habitats correspond aux formations herbeuses à *Nardus stricta*. Dans la Directive, seules les nardaies riches en espèces sont réellement prioritaires. Toutefois, les éléments permettant de faire la distinction entre les habitats réellement prioritaires et ceux qui ne le sont pas, ne sont pas clairement définis. Une réflexion sur ce thème est actuellement en cours à l'échelle du massif pyrénéen afin de définir ces critères.

Suite aux prospections de terrain, 10 types d'habitats naturels relevant de la Directive Habitats ont été trouvés en supplément de la liste des habitats figurant au « Formulaire Standard pour les ZPS, SIC et ZSC » et tous les types d'habitats naturels figurant à ce formulaire standard ont été retrouvés sur le terrain à l'exception de 6 d'entre eux (cf. **Tableau 11**).

L'absence de ces 6 types d'habitats naturels s'explique par plusieurs raisons :

- Les eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation de *Littorelletea uniflora*/ou *Isoëto-Nanojuncetea* (3130) : Ces habitats sont difficiles à prospecter et peuvent même passer inaperçus ; une recherche systématique de *Isoetes lacustris*, *Isoetes echnispora*, *Sparganium borderei*, *Sparganium angustifolium* permettrait de définir ces habitats.
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation de *Ranunculion fluitantis* et de *Callitriche-Batrachion* (3260). Cet habitat est difficile à repérer à ces altitudes ; en effet, la reconnaissance se fait à partir de mousses.
- Tourbières de transition et tremblantes
- Dépression sur substrats tourbeux du Rhynchosporion
- Les *hêtraies calcicoles médio-européennes* à *Cephalanthero-Fagion* (9150) : les conditions stationnelles (versant nord) sont généralement défavorables sur le site.
- Fourrés de *Salix spp. subarctiques*.

2. Les habitats naturels selon la typologie CORINE Biotopes

Le **Tableau 11** permet de mettre en évidence les grands types d'habitats naturels figurant à l'annexe I de la DH qui ont été rencontrés sur le site. Cependant, il semble indispensable de lister, à un niveau de définition plus fin, la totalité des habitats naturels réellement rencontrés sur le site, y compris ceux qui ne relèvent pas de la Directive Habitats. Il est ainsi possible d'apprécier la richesse et l'intérêt du site dans sa globalité. La liste figure dans les tableaux de l'annexe II-2.

3. Les caractéristiques des habitats naturels sur le site

Une grande proportion d'habitats naturels relevant de la Directive Habitats.

La carte relative aux statuts des habitats (cf. Vol II. **Carte III-3**) : Les statuts des habitats naturels) met en évidence une majorité d'habitats naturels d'intérêt communautaire. Dans la méthode de représentation, il a été choisi de faire figurer un polygone d'intérêt communautaire à partir du moment où au moins une sous-unité de ce polygone était constituée d'un habitat naturel d'intérêt communautaire.

Ainsi, sur les 8174 hectares cartographiés, 82 % sont couverts par des habitats naturels d'intérêt communautaire. Cette proportion atteste de l'intérêt du site au regard de la Directive européenne.

Une diversité marquée par la dominance de certains milieux

Si de nombreux types d'habitats naturels ont pu être identifiés sur le site, que ce soit sur substrat calcaire ou siliceux, certains types occupent une place majeure tandis que d'autres sont très localisés. Globalement, le site se caractérise par la prédominance des habitats rocheux ou de pelouses qui représentent 73 % de la surface (cf. Vol II. **Carte III-4** : Les grandes formations végétales)

Des pelouses dominées par les pelouses alpines et subalpines acidiphiles

Ces formations représentent près de 69 % de la surface en pelouses et prairies du site.

2. LA FAUNE

Les mammifères (hors chiroptères)

Le travail d'inventaire sur les mammifères a permis de dénombrer 18 espèces sur le site même et 9 autres dans les environs. Il est à noter la présence d'une espèce communautaire, le Desman des Pyrénées et une seconde à proximité, la Loutre d'Europe.

	Statut DH	Présence sur le site	Présence à proximité du site
Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	II / IV	☒	☒
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	II / IV	-	☒
Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>)	IV	☒	☒
Martre (<i>Martes martes</i>)	V	-	☒
Putois (<i>Mustela putorius</i>)	V	-	☒
Campagnol agreste (<i>Microtus agrestis</i>)	-	☒	☒
Campagnol roussâtre (<i>Clethrionomys glareolus</i>)	-	☒	☒
Cerf élaphe (<i>Cervus elaphus</i>)	-	☒	☒
Chevreuil (<i>Capreolus capreolus</i>)	-	☒	☒
Crocidure musette (<i>Crocidura russula</i>)		☒	☒
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	-	☒	☒
Fouine (<i>Martes foina</i>)	-	☒	☒
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	-	☒	☒
Hermine (<i>Mustela erminea</i>)	-	☒	☒
Isard (<i>Rupicapra pyrenaica</i>)	-	☒	☒
Marmotte (<i>Marmotta marmotta</i>)	-	☒	☒
Mulot sylvestre (<i>Apodemus sylvaticus</i>)	-	☒	☒
Musaraigne couronnée (<i>Sorex coronatus</i>)	-	☒	☒
Renard roux (<i>Vulpes vulpes</i>)	-	☒	☒
Sanglier (<i>Sus scrofa</i>)	-	☒	☒
Taupe d'Europe (<i>Talpa europaea</i>)	-	☒	☒
Blaireau (<i>Meles meles</i>)	-	-	☒
Campagnol terrestre (<i>Arvicola terrestris</i>)	-	-	☒
Lérot (<i>Elyomys quercinus</i>)	-	-	☒
Loir (<i>Myoxus glis</i>)	-	-	☒
Musaraigne de Miller (<i>Neomys anomalus</i>)	-	-	☒
Vison d'Amérique (<i>Mustela vison</i>)	-	-	☒

Tableau 5 : Liste des mammifères présents sur le site et à proximité immédiate

Les chiroptères (chauves-souris)

Les prospections sur les chiroptères ont permis de découvrir la présence de 15 espèces au sein même du site Natura 2000 et de suspecter la présence de neuf autres espèces trouvées à proximité. Toutes ont un statut relevant de la Directive Habitats.

	Statut DH	Présence sur le site	Présence à proximité du site
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	II / IV	☒	☒
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	II / IV	☒	☒
Petit Murin (<i>Myotis blythii</i>)	II / IV	☒	☒
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	II / IV	☒	☒
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	II / IV	-	☒
Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)	II / IV	-	☒
Vespertilion à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	II / IV	-	☒
Vespertilion de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	II / IV	-	-
Grande noctule (<i>Nyctalus lasiopterus</i>)	IV	-	☒
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	IV	☒	☒
Noctule (<i>Nyctalus noctula</i>)	IV	-	☒
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	IV	☒	☒
Oreillard alpin (<i>Plecotus alpinus</i>)	IV	-	☒
Oreillard gris (<i>Plecotus austriacus</i>)	IV	-	☒
Oreillard roux (<i>Plecotus auritus</i>)	IV	☒	☒
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	IV	☒	☒
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i>)	IV	☒	☒
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	IV	☒	☒
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	IV	☒	☒
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	IV	☒	☒
Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	IV	☒	☒
Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	IV	☒	☒
Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	IV	☒	☒
Vespertilion d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>)	IV	-	☒

Tableau 6 : Liste des chiroptères présents sur le site et à proximité immédiate

Les amphibiens et les reptiles

Le travail d'inventaire de ces deux groupes a permis de dénombrer 8 espèces sur le site même et 6 autres dans les environs.

	Statut DH	Présence sur le site	Présence à proximité du site
Lézard montagnard des Pyrénées (<i>Iberolacerta bonnali</i>)	II / IV	☒	☒
Euprocte des Pyrénées (<i>Calotriton asper</i>)	IV	☒	☒
Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	IV	☒	☒
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	IV	☒	☒
Couleuvre verte et jaune (<i>Coluber viridiflavus</i>)	IV	-	☒
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	IV	-	☒
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	IV	-	☒
Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>)	-	☒	☒
Lézard vivipare (<i>Zootaca vivipara</i>)	-	☒	☒
Salamandre terrestre (<i>Salamandra salamandra</i>)	-	-	☒
Triton palmé (<i>Triturus helveticus</i>)	-	☒	☒
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)	-	☒	☒
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)	-	-	☒
Orvet (<i>Anguis fragilis</i>)	-	-	☒
Salamandre terrestre (<i>Salamandra salamandra</i>)	-	-	☒

Tableau 7 : Liste des amphibiens et reptiles présents sur le site et à proximité immédiate

Les oiseaux

Les prospections ornithologiques ont permis de découvrir la présence de 43 espèces d'oiseaux sur le site Natura 2000, et de suspecter la présence de six autres espèces. Parmi tous ces taxons, 24 ont un statut relevant de la Directive Oiseaux. Les espèces présentes, sur le site ou à proximité, sont regroupées dans un tableau placé en annexe (cf. Vol I. Annexe II.4).

Les invertébrés

Ce taxon est très mal connu sur le site. Malgré cela quatre espèces relevant de la Directive Habitats ont été identifiées dont deux inscrites à l'annexe II.

	Statut DH	Présence sur le site	Présence à proximité du site
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	II / IV	☒	☒
Lucane cerf – volant (<i>Lucanus cervus</i>)	II	☒	☒
Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	IV	☒	☒
Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	IV	☒	☒

Tableau 8 : Liste des invertébrés présents sur le site et à proximité immédiate

3. LA FLORE

Trois espèces végétales de l'annexe II de la Directive Habitats ont été découvertes sur le site : la Buxbaumie verte, une petite espèce de mousse vivant principalement sur des troncs morts, l'Orthotric de Roger et l'Androsace des Pyrénées.

Il existe une station d'Aster des Pyrénées dans le périmètre du site. Cette station n'a pas pu être vérifiée compte tenu de son imprécision. En raison de la très forte valeur patrimoniale de cette espèce, elle ne figure pas à l'inventaire dans l'état des connaissances actuelles. Des prospections complémentaires permettront de connaître le réel statut de l'espèce sur le site.

En parallèle, de nombreuses espèces présentant un statut particulier ont été également identifiées. L'inventaire de ces espèces est réalisé par les gardes du Parc National dans le cadre du Programme d'Aménagement.

	Nombre de stations connues	Statut DH	Protection nationale	Protection régionale
Androsace ciliée (<i>Androsace ciliata</i>)	10	–		☒
Androsace helvétique (<i>Androsace helvetica</i>)	1	–	☒	
Androsace des Pyrénées (<i>Androsace pyrenaica</i>)	32	II / IV	☒	
Bartsie en épi (<i>Nothobartsia spicata</i>)	1	–	☒	
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	7	II / IV	☒	
	9		☒	
Lycopode des Alpes (<i>Diphasiastrum alpinum</i>)				
Droséra à feuilles rondes (<i>Drosera rotundifolia</i>)	5	–	☒	
Erodium glanduleux (<i>Erodium glandulosum</i>)	1	–		☒
Géranium cendré (<i>geranium cinereum</i>)	3	–	☒	
Cobresia Faux – Carex (<i>Kobresia simpliciuscula</i>)	13	–		☒
Listéra à feuilles en cœur (<i>Listera cordata</i>)	3	–		☒
Lycopode à rameaux d'un an (<i>Lycopodium annotinum</i>)	4	V		☒
Orthotric de roger (<i>Orthotricum rogeri</i>)	1	II		
Potentille ligneuse (<i>Potentilla fruticosa</i>)	5	–	☒	
Saxifrage Cotylédon (<i>Saxifraga cotyledon</i>)	5	–		☒
Saxifrage d'Irat (<i>Saxifraga pubescens ssp iratiana</i>)	14	–		☒
Scrofulaire des Pyrénées (<i>Scrophularia pyrenaica</i>)	1	–	☒	
Vesce argentée (<i>Vicia argentea</i>)	2	–	☒	

Tableau 9 : Liste et abondance relative des plantes à statut sur le site

D'autres espèces présentant un caractère emblématique ont été également repérées sur le site Natura 2000 Pic Long - Campbielh. L'inventaire de ces espèces n'est que partiel et c'est pourquoi le nombre de station n'est qu'indicatif.

Arnica des montagnes (<i>Arnica montana</i>)	1
Armoise lâche (<i>Artemisia umbelliformis</i>)	1
Génépi blanc (<i>Artemisia umbelliformis</i> ssp. <i>Eriantha</i>)	6
Asplénium septentrional (<i>Asplenium septentrionale</i>)	1
Aster alpin (<i>Aster alpinus</i>)	1
Botryche lunaire (<i>Botrychium lunaria</i>)	1
Céphalanthère à longues feuilles (<i>Cephalanthera longifolia</i>)	4
Coeloglosse vert (<i>Coeloglossum viride</i>)	1
Muguet de Mai (<i>Convallaria majalis</i>)	1
Crépis Fausse Lampsane (<i>Crepis lampsanoides</i>)	1
Crépis nain (<i>Crepis pygmaea</i>)	1
Cystoptéris des montagnes (<i>Cystopteris Montana</i>)	8
Orchis Alpestre (<i>Dactylorhiza alpestris</i>)	1
Orchis à larges feuilles (<i>Dactylorhiza fistulosa</i>)	2
Orchis sureau (<i>Dactylorhiza latifolia</i>)	3
Oeillet barbu (<i>Dianthus barbatus</i>)	2
Panicaut de Bourgat (<i>Eryngium bourgatii</i>)	1
Fritillaire noire (<i>Fritillaria nigra</i>)	5
Gentiane de Burser (<i>Gentiana burseri</i>)	1
Gentiane des neiges (<i>Gentiana nivalis</i>)	6
Gentianelle ciliée (<i>Gentianella ciliata</i>)	1
Gentianelle délicate (<i>Gentianella tenella</i>)	2
Goodyère rampante (<i>Goodyera repens</i>)	1
Gymnadénie moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i>)	5
Ibérus spatulé (<i>Iberis spathulata</i>)	3
Iris des Pyrénées (<i>Iris latifolia</i>)	7
Edelweiss (<i>Leontopodium alpinum</i>)	3
Lis des Pyrénées (<i>Lilium pyrenaicum</i>)	9
Listéra à feuilles ovales (<i>Listera ovata</i>)	1
Moloposperme du Péloponnèse (<i>Molopospermum peloponnesiacum</i>)	6
Néottie nid d'oiseau (<i>Neottia nidus-avis</i>)	1
Gymnadénie d'Autriche (<i>Gymnadenia austriaca</i>)	3
Nigritelle de Gabas (<i>Nigritella gabasiana</i>)	1
Orchis mâle (<i>Orchis mascula</i> ssp. <i>Mascula</i>)	2
Paradisier Faux-Lis (<i>Paradisea liliastrum</i>)	1
Pédiculaire feuillue (<i>Pedicularis foliosa</i>)	1
Grassette des Alpes (<i>Pinguicula alpina</i>)	1
Platanthère à feuilles verdâtres (<i>Platanthera chlorantha</i>)	1
Pseudorchis blanc (<i>Pseudorchis albida</i>)	1
Ramonde des Pyrénées (<i>Ramonda myconi</i>)	4
Renoncule des glaciers (<i>Ranunculus glacialis</i>)	3
Saxifrage paniculé (<i>Saxifraga paniculata</i>)	1
Saxifrage pubescente (<i>Saxifraga pubescens</i>)	1
Rhapontique à feuilles de Centaurée (<i>Stemmacantha centauroides</i>)	1
Pensée tricolore (<i>Viola tricolor</i>)	1

Tableau 10 : Liste de plantes emblématiques présentes sur le site

D. SYNTHÈSE SUR LES HABITATS ET LES ESPÈCES DU SITE

Cette partie permet de mettre à jour le Formulaire Standard des Données (FSD) en tenant compte du diagnostic du patrimoine naturel réalisé lors de la phase d'élaboration de la cartographie de la Zone Spéciale de Conservation du « Pic Long – Campbielh ».

1. BILAN SUR LES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

<u>HABITATS CITES ET RETROUVES</u>	Code UE	% couv. initiale	% couv. observée	Présence sur le site
Landes alpines et boréales	4060	10%	18%	☑
Pelouses pyrénéennes siliceuses à <i>Festuca eskia</i>	6140	10 %	6%	☑
Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>)	8110	10%	10%	☑
Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)*	6230*	10 %	5%	☑
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220	3%	19%	☑
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	7 %	3%	☑
Éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	3%	8%	☑
Landes sèches européennes	4030	3 %	2%	☑
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	3%	4%	☑
Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (*si sur substrat gypseux ou calcaire)	9430*	2%	2%	☑
Rivières alpines avec végétation ripicoles herbacée	3220	1%	<1%	☑
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	6430	1 %	<1%	☑
Prairies de fauche de montagne	6520	1%	<1%	☑
Tourbières hautes actives*	7110	1 %	<1%	☑
Tourbières basses alcalines	7230	1 %	<1%	☑
Glaciers permanents	8340	1%	<1%	☑
<u>HABITATS NON CITES MAIS TROUVES</u>				
Lacs et mares dystrophes naturels	3160	–	<1%	☑
Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	3240	–	<1%	☑
Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle	7220	–	<1%	☑
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	6210	–	4%	☑
Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du <i>Alyso – Sedion albi</i>	6410	–	<1%	☑
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	–	3%	☑
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	–	<1%	☑
Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo – Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi – Veronicion dillenii</i>	8230	–	3%	☑
Pavements calcaires	8240*	–	<1%	☑
<u>HABITATS CITES MAIS NON RETROUVES</u>				
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du	3130	1%	–	Non retrouvé

Littorelletea uniflora et/ou *Isoëto - Nanojuncetea*

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculon fluitantis</i> et du <i>callitricho - Batrachion</i>	3260	1%	–	Non retrouvé
Tourbières de transition et tremblantes	7140	1%	–	Non retrouvé
Dépression sur substrat tourbeux du <i>Rhynchosporion</i>	7150	1%		Non retrouvé
Hêtraies calcicoles médio-européennes à <i>Cephalanthero-Fagion</i>	9150	1 %	–	Non retrouvé
Fourrés de <i>Salix spp.</i> subarctiques	4080	1%	–	Non retrouvé

Tableau 11 : Bilan sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site

2. BILAN SUR LES ESPECES

Le diagnostic écologique a permis de dénombrer dix espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, seize de l'annexe IV et trois de l'annexe V de la même Directive.

	Code UE	Présence supposée (FSD)	Présence avérée
<u>Mammifères</u>			
Desman des Pyrénées (<i>Galemys pyrenaicus</i>)	1301	☑	☑
Loutre d'Europe (<i>Lutra lutra</i>)	1355	–	☑
Grand murin (<i>Myotis myotis</i>)	1324	☑	☑
Petit murin (<i>Myotis blythii</i>)	1307	☑	☑
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	1303	–	☑
Barbastelle (<i>Barbastella barbastellus</i>)	1308	–	☑
Chat sauvage (<i>Felis sylvestris</i>)	Annexe IV	–	☑
Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>)	Annexe IV	–	☑
Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>)	Annexe IV	–	☑
Oreillard roux (<i>Plecitus auritus</i>)	Annexe IV	–	☑
Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)	Annexe IV	–	☑
Pipistrelle pygmée (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>)	Annexe IV	–	☑
Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i>)	Annexe IV	–	☑
Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Annexe IV	–	☑
Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>)	Annexe IV	–	☑
Vespertilion à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>)	Annexe IV	–	☑
Vespertilion de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>)	Annexe IV	–	☑
Vespertilion de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>)	Annexe IV	–	☑
Martre (<i>Martes martes</i>)	Annexe V	–	☑
Putois (<i>Mustela putorius</i>)	Annexe V	–	☑
<u>Amphibiens et reptiles</u>			
Lézard montagnard des Pyrénées (<i>Iberolacerta bonnali</i>)	1995	☑	☑
Euprocte des Pyrénées (<i>Calotriton asper</i>)	Annexe IV	–	☑
Crapaud accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)	Annexe IV	–	☑
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Annexe IV	–	☑
Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>)	Annexe IV	–	☑
<u>Invertébrés</u>			
Rosalie des Alpes (<i>Rosalia alpina</i>)	1087	☑	☑
Lucane cerf – volant (<i>Lucanus cervus</i>)	1083	–	☑
Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	Annexe IV	–	☑



Semi-Apollon (<i>Parnassius mnemosyne</i>)	Annexe IV	-	☒
<u>Plantes</u>			
Androsace des Pyrénées (<i>Androsace pyrenaïca</i>)	1632	☒	☒
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	1386	☒	☒
Lycopode à rameaux d'un an (<i>Lycopodium annotinum</i>)	Annexe V	-	☒
Orthotric de roger (<i>Orthotricum rogeri</i>)	1387	☒	☒

Tableau 12 : Bilan sur les espèces d'intérêt communautaire du site

IV. DIAGNOSTIC HUMAIN

La connaissance fine d' une portion de territoire repose sur l' inventaire détaillé des ressources naturelles d'une part ainsi que sur la compréhension et l'explication des activités humaines d'autre part, qu'elles participent au développement économique local ou qu'elles soient liées à une pratique de loisir.

Au titre des pratiques à finalités économiques, le site « Pic Long – Campbielh » est le lieu d'une importante activité pastorale traditionnelle et ancienne. L'activité forestière est réduite du fait de la faible proportion de terrains boisés et du fait de l'accès difficile d'un bon nombre de parcelles forestières. Par ailleurs, les vallées de Luz et d'Aure sont le siège d'une importante activité de production d'hydroélectricité à l'origine d'aménagements et d'installations conséquentes en périphérie immédiate et au cœur même du site.

En ce qui concerne les loisirs, le site de « Pic Long – Campbielh » est le cadre d'un ensemble de pratiques caractéristiques de l'activité classique d'un secteur rural de montagne dans les Pyrénées. On retrouve donc un ensemble de pratiques sportives de pleine nature ainsi que les activités traditionnelles de chasse et de pêche.

A. METHODOLOGIE UTILISEE

Le diagnostic humain s'articule autour de plusieurs phases. La première consiste, lorsque cela est possible, à rechercher et exploiter des données issues de la bibliographie et de documents d'aménagement, en particulier pour ce qui relève de l'exploitation forestière. Dans un second temps, la prise d'information s' effectue sous forme d' entretiens individuels ou collectifs auprès des gestionnaires, des usagers ou des responsables de clubs, d'associations et de fédérations.

Pour ce qui est de la chasse et de la pêche, ces entretiens ont permis d'obtenir des renseignements non seulement sur l'état de la ressource (localisation des principales espèces chassées ou pêchées) mais aussi sur la pratique elle-même (alevinage, portion de cours d'eau pêchée, nombre de pêcheurs, nombre de chasseurs, état des prélèvements, état sanitaire de la faune).

En ce qui concerne les activités de tourisme, les différents entretiens ont été axés sur l'état de la pratique, sur le nombre de personnes impliquées et les secteurs concernés.

Chaque entretien donne lieu à un compte-rendu détaillé qui est soumis pour validation aux usagers concernés. Chaque fois que cela est possible une carte est dressée à partir des informations récoltées. Elle permet de localiser dans l'espace les éléments recueillis en terme de pratique et de ressource.

B. HISTORIQUE DU SITE

L'absence de zones propices (zones lacustres ou tourbeuses) à l'étude des végétations et des climats anciens par l'étude des pollens fossiles explique que le secteur de « Pic Long – Campbieilh » n'ait fait l'objet d'aucune étude spécifique et que les informations sur l'histoire ancienne de la végétation, de l'occupation humaine et des climats dans l'environnement général de ce site fassent aujourd'hui défaut.

Plus près de nous, Henri Cavaillès décrit en 1931 un fonctionnement pastoral qui semble assez proche de ce que l'on peut observer aujourd'hui, sauf en ce qui concerne la provenance des troupeaux. Les estives accueillaient chaque été des troupeaux lavedanais ou même du Béarn. Les espagnols faisaient aussi pacager leurs troupeaux à partir de fin juillet sur les montagnes les plus hautes et les plus proches de la frontière (Badet).

Jusqu'à la première guerre mondiale, même les « mauvaises » montagnes étaient utilisées. Mais peu à peu les montagnes les plus difficiles ont été délaissées (Barrada).

Pour ce qui est de l'occupation récente, les éléments de démographie disponibles indiquent que les communes s'inscrivent dans la dynamique générale de dépeuplement décrite sur l'ensemble du massif pyrénéen depuis le milieu du XIX siècle considéré comme la période de plus grande occupation.

L'activité hydroélectrique s'est développée dès le début du XXe siècle et elle reste une source d'activités et de revenus.

C. LES ACTIVITES ET LES ACTEURS

L'inventaire des activités humaines permet de dresser un bilan complet des acteurs et des activités présentes sur le site.

Ce bilan comporte un ensemble de données sur les activités en lien avec une production économique (pastoralisme, exploitation forestière et production hydroélectrique) ainsi que des éléments relatifs à des pratiques sportives et de loisir (chasse, pêche, sports de pleine nature).

1. L'ACTIVITE PASTORALE

- **Présentation d'ensemble**

Le site Natura 2000 « Pic Long - Campbieilh » comprend plus de 95% de surfaces pastorales. De part et d'autre de la ligne de crête qui va du pic de la Géla au pic du Néouvielle, ce territoire se partage naturellement en deux grands ensembles : vallée d'Aure à l'Est, vallée des Gaves à l'Ouest.

Ces deux versants sont eux-mêmes découpés en vallons qui fonctionnent de manière pratiquement autonome. Leurs contours correspondent plus ou moins aux différentes unités pastorales du site (Vol II Carte IV-1).

En **vallée des gaves**, on trouve d'abord, en partant du nord, deux grandes estives parallèles : le **Barrada** et **Campbielh**. Toutes deux sont ouvertes à l'ouest, en continuité directe avec les quartiers des granges de Pragnères et de Gèdre-Dessus (1100 m à 1300 m) et s'élèvent vers l'Est jusqu'à plus de 3000 m.

Viennent ensuite l'estive de **Camplong** et la montagne des **Aguilhous**, deux vallons d'altitude (1800 m à 2500 m pour Camplong, 2000 m à 2900 m pour les Aguilhous), orientés Nord-Ouest/Sud-Est, tous deux accessibles depuis la chapelle d'Héas par le petit vallon de l'Aguilha.

En **vallée d'Aure**, les estives s'appuient sur une seconde ligne de crête, d'orientation générale Est-Ouest, entre le pic de Campbielh et le pic de Bugatet.

La vallée du **Badet**, en amont de Piau-Engaly, forme un vaste arc de cercle ouvert à l'Est. Le fond est large et accessible mais les versants sont rapidement raides et souvent rocheux en partie haute, notamment en entrée de vallée rive gauche (pentes du pic Méchant, Cintes Blanques, Soum des Salettes) et au Sud du pic de Piau en rive droite. Les altitudes vont de 1700 m à 3157 m.

L'estive de **Bugatet et Traouès** couvre les deux versants de la crête des Traouès qui culmine à près de 2900 m.

- Côtés Sud et Sud-Est, c'est une longue pente raide et herbeuse, sur plus de 1000 m de dénivelé, en continuité avec les parties privées des hameaux du Plan d'Aragnouet, Aragnouet et Fabian.
- Côté Nord, la moitié inférieure du versant est occupée par une forêt de résineux. L'estive est au-dessus, plus minérale et plus froide qu'en versant Sud. Les pentes y sont cependant moins marquées.

La montagne d'**Estaragne et Cap de Long** prolonge à l'Ouest le versant Nord de Bugatet. Elle forme un ensemble de vallons parallèles, ouverts au Nord sur la route et le lac de Cap de Long. L'ambiance y est très minérale et marquée par l'altitude (1800 m à 3157 m).

A la jonction de ces deux grandes vallées, la montagne de **Bugarret** est l'une des estives les plus hautes du département (2300 m à plus de 3000 m). Ce petit bassin d'environ 500 ha est hydrographiquement et administrativement relié au territoire de Luz et Gèdre et fait partie de l'unité pastorale du Barrada. Mais l'éloignement et les conditions d'accès en font un territoire à part, aujourd'hui utilisé de manière assez marginale depuis les estives voisines.

Ces différentes unités pastorales sont elles-mêmes organisées en secteurs ou quartiers (cf. Vol II Carte IV-2). Chaque troupeau est, en principe, rattaché à un quartier bien identifié. Les données mobilisées pour l'état des lieux (équipements, localisation des troupeaux, circuits, niveaux de chargement, ressources, accès) ainsi que les propositions de gestion ont été établies à l'échelle de ces quartiers.

- **les facteurs structurants**

Dans le site « Pic Long - Campbielh », le pastoralisme est très marqué par les facteurs physiques. Ils représentent un fort niveau de contraintes mais peuvent aussi, dans une certaine mesure, expliquer son attrait pour les éleveurs.

- ✓ **pentes et reliefs**

La pente est ici la contrainte première pour l'exploitation pastorale. La répartition des surfaces selon les classes de pente montre que :

- ⇒ 10 % du territoire d'estive est inaccessible ou dangereux, y compris pour les ovins et les caprins (pente sup. à 55°),
- ⇒ 40 % du territoire est uniquement accessible aux ovins et aux caprins, sans difficulté majeure (pente de 35° à 55°),
- ⇒ 50 % du territoire est théoriquement accessible aux bovins et aux ovins (pente inf. à 35°). Mais, si on ajoute à ce paramètre les contraintes d'accès ou d'altitude, la proportion de surfaces utilisables par des bovins ou des équins tombe à 20 % (cf. Vol II Carte IV-3).

Nous sommes donc sur un territoire de montagne essentiellement voué à l'élevage ovin.

Les difficultés d'exploitation de certains quartiers ovins tiennent à leur éloignement, au dénivelé ou à un accès délicat, voire dangereux. Ce phénomène ne fait que s'accroître avec la déprise pastorale, car les sentiers s'effacent dès lors qu'ils sont moins pratiqués par les troupeaux. C'est le cas par exemple des secteurs d'Estragna, les Tours ou Cintes Blanches.

Parallèlement il existe de nombreux passages entre vallées, facilement praticables par les ovins. Ceci ne fait qu'ajouter à la difficulté de surveillance et de gardiennage des troupeaux.

✓ **géologie et nature des sols**

On est très proche du massif du Néouvielle ce qui explique que l'on retrouve, dans la partie Nord du site, une ambiance de haute montagne cristalline, avec des sols caractéristiques, acides, froids et peu profonds. A ces altitudes, la végétation est peu diversifiée, souvent mêlée de cailloux et d'affleurements minéraux. Elle est nettement dominée par des pelouses rocailleuses à gispet et des landes à myrtilles et rhododendron. Toutefois cette zone granitique ne concerne réellement que le secteur de Bugarret et la moitié inférieure de la montagne d'Estragne et Cap de Long.

Partout ailleurs nous trouvons des terrains sédimentaires, datés en majorité du Dévonien. Globalement, ce sont des matériaux plus tendres, souvent schisteux, qui donnent des sols plus profonds. La fertilité minérale de ces sols dépend à la fois de la nature chimique de la roche (schistes acides ou carbonatés), des apports diffus par effet d'amont ou de proximité (cailloux) mais aussi des restitutions organiques liées aux troupeaux. Ces terrains sont favorables à l'installation de couverts herbeux et répondent bien à une gestion pastorale équilibrée. Notons que, dans le département des Hautes-Pyrénées, beaucoup d'estives sont situées sur des terrains du Dévonien.

- ⇒ Dans le site, les substrats acides dominent et représentent des étendues importantes, souvent de longs versants assez homogènes, côté Aragnouet (Traouès, crêtes de Badet) ou côté Gèdre (versant Nord du Barrada, Campbielh). Les pelouses à gispet y sont très présentes entre 1800 m et 2300 m. Les landes à rhododendrons et myrtilles, parfois déjà piquetées de bouleaux et de pins, ont colonisé les secteurs abandonnés, notamment en exposition Nord et Ouest et tendent à se densifier dans les versants sous-utilisés.

⇒ D'autres secteurs - Aguilhous, crêtes de Camplong et Terre Arrouye, Crabounouse, Cintes Blanques, Couplan - sont nettement calcaires. Ils sont souvent mentionnés comme de « bonnes montagnes » par les éleveurs ovins. Les pelouses qui s'y développent sont plus rocailleuses, plus rases, mais également très riches en espèces, notamment en légumineuses. Cette influence s'exprime aussi de manière plus diffuse dans de nombreux secteurs où les affleurements calcaires sont plus localisés : pieds de falaises à Campbielh, cirque d'Eres Lits, cônes de déjection à Badet, bas d'éboulis à Bugatet, etc...

⇒ Enfin, les formations superficielles -moraines, éboulis- représentent environ 20 % des surfaces. Présentes sur l'ensemble du site, notamment au bas des versants et dans les zones de replat, elles peuvent se rattacher aux substrats environnants dont elles sont issues.

Les pâturages du site sont de ce fait très diversifiés : quand on les parcourt, on traverse une véritable mosaïque de pelouses et de landes qui font la richesse de ces estives.

✓ **altitude et expositions**

Nous sommes sur un site de haute altitude, ce qui limite nécessairement la période d'estive. Sur l'ensemble des unités pastorales, les troupeaux montent pendant la première quinzaine de juin pour descendre la deuxième quinzaine de septembre. En fin de saison les animaux basculent vers les versants Sud où l'herbe demeure appétente, mais, le risque de neige devenant sensible, les éleveurs font le choix de descendre assez tôt. Le troupeau ovin de Badet retourne, par exemple, vers l'estive du Pla d'Adet chaque année entre le 10 et le 20 septembre.

Traditionnellement les bas d'estives (Barrada, Campbielh, Héas, Plan d'Aragnouet, Fabian) étaient pâturés bien plus tard en saison à partir des quartiers de granges où les troupeaux étaient ramenés chaque soir. Faute de main d'œuvre, ce mode de conduite a pratiquement disparu ce qui se traduit à la fois par un abandon de la fauche sur les parcelles privées et par une sous-utilisation des bas de versants, mal adaptés à un pâturage de plein été (bas des Traouès, Matte, Abelha, Estarets, Chapelle d'Héas).

• **Les entités pastorales et la gestion des estives**

Le périmètre Natura 2000 recoupe les territoires administratifs de trois communes, Aragnouet, Gèdre et Luz-Saint-Sauveur. Il concerne aussi les communes d'Aspin-Aure, Cadeilhan-Trachères et Vignec en tant que propriétaires de surfaces d'estive, soit en propre, soit en indivision (Commission Syndicale de Cadeilhan-Trachères et Vignec). Enfin, les terrains gérés par la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVV) sont un bien indivis des 17 communes du canton de Luz-Saint-Sauveur.

A la propriété foncière s'ajoutent les droits de pâturage et les usages hérités de l'histoire. Ces droits et ces usages n'apparaissent pas nécessairement dans les documents administratifs mais sont à prendre en compte pour appréhender le fonctionnement de ces estives et adapter les propositions de gestion au contexte local.

Aux marges du site, quelques quartiers de granges ont gardé une vocation agricole (Barrada, Campbielh, Héas, Plan d'Aragnouet). Mais plus de la moitié des surfaces privées incluses dans le

périmètre Natura 2000 sont aujourd'hui abandonnées et souvent intégrées, de fait, aux surfaces d'estive.

Le site touche principalement 5 unités pastorales et intéresse 4 gestionnaires (Vol II Carte IV-1 et Tableau 13). Une sixième unité, « Troumouse », est concernée de manière beaucoup plus marginale pour la partie Nord des Aguilhous, le reste de cette UP étant couvert par le site N 2000 « Gavarnie, Estaubé, Troumouse et Barroude ». Ici, le diagnostic a été étendu à l'ensemble du vallon des Aguilhous que nous avons rattaché aux quartiers de Camplong et de l'Aguilha (soit environ 500 ha supplémentaires).

Gestionnaires	Propriétaires	n° UP	UP	Surface (ha)	% surf. N2000	Commentaires
Com. Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVb)	17 communes du canton de Luz -St-Sauveur (bien indivis)	219	Barrada	1 755	1093 (62 %)	
		088	Camplong, Campbielh	2 450	2450 (100 %)	
		087	Troumouse	2 488	157 6 %	Secteur Aguilhous (530 ha) à cheval sur 2 sites N 2000
Com. Syndicale de Cadeilhan-Trachère et Vignec (CSCTV)	communes de Cadeilhan-Trachères et Vignec (bien indivis)	166a	Badet - Traouès	1 583	1358 (86 %)	La partie Ouest du versant des Traouès (environ 250 ha pâturables au Sud-Est du pic de Bugatet) fait partie de l'UP 166a (Badet) mais elle est fonctionnellement rattachée à l'UP 165 (Bugatet).
Groupe Pastoral d'Aragnouet	commune d'Aragnouet communes de Cadeilhan-Trachères et Vignec (bien indivis)	165	Bugatet, Traouès	1 234	993 (80 %)	
Groupe Pastoral d'Aspin-Aure	commune d'Aspin-Aure	163	Capdelon, Estarragne, Artigousse	2 223	1433 (64 %)	

Tableau 13 : Les unités pastorales

Ces différents gestionnaires étaient engagés jusqu'en octobre 2007 dans le dispositif « PHAE1 estive » et devraient normalement renouveler leur engagement pour la période 2008 à 2013 (PHAE2). Ils assurent directement la gestion pastorale : accueil et surveillance des troupeaux, police sanitaire, taxes de pâturage, réalisation et entretien des équipements, contractualisation et gestion des aides.

Pour le territoire de Badet (UP 166a), deux autres interlocuteurs sont à prendre en compte :

- ⇒ l'association agro-pastorale de Cadeilhan-Trachère : emploie un berger salarié pour s'occuper des brebis et s'implique dans le montage des projets relatifs aux ovins (contrôles sanitaires, taxes de pâturage, gardiennage, équipements...).

⇒ le groupement pastoral de Vignec : gère, au sens strict, l'unité pastorale de la Cabane (hors site), mais est également associé aux projets concernant les bovins sur la vallée de Badet.

• Les troupeaux et les éleveurs utilisateurs

Les données concernant les effectifs, les dates d'utilisation et l'origine des troupeaux transhumant sur le site sont issues des déclarations PHAE 2007 (Tableau 14).

n° UP	Unités pastorales	Nb éleveurs (dont ext.)	Effectifs 2007*				Total UGB	UGB/ha	Commentaire
			bovins	ovins	caprins	équins asins			
219	Barrada (1755 ha)	1 (1 ext)		260		1	39 100% ovins	0,02	Le troupeau ovin utilise également l'UP 090 (Bollou, Salhent) Un 2 ^{ème} troupeau ovin présent en fin de saison sur les Pènes de Barrada (hors site) Un troupeau ovin local présent un mois sur le fond et les versants du Barrada en fin de saison (non compté)
088	Campbielh (1300 ha)	6 (3 ext)	142	196	2		159 19% ovins	0,12	
088 (087)	Camplong (620 ha)	4 (4 ext)	134	200			154 20% ovins	0,25	
	Aguilhous (530 ha)	2 (2 ext)		381			57 100% ovins	0,11	
166a	Badet - Traouès (1583 ha)	19 (10 ext)	191	1103	13		347 48% ovins	0,17	
165	Bugatet, Traouès (1234 ha)	4 (4 ext)		807			121 100% ovins	0,14	Deux troupeaux bovins locaux parcourent en intersaison le bas de versant des Traouès
022	Cap de Long, Estarragne, Artigusse (2223 ha)	5 (1 ext)	0	654	6	0	99 100% ovins	0,05	
TOTAL SITE		41 (25 ext)	478	3601	21	1	976		

(*) : pour les ovins et les caprins, ne sont comptabilisées ici que les femelles adultes qui figurent dans la déclaration PHAE. Ces chiffres doivent être majorés de 20 à 25% pour obtenir les effectifs réels (incluant les béliers et les jeunes).

Tableau 14 : Les effectifs transhumants

Au total 976 UGB ont été recensées en 2007 sur ces 5 estives, pour 41 éleveurs transhumants. Sur l'ensemble du site, les bovins et les ovins représentent respectivement 45 % et 55 % des UGB estivées. Les effectifs équins et caprins sont négligeables.

Il ressort clairement de ce tableau que **les niveaux de chargement moyens sont faibles, voire très faibles**, notamment pour les estives de Cap de Long et Barrada.

Cette situation reflète en premier lieu les contraintes de milieu liées à l'altitude et à l'accessibilité des ressources : il est évident que sur les pelouses quasi minérales de Cap de Long ou de Bugarret, ou sur les très fortes pentes du Pic Méchant ou du Barrada, la densité des troupeaux ne pourra jamais être très élevée. Mais les chiffres actuels résultent aussi d'un déclin marqué de la fréquentation pastorale de ces estives, qui va jusqu'à l'abandon ou au quasi abandon de certains quartiers (Estragna, Bugarret, Cap de Long, Bassia Gran, Labasses, Cintes Blanques, Estibère Male...).

Les sources bibliographiques qui permettent de remonter jusqu'à la première moitié du XXe siècle montrent que cette déprise est parfois très ancienne comme c'est le cas pour Barrada, un des secteurs les plus difficiles du site. Les enquêtes menées auprès des éleveurs du secteur et les données de fréquentation DDAF confirment que la baisse des effectifs ovins s'est poursuivie entre 1950 et 1980. Par contre, s'ils ont ensuite continué à diminuer sur les UP 163 (montagne d'Aspin) et 165 (Bugatet), les chargements se sont à peu près stabilisés ou ont remonté sur les UP 166a (Badet) et 088 (Camplong, Campbielh) (cf. Tableau 15 et Figure 2).

La densité des troupeaux est donc aujourd'hui plus élevée sur Camplong, Campbielh et Badet qui accueillent des bovins. La pression importante qui s'exerce sur les fonds de vallées et les zones de replat (soit 45 % des UGB sur moins de 20 % des surfaces), ne doit toutefois pas masquer une certaine sous-utilisation des versants réservés aux ovins. Seule exception : le vallon du Badet où la charge semble équilibrée sur l'ensemble des surfaces accessibles aux troupeaux. Parallèlement, le cirque d'Eres Lits, le bas du vallon d'Estaragne et le quartier d'Artigussy, le bas de Bugatet ou le fond des Aguilhous pourraient encore accueillir de petits troupeaux bovins mais les capacités de chargement et la période d'utilisation resteraient néanmoins assez limitées (une vingtaine de têtes maximum pour chaque quartier, pendant 3 à 4 mois maximum).

Le second enseignement que l'on peut tirer de ce tableau est que **ces territoires sont largement ouverts aux éleveurs extérieurs**, à l'exception de l'estive d'Aspin. Cela résulte bien sûr en premier lieu du recul des activités d'élevage dans ces communes de haute montagne. Mais on peut voir aussi dans ce nouvel équilibre la volonté, exprimée par l'ensemble des gestionnaires et des éleveurs consultés, de maintenir une dynamique pastorale dans ces montagnes en adaptant si nécessaire leurs modes de gestion au contexte technique et économique d'aujourd'hui. Les éleveurs viennent pratiquement tous du département des Hautes-Pyrénées (un seul vient du Gers). Beaucoup d'entre eux pratiquent ces estives depuis longtemps et connaissent bien leur secteur.

Secteurs	données historiques
Barrada	Début XXe siècle : deux quartiers de pâturage utilisés par les éleveurs de Pragnères de fin août à octobre : ♦ <i>Coueylà de Matte</i> (1 cabane pour 3 ou 4 bergers, 1 pour les veaux, 1 parc de traite), ♦ <i>Coueylà bielh</i> et <i>coueylà nau</i> au cirque d'Ets Lits (chacun comprenait 1 cabane pour les bergers, 1 pour les veaux). Vers 1910 la Pène de Barrada a été louée pour 4 ans aux bergers espagnols. « Ils y ont perdu beaucoup de bêtes ». Vers 1915 : les bergers lavedanais venaient « souvent à deux avec des milliers de bêtes. Ils avaient leurs cabanes plus rustiques que les nôtres et parfois même se contentaient d'un <i>cacou</i>, abri sous roche aménagé pour y dormir [...] ». Tous ces hauts pâturages du Barrada n'ont été occupés par des bergers que jusqu'à la fin de la Guerre de 1914 ; ils ont été les premiers à être abandonnés parce que très dangereux. « La fréquentation de toutes ces montagnes par les bergers du Lavedan a duré à plein jusqu'à la Guerre de 1914. Puis, peu à peu, les plus mauvaises montagnes n'ont plus trouvé d'adjudicataire ; Barrada et Cestrède ont été abandonnés en premier. Camplong et Estaubé, les deux plus belles, ont continué encore à se vendre aux étrangers de la vallée. » [1]
Camplong	Début XXe siècle : les montagnes de Barrada et de Camplong étaient mises en adjudication tous les 4 ans par la Commission Syndicale. Les adjudicataires prenaient en pension des troupeaux « lavedanais » originaires de la région de Lourdes ou de Tarbes. Ces troupeaux étaient gardés par des bergers salariés qui restaient en estive tout l'été. En 1925, 4 000 animaux sont ainsi admis sur la montagne de Camplong, 1 000 au Barrada et à la Hitère. Les bovins représentent moins de 5 % des troupeaux extérieurs. Quelques animaux extérieurs étaient également introduits à titre privé par les propriétaires de Gèdre sur les montagnes qui leur étaient réservées (Campbielh, Héas). [2]
Estarragne Cap de Long	1955 : 1 200 ovins gardés par un berger salarié : 900 viennent du village d'Aspin, 300 des villages du Nistos [3]
Bugarret Traouès	Début XXe siècle : introduction de bétail extérieur sous le régime de la « commande » (prise en pension à titre privé) sur les basses montagnes d'Aragnouet : maximum 150 brebis supplémentaires par éleveur local. Chevaux et bovins non acceptés. [2]
Badet	Début XXe siècle : des troupeaux ovins aragonais transhument sur le Badet après la descente précoce des troupeaux locaux (août à octobre). [2] « e nombre de brebis par éleveur est fixé par une commission, le premier juin est jour de contrôle. A une certaine époque, le nombre maximum de brebis était fixé à 1 000 têtes et après la guerre de 40 le bédalier faisait encore respecter le règlement. » [3]

Tableau 15 : Données historiques de fréquentation

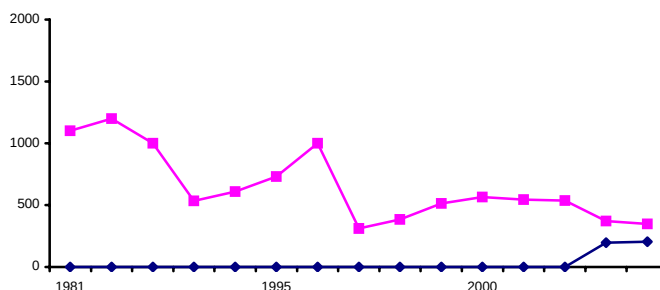
Sources bibliographiques :

[1] : "Henri Fédacou raconte", Georges Buisan, éditions du Cairn, 2006

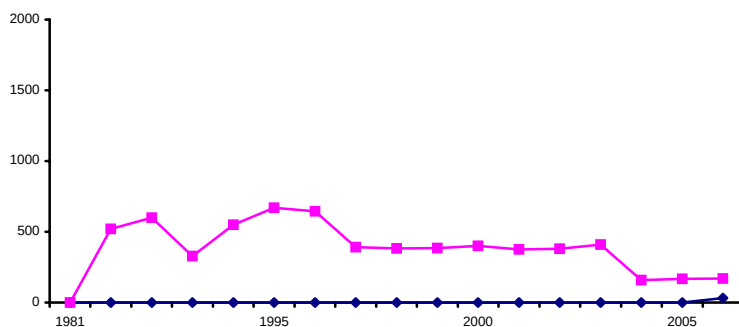
[2] : "La transhumance pyrénéenne", Henri Cavallès, éditions du Cairn, 2003

[3] : "Adrien, le dernier berger des Pyrénées" Raymond Ratio, éditions du Cairn, 2000

UP 163 : Cap de Long

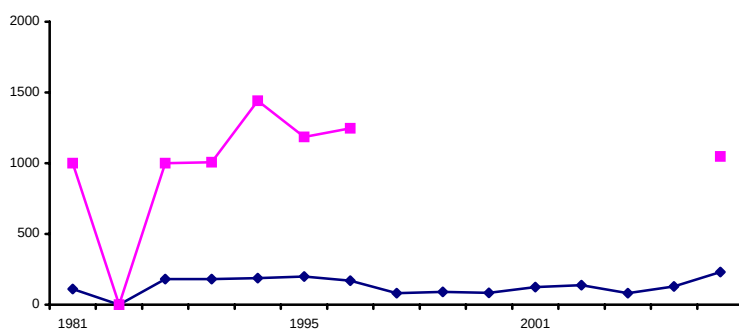


UP 165 : Bugatet

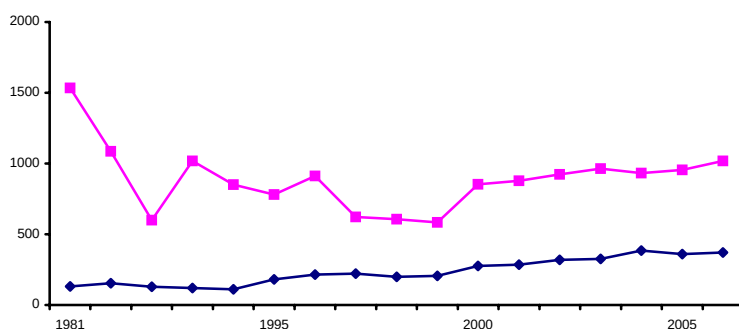


UP 166a : Badet

*note : données incomplètes
(manque effectifs ovins de 1997 à 2004)*



UP 88 : Camplong, Campbielh



UP 219 : Barrada

*note : le troupeau ovin actuel
n'apparaît pas car il est
comptabilisé sur l'UP voisine*

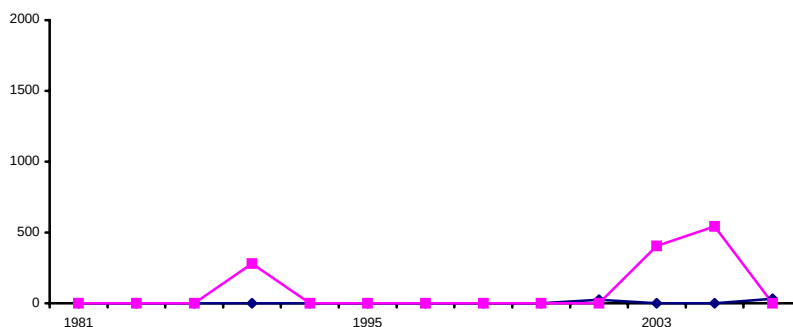


Figure 2 : Evolution des effectifs transhumants depuis 1981 (source DDAF/CRPGE65)

(■ : ovins - ◆ : bovins)

La quasi totalité des troupeaux est destinée à la production de viande avec des systèmes de conduite typiques des Pyrénées centrales et occidentales : agnelages d'automne en bergerie pour les ovins avec vente d'agneaux légers, vêlages de printemps ou de début d'hiver pour les bovins, les veaux étant destinés à l'engraissement. Compte tenu des difficultés de surveillance, peu d'éleveurs choisissent ici de faire vêler leurs vaches en estive.

Les brebis tarasconnaises et les vaches blondes d'Aquitaine sont nettement majoritaires sur le site. On recense également quelques troupeaux d'auroises et de barégeoises, races ovines traditionnelles de ces deux vallées, ainsi que quelques vaches casta qui transhument au Badet. Ces races font elles aussi partie d'un patrimoine vivant à préserver. Elles peuvent faire l'objet d'une valorisation économique particulière, comme c'est le cas pour l'AOC Barèges-Gavarnie ou pour le projet de vente directe développé par les propriétaires des casta.

Les modes de gardiennage ou de surveillance des troupeaux sont très diversifiés.

n° UP	Unités pastorales	Nb troupeaux	conduite des troupeaux	commentaires
219	Barrada	1	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive (troupeau très éclaté) - visites hebdomadaires de l'éleveur : soins et sel en aval du refuge Packe	Surveillance des troupeaux (sans regroupement), mise en place des clôtures de protection et entretien des équipements assurés par des gardes valléens salariés de la CSVB
088	Campbielh	3	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires des éleveurs	
		4	<u>bovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires des éleveurs	
088 (087)	Camplong	1	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires de l'éleveur	
		3	<u>bovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires des éleveurs - soins et sel au parc de l'Aguilha ou à la Hourcade	
	Aguilhous	2	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires des éleveurs : soins et sel à la cabane des Aguilhous	
166a	Badet - Traouès	1	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive sous la surveillance permanente d'un berger salarié - Soins sur place ou au parc de Badet (regroupement hebdomadaire)	
		3	<u>bovins</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires des éleveurs - soins et sel au parc de Piau ou à Badet	
165	Bugatet, Traouès	1	<u>ovins non gardés</u> : en liberté sur l'estive - visites hebdomadaires de l'éleveur	
		3	<u>ovins gardés</u> : 1 berger salarié présent en permanence sur l'estive - regroupements journaliers (parc de nuit)	
022	Cap de Long, Estarragne, Artigusse	5	<u>ovins</u> : en liberté sur l'estive (troupeaux éclatés) - visites hebdomadaires de l'éleveur	Troupeaux gardés en permanence sur l'estive par un berger salarié jusqu'en 1997

Tableau 16 : Modalités de gardiennage des troupeaux sur les différentes estives

Les quartiers de granges qui se trouvent en périphérie du site correspondent à un mode traditionnel d'utilisation de l'espace qui combine domaine collectif (l'estive) et domaine privé (les prés de fauche). En début et en fin de saison (mai-juin, octobre-novembre), les troupeaux étaient enfermés la nuit dans les granges ou dans les prés et lâchés en journée sur les terrains collectifs de bas d'estive. Les prés étaient fauchés et le foin, stocké sur place, était distribué le soir en complément de l'herbe pâturée. Actuellement seuls quelques éleveurs de Gèdre et d'Aragnouet conservent cette utilisation d'intersaison, en simplifiant souvent au maximum le travail de surveillance. Une agricultrice continue de monter à pied chaque soir depuis Gèdre-Dessus jusqu'aux granges de Campbielh (près de 600 m de dénivelé) pour soigner et enfermer son troupeau de vaches. L'éloignement rend ici le travail pénible et on peut difficilement envisager le maintien de telles pratiques sur le long terme si les conditions ne changent pas.

- **Equipements et accès**

Les équipements pastoraux sont localisés sur la carte IV-4 (Vol II). Cet inventaire est résumé dans les Tableau 17 et Tableau 18.

Le niveau d'équipement est dans l'ensemble insuffisant. Il reflète assez logiquement le faible niveau de fréquentation et l'impossibilité de faire face à de gros investissements quand le revenu de l'élevage est lui-même très fragile (notamment dans les systèmes ovins viande). Il est aussi objectivement difficile de couvrir un domaine aussi étendu. De ce fait, les conditions de travail des éleveurs et des bergers salariés sont assez difficiles.

Différents types de besoins ont été identifiés au cours des discussions menées avec les gestionnaires et les éleveurs utilisateurs.

- ⇒ équipements et accès existants, à adapter ou à rénover : parcs de contention trop petits, à consolider ou à modifier ; cabanes à équiper, à agrandir ou à réaménager (problèmes de cohabitation entre usagers, mise en conformité pour l'hébergement d'un salarié, adduction d'eau...) ; sentiers et passerelles à restaurer ou à sécuriser,
- ⇒ équipements manquants dans des secteurs régulièrement utilisés : cabanes ou abris à sel, parcs de contention, clôtures de protection, systèmes de communication,
- ⇒ équipements absents dans des secteurs aujourd'hui abandonnés, mais qui se révéleraient nécessaires dans l'hypothèse d'une remise en activité de ces quartiers : sentiers ou passages à réouvrir, cabanes ou abris à sel, parcs de contention.

Secteurs	équipements	état commentaires
Barrada	cabane-abri de Matte cabane-abri du Rabiet piste pastorale et forestière du Barrada	Abris simples, ouverts, état correct. Estive insuffisamment équipée, notamment en parcs. Sentier d'accès au cirque d'Eres lits effondré en plusieurs points => passages dangereux pour les troupeaux. Quartiers hauts difficiles d'accès (sentiers ou passages effacés).
Campbielh	cabane-abri de Sausset parc de contention de Sausset sentier de Gèdre-Dessus à Campbielh pont classé de la masou	Aabri simple, ouvert, état correct - Manque local fermé pour stocker le sel et le matériel des éleveurs. Parc du Sausset devenu insuffisant pour les grands troupeaux. Manque d'équipements en partie haute (parc, abri). Problèmes pour le déchargement et la montée ou la descente des grands troupeaux bovins depuis le village de Gèdre (risques d'accident, dégradations). Granges et prés de Campbielh inaccessibles aux engins agricoles. Pont à restaurer.
Camplong Aguilha Aguilhous	cabane-abri de Camplong abreuvoir de Camplong cabane-abri de l'Aguilha parc de contention de l'Aguilha parc de contention de Terre Arrouye cabane-abri des Aguilhous parc de contention des Aguilhous	Abris simples, ouverts, état correct - Problèmes de cohabitation avec les randonneurs (surtout aux Aguilhous). Parc de terre Arrouye peu utilisé => à déplacer vers Camplong ? Clôtures de protection à installer. Sentier de l'Aguilha dégradé au niveau des lacets.

Tableau 17 : Les équipements pastoraux (vallée des gaves)

Secteurs	équipements	état commentaires
Badet	cabane du berger de Cadeilhan (Badet) parc ovin du Badet	Cabane de Cadeilhan aménagée pour l'hébergement d'un salarié - Quelques travaux à prévoir. Parc ovin à consolider et à aménager. Emplacement à définir (rive droite avec travaux de terrassement ou rive gauche si élargissement de la passerelle). . Manque un abri en partie haute de l'estive.
	cabane-abri de Vignec (lac de Badet)	Cabane de Vignec à restaurer et à adapter pour l'hébergement d'un salarié (agrandissement nécessaire) - Emplacement à définir Prévoir un nouveau parc de contention bovin avec couloir au niveau du lac (parc de Pau trop éloigné).
	cabane-abri de Moune <i>parc de contention bovin de Piau (estive voisine)</i>	Abri de Moune : pas de vocation pastorale.
Bugatet-Traouès	cabane de Bugatet parc ovin de Bugatet	Cabane de Bugatet : travaux et aménagements à prévoir pour l'hébergement d'un salarié - Parc ovin de Bugatet peu fonctionnel : à consolider et à adapter. Manque un parc de chargement au niveau de la RD 929. Aucun équipement en versant Sud (cabane, parc...).
Cap de Long Estarragne Artigusse	cabane et parc d'Artigusse	Cabane d'Artigusse : travaux et aménagements à prévoir, éventuellement pour l'hébergement d'un salarié. Parc d'Artigusse : à restaurer et à adapter (chargement des troupeaux, y compris bovins).
	cabane du milieu	
	cabane-abri du courtau de Cap de Long	Prévoir un parc de contention et de chargement en partie haute, à proximité de la route de Cap de Long (Estarragne ou pied du barrage).

Tableau 18 : Les équipements pastoraux (vallée d'Aure)

- **Analyse et perspectives**

Ce site de haute montagne est profondément marqué par les activités pastorales. Cette empreinte semble parfois discrète au regard des conditions écologiques, en particulier l'altitude, qui conditionnent la répartition des habitats naturels ou des espèces. Pourtant, les modifications du milieu sont perceptibles sur les secteurs qui ont été abandonnés par les troupeaux.

Malgré des handicaps certains, éloignement, relief, altitude, les éleveurs transhumants des deux vallées sont fortement attachés à ce territoire et s'organisent, individuellement ou collectivement, pour pouvoir continuer à y envoyer leurs troupeaux. Ceci est d'autant plus remarquable que l'on observe par ailleurs une tendance générale du monde agricole à délaisser les estives difficiles au profit d'autres, plus accessibles et moins accidentées. On note également que les collectivités locales, communes et commissions syndicales, sont ici fortement impliquées dans l'accompagnement du pastoralisme.

Cet espace à vocation pastorale est aussi ouvert à d'autres activités. La fréquentation touristique est très importante sur certains secteurs et nécessite un minimum d'aménagements et d'information pour que randonneurs et troupeaux puissent se côtoyer en toute quiétude. Cette cohabitation est sans doute un atout pour l'avenir, à condition de bien l'anticiper, notamment dans la mise en oeuvre du gardiennage et des aménagements pastoraux.

2. L'ACTIVITE FORESTIERE

- **Vallée de Luz**

Les forêts de la vallée de Luz sont la propriété collective de l'indivision des 17 communes qui forment la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges (CSVB) instituée par ordonnance du 8 mars 1839. La surface totale des forêts est de 3454,44 hectares.

Les forêts de Barrada et de Pène Aube, à l'image de la quasi-totalité de la forêt syndicale de la vallée de Barèges, ne sont pas des boisements de production. Le rôle prioritaire de ces parcelles est la protection des milieux naturels, notamment face aux risques naturels (érosion, protection contre les avalanches et glissements de terrain).

Ces hêtraies – sapinières sont traitées en futaies irrégulières et en taillis. Elles constituent des milieux riches pour la faune, en particulier comme biotope du Grand Tétras, ainsi que pour leur qualité paysagère.

Du fait de cette vocation de protection, on ne pratique, dans ce type de boisement, que peu d'opérations de récolte ou de gestion.

Toutefois, les gestionnaires doivent respecter les directives générales d'aménagement mises en place par le service régional de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) en juillet 1979, à savoir :

- Le maintien de la continuité du manteau forestier
- Un effort léger de renouvellement des taillis par petites trouées, dans le cas où des coupes auraient lieu
- Un traitement en taillis des peuplements, assurant de ce fait une fixation et une couverture des sols sans pour autant les surcharger.

Le droit d'affouage, lorsque il existe, est négligeable en raison de la difficulté d'accès des parcelles et d'une faible demande en constante régression.

Enfin, bien que très marginale, notamment en raison de la complexité de la vidange des bois, la production sylvicole est essentiellement axée sur les bois d'œuvre et d'industrie, principalement en résineux (Sapin pectiné).

- **Haute vallée d'Aure**

Le site Natura 2000 « Pic Long – Campbielh » inclut côté vallée d'Aure, les forêts communales d'Aspin-Aure et d'Aragnouet.

Elles sont distribuées en deux séries : une de production et une seconde qualifiée d'intérêt écologique général, qui sont définies de la manière suivante :

- Orientée vers la production de résineux en bois d'œuvre et vers la protection des paysages et des milieux physiques, essentiellement liée aux risques d'avalanches, la première série couvre une surface de 416,15 ha en futaie irrégulière. Les difficultés de vidange des bois, induites par le relief, ont pu être résolues par le débardage par câble et accessoirement par hélicoptage ; le lançage, bien que pratiqué dans certains cantons, n'est pas ici utilisé pour la vidange des bois. Une partie de cette série est classée « hors sylviculture », non seulement en raison de la faible proportion d'arbres mais aussi à cause d'une accessibilité difficile rendant impossible toute exploitation. Aucune création de piste n'est envisagée car impossible du fait des contraintes physiques et du coût financier.

- La seconde série, désignée d'intérêt écologique général, concerne 42,97 ha de ces forêts et est la seule série orientée dans ce sens sur l'ensemble de la forêt communale d'Aragnouet. La grande difficulté d'accessibilité est la principale cause de ce classement et entraîne ainsi une absence totale d'aménagement ou de travaux de gestion sur la totalité des surfaces forestières couvertes par cette série.

Il est important de prendre en compte le fait que, contrairement aux surfaces forestières couvertes en vallée de Luz, la forêt communale d'Aragnouet remplit également la fonction d'accueil du public surtout estival : aire de pique-nique en bas de versant et randonnée sur les sentiers forestiers à destination de la cabane pastorale de Bugatet et des sommets avoisinants. Cette fréquentation touristique, insuffisante pour engendrer de réels problèmes sur les milieux, peut toutefois être responsable de nuisances sur la faune et notamment sur le Grand Tétras, en raison de dérangements sur les aires de chant et les zones d'hivernage, faciles d'accès et de grande notoriété.

3. L'ACTIVITE HYDROELECTRIQUE

L'activité hydroélectrique du site Natura 2000 (cf. Vol II. **Carte IV-5** : les enjeux liés à l'eau) se concentre sur le bassin versant du Gave de Pau. Les lacs de Cap de Long et d'Orédon, lacs de barrage en bordure de site, ne seront pas décrits ici.

Le groupement d'usines de Luz – Pragnères, basé à Gèdre, et dépendant du GEH Adour et Gaves, exploite les six aménagements hydroélectriques de l'amont de la vallée du Gave de Pau ; Gèdre,

Pragnères, Luz 1– Saint Sauveur, Luz 2, Esterre et Pont de la Reine. Parmi ceux-ci, deux sont concernés par le site Natura 2000 « Pic Long – Campbielh » : il s'agit des centrales de Gèdre et Pragnères, pour lesquels des prises d'eau ou des ouvrages sont situés dans le site.

- **Aménagement de Gèdre**

- **Prise d'Aguila**

La prise d'eau de l'Aguila se situe en limite de site. Elle capte l'eau de l'Aguila à la cote 1742 NGF. L'eau est détournée par un barrage de deux mètres de haut et de cinq mètres de large vers une conduite enterrée de 1100 mètres qui rejoint une galerie souterraine de 3700 mètres alimentant le lac des Gloriettes. La prise d'eau est équipée d'une vanne de chasse en rive droite, qui peut être manœuvrée une dizaine de fois par an pour assurer le transport vers l'aval des sédiments stockés dans le bassin de décantation. Le débit réservé est de 50 litres/sec. du 1^{er} au 30 juin et de 100 litres/sec. du 1^{er} juillet au 14 septembre. Le reste de l'année, le débit réservé est reporté sur la prise de Touyères. Cette prise ne génère pas de variation de débit.

- **Prise de Campbielh**

La prise d'eau de Campbielh capte l'eau du Campbielh à la cote 1687 NGF. L'eau est détournée par un barrage de trois mètres de haut et d'une vingtaine de mètres de large en plusieurs parties, vers une galerie souterraine de 2 km de long, prolongée par une conduite aérienne de 1100 mètres qui rejoint la galerie souterraine principale de 3200 mètres alimentant l'usine de Gèdre. La prise d'eau est équipée d'une vanne de chasse en rive gauche, qui peut être manœuvrée une dizaine de fois par an pour assurer le transport vers l'aval des sédiments stockés dans le bassin de décantation.

- **Aménagement de Pragnères**

Le secteur concerné se situe au-dessus de la vallée du Barrada. En aval du lac du Rabiet, une prise d'eau capte en partie le ruisseau de Barrada à la cote 2172 NGF, en limite de site. Elle détourne l'eau au travers d'une grille de 4,5 x 3 mètres vers un canal aérien d'une longueur de 30 mètres. Ce canal se déverse dans un puit de 145 mètres de profondeur qui rejoint la galerie principale alimentant l'usine de Pragnères.

La prise d'eau, large d'une quinzaine de mètres et haute de trois mètres, est équipée d'une vanne de chasse en rive gauche utilisée une fois par an pendant quelques minutes pour assurer le transport solide.

La prise ne capte pas d'eau du 16 juillet au 14 septembre. Le débit réservé est de 8 litres/s du 1^{er} novembre au 14 juin et de 25 litres/sec. le reste de l'année. Cette prise ne génère pas de variations de débit.

- **Partenariat avec PNP**

Une convention de partenariat a été signée entre EDF et le Parc national des Pyrénées dans le but de limiter l'impact de l'exploitation des aménagements hydroélectriques sur l'environnement :



- Mieux organiser les vols en hélicoptère en fonction des périodes de nidification et des espèces à protéger afin de limiter l'impact de ces survols ;
- Recenser et procéder à l'enlèvement des vestiges de chantiers anciens, présents sur la zone d'adhésion et la zone cœur du Parc.

4. PRATIQUES SPORTIVES ET LOISIRS

- **Activités sportives**

- **Principaux itinéraires de randonnée**

Le site Natura 2000 « Pic long – Campbielh » est relativement accessible dans sa partie basse pour la pratique de la randonnée.

Du côté de la vallée de Luz, plusieurs départs de sentiers sont privilégiés. Une piste pastorale partant de Pragnères dessert le secteur du Barrada. La montagne de Campbielh est accessible par un sentier dont le départ est à Gèdre. La localité d'Héas constitue aussi un départ d'itinéraires vers la montagne de Camplong et la Hourquette d'Héas qui permet de rejoindre la vallée d'Aure.

En vallée d'Aure, les principaux départs de randonnée sont la plate forme de Cap de Long ainsi que la station de Piau – Engaly.

Ces deux vallées ne sont pas isolées l'une de l'autre puisque deux cols faciles, le Port de Campbielh et la Hourquette d'Héas, permettent la jonction de ces deux secteurs.

- **Principales activités**

Plusieurs activités sportives en relation avec l'environnement montagnard sont pratiquées régulièrement, principalement en été.

Au cours de la saison estivale, la randonnée et l'alpinisme semblent être les principales activités sur le site. La pratique de l'escalade reste limitée par l'absence de site équipé sur la zone Natura 2000. Il y a cependant quelques voies sur le secteur de Lango de Capos.

Pendant la période hivernale, la pratique du ski de randonnée et des raquettes sont plus ou moins courantes en fonction des vallées et des itinéraires. La montagne de Campbielh reste un secteur favorable pour ces pratiques hivernales.

- **Fréquentation**

La fréquentation du site apparaît comme peu importante. Les points de départ à partir des voies carrossables facilitent l'accès aux différents sentiers du secteur. Néanmoins, ces longs itinéraires ne correspondent pas aux attentes de la majeure partie des touristes. En effet, les temps de parcours importants et l'absence de sentiers de « Grande Randonnée » dissuadent une bonne partie d'entre eux, préférant notamment le GR10 ou la visite de région plus prestigieuse comme les cirques de Troumouse ou de Gavarnie.

La chasse

Le site comporte une grande partie classée en Zone Cœur du Parc National des Pyrénées. Compte tenu de la réglementation particulière associée à ce périmètre, la chasse est interdite sur cette partie du site. Seule la zone périphérique est concernée par cette activité.

En vallée de Luz, l'activité cynégétique est gérée par la Société des Chasseurs Barégeois, les droits de chasse lui étant concédés par la CSVB. Deux associations se partagent le droit de chasse en vallée d'Aure, à savoir la société communale des Chasseurs d'Aragnouet, au Nord des crêtes de Traouès, et la société communale des Chasseurs de Cadeilhan – Trachère et Vignec, sur le versant Sud de cette même crête.

En plus des espèces traditionnelles chassables, le site Natura 2000 « Pic Long – Campbielh » offre la possibilité de chasser des espèces emblématiques telles que le Grand Tétras et l'Isard.

Le vallon de Campbielh est particulièrement apprécié pour la chasse à la perdrix.

L'Isard fait également l'objet d'un plan de chasse qui, associé à la mise en place antérieure de la zone centrale, a permis une augmentation significative et continue des populations et ce, malgré quelques problèmes sanitaires (kérato – conjonctivite).

La Société des Chasseurs Barégeois mène depuis quelques années une expérience, pour une durée totale de 10 ans. Celle-ci vise à optimiser les populations par tirs sélectifs. Ainsi, partant du principe que chaque mâle dominant dispose d'une harde et peut ainsi saillir plusieurs femelles, la société de chasse estime qu'il y n'a aucune nécessité de maintenir un équilibre des sexes. Elle a donc fait passer la consigne de tirer en priorité les mâles adultes, et de préférence les dominants, permettant par conséquent un meilleur renouvellement des reproducteurs et évitant de la sorte tout risque de consanguinité.

La pêche

Pratiquée sur l'ensemble des ruisseaux et lacs de montagne du site Natura 2000 « Pic Long - Campbielh », l'activité piscicole est gérée localement en vallée de Luz par l'Association des Pêcheurs Barégeois et en vallée d'Aure par l'Association de la Gaule Auroise ; elles s'occupent non seulement de la vente des permis de pêche mais également de la gestion des populations de poissons.

Chaque année, plusieurs centaines de permis de pêche sont vendus en vallée d'Aure et en vallée de Luz (environ 400 permis pour le canton de Luz). Ce nombre prend en compte aussi bien les valléens que les touristes, toutefois plus nombreux. A cela, il est nécessaire d'ajouter l'ensemble des ventes extérieures pour obtenir le nombre de pêcheurs pratiquant leur activité en vallée, nombre non quantifiable en l'absence de données plus précises. Il est néanmoins important de signaler une baisse conséquente de jeunes pêcheurs (moins de 25 ans) sur l'ensemble des vallées et plus particulièrement sur le secteur de Luz.

L'autre activité des APPMA du site Natura 2000 concerne la gestion des populations de poissons par alevinage.

Deux types d'alevinage sont pratiqués :

0 Les truites de taille

Elles sont issues de piscicultures locales telles que les piscicultures d'Argelès-Gazost et de Cauterets. Ces truites sont relâchées deux fois par mois entre juin et septembre dans le Gave de Pau. Bien que non inclus dans la zone Natura 2000 « Pic Long – Campbielh », il est en contact avec le Gave d'Héas, en partie compris dans le site. Seule la Truite fario est concernée.

0 Les alevins

Des alevins sont rejetés chaque année en tête de l'ensemble des ruisseaux, par rotation d'environ tous les deux ans dans les lacs de montagne et ce, en grand nombre. Trois espèces de poissons

sont concernées, à savoir la truite sauvage (reproducteur natif de Cauterets), la Truite fario et l'Ombre de fontaine.

Deux raisons justifient pour les pêcheurs l'alevinage des ruisseaux et lacs de montagne.

D'une part, la proportion de reproduction est inférieure à la pression de pêche importante. Cette pression se concentre essentiellement sur le Gave d'Héas, le ruisseau de l'Aguila, le ruisseau d'Estaragne et la Neste de Couplan où l'accessibilité, facteur limitant de la pratique, est facilitée.

Ce facteur limitant explique notamment la faible fréquentation du ruisseau de Campbielh, du lac de Crabounouse, des ruisseaux de la Montagne de Bugarret et du ruisseau de Cap de long. Quant au ruisseau de Barrada, comme pour celui de Campbielh, le caractère aléatoire des prises en ruisseau ne favorise pas une forte pratique.

D'autre part, l'alevinage de truites de taille permet de répondre à une demande touristique supérieure à la demande valléenne pendant les vacances d'été.

D. LES CONFLITS D'USAGES ET LES ATTENTES DES ACTEURS

1. LES CONFLITS ET LES CONFLITS POTENTIELS D'USAGES

Lors de ce diagnostic, aucun conflit d'usage majeur n'a été mis en évidence. Toutefois, certaines activités s'exercent selon des modalités qui pourraient être en incohérence avec l'objectif d'amélioration de l'état de conservation des espèces ou des habitats naturels d'intérêt communautaire.

La fréquentation de certains secteurs forestiers si elle devenait importante pourrait, à moyen terme, aller à l'encontre de la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Le massif forestier du Barrada semble être le secteur le plus exposé. Il est important de signaler aussi la présence d'une entomofaune exceptionnelle telle que la Rosalie des Alpes ainsi que des champignons et des mousses encore mal connus.

Les zones humides, milieux sensibles et fragiles, peuvent être aussi menacées à moyen terme. Le secteur qui pourrait être éventuellement concerné est la tourbière de Cap de Long à proximité d'une zone de bivouac. Cette dernière pourrait avoir un impact négatif avec notamment la multiplication des foyers de feux qui risquent d'enrichir le sol, et qui pourraient générer des phénomènes de piétinements. Cependant, actuellement aucun phénomène de dégradation n'est observé car la zone de bivouac est peu fréquentée.

Un autre cas conduisant potentiellement à un conflit d'usage est relatif à l'alevinage de cours d'eau et de lacs. Actuellement, l'impact des jeunes salmonidés (truite, ombre,...) sur la faune aquatique est fortement suspecté (prédation). Il semble opportun de mettre en place un complément d'information afin de savoir si l'effet est significatif et éviter que l'alevinage ne se réalise dans des portions sensibles pour certaines espèces, notamment l'Euprocte des Pyrénées et le Crapaud accoucheur.

2. LES ATTENTES DES ACTEURS

Lors des différents groupes de travail thématiques ou des entretiens individuels, de nombreuses attentes ont été formulées. Elles peuvent être regroupées autour de deux thèmes.

La première thématique coïncide avec une envie générale d'une part importante des acteurs locaux d'adapter, dans la mesure du possible, leurs activités afin de mieux connaître les réelles influences induites par leurs pratiques et ainsi réduire au maximum les impacts sur ce patrimoine remarquable.

La deuxième requête correspond à une demande d'accompagnement, de soutien et de facilitation de l'activité pastorale traditionnelle présente sur le site. Sans cet élément, une menace de déprise plus ou moins marquée et de régression des milieux ouverts pourrait apparaître et s'amplifier année après année, conduisant à l'abandon des quartiers de pâturage les plus difficiles et la modification inexorable des équilibres actuels, des milieux et des paysages.

E. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET IMPACTS POTENTIELS

Très peu de projets potentiels pouvant avoir un impact sur les milieux ont été recensés.

Néanmoins, il ressort de la concertation engagée que les agriculteurs et la CSVB souhaitent, pour maintenir ou renforcer une activité de fauche, que soit créée une piste pour desservir le quartier de granges de Campbielh. Ce quartier représente aujourd'hui un enjeu de conservation unique, tant du point de vue naturaliste, qu'humain ou paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée. Il reste une seule prairie de fauche. Cette proposition d'aménagement risque de générer un impact très important d'un point de vue écologique (habitats ouverts ou forestiers relevant de la Directive détruits), paysager, foncier, financier et en termes de fréquentation. Pour préserver au mieux les enjeux écologiques il apparaît indispensable de poursuivre une animation spécifique en vue d'élaborer un projet exemplaire de reconquête de la zone des hautes granges. Cette animation devra associer tous les acteurs du site et explorera divers scénarii possibles. Ces différents scénarii devront être comparés en fonction de leur efficacité au regard des objectifs Natura 2000, et de leurs coûts (écologique, économique, paysager, dérangement, etc...).

Par ailleurs le plan d'aménagement de la forêt du Barrada va être révisé. Il faudra veiller à ce que les objectifs et les actions du plan soient en cohérence avec les objectifs de conservation du site Natura 2000.

V. DEFINITION DES ENJEUX

Les phases d'inventaires conduisent à proposer un état des lieux du site. Ce dernier comporte un diagnostic du patrimoine naturel et un volet consacré à la présentation des acteurs et des activités présentes.

La combinaison de ces deux éléments révèle un territoire complexe, formé d'entités diverses et soumis à des pressions d'usage variées. Du point de vue de l'intérêt biologique, de l'originalité des pratiques, tous les secteurs décrits n'ont pas la même valeur et tous ne nécessitent pas un même niveau d'attention. Une hiérarchisation est nécessaire afin de concentrer l'effort sur les habitats et sur les espèces présentant le plus grand intérêt pour le site.

A. ENJEUX ECOLOGIQUES ET HIERARCHISATION PATRIMONIALE

La hiérarchisation de la valeur des habitats et des espèces sur le site de « Pic Long – Campbielh » est le résultat du croisement d'un certain nombre de paramètres. Ces paramètres sont propres à chaque site et leur définition résulte d'une réflexion issue de l'observation et de la connaissance du terrain et du contexte socio-économique tel qu'il a été décrit.

1. CRITERES RETENUS

1. Valeur des habitats et des espèces concernés

Ce critère exprime la valeur du point de vue de l'intérêt naturaliste de l'habitat et des espèces. Il est défini par un certain nombre de statuts (espèces ou habitats prioritaires au titre de la Directive, protection nationale ou régionale d'espèces) et d'éléments liés à la connaissance (rareté, originalité de l'habitat pour le site ou la région, caractère d'endémisme).

2. Fréquence

Cet élément exprime l'idée de rareté et se traduit par une attention particulière donnée aux habitats et aux espèces les moins fréquents sur le site.

3. Intensité et ampleur des phénomènes de dégradation

On a cherché à exprimer, par l'utilisation de ce critère, la sensibilité de certains milieux et de certaines espèces plus fragiles et donc plus régulièrement entraînées dans des processus de dégradation ou de détérioration liés à certains usages. On pense notamment aux milieux humides et aux milieux peu portants très sensibles à l'assèchement et au piétinement. Ce critère traduit principalement l'état de conservation et le degré de menace.

4. Capacité d'action et de gestion, possibilités de restauration

Dans une perspective de gestion, il est important de considérer que les actions à mettre en oeuvre ne peuvent se révéler efficaces, en terme de préservation des milieux et des espèces, que si leur état de conservation permet une restauration ou une pérennisation, et si on est en mesure localement de rencontrer des conditions favorables à leur mise en oeuvre.

2. EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION

Le diagnostic écologique des habitats naturels implique une évaluation de l'état de conservation de chaque habitat naturel cartographié sur le site. Bien qu'un certain nombre de difficultés se soient posées en termes de choix de méthode, une méthodologie standard d'évaluation a pu être élaborée.

1. Méthode de l'évaluation

Selon la Directive Habitats, l'état de conservation d'un habitat naturel résulte « de l'effet de l'ensemble des influences agissant sur lui ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions, ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ».

A partir de cette définition de portée européenne, l'état de conservation d'un habitat sera considéré comme favorable au niveau du site lorsque :

- les superficies qu'il couvre sur le site sont stables ou en extension
- sa structure spécifique et physionomique reste typique

Afin de rendre opérationnelle la définition de la Directive « Habitats », des modalités de caractérisation au niveau de l'habitat naturel sur le terrain ont été choisies pour ces deux points. Nous devons donc disposer d'indicateurs fins, qui permettent de quantifier les facteurs susceptibles d'altérer ou de porter atteinte aux habitats naturels. Les ressources bibliographiques encore lacunaires dans ce domaine nous ont amenés à choisir nous mêmes les indicateurs et à réaliser une grille d'évaluation in situ des habitats naturels.

• Variation des superficies couvertes par l'habitat sur le site

En l'absence d'état de référence antérieur, l'état des lieux et le diagnostic ont été réalisés simultanément. Ce critère a donc été renseigné par des moyens d'évaluation suivants :

- le maintien ou l'aggravation d'un **facteur de dégradation** :

L'intégrité physique a été jugée selon des indicateurs permettant d'identifier et de quantifier d'éventuelles altérations de l'individu d'habitat. Les indicateurs utilisés renseignent des dégradations telles que l'érosion, l'eutrophisation*, le piétinement, l'assèchement. Lorsque la dégradation de l'habitat élémentaire* est très ponctuelle et n'affecte qu'une partie de celui-ci, son intégrité en termes de surface n'est pas systématiquement menacée. Il reviendra dans ce cas à l'observateur de juger du niveau d'influence en fonction de l'intensité locale de la dégradation et de son étendue.

- la **dynamique de la végétation** :

Les habitats naturels correspondent à une étape dans la série dynamique de végétation (stade dynamique). La présence significative d'espèces appartenant au stade dynamique suivant peut indiquer une évolution de l'habitat, et une diminution locale de la surface de l'individu d'habitat. Les indicateurs caractérisant un tel phénomène peuvent être la présence de ligneux hauts dans une lande, de ligneux hauts ou bas au sein d'une pelouse, de ligneux hauts et/ou bas au sein d'un éboulis.

- **Représentativité spécifique et physiologique**

Nous avons tout d'abord cherché à caractériser un « état de référence », auquel pourraient être comparés les habitats rencontrés sur le site. L'état de référence correspond alors à deux modalités :

- état de référence « **théorique** », lié à l'ensemble des caractéristiques (typicité) d'un type d'habitat. Son utilisation repose sur une connaissance approfondie de chacun des types d'habitat, et donc sur une bibliographie abondante, de qualité, fournissant une base homogène pour tous les habitats.
- état de référence « **local** », c'est-à-dire connaissance d'un état antérieur des habitats ou d'un échantillon représentatif des types d'habitats sur le site. En effet, il peut exister des variabilités d'habitats en terme de composition floristique notamment selon l'altitude et la longitude.

Compte tenu de l'insuffisance, voire de l'absence de tels états de référence, et de notre approche basée sur la typologie CORINE Biotopes et non à partir de la phytosociologie, il n'a pas été possible de juger de la « typicité » de l'habitat. Par défaut, nous avons donc choisi de considérer qu'en l'absence de facteurs d'altération de l'intégrité de l'habitat, celui-ci serait qualifié en « bon » état de conservation.

2. Les critères de l'état de conservation

Les indicateurs retenus pour la caractérisation sur le terrain ont été déclinés en deux catégories :

- **Les facteurs d'influence**

Il s'agit d'observations d'éléments (semis de ligneux hauts, présence d'herbacées colonisatrices, présence de sol nu...) qui peuvent traduire, à terme, un impact négatif ou positif sur les habitats, tout en n'ayant pas encore d'impact au moment de l'observation. Aucun jugement n'est porté, il s'agit d'une notation objective. Ces facteurs d'influence, suivant leur intensité et l'interprétation qui sera faite, pourront ou non se traduire par un « facteur affectant l'intégrité de l'habitat » (on préférera cette formulation au terme de « menace »).

- **Les facteurs affectant l'intégrité de l'habitat**

La sur-utilisation pastorale, la sur-fréquentation touristique ou la colonisation par les ligneux hauts peuvent constituer autant de facteurs affectant l'intégrité de l'habitat. Selon leur intensité ils pourront être qualifiés de :

- **réel** : Un tel facteur est effectif sur l'habitat et sera alors défini selon l'un des niveaux « faible », « moyen » ou « fort »
- **potentiel** : susceptible, à court terme, de porter atteinte à l'intégrité de l'habitat
- **nul**

3. La note d'état de conservation

La synthèse des « facteurs d'influence » et des « facteurs affectant l'intégrité de l'habitat » notés sur un individu d'habitat conduit à une note d'état de conservation, déclinée en trois classes : « bon », « moyen », « mauvais ». Ces dernières ont été affectées de la manière suivante :

- La note « bon état de conservation » a été attribuée par défaut lorsque aucun facteur susceptible d'affecter l'état de conservation n'a été mis en évidence.
- Les notes « moyen état de conservation » ou « mauvais état de conservation » ont été données dès lors que des indicateurs montrant la perte d'une partie de l' « intégrité » de l'individu d'habitat par rapport à un état de référence attendu ont été mis en évidence. La distinction entre les deux états « moyen » et « mauvais » a été jugée en fonction de l'intensité et de l'amplitude du ou des facteurs en jeu. L'appréciation « mauvais état » transcrit le fait qu'un individu d'habitat soit menacé de disparition à court terme.

3. HIERARCHISATION DES ENJEUX

Pour chaque type d'habitat naturel et pour chaque espèce le croisement des critères donne lieu à l'établissement d'une hiérarchie qui permet de déterminer pour le site des enjeux de gestion. Ces derniers constituent l'originalité du site et sa signature en termes de conservation du patrimoine. Ils sont propres à une portion de territoire et expriment une combinaison de critères qui révèle la richesse du milieu, la complexité d'un système local et ses fragilités. Ces enjeux constituent un socle de réflexion à partir duquel les objectifs de gestion sont définis avant d'être traduits en actions de gestion.

B. ENJEUX DE GESTION DU SITE

La définition de paramètres spécifiques au site a permis d'établir pour chaque espèce et pour chaque habitat une combinaison propre de critères. Elle permet de révéler les enjeux de gestion.

Au final, ce traitement a permis de dégager les cinq enjeux de gestion propres au site de « Pic Long – Campbielh ». Ils concernent :

- la valeur patrimoniale des espaces ouverts
- les espèces prioritaires et remarquables du site
- les forêts à forte naturalité ou remarquables
- les milieux remarquables fragiles (zones humides, glaciers,...)
- l'impact de la fréquentation

Ces cinq enjeux forment les lignes de force qui permettent d'expliquer l'équilibre particulier du site et qui révèlent les axes de travail et les leviers sur lesquels repose sa gestion conservatoire.

1. VALEUR PATRIMONIALE DES ESPACES OUVERTS

Le site de « Pic Long – Campbielh » est un territoire de tradition pastorale ancienne. Les paysages actuels sont très représentatifs d'un secteur de montagne pyrénéenne marqué par le pastoralisme. Un des traits marquants de ce paysage repose sur l'importance des secteurs ouverts et leur équilibre avec les milieux de landes et de forêts. Pour mémoire, les espaces ouverts sont constitués à près de 57 % d'habitats d'intérêt communautaire.

A l'échelle du massif, ces formations sont partout en régression de manière parfois assez significative. Sur le territoire du site, les milieux ouverts sont marqués par une relative stabilité du point de vue de leurs qualités et de leurs surfaces. Ils semblent globalement en bon état de conservation. Cet équilibre est le résultat d'une activité agricole et pastorale toujours importante. Toutefois, ces milieux sont concernés par des dynamiques de colonisation par les ligneux bas ou les graminées sociales qui sont observées de façon traditionnelle sur tous les secteurs en déprise.

Ce constat général est à nuancer car, malgré une activité pastorale générale très vivace, certains secteurs très éloignés, très pentus ou très escarpés sont aujourd'hui en partie ou en totalité délaissés. Les terrains concernés subissent alors une dynamique de progression des espèces colonisatrices qui conduit inexorablement vers une fermeture du paysage.

La prise en compte de cet enjeu de conservation se traduit par la définition de deux objectifs de conservation à long terme. Ces objectifs répondent au double besoin de maintien dans le meilleur état de conservation possible des espaces actuellement ouverts et de reconquête de la valeur pastorale perdue ou altérée sur les secteurs délaissés.

1. Maintien des espaces ouverts par une pression pastorale équilibrée et régulière sur l'ensemble du site

La réalisation de cet objectif repose sur le constat que certains secteurs subissent actuellement une dynamique de colonisation de ligneux qui traduit des modifications de pratiques.

C'est le cas dans les secteurs de Campbielh, Bugatet et Traouès où l'on assiste à une forte colonisation par les ligneux alors que la fréquentation par le bétail semble ne pas avoir diminué de manière significative.

Le versant Nord de la montagne de Campbielh semble être colonisé depuis longtemps par des landes à Callune, Genévrier et Rhododendron. Ces dernières années, ces landes tendent à se densifier et à s'étendre malgré l'effort du CSVB à maintenir une certaine pression pastorale avec l'intervention de troupeaux extérieurs à la vallée de Luz.

Le secteur Bugatet – Traouès rencontre un problème de déprise pastorale dû à la disparition d'éleveurs sur Aragnouet ; la pression de pâturage en intersaison n'est plus assurée. Cependant, un effort de stabilisation de troupeaux extérieurs a été initié depuis quelques années particulièrement côté Sud et Est de l'estive. Sur la face Nord, la progression des landes à Rhododendron et la remontée des lisières forestières sont observées malgré la présence de troupeaux.

Les habitats concernés sont d'intérêt communautaire voire potentiellement prioritaires dans certains secteurs. Cette fermeture de milieux et la perte d'une mosaïque d'habitats peuvent devenir défavorables au développement de l'avifaune telle que le Grand Tétrás et la Perdrix grise. L'objectif opérationnel pour ces secteurs est d'assurer le maintien des habitats de pelouses et une diversité d'habitats en limitant la progression des landes et des forêts de manière à maintenir un équilibre entre les milieux ouverts et les milieux fermés

Plusieurs pistes de gestion ont été envisagées, elles reposent sur des interventions directes (feux, débroussaillages, ...), ainsi que sur la mise en place d'aménagements destinés à rendre les secteurs plus attractifs et sur un pilotage plus ciblé de la pression de pâturage ovins et bovins.

2. Restauration de la valeur patrimoniale sur des milieux ouverts aujourd'hui délaissés

Ce deuxième objectif fait suite au constat qu'il existe des secteurs particuliers qui, du fait de leur éloignement, de leur configuration ou de leur inaccessibilité sont actuellement délaissés par les troupeaux, même si la pratique pastorale est vivace à l'échelle du site. Cet objectif tend à redynamiser cette activité sur les secteurs en proposant des aménagements et une gestion qui pourraient permettre une plus grande présence des troupeaux et une reconquête des milieux ouverts.

Le secteur du Barrada, plus particulièrement le fond de la vallée, le cirque d'Eres Lits, est traditionnellement utilisé par les troupeaux : actuellement ce secteur est délaissé. L'Ouest du cirque est largement dominé par le Brachypode et des fougères. De plus, des ourlets forestiers sont en cours de formation.

L'objectif opérationnel de ce secteur est de maintenir une certaine pression pastorale afin de préserver des habitats tels que les nardes, habitats potentiellement prioritaires. L'accueil de bovins et d'équins en partie basse pourrait ralentir la dynamique de recolonisation des ligneux et des graminées sociales.

Un autre secteur, Estaragne – Cap de Long, est peu à peu délaissé par les troupeaux avec la réduction des effectifs de la commune d'Aspin. L'évolution du milieu est cependant plus lente vu l'altitude de ce secteur. Des modifications risquent d'être observées à moyen terme notamment au niveau de la qualité des pelouses, l'avancée des rhododendrons et la remontée des pins à crochets.

Pour ces deux zones, les pistes de gestion envisagées semblent plus complexes à mettre en oeuvre compte-tenu du contexte et de la faiblesse du pâturage sur ces secteurs.

Le quartier de granges de Campbielh à l'entrée du vallon représente aujourd'hui un enjeu de conservation unique, tant du point de vue naturaliste que paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée, ainsi que l'utilisation des granges en intersaison qui allait de pair avec l'exploitation de ces zones intermédiaires. A ce jour, il reste une seule prairie de fauche. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il est possible de maintenir et de relancer une activité agricole durable sur ce quartier pour préserver ces milieux qui deviennent très rares à ces altitudes et qui jouent un rôle important dans le maintien des populations de lépidoptères (Apollon, semi Apollon). Il en est de même, dans une moindre mesure, du secteur du plan d'Aragouet pourtant mieux desservi.

Pour ces deux zones, les pistes de gestion seront difficiles à mettre en oeuvre compte-tenu de l'éloignement important de la première et du contexte foncier de la deuxième.

2. ESPECES PRIORITAIRES ET REMARQUABLES DU SITE

La grande diversité des habitats naturels rencontrés sur le site se traduit également du point de vue des espèces. Ces espèces possèdent un statut au regard de la Directive « Habitats » ou selon les réglementations de portée nationale ou régionale.

La connaissance fine de ces espèces, des effectifs et des conditions écologiques dans lesquelles elles se maintiennent permet d'assurer leur prise en compte dans les actions de gestion en s'assurant de leur maintien à long terme.

1. Mieux connaître et conserver les espèces animales prioritaires et remarquables du site

Le site abrite certaines espèces animales de l'annexe II. Neuf espèces sont identifiées sur le site. Il s'agit du Lézard montagnard des Pyrénées, du Desman des Pyrénées, de la Loutre d'Europe, de la Rosalie des Alpes, du Lucane cerf-volant et de quatre espèces de chiroptères : le Grand Murin, le Petit Murin, le Petit Rhinolophe et la Barbastelle. Chacune de ces espèces a été étudiée du point de vue des milieux qu'elle fréquente et des facteurs qui influencent le maintien de ses populations sur le site. Au regard de ces données et de l'état de conservation des habitats, il apparaît que les habitats de ces espèces ne nécessitent pas d'intervention de gestion particulière. Un suivi régulier est cependant à mettre en place en dehors de tout objectif de gestion spécifique.

Le site abrite également des populations d'espèces présentes à l'annexe IV de la Directive. Parmi ces 25 espèces, la prise en compte de l'Euprocte des Pyrénées et du Crapaud accoucheur apparaît comme un objectif de gestion à long terme répondant à l'enjeu de conservation des espèces patrimoniales du site.

Ces deux espèces sont remarquables à tout point de vue. L'Euprocte des Pyrénées est une espèce endémique du massif pyrénéen et la présence du Crapaud accoucheur en altitude est exceptionnelle. L'Euprocte est inféodée aux cours d'eau froide d'altitude du site et affectionne en particulier les vasques et secteurs de cours d'eau à faible débit. Ce discret amphibien reste mal connu, tant du point de vue de son abondance que de sa biologie. Par ailleurs les interactions qui peuvent intervenir dans son cycle de développement avec la pratique de l'alevinage sont à rechercher.

L'objectif poursuivi correspond à la mise en place d'une étude permettant de mieux appréhender les conditions de vie de ces batraciens et de mieux localiser les secteurs où la pratique de l'alevinage qui interfère avec leur cycle de développement. En terme de gestion, ces données devront permettre d'avoir une approche fine et adaptée de l'alevinage qui veillera à épargner les zones de sensibilité de l'Euprocte et du Crapaud accoucheur si l'interaction négative supposée est confirmée.

D'autres espèces, inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats sont remarquables. L'Apollon et le Semi-Apollon vivent principalement au niveau des prairies, des prairies de fauche, des pelouses rocailleuses et des lisières forestières. La déprise pastorale, la fermeture des milieux et le réchauffement climatique menacent les populations actuelles.

L'objectif de gestion de ces espèces se traduit par le maintien et le mosaïquage des milieux ouverts nécessaires aux développements des individus à tous les stades (chenilles, adultes).

2. Mieux connaître et conserver la flore prioritaire et remarquable du site

Le site Natura 2000 « Pic long – Campbielh » abrite quelques espèces végétales remarquables dont certaines mousses forestières mal connues, la Buxbaumie verte et l'Orthotric de Roger. Ces espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats sont très discrètes en milieu forestier. En effet, la Buxbaumie verte est une petite mousse de quelques millimètres vivant sur le bois mort et l'Orthotric de Roger pousse sur les arbres à quelques mètres au-dessus du sol.

Leur répartition et leur abondance étant mal connues, l'objectif principal correspond essentiellement à un objectif d'amélioration de la connaissance :

- prospecter l'ensemble des habitats forestiers favorables afin d'accroître la connaissance sur ces populations très discrètes ;
- adapter la gestion forestière afin de maintenir un certain volume de bois mort au sol.

L'Androsace des Pyrénées est une espèce rencontrée uniquement dans les Pyrénées centrales. Actuellement, 32 stations ont été repérées sur le site Natura 2000 soit près de 30 % des stations d'Androsace des Pyrénées inventoriées sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Le changement climatique pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement les stations situées en haute et basse altitude.

La conservation de cette espèce passe par une étude approfondie sur les stations connues et par un suivi afin d'évaluer l'état et l'évolution de l'Androsace des Pyrénées.

D'autres espèces végétales restent à découvrir sur le site Natura 2000. L'Aster des Pyrénées est une espèce dont la répartition mondiale se limite aux Pyrénées françaises et à la chaîne Cantabrique de façon très marginale. On connaît aujourd'hui 14 stations seulement de cette espèce dont trois pour le département des Hautes-Pyrénées. Il existe des données bibliographiques sur le site de Pic Long notamment dans la forêt du Barrada.

Une confirmation de la présence de l'espèce est nécessaire afin de mettre en place un protocole de gestion et de suivi des individus.

3. LES FORETS A FORTE NATURALITE OU REMARQUABLES

Le site Natura 2000 « Pic Long – Campbielh » comporte plusieurs massifs forestiers. Chacun de ces massifs représente un enjeu important d'un point de vue écologique. Parmi ces forêts, la forêt du Barrada est l'un des habitats les plus remarquables de la région. En effet, certains secteurs de cette forêt présentent un caractère de subnaturalité très marqué. Cette particularité et toute la faune et la flore liées à ce type d'habitat en font un pôle de grande richesse écologique. En effet, en particulier dans les secteurs ne faisant pas l'objet d'intervention de gestion, on peut noter la présence d'une très grande richesse écologique cependant mal connue. De plus, cette forêt constitue un excellent habitat pour le Grand Tétras,

Etant donné le caractère exceptionnel de ce milieu, l'objectif principal est la gestion conservatoire de ces forêts et la création de zones de non-intervention afin de préserver cette grande richesse écologique.

4. LES MILIEUX REMARQUABLES FRAGILES

Les milieux tourbeux et les zones humides sont importants du point de vue patrimonial. Ils abritent généralement une flore et une faune tout à fait spécifiques. Leur rôle dans le cycle de l'eau est essentiel et, d'un point de vue général, les enjeux liés à l'eau sont importants dans un contexte global de plus grande fréquence des épisodes secs. Leur dynamique en fonction de paramètres naturels et anthropiques ainsi que leur état de conservation sont très mal connus sur l'ensemble du massif pyrénéen.

La prise en compte de l'enjeu patrimonial de ces milieux se traduit par l'objectif suivant :

- Connaître et suivre la dynamique des zones tourbeuses

De nombreuses zones tourbeuses ponctuelles sont présentes sur le site Natura 2000. Bien qu'ils soient cartographiés depuis 2005, ces microhabitats complexes sont encore mal connus notamment au niveau de leur dynamique et de leur état de conservation. Le milieu tourbeux de Cap de Long présente un enjeu fort avec notamment la présence d'une zone de bivouac à proximité. Actuellement cette activité ne menace pas la zone humide. Cependant, il est intéressant d'étudier sur le long terme l'état de conservation et la dynamique de ce milieu afin de surveiller ces milieux et d'évaluer les menaces potentielles pouvant mener à une dégradation de cet écosystème fragile.

L'objectif de gestion se traduit par une prospection plus fine et un pré-diagnostic de ces habitats très complexes et par un suivi de leur fonctionnement.

5. L'IMPACT DE LA FREQUENTATION

La fréquentation du site a été identifiée comme un enjeu de gestion dans la mesure où une fréquentation mal maîtrisée peut être une source importante de dégradation qu'il s'agisse de conséquences directes d'un passage trop important de randonneurs ou du dérangement que peuvent provoquer certaines pratiques.

Sur le site, aujourd'hui, la fréquentation est peu importante et raisonnable en terme d'impact. Les activités de loisirs et de plein air se pratiquent sans conséquences apparentes sur les milieux et sur les espèces. L'inventaire des activités a permis d'en faire une synthèse qui montre une situation équilibrée.

L'objectif défini reste alors de concourir au maintien d'un niveau de fréquentation respectueux de la valeur patrimoniale des habitats et des espèces. Il prévoit également d'intégrer la démarche Natura 2000 à l'ensemble des projets de développement, en cours ou à l'étude, sur le site et en périphérie, de manière à maintenir durablement la qualité des habitats au regard des dégradations causées par une fréquentation mal maîtrisée.

VI. LE PROGRAMME D'ACTION

A la lumière des enjeux identifiés sur le site, la réflexion menée par l'opérateur technique et les membres des groupes de travail thématiques a conduit à proposer des mesures de gestion, de suivi, d'information et de sensibilisation, pour répondre aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ainsi, 23 fiches actions synthétiques ont été proposées.

Le Document d'Objectifs est élaboré pour une durée de six ans, aussi les actions proposées devront être mises en oeuvre entre les années 2008 et 2013 ou 2009 et 2014 en fonction de l'année du démarrage de la mise en oeuvre des actions. Un calendrier et un budget prévisionnel de mise en oeuvre sont associés à chaque action.

A. LES FICHES ACTION

1. DEFINITION DES PRIORITES D' ACTIONS

Au cours des travaux menés pendant l'élaboration du Docob, certaines actions sont apparues comme prioritaires pour préserver des habitats, des espèces, ou des activités qui sont nécessaires à leur maintien. Afin de traduire l'importance relative de chacune des actions pour mener à bien les objectifs du site, et d'éclairer les choix des acteurs dans la perspective de leur mise en oeuvre, il est apparu nécessaire de hiérarchiser les actions proposées. Les moyens disponibles n'étant pas illimités, ce sont sur elles que devront être concentrés les efforts financiers et humains.

D'une manière générale, l'attribution d'un haut niveau de priorité est liée au fait :

- qu'il est nécessaire de les mettre en oeuvre pour garantir leur maintien sur le long terme
- qu'il est urgent, à très court terme, de les mettre en oeuvre.

Ainsi, deux niveaux de priorité ont été distingués : les actions prioritaires (Priorité 1) et les actions de seconde importance (Priorité 2).

2. ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La mise en oeuvre des actions et l'application des principes du Document d'Objectifs « Pic Long – Campbielh » relèveront d'une phase d'animation sur la durée de son application. Une structure animatrice sera désignée à cet effet. Ses missions, ainsi que le calendrier prévisionnel correspondant, sont reprises dans une fiche action spécifique.

3. PERSPECTIVES POUR LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Les réflexions menées au cours de ces années d'élaboration du Docob n'ont pas permis de traduire tous les enjeux et objectifs en actions susceptibles d'être déclinées sous forme de « fiches actions ». Elles ont cependant vocation à se poursuivre, et à se traduire en actions concrètes lors de la mise en oeuvre du Docob.

La mise en oeuvre de Natura 2000 et l'animation du Docob devront être suffisamment souples et dynamiques pour créer un cadre favorable et soutenir les projets qui respecteront les enjeux mis en évidence dans ce Docob afin de remplir les objectifs qui y sont définis.

4. LA MISE EN OEUVRE DES OBJECTIFS EN ACTIONS

Les grands enjeux spécifiques au site « Pic Long – Campbielh » se traduisent concrètement en actions. Chaque fiche action comporte une lettre la rattachant à l'enjeu auquel elle est associée. Ainsi, toutes les fiches **H** correspondent à l'enjeu sur les habitats naturels ; les fiches **E** sont relatives aux espèces animales et végétales ; les fiches **P** concernent l'activité pastorale ; les fiches actions **F** s'intéressent à la fréquentation et l'activité touristique et enfin la fiche action **A** concerne l'animation du Docob.

Les différentes mesures présentées dans ces fiches relèvent soit d'opérations de gestion au sens large (**G**), soit de suivi (**S**) ou soit de connaissance (**C**).

Les 23 fiches actions synthétiques se répartissent de la façon suivante :

H. Habitats naturels

- H1** – Pérenniser / développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité
- H2** – Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de Badet
- H3** – Suivre les dynamiques végétales sur les estives du site
- H4** – Améliorer la connaissance des zones tourbeuses

E. Espèces animales et végétales

- E1** – Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leur maintien
- E2** – Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et gestion des stations éventuelles
- E3** – Suivre les stations d'Androsace des Pyrénées
- E4** – Suivre l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au *Soum des Salettes*
- E5** – Suivre les éboulis à Vesce argentée du *Port de Campbielh*
- E6** – Localisation, gestion et suivi des invertébrés d'intérêt communautaire du site Natura 2000
- E7** – Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris
- E8** – Suivre les populations d'amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et améliorer leurs interactions avec la faune piscicole
- E9** – Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique
- E10** – Connaissance et veille écologique des espèces communautaires

P. Gestion de l'activité pastorale

- P1** – Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de *Barrada – Crabounouse – Bugarret*

- P2** – Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la *Montagne de Campbielh*
- P3** – Maintenir l'activité pastorale sur la *Montagne de Camplong*
- P4** – Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de *Badet*
- P5** – Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de *Bugatet - Traouès*
- P6** – Maintenir l'activité pastorale sur le secteur de *Cap de Long – Montagne d'Aspin*

F. Gestion de la fréquentation et de l'information

- F1** – Mettre en cohérence la signalétique du *vallon de Badet*
- F2** – Restaurer le balisage des sentiers du *vallon de Cap de Long* et de la *Montagne de Campbielh*

A. Animation du Document d'Objectifs

- A** – Animation du Document d'Objectifs

« Pérenniser/Développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité »

Priorité 1

Contexte :	Les différents massifs forestiers représentent un peu plus de 8 % de la superficie totale du site. Malgré cette faible part, ces forêts contiennent un patrimoine faunistique et floristique très important avec de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, voire même prioritaire comme la Rosalie des Alpes. L'ensemble des forêts du site est actuellement géré par l'Office National des Forêts : la forêt de <i>Baranette</i> (110 ha) sur la commune d'Aspin-Aure, le massif de <i>Couplan</i> (200 ha) sur Aragnouet et les forêts de <i>Barrada</i> (322 ha) et de <i>Pène Aube</i> (<i>Bois de Barbet</i>) sur la commune de Gèdre.
-------------------	--

Habitats concernés :	✖ Tous les habitats forestiers sont potentiellement concernés par cette mesure.
Espèces concernées :	✖ Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1308 – Fiche Espèce A – 3 ✖ Petit Murin – <i>Myotis blythii</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1307 – Fiche Espèce A – 5 ✖ Petit Rhinilophe– <i>Rhinolophus hipposideros</i>– DH : An. II & IV Code UE : 1303 – Fiche Espèce A – 6 ✖ Grand Rhinilophe <i>Rhinolophus ferrumquinum</i>– DH : An. II & IV Code UE : 1304 – Fiche Espèce A – 7 ✖ Chat forestier <i>Felis sylvestris</i>– DH : An. IV Code UE : – Fiche Espèce A – 12 ✖ Rosalie des Alpes – <i>Rosalia alpina</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1087 – Fiche Espèce A – 10 ✖ Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> – DH : An. II Code UE : 1083 – Fiche Espèce A – 11 ✖ Buxbaumie verte – <i>Buxbaumia viridis</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1386 – Fiche Espèce V – 2 ✖ Orthotric de Roger – <i>Orthotrichum rogeri</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1387
Objectifs :	Mettre en oeuvre une gestion forestière favorable au maintien durable des habitats naturels forestiers et des habitats d'espèces animales et végétales forestières. Former, aider et accompagner les agents, les techniciens et les exploitants forestiers à la reconnaissance des habitats d'espèces forestières et aux pratiques favorables à leur conservation.
Pratiques actuelles :	La majeure partie des forêts est actuellement soit en repos, soit en série de protection. Seul le secteur Ouest de <i>Barrada</i> et le secteur proche de la route de <i>Couplan</i> sont exploités dans le cadre d'une gestion forestière plutôt douce.
Changements attendus :	Respect de bonnes pratiques sylvicoles et d'exploitation. Intégration de l'ensemble des éléments remarquables de la forêt lors de la révision des aménagements forestiers. Conservation de la forte naturalité et de l'épanouissement de la biodiversité naturelle de certains secteurs. Maintien ou augmentation des capacités d'accueil du milieu forestier pour l'ensemble des espèces communautaires.
Périmètre d'application :	Ensemble des milieux forestiers du site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure H1-G	GESTION FORESTIERE FAVORABLE POUR LES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE
H1-G1	⇒ Mise en cohérence des aménagements forestiers avec les objectifs de conservation du patrimoine remarquable (faune, flore et habitats naturels) <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Intégration de l'ensemble des données en matière d'habitats naturels et de zones de présence d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire identifiées au sein des forêts faisant l'objet d'un aménagement forestier. Repérage des arbres remarquables dans les zones d'exploitation forestière. Développement d'une conduite des peuplements pied à pied ou par bouquet afin de généraliser l'irrégularisation des peuplements.
H1-G2	⇒ Favoriser le « compartiment » bois mort dans les forêts Mesure à réaliser sous réserve de respect des règles de sécurité. <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Favoriser le maintien de bois mort en laissant des souches hautes ou des billons défectueux lors de l'abattage de gros arbres (tares au pied, purges, etc.) pour permettre le développement d'espèces saproxylophages comme le Lucane cerf-volant. Conservation des arbres morts ou dépérissant sur pied, des chablis et des volis. Augmentation du volume de bois mort au sol notamment en adaptant la gestion des rémanents lors des travaux de coupe d'une part et en laissant des arbres de gros diamètre au sol d'autre part (maintien des équilibres minéraux, support pour le développement de la Buxbaumie verte, .).
H1-G3	⇒ Favoriser la désignation d'îlot de sénescence et le maintien de l'ensemble des arbres remarquables Cette mesure vise tout d'abord à favoriser le nombre d'arbres et les surfaces de peuplements en phase de vieillissement biologique ou de sénescence. Parallèlement à cela, ce travail devra également permettre d'accroître le nombre d'arbres à microhabitats (cavités, fissures,...), de faible valeur économique mais présentant un intérêt pour certaines espèces de chauves-souris, de mousses ou encore de champignons. <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Maintien au maximum des arbres sénescents ou morts et des arbres à cavités dans les peuplements forestiers devant passer en coupe afin de maintenir un corridor écologique pour les espèces dendrocoles, corticoles et xylophages. Mise en place et renforcement d'îlots de sénescence permettant notamment l'installation de population d'insectes comme par exemple la Rosalie des Alpes dans les hêtraies (zones de sapinières – hêtraie contenant des arbres d'un diamètre de 40 cm à 1,30 m et présentant déjà si possible des fissures, des branches mortes, des cavités ou déjà sénescents).

FICHE ACTION H1

<u>H1 – G4</u>	⇒ Favoriser l'épanouissement de la biodiversité naturelle sur les secteurs à forts enjeux écologiques et à faible enjeu économique (Barrada) <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> La forêt du Barrada représente un enjeu de conservation unique d'un point de vue naturaliste et paysager. Cette forêt est sans doute une des plus remarquables des Pyrénées centrales du fait de son caractère naturel très marqué. En effet, en particulier dans les secteurs ne faisant pas l'objet d'intervention de gestion, on peut noter la présence d'une très grande richesse écologique cependant mal connue. De nombreuses espèces de mousses, de champignons et d'insectes très rares sont présentes. De plus, cette forêt constitue un excellent habitat pour un certain nombre d'oiseaux rares. Etant donné la faible qualité de ces peuplements et les difficultés de desserte, la majeure partie de cette forêt est classée en série d'intérêt écologique et ne fait pas l'objet d'exploitation. Seule la partie basse est à ce jour exploitée. Du fait du caractère exceptionnel de cette forêt, il est envisagé de laisser s'épanouir la richesse écologique sur une zone boisée du Barrada non accessible et par conséquent non exploitable en coupes forestières, par notification dans le plan d'aménagement en cours de révision - étude de la faisabilité et de la mise en œuvre sur la base d'un diagnostic fin des enjeux écologiques et socio-économiques pour délimiter précisément la zone. - définition concertée des règles du jeu de gestion Il ressort de la concertation que la mise en œuvre éventuelle de ce projet ne devra pas remettre en cause le droit de chasse et de pêche, l'objectif principal étant de pérenniser une zone laissée en libre évolution naturelle (sans intervention forestière) en vue de laisser s'épanouir la grande richesse écologique. Par ailleurs la délimitation territoriale du projet devra éviter les secteurs faisant l'objet d'une exploitation forestière ou de coupes affouagères afin qu'elles puissent se poursuivre normalement. Cf. fiche action E6 – S1
<u>H1-G5</u>	⇒ Sensibiliser et former les agents, techniciens et exploitants forestiers <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Former les agents forestiers à la reconnaissance des divers types d'arbres à conserver (arbres à cavités, à fissures, échelle de sénescence, ...). Sensibiliser les agents forestiers et les exploitants aux enjeux conservatoires du site (biologie / habitat des espèces, consignes de gestion...) et notamment aux consignes à appliquer en cas de coupe en bordure de ruisseau.
<u>H1 – G6</u>	⇒ Faire découvrir et valoriser le patrimoine écologique de la forêt du Barrada <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Engager une réflexion sur la possibilité et les conditions d'une valorisation écotouristique du massif (sorties à thème ou découverte avec des gardes PNP, ONF, ou accompagnateurs de moyenne montagne, etc.). L'organisation de cette fréquentation devra se faire dans une approche de type écotourisme en vue de limiter au maximum les dérangements sur la faune et les habitats. Elaborer un livret « découverte ». Formation des accompagnateurs de moyenne montagne par les gardes PNP sur les enjeux écologiques particuliers du Barrada.



FICHE ACTION H1

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure de gestion des habitats et des espèces de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Office National des Forêts, Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Communes, CSVB.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000. H1G4, Crédits Natura 2000, PNP H1G6, Crédits Natura 2000, PNP, CG
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Respect des bonnes pratiques forestières. - Intégration des données sur le patrimoine lors de la révision de l'aménagement forestier. - Volume de bois mort en augmentation. - Nombre d'arbres secs, sénescents, de chablis et volis importants. - Formation des agents, techniciens et exploitants effectuée.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

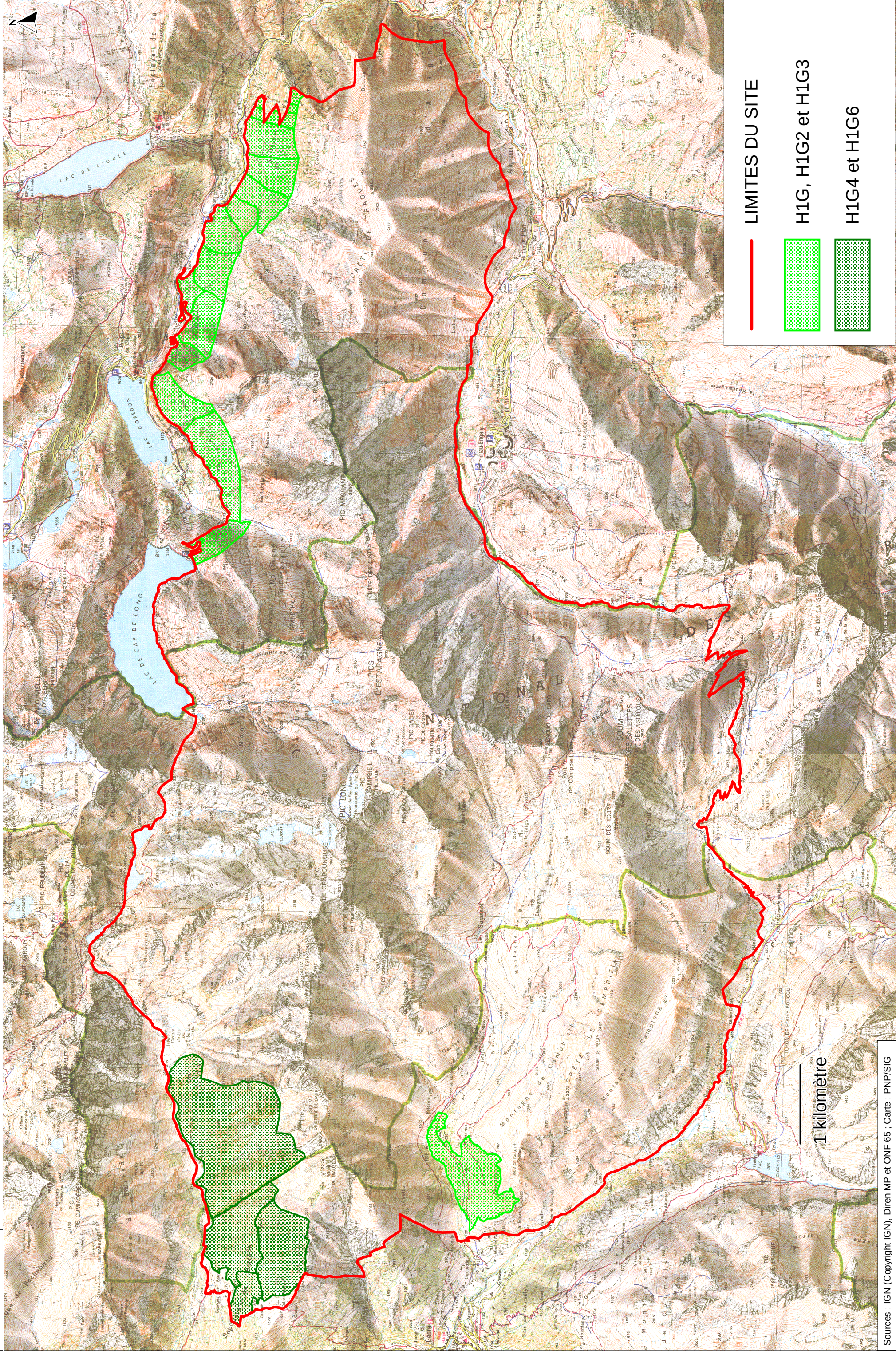
GT Forêt du 12 et du 14/02/08

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
H1	H1 – G1							Coût éventuel à définir
	H1 – G2							Coût éventuel à définir
	H1 – G3							Coût éventuel à définir
	H1 – G4		3 j. Agent					3 jours Agent technique
	H1 – G5	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	10 jours Agent technique
	COUT TOTAL DE L'ACTION							13 jours Agent technique

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors coûts éventuels à évaluer) > 2 300 Euros



LIMITES DU SITE

H1G, H1G2 et H1G3

H1G4 et H1G6

**« Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier
rive gauche vallon de *Badet* »**

Priorité

<u>Contexte :</u>	La forte fréquentation des randonneurs et le passage du bétail a entraîné des dédoublements d'itinéraire ainsi que l'érosion du sentier contribuant ainsi à la dégradation des habitats naturels. Les sentes créées par le bétail sont régulièrement utilisées par les randonneurs. Ceci provoque un « surcreusement » des sentes et favorise l'érosion.
<u>Habitats concernés :</u>	✖ Landes à Rhododendrons (CB 31.42 – UE 4060) Fiche Habitat L 2 ✖ Fourrés à <i>Juniperus communis subsp. nana</i> (CB 31.431 – UE 4060) Fiche Habitat L 3 ✖ Tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins (CB 36.311 – UE 6230) Fiche Habitat P 4 ✖ Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Nard raide (CB 36.312 – UE 6230) Fiche Habitat P 4 ✖ Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Fiche Habitat P 5 ✖ Pelouses pyrénéennes à Laîche sempervirente (CB 36.4112 – UE 6170) Fiche Habitat P 6 ✖ Eboulis occidendo-méditerranéens et thermophiles (CB 61.3 – UE 8130) Fiche Habitat R 3
<u>Espèces concernées :</u>	✖ La plupart des espèces des annexes II et IV de la directive sont potentiellement concernées par cette mesure de portée générale
<u>Objectifs :</u>	Limiter la dégradation et l'érosion des milieux de part et d'autre du sentier. Canaliser la fréquentation sur un seul sentier.
<u>Pratiques actuelles :</u>	Le sentier rive gauche du vallon de <i>Badet</i> est très fréquenté par les randonneurs surtout en période estivale au départ de la station de <i>Piau-Engaly</i>. Il permet de monter au Port de <i>Campbielh</i> et de relier la vallée d'<i>Aure</i> à la vallée de <i>Luz</i>. Le bétail fréquente régulièrement le sentier.
<u>Changements attendus :</u>	Restauration des habitats naturels actuellement dégradés Passage des randonneurs sur un sentier principal.
<u>Périmètre d'application :</u>	Rive gauche vallon du <i>Badet</i>.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

FICHE ACTION H2

Mesure H2-G	RESTAURATION DES HABITATS NATURELS
H2-G1	⇒ Aménagement du sentier principal <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Revégétalisation des pelouses à proximité du sentier. Mise en place d'aménagements permettant de limiter l'érosion du sentier. Matérialisation claire de l'itinéraire (blocs rocheux).
H2-G2	⇒ Entretien manuel du sentier <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Surveillance des aménagements et de l'utilisation réelle des sentiers. Réalisation de travaux assurant le bon fonctionnement du sentier principal (passage de gué, ...) et la limitation des accès aux chemins secondaires.
Mesure H2-S	Suivi annuel de l'effet de ces actions sur les habitats naturels
H2-S1	⇒ Evaluer la régénération du milieu après restauration <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Suivi photographique annuel de la cicatrisation des milieux suite aux travaux. Suivi des modalités de retour de la végétation (transects relevés tous les 2-3 ans).

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure de gestion des habitats de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	FFRP, CAF, FFME.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de restauration des habitats d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100% du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	H2G, et H 2S1 Crédits Natura 2000, PNP H2G2, PNP,
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Surface d'habitats d'intérêt communautaire restaurés. - Respect de l'itinéraire par les randonneurs. - Aménagement et entretien du sentier.



FICHE ACTION H2

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008

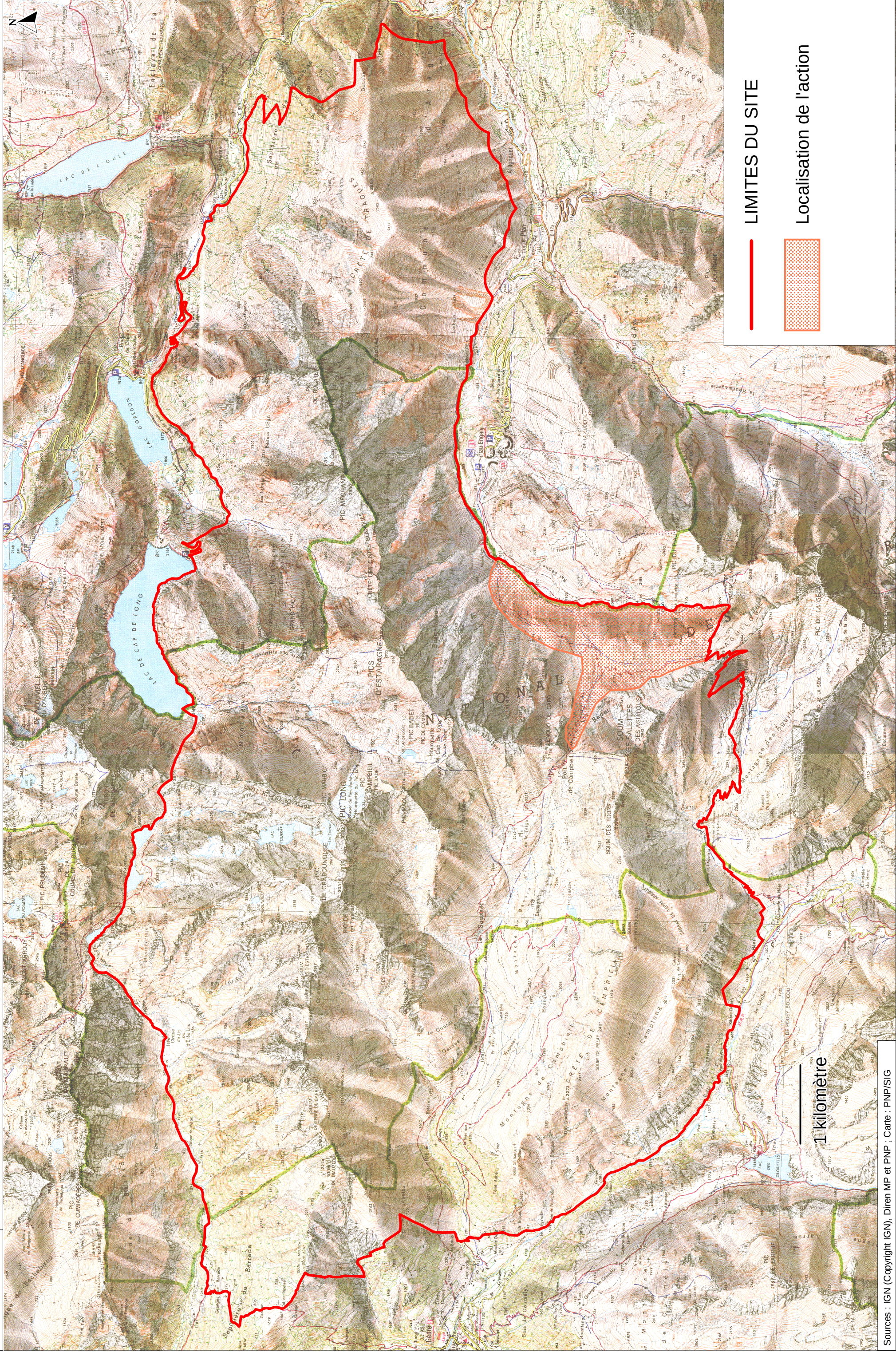
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
H2	H2 – G1	10 j. Ouvrier 2 j. Agent						10 jours Ouvrier 2 jours Agent technique
	H2 – G2			2 j. Ouvrier		2 j. Ouvrier		4 jours Ouvrier
	H2 – S1			2 j. Agent		2 j. Agent		4 jours Agent technique
	COUT TOTAL DE L'ACTION							14 jours Ouvrier 6 jours Agent technique

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors travaux à évaluer)

> 3 200 Euros



« Suivre les dynamiques végétales
sur les estives du site »

Priorité 1

Contexte :	Les dynamiques végétales constituent le principal facteur d'évolution des milieux ouverts ou semi-ouverts sur le site. Elles engendrent localement une fermeture des milieux et contribuent à la perte d'intégrité de certains habitats naturels et habitats d'espèces. Il est important de suivre ces phénomènes afin de mieux appréhender leur ampleur.
Habitats concernés :	Tous les milieux agropastoraux (landes, pelouses, pré-bois) Principaux habitats naturels concernés : ✖ Mésobromion des Pyrénées occidentales (CB 34.322J – UE 6210) Fiche Habitat P 1 ✖ Pelouses à <i>Nardus stricta</i> (CB 35.1-36.31 – UE 6230*) – Habitats pot. prioritaire Fiche Habitat P2 – P 4 ✖ Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i> (CB 36.314 – UE 6140) Fiche Habitat P 5 ✖ Pelouses calcicoles alpines et subalpines (CB 36.4 – UE 6170) Fiche Habitat P 6 – P 7 – P 8 ✖ Landes alpines et boréales (CB 31.4 – UE 4060) Fiche Habitat L 2 – L 3 – L 4 – L 5 – L 6
Espèces concernées :	–
Objectifs :	Mieux évaluer et connaître les modalités et vitesses des dynamiques végétales sur le site. Constituer un référentiel de ces données sur le long terme. Mettre en relation ces éléments avec l'utilisation pastorale des estives. Préconiser des mesures de gestion pastorale permettant de préserver les habitats et espèces liés aux milieux agropastoraux.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance des modalités et des dynamiques végétales sur le site.
Périmètre d'application :	Estives et entités de gestion pastorales du site : <i>Barrada, Camplong/Campbielh, Cap de Long, Bugatet-Traoues, Piau.</i>

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure H3-S	SUIVI DES MILIEUX AGROPASTORAUX
<u>H3-S1</u>	⇒ Suivi des « écotones » <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en place des transects (lignes permanentes) définis de manière à ce qu'ils traversent une diversité maximale d'habitats naturels, le long d'un gradient dynamique (éboulis → pelouses → landes → forêts). Localisation du tracé avec une précision décimétrique (relevé GPS) Relevé phytosociologique et/ou relevé point quadrat et relevé de la physionomie (stratification) de la végétation dans chaque habitat le long du transect. Tous les 4 ans, réalisation de relevé des mêmes éléments le long de cette ligne permanente.
<u>H3-S2</u>	⇒ Suivi photographique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition des zones suivies et prises de vues durant la première année. Tous les 4 ans, réalisation de photographies des sites dans les mêmes conditions que précédemment.
<u>H3-S3</u>	⇒ Suivi de l'utilisation pastorale <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en œuvre d'un protocole simple de suivi des effectifs, durée et périodes de pacages, et des zones de pacage préférentiel avec enquête préalable en lien avec le CSVB et l'éleveur.
<u>H3-S4</u>	⇒ Suivi des pelouses à Nard raide <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Relevés phytosociologiques tous les 2 ans sur des zones d'étude.
<u>H3-S5</u>	⇒ Suivi de l'évolution du Brachypode penné <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Relevés phytosociologiques et points quadrats tous les 2 ans sur des zones d'étude.
Mesure H3-G	GESTION DES MILIEUX AGROPASTORAUX
<u>H3-G1</u>	⇒ Analyse et traitement des données <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Analyse des données et synthèse. Définition de piste de gestion permettant le maintien des milieux agropastoraux. Définition de protocole expérimental de gestion (gyrobroyage, pâturage ciblé, ...).

FICHE ACTION H3

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure de suivi d'habitats d'intérêt communautaire.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Parc National des Pyrénées, CSVB, communes.
<u>Partenariat :</u>	Conservatoire Botanique Pyrénéen, CRPGE, éleveurs.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projet dans le cadre d'un programme inter-sites de suivi des habitats d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100% du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Nombre de protocole de suivi élaborés et mis en œuvre. - Précision du diagnostic écologique des milieux agropastoraux du site. - Synthèse sur l'évolution du milieu. - Elaboration de préconisation de gestion pastorale.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
H3	H3 – S1	6 j. Agent				5 j. Agent		11 jours Agent technique 11 jours Ingénieur/Chargé de mission
	H3 – S2	6 j. Ing.				5 j. Ing.		
	H3 – S3	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	18 jours Agent technique
	H3 – S4	5 j. Ing.		5 j. Ing.		5 j. Ing.		15 jours Ingénieur/Chargé de mission
	H3 – S5	5 j. Ing.		5 j. Ing.		5 j. Ing.		15 jours Ingénieur/Chargé de mission
	H3 – G1	1 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	5 j. Ing.	10 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COÛT TOTAL DE L'ACTION							29 jours Agent technique 51 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> **21 000 Euros**

« Améliorer la connaissance des zones tourbeuses »

Priorité 1

Contexte :	Les zones tourbeuses du site présentent un intérêt patrimonial notable. Leur dynamique en fonction de paramètres naturels et anthropiques ainsi que leur état de conservation sont très mal connus sur l'ensemble du massif pyrénéen. Une meilleure connaissance de ces milieux permettrait à moyen terme de mettre en place un suivi et, si nécessaire, des mesures de gestion adaptées à la conservation d'un bon état de ces milieux.
Habitats concernés :	✱ Tourbières hautes actives (CB 51.1 – UE 7110*) – Habitat prioritaire – Fiche Habitat ZH 3 – ZH 4 ✱ Sources calcaires (CB 54.122 – UE 7220*) – Habitat prioritaire – Fiche Habitat ZH 5 ✱ Tourbières basses alcalines (CB 54.2 – UE 7230) – Fiche Habitat ZH 6
Espèces concernées :	-
Objectifs :	Accroître la connaissance du fonctionnement et de l'état de conservation des milieux tourbeux tels que les bas marais et les tourbières hautes actives.
Pratiques actuelles :	-
Changements attendus	Meilleure connaissance des milieux tourbeux avec cartographie fine Suivi d'un site en particulier (Cap de long)
Périmètre d'application :	Ensemble des zones tourbeuses du site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure H4 - C	AMELIORER LA CONNAISSANCES DU FONCTIONNEMENT DES BAS MARAIS ET DES TOURBIERES HAUTES ACTIVES
H4 – C1	⇒ Prospection fine en vue de mieux caractériser les habitats tourbeux <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Prospection des zones humides avec caractérisation phytosociologique fine des micro habitats tourbeux. Mise en place d'une cartographie fine de ces habitats

FICHE ACTION H3

<u>H4 – C2</u>	⇒ Réalisation d'un pré-diagnostic fonctionnel en vue d'apprécier le fonctionnement et l'état de conservation <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Etude du fonctionnement et de l'état de conservation par le biais de l'analyse des paramètres hydrologiques, hydrobiologiques, topographiques et géomorphologiques tout en intégrant la connaissance phytosociologique.
<u>Mesure H4 - S</u>	SUIVRE LA DYNAMIQUE DES HABITATS TOURBEUX
<u>H4 – S1</u>	⇒ Suivre l'évolution d'un habitat tourbeux <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en place d'un suivi sur le site de Cap de Long une fois tous les 6 ans.

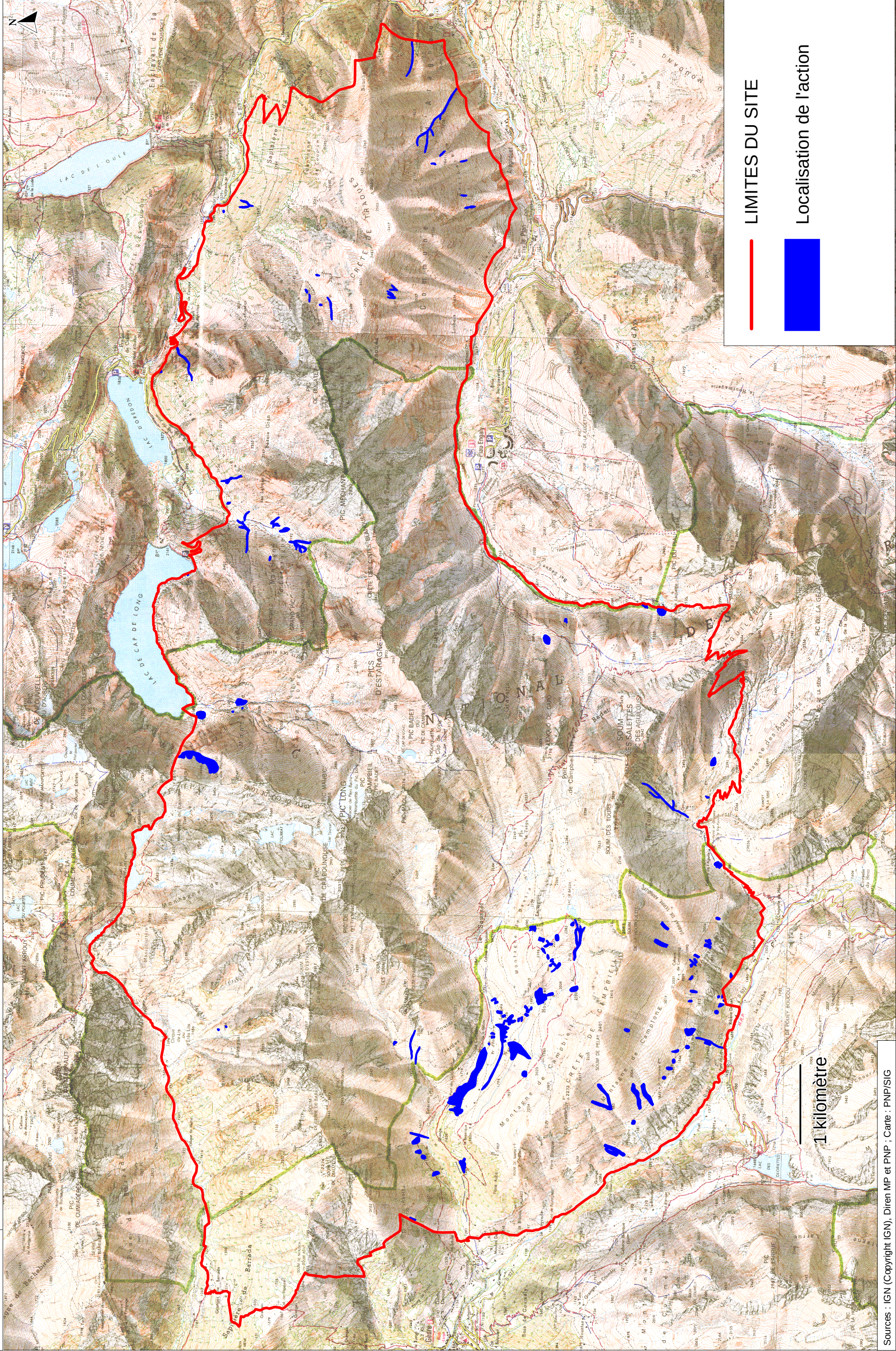
<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure de connaissance et de suivi des habitats d'intérêt communautaire.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Parc National des Pyrénées. ONF
<u>Partenariat :</u>	Communes, CBP. Nature midi Pyrénées
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter – sites de suivis d'habitats d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Synthèse sur la caractérisation des milieux tourbeux - Diagnostic pré-fonctionnel et écologique - Cartographie fine des habitats - Elaboration et mise en œuvre d'un protocole de suivi

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

GT Forêt du 12 et du 14/02/08

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

H4 – Améliorer la connaissance des zones tourbeuses





FICHE ACTION H3

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
H4	H4 – C1	20 j. Agent						20 jours Agent technique
	H4 – C2		10 j. Ing					10 jours Ingénieur/chargé de mission
	H4 – S1						3 j. Ing	3 jours Ingénieur/chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							20 jours Agent technique 13 jours Ingénieur/chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors coûts éventuels à évaluer) > 8 600 Euros

**« Suivre les mousses forestières remarquables
et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée,
favorable à leur maintien »**

Priorité 1

Contexte :	La Buxbaumie verte et l'Orthotric de Roger sont deux mousses forestières inscrites en annexe II et IV de la Directive Habitats et repérées ponctuellement sur les forêts du site. Il s'agit de mieux connaître leur répartition et leur abondance sur la zone Natura 2000 et de préserver sur le long terme ces populations.
-------------------	--

Habitats concernés :	✗ Forêts de Hêtres (CB 41.1 – UE 9120) Fiche habitat F 1 ✗ Forêts de Sapins blancs acidiphiles (CB 42.13 – Hors Directive)
Espèces concernées :	✗ Buxbaumie verte – <i>Buxbaumia viridis</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1386 – Fiche Espèce V 2 ✗ Orthotric de Roger – <i>Orthotrichum rogeri</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1387
Objectifs :	Mieux connaître les populations de Buxbaumie verte et d'Orthotric de Roger. Suivre au cours du temps l'évolution de quelques stations témoins et mieux connaître l'habitat de ces espèces. Sensibiliser, communiquer et former les agents forestiers à la reconnaissance et à la préservation de ces espèces.
Pratiques actuelles :	Parcelles majoritairement en série de protection ponctuellement exploitées.
Changements attendus :	Meilleure connaissance des stations et de leurs évolutions. Prise en compte de ces espèces dans la gestion forestière.
Périmètre d'application :	Ensemble des forêts du site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E1-C	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA REPARTITION DE CES DEUX ESPECES
E1-C1	⇒ Identification et caractérisation des populations et de leurs habitats <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Prospection des zones susceptibles d'héberger des stations de ces espèces d'intérêt communautaire. Description systématique de l'habitat et des conditions écologiques locales où les individus se développent.

FICHE ACTION E1

Mesure E1-S	SUIVI DE L'HABITAT ET DE LA STATION
<u>E1-S1</u>	⇒ Suivi démographique de zones représentatives pour chacune des espèces <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de quelques stations représentatives (abondance, reproduction, ...).
<u>E1-S2</u>	⇒ Suivi de l'évolution des habitats associés à ces deux mousses <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi (transects, ...) permettant de mesurer l'évolution de l'habitat (modification des conditions écologiques, apparition de nouvelles espèces, évolution du nombre de troncs au sol, ...).
Mesure E1-G	GESTION DES ESPECES ET DES HABITATS
<u>E1-G1</u>	⇒ Adapter la gestion des habitats forestiers <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> (en lien avec la fiche H1) Développer/Maintenir une gestion forestière favorable à la conservation de ces espèces (maintien d'un volume de bois mort important, des chablis, ...). Favoriser les peuplements denses et éviter la création de clairières. Analyser les données collectées lors des suivis, réaliser un bilan annuel et final des différents suivis et définir des propositions de gestion.
<u>E1-G2</u>	⇒ Sensibiliser et former les agents forestiers <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> (en lien avec la fiche H1) Former les agents forestiers à la reconnaissance de ces espèces. Informar, communiquer et mutualiser les connaissances entre partenaires sur les espèces et sur les zones où elles ont été repérées.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur des espèces de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Office National des Forêts, Communes, CSVB (convention concernant la réalisation des actions), CBP, bryologues, associations.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.



FICHE ACTION E1

Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :	- Prospections fines des forêts. - Elaboration et mise en œuvre de protocole de suivis. - Adaptation de la gestion forestière pour conserver ces espèces.
---	---

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E1	E1 – C1	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent				9 jours Agent technique
	E1 – S1			2 j. Agent 2 j. Ing			2 j. Agent 2 j. Ing.	6 jours Agent technique 6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E1 – S2			2 j. Agent 2 j. Ing.			2 j. Agent 2 j. Ing.	4 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E1 – G1	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E1 – G2	2 j. Agent 2 j. Ing.	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	7 jours Agent technique 2 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							26 jours Agent technique 18 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 11 500 Euros

« Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et conservation des stations éventuelles »

Priorité 1

Contexte :	L'Aster des Pyrénées est une espèce protégée au niveau national et inscrite en annexe II et IV de la Directive Habitats. C'est une espèce prioritaire au niveau communautaire. Si la présence de l'espèce est avérée, cette station serait proche de la limite orientale de l'aire de répartition ; actuellement, la dernière station d'Aster à l'Est se situe dans le Haut Louron. Les citations de stations sont assez imprécises. Aussi, comme les populations sont probablement très peu abondantes, et étant donné la forte appétence de cette espèce pour les herbivores sauvages, il est très probable que les rares individus florifères soient consommés rapidement chaque année. Leur repérage est donc particulièrement difficile.
-------------------	--

Habitats concernés :	A définir Habitats potentiels : ✖ Pelouses sèches semi naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (CB 34.322J – UE 6210) - Fiche habitat P 1 ✖ Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (CB 62.12 – UE 8210) – Fiche Habitat R
Espèces concernées :	✖ *Aster des Pyrénées – <i>Aster pyrenaeus</i> – D.H. : Annexe II (prioritaire) & IV Code UE : 1802*
Objectifs :	Confirmer ou infirmer les citations bibliographiques de stations d'Aster des Pyrénées sur le secteur de Barrada. Si la présence est avérée, maintenir cette ou ces populations en améliorant leurs états de conservation.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Localisation de possibles stations d'Aster des Pyrénées. Pérennisation de sa présence sur le site.
Périmètre d'application :	Zones de citations bibliographiques et périphérie.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E2-C	PROSPECTION SUR LES ZONES DE CITATION ET EN PERIPHERIE
E2-C1	⇒ Prospection précoce des zones potentielles <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Prospection sur les zones de citation des stations d'Aster des Pyrénées en début de période de fleuraison (fin juillet – début août). Prospection des zones susceptibles d'héberger des stations d'Aster des Pyrénées autour de ces citations.

Mesure E2-G	GESTION DES EVENTUELLES POPULATIONS D'ASTER DES PYRENEES
E2-G1	⇒ Protection des individus <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition d'un plan d'action adapté aux éléments démographiques issus de la phase de suivi. Mise en œuvre d'un dispositif de protection permettant de conserver ces individus et de permettre la production de graines.
E2-G2	⇒ Conservation du patrimoine génétique de ces populations <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition d'un protocole de récolte de graines permettant d'échantillonner la diversité génétique de la population. Récolte et gestion des lots de graines au Conservatoire botanique pyrénéen ?
Mesure E2-S	SUIVI DES EVENTUELLES POPULATIONS D'ASTER DES PYRENEES
E2-S1	⇒ Veille démographique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de la station (abondance, reproduction, ...) et l'évolution de l'habitat (menaces, fermeture, ...).

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur une espèce prioritaire de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Office National des Forêts, CSVB(convention concernant la réalisation des actions), CBP.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Prospections ciblées sur les zones de citations. - Prospections dans les environs des zones de citations. - Etablissement d'un diagnostic écologique des différentes stations repérées. - Mise en place des opérations de gestion et de suivi.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

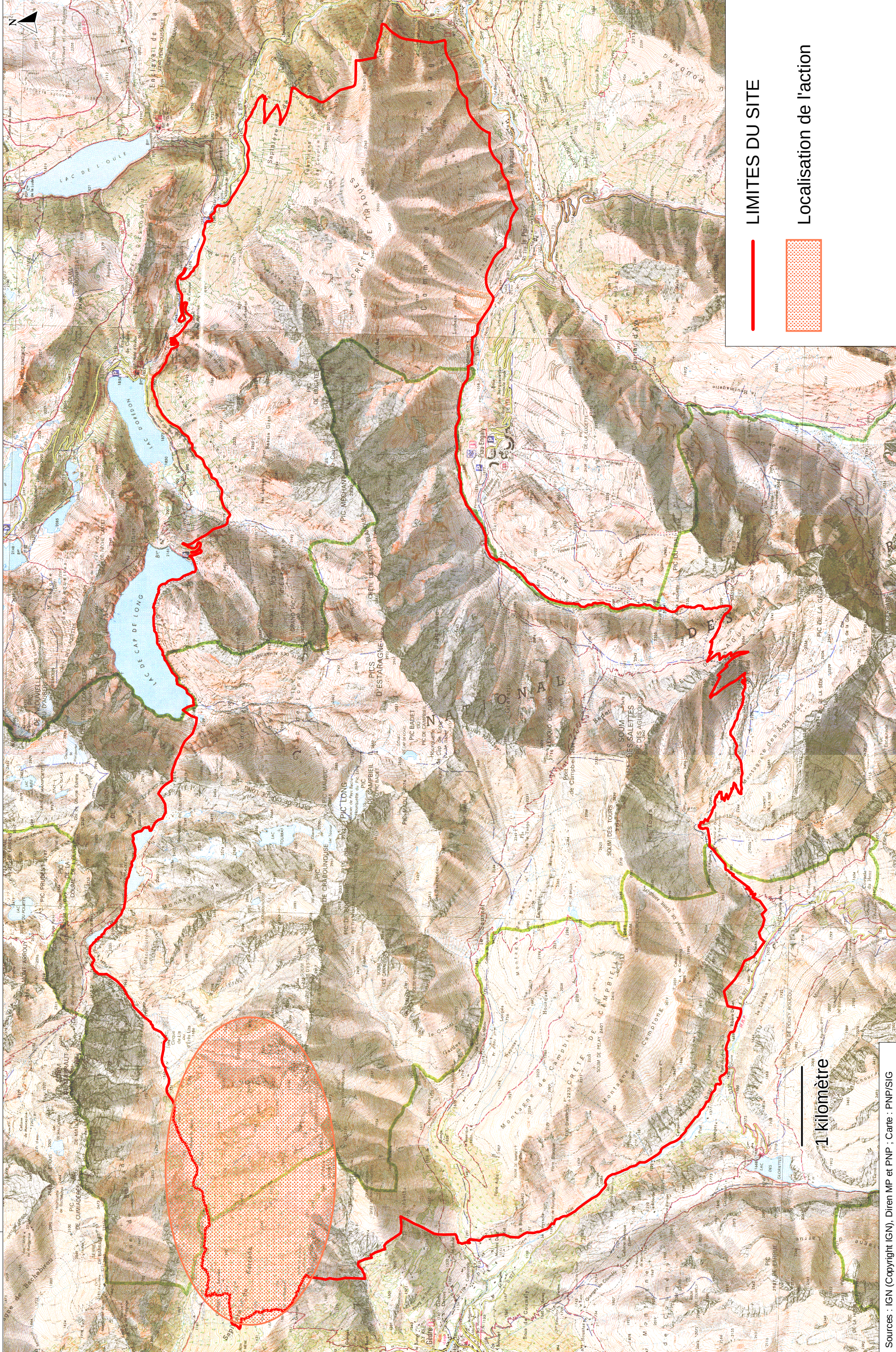
CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E2	E2 – C1	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	24 jours Agent technique
	E2 – G1	Selon les résultats des prospections						A définir
	E2 – G2	Selon les résultats des prospections						A définir
	E2– S1	Selon les résultats des prospections						A définir
	COUT TOTAL DE L’ACTION							24 jours Agent technique

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors coût du suivi à évaluer) > 4 500 Euros



« Suivre les stations d'Androsace des Pyrénées »

Priorité 1

Contexte :	L'Androsace des Pyrénées est une espèce protégée au niveau national et inscrite dans les annexes II et IV de la Directive Habitats. A ce jour, 32 stations ont été repérées sur le site Natura 2000 soit près de 30 % des stations d'Androsace des Pyrénées inventoriées sur le territoire du Parc national. Cette espèce est endémique des Pyrénées centrales (France et Espagne). Ses habitats, les falaises calcaires des Pyrénées centrales (CB 62.12 – UE 8210) et les falaises siliceuses des montagnes médio-européennes (CB 62.21 – UE 8220), relèvent également de la Directive Habitats. Même si cette espèce n'est globalement pas menacée de disparition, un diagnostic précis de quelques stations potentielles présentant des risques semble nécessaire. Le changement climatique est un phénomène qui pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement les stations situées en haute et basse altitude. Un suivi régulier de l'état des populations sur les marges hautes et basses semble aujourd'hui une nécessité afin de mieux connaître son évolution et d'élaborer si nécessaire un programme de sauvegarde.
Habitats concernés :	✱ Falaises calcaires des Pyrénées centrales (CB 62.12 – UE 8210) Fiche Habitat R 2 ✱ Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes (CB 62.21 – UE 8220) Fiche Habitat R 7
Espèces concernées :	✱ Androsace des Pyrénées – <i>Androsace pyrenaica</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1632 – Fiche Espèce V 1
Objectifs :	Suivre au cours du temps l'évolution de quelques zones (localisation, abondance). Permettre le maintien de cette espèce et de son habitat.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la dynamique de l'espèce et de l'évolution de sa répartition.
Périmètre d'application :	Zones présentant des stations d'Androsace des Pyrénées.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E3-C	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA STATION D'ANDROSACE DES PYRENEES
E3-C1	⇒ Caractérisation de la dynamique des populations Depuis 1999, des dénombrements précis de trois zones représentatives sur trois populations distinctes ont été mises en place afin de mesurer la taille des coussinets et de noter, le cas échéant, la disparition d'individus et encore la présence de plantules. Deux de ces zones se trouvent sur le site du Néouvielle et une sur le site de « Pic Long-Campbielh ». <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Maintien de la zone de suivi permettant de caractériser la dynamique de cette espèce.

Mesure E3-S	SUIVI DE STATIONS D'ANDROSACE DES PYRENEES PRESENTANT DES MENACES
<u>E3-S1</u>	⇒ Veille démographique face au changement climatique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de la localisation de l'Androsace des Pyrénées incluant des stations de basses et de hautes altitudes (observation des zones de présence et d'absence de l'espèce).
<u>E3-S2</u>	⇒ Suivi des populations menacées par les activités humaines <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en place d'une tournée de surveillance permettant de contrôler l'état des populations notamment à proximité de zones d'escalade, de randonnée, ...
Mesure E3-G	GESTION DES STATIONS D'ANDROSACE DES PYRENEES
<u>E3-G1</u>	⇒ Gestion conservatoire des stations de l'Androsace des Pyrénées <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Analyse des données collectées, bilan annuel et final des suivis. Définition de plans d'action adaptés aux éléments démographiques issus de la phase de suivi notamment sur les populations menacées. Entretien et renouvellement des lots de graines au Conservatoire botanique pyrénéen.
<u>E3-G2</u>	⇒ Information et sensibilisation des professionnels de la montagne <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Identification et sensibilisation des groupes effectuant de l'escalade sur le site en général et sur les falaises présentant de l'Androsace des Pyrénées en particulier.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur un habitat et une espèce de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Conservatoire botanique pyrénéen, CSVB (convention concernant la réalisation des actions).
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.



<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Réalisation des différents suivis. - Rapport d'étude sur l'évolution des stations. - Réalisation des tournées de surveillance sur les stations présentant des menaces réelles ou potentielles.
--	--

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

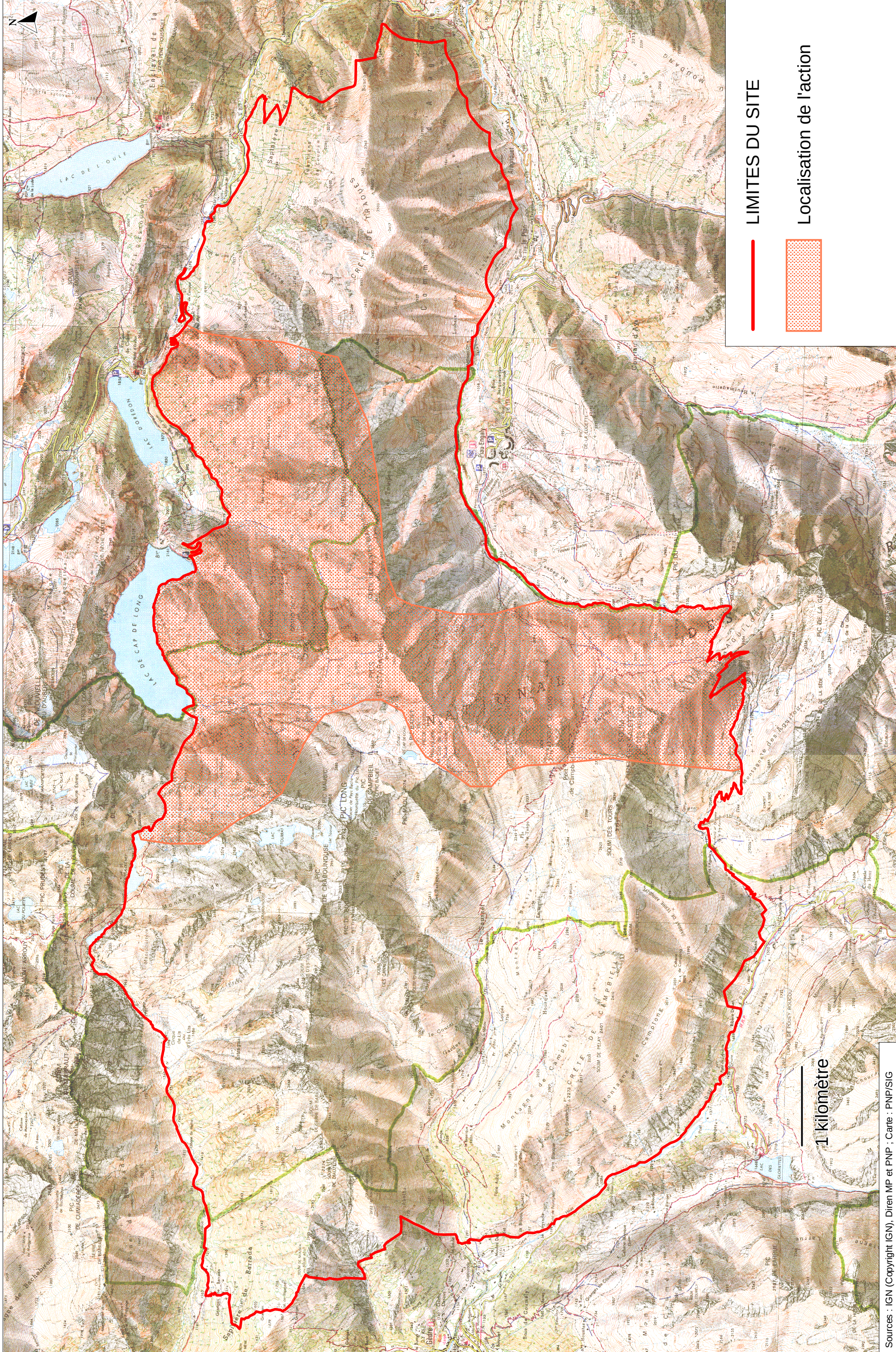
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E3	E3 – C1	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	6 jours Agent technique
	E3 – S1	2 j. Agent 2 j. Ing.		2 j. Agent 2 j. Ing.		2 j. Agent 2 j. Ing.		6 jours Agent technique 6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E3 – S2	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	6 jours Agent technique
	E3 – G1		1 j. Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	5 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E3 – G2	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	6 jours Agent technique
	COUT TOTAL DE L'ACTION							24 jours Agent technique 11 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 8 500 Euros



« Suivi de l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au Soum des Salettes »

Priorité 1

Contexte :	L'Androsace helvétique est une espèce protégée au niveau national. A ce jour, seules deux populations (<i>Pic du Midi de Bigorre – Soum des Salettes</i>) sont connues dans les Pyrénées pour cette espèce orophytique, plus abondante dans le massif alpin. La station du <i>Soum des Salettes</i> constitue la seule station présente sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Son habitat, les falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes (CB 62.211 UE 8220), relève de la Directive Habitats. Cette espèce semble plutôt menacée sur la seule portion de la falaise où elle a été repérée non seulement du point de vue de ses effectifs mais aussi vue la modification du cycle gel/dégel. En effet, seule une trentaine d'individus ont été dénombrés sur un substrat très fragmenté et friable. Un diagnostic précis semble nécessaire afin de mieux caractériser cette population. Le changement climatique est un phénomène qui pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement sur cette station située en haute altitude. Un suivi régulier de son évolution semble aujourd'hui une nécessité afin de définir, le cas échéant, un programme de gestion conservatoire.
Habitats concernés :	✗ Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes (CB 62.211 – UE 8220) – Fiche Habitat R 7
Espèces concernées :	✗ Androsace helvétique – <i>Androsace helvetica</i>
Objectifs :	Suivre au cours du temps l'évolution de la station (localisation, abondance) et des différentes menaces associées (éboulement, élargissement des fissures, dessèchement de coussinets, ...). Permettre le maintien de cet habitat et de cette espèce.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la station et de son évolution démographique et géologique.
Périmètre d'application :	Falaise au <i>Soum des Salettes</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E4-C	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA STATION D'ANDROSACE HELVETIQUE
E4-C1	⇒ Caractérisation de la population et de son habitat <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Localisation précise des différents individus présents sur l'ensemble de la portion de falaise concernée. Prospection régulière des nouveaux individus apparaissant sur cette partie de falaise.

FICHE ACTION E4

Mesure E4-S	SUIVI DE L'HABITAT ET DE LA STATION D'ANDROSACE HELVETIQUE
<u>E4-S1</u>	⇒ Suivi démographique de la population d'Androsace helvétique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de la station (abondance, reproduction, ...) incluant notamment l'observation d'indices de sénescence des coussinets comme le dessèchement ... Définition et mise en œuvre d'un dispositif permettant de mesurer la croissance , le pourcentage d'apparition/disparition notamment sur une zone test.
<u>E4-S2</u>	⇒ Suivi de l'évolution de l'habitat à Androsace helvétique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de l'habitat (repérage de zones d'éboulements, mesure de l'élargissement de quelques fissures, ...).
Mesure E4-G	GESTION DE LA STATION D'ANDROSACE HELVETIQUE
<u>E4-G1</u>	⇒ Gestion conservatoire de la station d'Androsace helvétique <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Analyse des données collectées, bilan annuel et final du suivi. Définition d'un plan d'action adapté aux éléments démographiques issus de la phase de suivi. Définition d'un protocole de récolte de graines permettant d'échantillonner la diversité génétique de la population. Récolte et gestion des lots de graines au Conservatoire botanique pyrénéen ?

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur un habitat de la directive contenant une espèce remarquable.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Conservatoire botanique pyrénéen, CSVB (convention concernant la réalisation des actions).
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Localisation des individus constituant la population. - Rapport d'étude sur l'évolution du milieu. - Rapport sur l'évolution de la station et des menaces associées.

FICHE ACTION E4

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

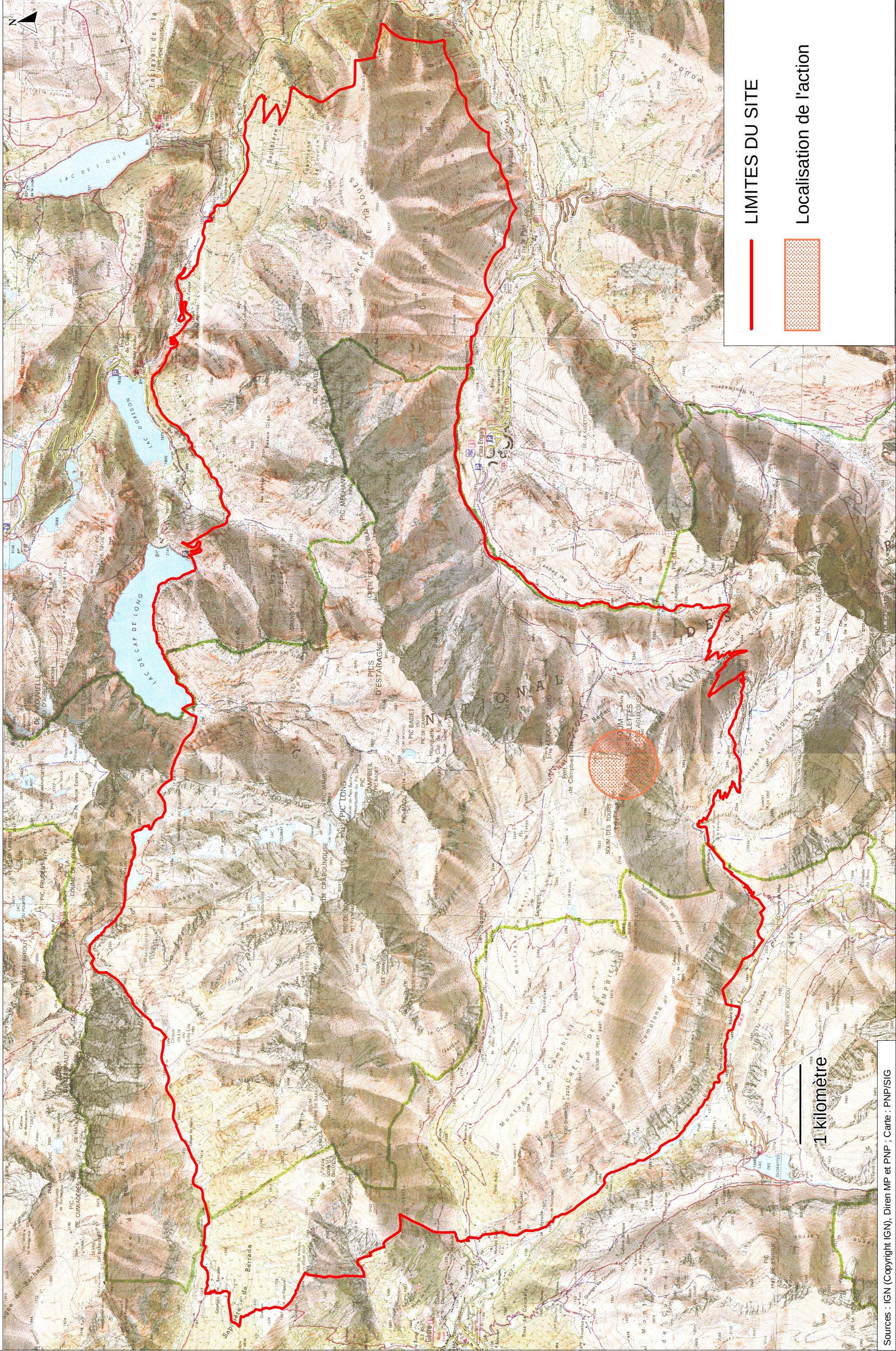
Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E4	E4 – C1	1 j. Agent 1 j. Ing.	1 j. Agent 1 j. Ing.	1 j. Agent 1 j. Ing.	1 j. Agent 1 j. Ing.	1 j. Agent 1 j. Ing.	1 j. Agent 1 j. Ing.	7 jours Agent technique 7 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E4 – S1	1 j. Agent 1 j. Ing.						
	E4 – S2							
	E4 – G1		2 j. Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> **6 000 Euros**

Action E4 – Suivre l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au Soum des Salettes



« Suivre les éboulis à Vesce argentée
du Port de Campbielh »

Priorité 1

Contexte :	La Vesce argentée est une espèce rare protégée au niveau national. A ce jour, seules deux populations (vallée d'Aspe – <i>Port de Campbielh</i>) sont connues en France pour cette espèce endémique du massif pyrénéen. La station du <i>Port de Campbielh</i> constitue la station la plus vaste et la plus homogène présente sur le territoire du Parc national des Pyrénées. Son habitat, les éboulis pyrénéo-alpins siliceux thermophiles (CB 61.33 UE 8130), relève de la Directive Habitats. Même si cette espèce ne semble pas faire l'objet d'une menace particulière, un diagnostic précis semble nécessaire afin de mieux caractériser cette population. Le changement climatique est un phénomène qui pourrait affecter directement cette espèce, plus particulièrement sur cette station située en haute altitude. Un suivi régulier de son évolution semble aujourd'hui une nécessité afin de définir, le cas échéant, un programme de gestion conservatoire.
-------------------	---

Habitats concernés :	✖ Eboulis pyrénéo-alpins siliceux thermophiles (CB 61.33 – UE 8130) – Fiche Habitat R 4
Espèces concernées :	✖ Vesce argentée – <i>Vicia argentea</i>
Objectifs :	Suivre au cours du temps l'évolution de la station (localisation, abondance) et des différentes menaces (abrouissement, végétalisation des éboulis,...). Permettre le maintien de cet habitat et de cette espèce.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la station et de son évolution.
Périmètre d'application :	Eboulis du <i>Port de Campbielh</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E5-C	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA STATION DE VESCE ARGENTEE
E5-C1	⇒ Caractérisation de la population et de son habitat <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Cartographie fine de la station en repérant précisément ses limites. Inventaire complet de la flore présente au sein de cette population.

FICHE ACTION E5

Mesure E5-S	SUIVI DE L'HABITAT ET DE LA STATION DE VESCE ARGENTEE
E5-S1	⇒ Suivi démographique de la Vesce argentée <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de la station (abondance, reproduction, ...) incluant notamment l'observation d'indices comme l'abrutissement par les ongulés sauvages ou l'arrachage de pieds, signe de maladie, croissance, structure des populations ...
E5-S2	⇒ Suivi de l'évolution de l'habitat à Vesce argentée <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de mesurer l'évolution de l'habitat (modification de la végétation, apparition de nouvelles espèces, développement de ligneux, ...).
Mesure E5-G	GESTION DE LA STATION DE VESCE ARGENTEE
E5-G1	⇒ Gestion conservatoire de la station de Vesce argentée <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Analyse des données collectées, bilan annuel et final du suivi. Définition d'un plan d'action adapté aux éléments démographiques issus de la phase de suivi. Définition d'un protocole de récolte de graines permettant d'échantillonner la diversité génétique de la population. Récolte et gestion des lots de graines au Conservatoire botanique pyrénéen ?

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur un habitat de la directive contenant une espèce remarquable.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées.
<u>Partenariat :</u>	Conservatoire botanique pyrénéen, CSVB (convention concernant la réalisation des actions)..
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Cartographie de la station. - Rapport d'étude sur l'évolution de la végétation. - Rapport sur l'évolution de la station et des menaces associées.

FICHE ACTION E5

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP

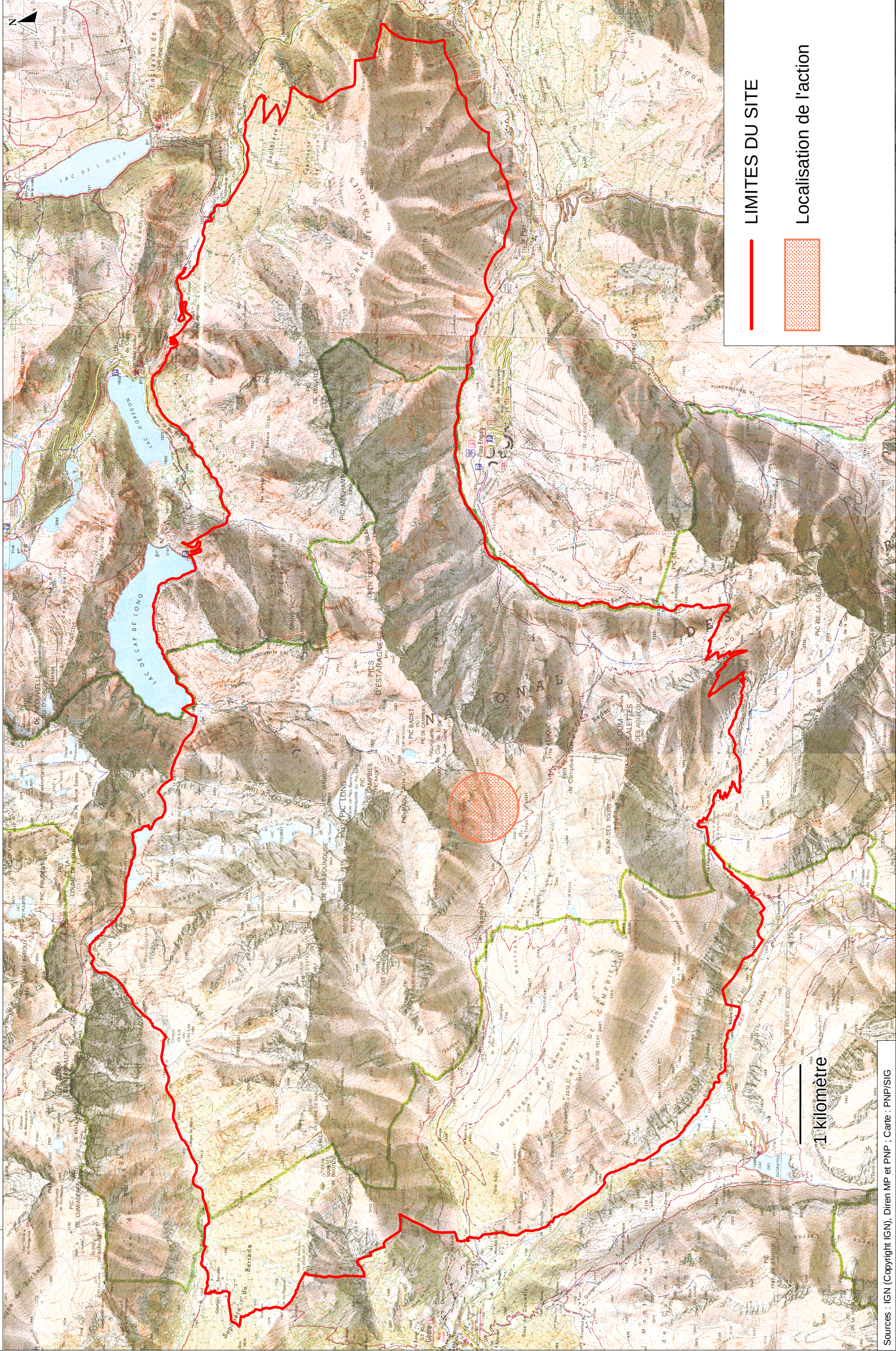
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E5	E5 – C1	3 j. Agent 3 j. Ing.					3 j. Agent 3 j. Ing.	6 jours Agent technique 6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E5 – S1	1 j. Agent 1 j. Ing.		1 j. Agent 1 j. Ing.			1 j. Agent 1 j. Ing.	3 jours Agent technique 3 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E5 – S2							
	E5 – G1		2 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	1 j. Ing.	6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							9 jours Agent technique 15 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 7 300 Euros



LIMITES DU SITE

Localisation de l'action

1 kilomètre

« Localisation, gestion et suivi des invertébrés
d'intérêt communautaire du site Natura 2000 »

Priorité 1

Contexte :	Lors du diagnostic écologique établi durant l'élaboration du Docob, quatre espèces d'insectes d'intérêt communautaire ont été inventoriées sur le site de « Pic Long-Campbielh ». Deux espèces sont associées aux milieux forestiers, et particulièrement les vieilles forêts mûres. Les deux autres espèces sont inféodées aux milieux ouverts notamment les pelouses, les prairies de fauche et les éboulis.
Habitats concernés :	✗ Tous les habitats forestiers sont potentiellement concernés par cette mesure. ✗ Tous les habitats ouverts sont potentiellement concernés par cette mesure.
Espèces concernées :	✗ Rosalie des Alpes – <i>Rosalia alpina</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1087 – Fiche Espèce A 10 ✗ Lucane cerf-volant – <i>Lucanus cervus</i> – DH : An. II Code UE : 1083 – Fiche Espèce A 11 ✗ Apollon – <i>Parnassius apollo</i> – DH : An. IV ✗ Semi-Apollon – <i>Parnassius mnemosyne</i> – DH : An. IV
Objectifs :	Définir plus précisément les zones de présence de ces espèces et leur abondance. Permettre le maintien de ces espèces et des habitats associés à tous les stades de leur développement.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la répartition de ces espèces et de leur évolution.
Périmètre d'application :	Tout le site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E6-C	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA REPARTITION DES INVERTEBRES
E6-C1	⇒ Compléments d'inventaire sur les insectes <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un programme de prospection sur les invertébrés en ciblant particulièrement les espèces d'intérêt communautaire. Recherche généralisée de la présence de la Rosalie des Alpes dans l'ensemble des massifs forestiers potentiellement favorables du site comme les hêtraies ou les hêtraies-sapinières. Orienter les recherches notamment sur les parcelles venant d'être exploitées où le bois fraîchement coupé est resté au sol. Mise en place de campagnes de piégeage dans les différents écosystèmes du site notamment en forêt en partenariat avec les agents de l'ONF et les entomologistes.

FICHE ACTION E6

<u>E6-C2</u>	⇒ Caractérisation des populations d'invertébrés remarquables <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un dispositif permettant de mesurer ou d'estimer l'abondance des populations pour ces espèces remarquables (Apollon, Semi-Apollon) sur des zones particulières et de suivre leurs évolutions au cours du temps.
<u>Mesure E6-S</u>	SUIVI DES POPULATIONS ET DE LEURS EVOLUTIONS
<u>E6-S1</u>	⇒ Suivi de l'entomofaune saproxylique <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un protocole de suivi permettant de mesurer qualitativement et quantitativement la richesse et la diversité spécifique de plusieurs zones et habitats au cours du temps notamment
<u>E6-S2</u>	⇒ Mise en place de parcours permettant le suivi des lépidoptères <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre de parcours permettant de mesurer qualitativement et quantitativement la richesse et la diversité de plusieurs zones et habitats au cours du temps. Réalisation de ces différents parcours de façon bihebdomadaire (mai à juin) en respectant les conditions météorologiques favorables à l'observation de papillons (tranche horaire, ensoleillement, température, absence de pluie, ...).
<u>Mesure E6-G</u>	GESTION DES POPULATION D'INSECTE ET ADAPTATION DES PRATIQUES
<u>E6-G1</u>	⇒ Développer une gestion forestière favorable pour la Rosalie des Alpes <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Favoriser une irrégularisation des peuplements permettant la présence de l'ensemble des classes d'âge afin de maintenir un volume de bois mort à peu près constant dans le temps et l'espace. Développer expérimentalement un débardage retardé (bois d'œuvre et affouage) dans le temps afin d'accroître les possibilités d'alimentation dans ces zones pour les rosaliés des Alpes adultes qui se nourrissent de sèves.
<u>E6-G2</u>	⇒ Développer un ensemble de milieux favorables pour les deux Apollons <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Favoriser le maintien et le mosaïquage des habitats de prairies (florifères) de pelouses, de vires rocheuses, de lisières et d'éboulis nécessaires au développement de ces deux espèces à tous les différents stades (chenilles, adultes). Contrôler l'apparition de ligneux dans les zones de présence de ces papillons et lutter contre la déprise agro-pastorale responsable de ces dynamiques.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur des espèces de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Parc National des Pyrénées, ONF, E6G1

FICHE ACTION E6

<u>Partenariat :</u>	Communes, CSVB., associations naturalistes. Les actions seront réalisées avec l'accord des propriétaires par le biais par exemple d'une convention écrite entre l'animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 et le ou les propriétaires. Elle devra préciser annuellement les actions prévues et les règles du jeu de concertation et de communication entre les deux parties.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Réalisation des différents suivis. - Rapport d'étude sur l'évolution des stations. - Réalisation des tournées de surveillance sur les stations présentant des menaces réelles ou potentielles.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E6	E6 – C1	6 j. Agent 3 j. Ing.	6 j. Agent	6 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	30 jours Agent technique 3 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E6 – C2	.	2 j. Agent 2 j. Ing.				2 j. Agent 2 j. Ing.	4 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E6 – S1	2 j. Agent		2 j. Agent		2 j. Agent		6 jours Agent technique
	E6 – S2		20 j. Agent		20 j. Agent		20 j. Agent	60 jours Agent technique
	E6 – G1							Coût éventuel à définir
	E6 – G2							Coût éventuel à définir
	COÛT TOTAL DE L'ACTION							100 jours Agent technique 7 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors coûts éventuels à évaluer) > 20 000Euros

« Etude et gestion adaptée des habitats forestiers
présentant des populations de chauves-souris »

Priorité 2

Contexte :	De nombreuses espèces de chauves-souris utilisent les milieux forestiers à des fins d'alimentation, de protection et/ou de reproduction. Toutefois, les forêts du site possèdent des caractéristiques propres influençant la répartition de ces espèces. Un travail d'approfondissement des connaissances sur ce groupe semble aujourd'hui important, non seulement pour déterminer les zones accueillant actuellement des chiroptères afin d'adapter/conservé la gestion forestière de ces massifs pour maintenir ces différentes espèces dans le meilleur état de conservation possible, mais aussi pour favoriser la création de nouveaux îlots et de corridors permettant d'améliorer qualitativement et quantitativement l'utilisation de ces milieux.
-------------------	--

Habitats concernés :	✗ Tous les habitats forestiers sont potentiellement concernés par cette mesure.
Espèces concernées :	✗ Barbastelle d'Europe – <i>Barbastella barbastellus</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1308 – Fiche Espèce A 3 ✗ Grand/Petit Murin – <i>Myotis myotis</i> <i>Myotis blythii</i> – DH : An. II & IV Code UE : 1307 – Fiche Espèce A 4 – A 5 ✗ Noctule de Leisler – <i>Nyctalus leisleri</i> - DH : An. IV ✗ Sérotine commune – <i>Eptesicus serotinus</i> - DH : An. IV
Objectifs :	Améliorer les connaissances sur la répartition des populations de chauves-souris sur le site. Maintenir dans un état de conservation favorable les habitats d'alimentation voire de reproduction des espèces forestières recensées sur le site.
Pratiques actuelles :	Parcelles majoritairement en série de protection ponctuellement exploitées.
Changements attendus :	Meilleure connaissance de la répartition et de l'abondance des populations de chiroptères sur le site. Amélioration de la connaissance afin d'assurer la préservation de leurs habitats (territoire de chasse, gîtes forestiers, ...).
Périmètre d'application :	Ensemble des milieux forestiers du site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

FICHE ACTION E7

Mesure E7-C	AMELIORATION DES CONNAISSANCE SUR LES CHIROPTERES
<u>E7-C1</u>	⇒ Caractérisation des habitats <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Organiser des prospections présence/absence par écoute (ultrasons) suivant des points d'écoute une demi heure avant et 2h30 après le coucher du soleil de juin à septembre. Répétition de ces points d'écoute au moins deux soirées consécutives. Les points d'écoute seront définis et répartis sur l'ensemble du site suivant une typologie simple des milieux forestiers présents (essence, altitude, structure, exposition, âge dominant des peuplements) à fournir – Prospections à mener sur les 6 années de l'application du Docob. Définir une campagne de capture par filet sur quelques zones stratégiques du site.
<u>E7-C2</u>	⇒ Prospection des gîtes potentiels Les espèces forestières ont besoin non pas d'un seul gîte mais d'un réseau de gîtes. Le maintien d'arbres à cavités ou à fissures est primordial mais il convient de pouvoir renouveler le « stock » de gîtes potentiels. <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Repérer les arbres à microhabitats notamment lors des martelages. Organiser une campagne de prospection ciblée des gîtes à chauves-souris sur les autres parcelles accessibles.
Mesure E7-G	GESTION DES HABITATS ET DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS
<u>E7-G1</u>	⇒ Gestion forestière favorable <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> A partir des préconisations existantes et l'évolution des milieux, définir des préconisations de gestion et d'inventaire dans les différents programmes d'aménagement. Mettre en place un programme de gestion conservatoire permettant le cas échéant, d'améliorer les capacités d'accueil du milieu et l'état de conservation de ces espèces.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur des habitats et des espèces de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées, ONF, E7G1
<u>Partenariat :</u>	Office National des Forêts, Associations naturalistes, CSVB. Les actions seront réalisées avec l'accord des propriétaires par le biais par exemple d'une convention écrite entre l'animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 et le ou les propriétaires. Elle devra préciser annuellement les actions prévues et les règles du jeu de concertation et de communication entre les deux parties.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût sur devis.

FICHE ACTION E7

<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Nombre de campagnes d'écoute et de piégeages. - Cartographie des zones de présence des différentes espèces. - Intégration de ces données dans la gestion forestière sur le site.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

GT Forêt du 12 et du 14/02/08

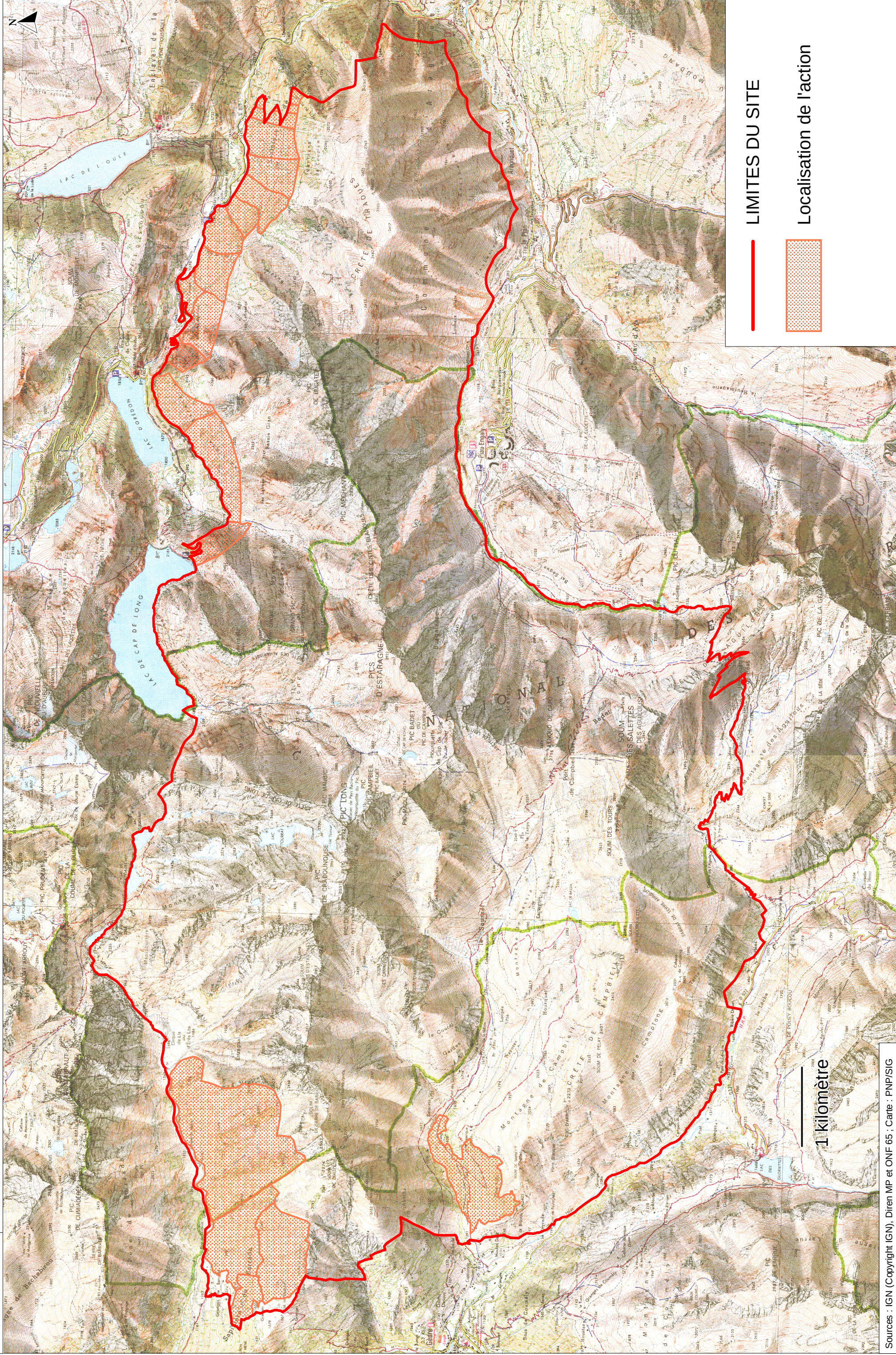
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E7	E7 – C1	4 j. Agent 4 j. Ing.	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	24 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E7 – C2	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	3 j. Agent	18 jours Agent technique
	E7 – G1		2 j. Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	1 j Ing.	6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							42 jours Agent technique 10 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 11 000 Euros



« Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et améliorer leurs interactions avec la faune piscicole »

Priorité 1

Contexte :	L'Euprocte des Pyrénées et le Crapaud accoucheur sont présents sur le site et des indices de leur présence ponctuelle ont été observés. Il n'existe pas de réelle synthèse de ces observations : la répartition et l'abondance de ces espèces semblent toujours mal connues. Sur certains secteurs, notamment les zones de reproduction, la pratique de l'alevinage, les captages et la présence de bétail peuvent avoir des impacts sur ces espèces.
Habitats concernés :	✗ Ruisselets (CB 24.11 – Hors directive). ✗ Zone à truite (CB 24.12 – Hors directive) ✗ Cours d'eau intermittent (CB 24.16 – Hors directive) ✗ Bancs de graviers des berges végétalisées (CB 24.22 – UE 3240) – Fiche Habitat ZH 2
Espèces concernées :	✗ Euprocte des Pyrénées – <i>Calotriton asper</i> – DH : Annexe IV Fiche Espèce A – ✗ Crapaud accoucheur – <i>Alytes obstetricans</i> – DH : Annexe IV Fiche Espèce A –
Objectifs :	Connaître la répartition de l'Euprocte des Pyrénées et du Crapaud accoucheur sur le site et tenter d'évaluer l'abondance, Proposer une cartographie de ces zones et une gestion conservatoire adaptée à ces zones de sensibilité en accord avec les APPMA concernées et la Fédération de pêche 65. Mieux connaître les interactions entre les populations d'amphibiens et la présence de poissons en lien avec les alevinages.
Pratiques actuelles :	Zone de pêche et d'alevinage. Captages d'eau potable. Captages en lien avec la production d'hydro-électricité. Pâturage.
Changements attendus :	Meilleure connaissance des populations d'Euprocte des Pyrénées et du Crapaud accoucheur. Mise en œuvre d'une pratique d'activités respectant des zones de sensibilité pour les amphibiens.
Périmètre d'application :	Ensemble du réseau hydrographique du site. La mise en œuvre de cette action doit être abordée dans un contexte plus global (bassin versant).

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E8-C	AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES AMPHIBIENS REMARQUABLES DU SITE
E8-C1	⇒ Définition et mise en œuvre d'un protocole d'inventaire des populations d'Euprocte des Pyrénées et de Crapaud accoucheur <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition d'un protocole d'inventaire associé à des relevés environnementaux. Mise en œuvre de l'inventaire par prospection systématique sur les habitats favorables. Réalisation d'une cartographie précise des espèces sur le site et détermination des zones sensibles. Ces actions seront réalisées dans le cadre de l'observatoire du PNP
E8-C2	➤ Mieux connaître les interactions entre les populations d'amphibiens et la présence de poissons en lien avec les alevinages. <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Réalisation de pêches électriques pour analyser la population piscicole sur le ruisseau de Cap de Long et de Rabiet. Bilan et synthèse en lien avec les éléments concernant la population d'Euprocte.
Mesure E8-G	GESTION DES ESPECES REMARQUABLES
E8-G1	⇒ Intégration des données amphibiens dans la gestion piscicole, pastorale et hydroélectrique après concertation <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un protocole pluriannuel d'alevinage prenant en compte des zones non perturbées par les alevinages (<i>Cap de long, Aguilous</i>) après la phase de diagnostic des enjeux et en concertation avec les APPMA concernées et la Fédération de pêche 65. Définition et mise en œuvre d'un programme de réduction des impacts du bétail sur les secteurs sensibles. Définition d'un cahier de préconisations pour une pratique des captages favorables à la conservation des deux espèces en zones sensibles.

Mesure E8-S	SUIVI DES POPULATIONS D'AMPHIBIENS
E8-S1	⇒ Veille écologique <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définition et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de suivi des espèces. Choix de stations types à suivre selon un protocole de comptage à définir dans le cadre de l'observatoire du PNP.

Nature de la mesure :	Mesure d'inventaire et de gestion d'habitat d'espèces animales de la
------------------------------	--

FICHE ACTION E8

	directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, APPMA.
<u>Partenariat :</u>	Parc National des Pyrénées, ONEMA, APPMA, CSVB, pêcheurs et usagers, NMP. Les actions seront réalisées avec l'accord des propriétaires par le biais par exemple d'une convention écrite entre l'animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 et le ou les propriétaires. Elle devra préciser annuellement les actions prévues et les règles du jeu de concertation et de communication entre les deux parties.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme inter-sites de suivis des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100% du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Rédaction et mise en œuvre des différents protocoles. - Rapport sur l'impact des activités humaines sur les amphibiens remarquables du site - Elaboration d'une démarche de concertation avec l'ensemble des acteurs afin d'établir une cohérence entre les activités et les équilibres/vulnérabilités des espèces. - Synthèse sur l'abondance et la répartition

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

GT Eau et Pêche du 12, 14 et 21 Février 2008

FICHE ACTION E8

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E8	E8 – C1	20 j. Agent 4 j. Ing.	20 j. Agent 4 j. Ing.					40 jours Agent technique 8 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E8 – C2		2 j. Agent 2 j. Ing.					2 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E8– G1			4 j Ing.	Animation			4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E8– S1			2 j. Agent 2 j. Ing.	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	8 jours Agent technique 2 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COUT TOTAL DE L'ACTION							48 jours Agent technique 14 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 15 000 Euros

« Mutualiser les compétences pour optimiser
l'inventaire de la faune aquatique »

Priorité 2

Contexte :	L'ensemble du réseau hydrographique est parcouru régulièrement par des pêcheurs qui peuvent contribuer à accroître la connaissance sur la répartition des espèces aquatiques sur le terrain. La définition d'un programme collectif de travail est un élément important dans la compréhension mutuelle des préoccupations des pêcheurs et des agents du PNP.
Habitats concernés :	✗ Eaux douces (CB 22.1 – Hors directive) ✗ Eaux dystrophes (CB 22.14 – UE 3160) - Fiche habitat ZH 1 ✗ Etangs marécageux à Sphaignes et Utriculaires (CB 22.45 – Hors directive) ✗ Masses d'eau temporaire (CB 22.5 – Hors directive) ✗ Ruisselets (CB 24.11 – Hors directive) ✗ Zone à truite (CB 24.12 – Hors directive) ✗ Cours d'eau intermittent (CB 24.16 – Hors directive) ✗ Bancs de graviers des berges végétalisées (CB 24.22 – UE 3240) – Fiche Habitat ZH 2
Espèces concernées :	✗ Desman des Pyrénées – <i>Galemys pyrenaicus</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1301 – Fiche Espèce A 1 ✗ Loutre d'Europe – <i>Lutra lutra</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1355 Fiche espèce A 2 ✗ Crapaud accoucheur – <i>Alytes obstetricans</i> – DH : Annexe IV ✗ Euprocte des Pyrénées – <i>Calotriton asper</i> – DH : Annexe IV
Objectifs :	Valoriser la présence sur le terrain des pêcheurs pour améliorer la connaissance sur la répartition des espèces aquatiques. Favoriser une pratique collective et un rapprochement entre les personnels du PNP et les pêcheurs. Sensibiliser les pêcheurs à la présence d'espèces animales à forte valeur patrimoniale en vue de faciliter une gestion conservatoire adaptée.
Pratiques actuelles :	Zones de pêche et d'alevinage. Captages d'eau potable. Captages en lien avec la production d'hydro-électricité.
Changements attendus :	Meilleure connaissance des populations de ces espèces aquatiques présentes sur le site. Meilleure appropriation par les pêcheurs de la valeur des espèces animales patrimoniales. Amélioration des contacts et du dialogue entre pêcheurs et agents du PNP.
Périmètre d'application :	Ensemble du réseau hydrographique du site.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E9-C	MUTUALISER LES COMPETENCES POUR MIEUX CONNAITRE LES ESPECES AQUATIQUES
E9-C1	⇒ Mise en œuvre d'un protocole commun d'enregistrement d'observation des espèces aquatiques <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en œuvre d'un partenariat entre le PNP et les sociétés de pêche sur la base d'un système commun d'enregistrement d'observations. Diffusion d'une fiche standard de collecte des informations.
E9-C2	⇒ Formation, sensibilisation, communication, information <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Organisation d'une réunion d'information et de sensibilisation auprès des pêcheurs. Recensement de bénévoles intéressés. Formation à la reconnaissance des espèces et aux techniques de description de contact. Organisation de journées collectives de prospections. Organisation de la circulation de l'information et des comptes-rendus annuels.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances sur des espèces animales de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, CSVB. Les actions seront réalisées avec l'accord des propriétaires par le biais par exemple d'une convention écrite entre l'animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 et le ou les propriétaires. Elle devra préciser annuellement les actions prévues et les règles du jeu de concertation et de communication entre les deux parties.
<u>Partenariat :</u>	Parc National des Pyrénées, ONEMA, APPMA, pêcheurs et usagers.
<u>Modalité de l'aide :</u>	Moyen propre des partenaires et rattachement aux coût de l'animation.
<u>Montant de l'aide :</u>	100% du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000 et moyens propres des partenaires et du PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Rédaction d'une fiche standard de collecte de l'information. - Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces. - Journées de formation. - Journées collectives de prospections.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

GT Eau et Pêche du 12, 14 et 21 Février 2008

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E9	E9 – C1	2 j Ing.						2 jours Ingénieur/Chargé de mission
	E9 – C2	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	1 j. Agent	6 jours Agent technique
	Coût total de l'action							6 jours Agent technique 2 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût global de l'action sur la durée du DOCOB

> **2 000 Euros**

« Connaissance et veille écologique des espèces communautaires »

Priorité 1

Contexte :	De nombreuses espèces d'intérêt communautaire sont présentes sur le site mais leur état de conservation est encore mal connu et appréhendé. Un suivi régulier sur l'état de leur population semble important afin de mieux connaître leur évolution et d'élaborer si nécessaire un programme de sauvegarde.
Habitats concernés :	✖ Tous les habitats sont potentiellement concernés par cette mesure.
Espèces concernées :	✖ Desman des Pyrénées – <i>Galemys pirenaicus</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1301 – Fiche Espèce A – 1 ✖ Lézard montagnard des Pyrénées – <i>Iberolacerta bonnali</i> – DH : Annexe II & IV Code UE : 1995 – Fiche Espèce A – 9
Objectifs :	Préciser la répartition des espèces d'intérêt communautaire sur le site et tenter d'évaluer leur abondance, posséder des données fines sur les habitats sélectionnés sur le site, mieux évaluer les menaces potentielles présentes. Développer la connaissance et suivre ces espèces. Rechercher des espèces citées mais actuellement non retrouvées.
Pratiques actuelles :	–
Changements attendus :	Meilleure connaissance des populations d'espèces d'intérêt communautaire sur le site. Détermination des menaces potentielles. Mise en place d'un travail de veille écologique au cours du temps.
Périmètre d'application :	Ensemble du site Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure E10-C	AMELIORER LA CONNAISSANCE SUR LES ESPECES MAL CONNUES
E10-C1	⇒ Mieux connaître le Desman des Pyrénées <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Réalisation de prospections, application d'un protocole de relevés d'indices applicable et reproductible sur le terrain dans le cadre de l'observatoire du PNP.

FICHE ACTION E10

E10-C2	⇒ Mieux connaître le Lézard montagnard des Pyrénées Eléments du « Cahier des charges » proposés Réalisation de prospections (relevés de présence/absence). Etablissement d'un état de référence et de cartographie.
---------------	---

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration des connaissances et de veille sur des espèces animales communautaires de la directive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, PNP.
<u>Partenariat :</u>	PNP, ONEMA, APPMA, pêcheurs, CSVB, associations naturalistes, usagers. . Les actions seront réalisées avec l'accord des propriétaires par le biais par exemple d'une convention écrite entre l'animateur de la mise en œuvre de Natura 2000 et le ou les propriétaires. Elle devra préciser annuellement les actions prévues et les règles du jeu de concertation et de communication entre les deux parties
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projet dans le cadre d'un programme inter-sites de suivi des espèces d'intérêt communautaire.
<u>Montant de l'aide :</u>	100% du coût sur devis.
<u>Outils financiers :</u>	Crédits Natura 2000, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Rédaction et mise en œuvre des différents protocoles d'inventaire. - Augmentation de la connaissance sur la répartition des espèces. - Synthèse des données et constitution d'une base de données. - Journées collectives d'inventaires.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

GT Eau et Pêche du 12, 14 et 21 Février 2008

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
E10	E10 – C1	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	24 jours Agent technique
	E10 – C2	4 j. Agent 4 j. Ing.	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	4 j. Agent	24 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	COÛT TOTAL DE L'ACTION							48 jours Agent technique 4 jours Ingénieur/Chargé de mission

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

> 10 500 Euros

« Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet »

Priorité 2

Contexte :	Le Vallon de <i>Badet</i> est fréquenté par le grand public. Le départ des sentiers se situe principalement au niveau des parkings « journée » et P4 de la station de <i>Piau-Engaly</i>. Le manque de panneau d'information, notamment l'entrée en Zone Cœur du PNP, conduit à une certaine incompréhension de la part des randonneurs.
-------------------	--

Habitats concernés :	✕ Tous les habitats sont potentiellement concernés par cette mesure.
Espèces concernées :	–
Objectifs :	Informar les usagers du site de la proximité de la Zone Cœur du PNP et de la sensibilité des milieux présents. Respect de la réglementation en vigueur et des activités pastorales.
Pratiques actuelles :	Signalétique présente à l'entrée de la Zone Cœur.
Changements attendus :	Respect de la réglementation en vigueur au niveau de la rive gauche du vallon de <i>Badet</i> .
Périmètre d'application :	Vallon de <i>Badet</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure F1-C	MIEUX CONNAITRE LA FREQUENTATION DU SITE
F1-C1	⇒ Evaluer l'impact des signalétiques actuelles sur le comportement des randonneurs <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Bilan de la fréquentation par les randonneurs sur le site et identification de l'ensemble des documents à destination du public. Bilan des signalétiques du site.

FICHE ACTION F1

Mesure F1-G	MISE EN COHERENCE DE LA COMMUNICATION DESTINEE AU GRAND PUBLIC
F1-G1	⇒ Mise en place de panneaux d'information <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Mise en place de deux panneaux d'information à l'entrée du site au niveau des parking P4 et « journée » de la station de <i>Piau-Engaly en respectant la charte graphique du PNP.</i> <u>Contenu :</u> - Carte du vallon de <i>Badet</i> décrivant les principaux itinéraires, la valeur écologique et la fragilité du site expliquant son appartenance à la Zone Cœur du PNP et son intégration dans le réseau Natura 2000. - Consignes de bonne pratique en zone pastorale et Zone Cœur du PNP.
F1-G2	⇒ Elaborer une information du grand public sur le comportement en montagne <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Promouvoir la prise en compte et l'explication de la démarche Natura 2000 lors de la réédition de certains documents, notamment ceux destinés à informer les touristes sur les itinéraires de randonnée. Promouvoir la diffusion de ces documents à l'ensemble des structures à destination des touristes.
F1-G3	⇒ Mise en place d'information directe et orale <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Intervention d'une personne pendant la saison estivale dont le rôle sera d'informer sur le terrain les touristes (distribution et explication des fiches conseil, ...).

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'information et de sensibilisation.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune d'Aragnoet, PNP.
<u>Partenariat :</u>	Communes, DDAF, FFRP, CRPGE...
<u>Modalité de l'aide :</u>	Aide incluse dans l'animation du site.
<u>Montant de l'aide :</u>	
<u>Outils financiers :</u>	Crédits UE, Etat, Conseil Général, PNP.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Pose de panneaux d'information. - Réalisation de l'étude sur la signalétique, bilan de la fréquentation. - Intégration de la démarche Natura 2000 sur divers supports. - Amélioration des comportements.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008

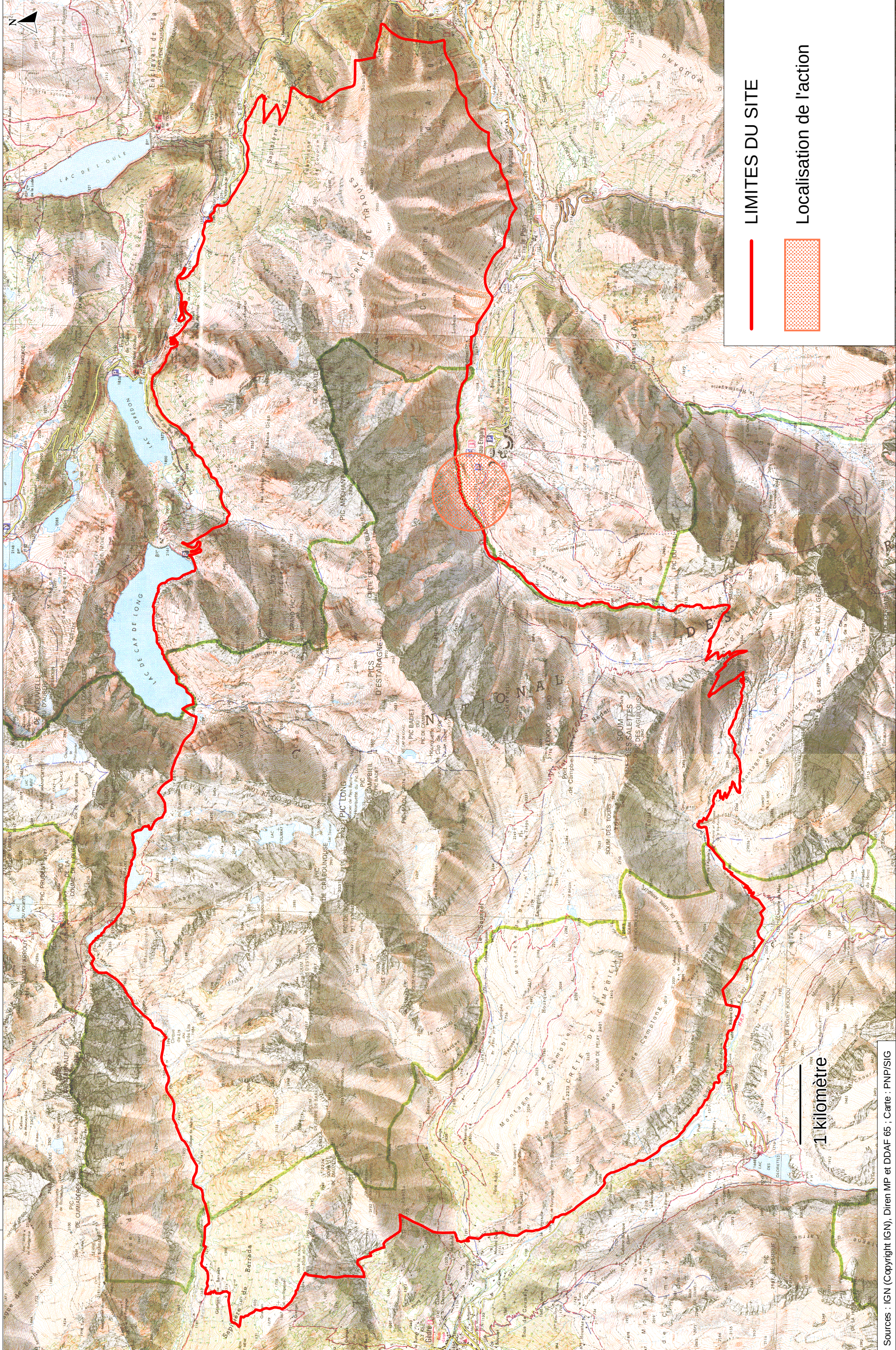
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
F1	F1 – C1	3 j. Ing.						3 jours Ingénieur/Chargé de mission
	F1 – G1		2 j. Ouvrier + 4 000 € HT matériel					2 jours Ouvrier + 4 000 € HT matériel
	F1 – G2	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	2 j. Agent	12 jours Agent technique
	F1 – G3							
	COUT TOTAL DE L'ACTION							2 jours Ouvrier 12 jours Agent technique 3 jours Ingénieur/Chargé de mission 4 000 € de matériel

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors travaux à évaluer) > 7 500 Euros

Action F1 – Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet



« Restaurer le balisage des sentiers du vallon de Cap de Long et de la Montagne de Campbielh »

Priorité 2

Contexte :	Les sentiers du vallon de <i>Cap de Long</i> et de la <i>Montagne de Campbielh</i> sont très fréquentés en été et génèrent des sentes multiples qui dégradent les habitats. Le balisage des itinéraires est succinct et mériterait une restauration sur l'ensemble des secteurs pour mieux canaliser les randonneurs. Certains passages restent dangereux notamment la portion de sentier longeant le lac de <i>Cap de Long</i>.
Habitats concernés :	Ensemble des habitats d'intérêt communautaire du site
Espèces concernées :	-
Objectifs :	Restaurer le balisage des sentiers du vallon de <i>Cap de Long</i> et de la <i>Montagne de Campbielh</i> .
Pratiques actuelles :	Balisage en parti effacé ou caché par la progression des landes.
Changements attendus :	Balisage restauré. Passage des randonneurs sur un seul sentier. Passage sécurisé sur le sentier de <i>Cap de Long</i>.
Périmètre d'application :	Vallon de <i>Cap de Long</i> et <i>Montagne de Campbielh</i>

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure F2 – C	EVALUATION DE LA SIGNALÉTIQUE ACTUELLE
F2 – C1	⇒ Evaluer l'impact du balisage actuel sur le comportement des randonneurs <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Bilan de fréquentation. Bilan de l'état de la signalétique. Bilan sur le tracé des sentiers.

Mesure F2 - G	RESTAURATION DU BALISAGE
F2 – G1	⇒ Identification et sécurisation d'un itinéraire principal dans chaque secteur <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Sécurisation du tracé au bord du lac de Cap de Long (entre la carrière et la première montée). Matérialisation claire de l'itinéraire.
F2 – G2	⇒ Communication et sensibilisation des randonneurs <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Signalisation claire des passages dangereux sur l'itinéraire. Information supplémentaire dans tous les topo-guides concernant les sentiers de la <i>Montagne de Campbielh</i> et de <i>Cap de Long</i>.
F2 – G3	⇒ Entretien du balisage <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Application des peintures tous les 3 ans.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'information
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, PNP, CSVB
<u>Partenariat :</u>	Professionnels et associations impliquées dans le portage de projets de développement touristique.
<u>Modalité de l'aide :</u>	
<u>Montant de l'aide :</u>	
<u>Outils financiers :</u>	Crédit UE, Etat, CG, PNP
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Synthèse sur le balisage actuel et le comportement des randonneurs - Nouveaux balisages - Nouvel itinéraire dans les passages délicats - Panneaux d'information sur les passages dangereux

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP

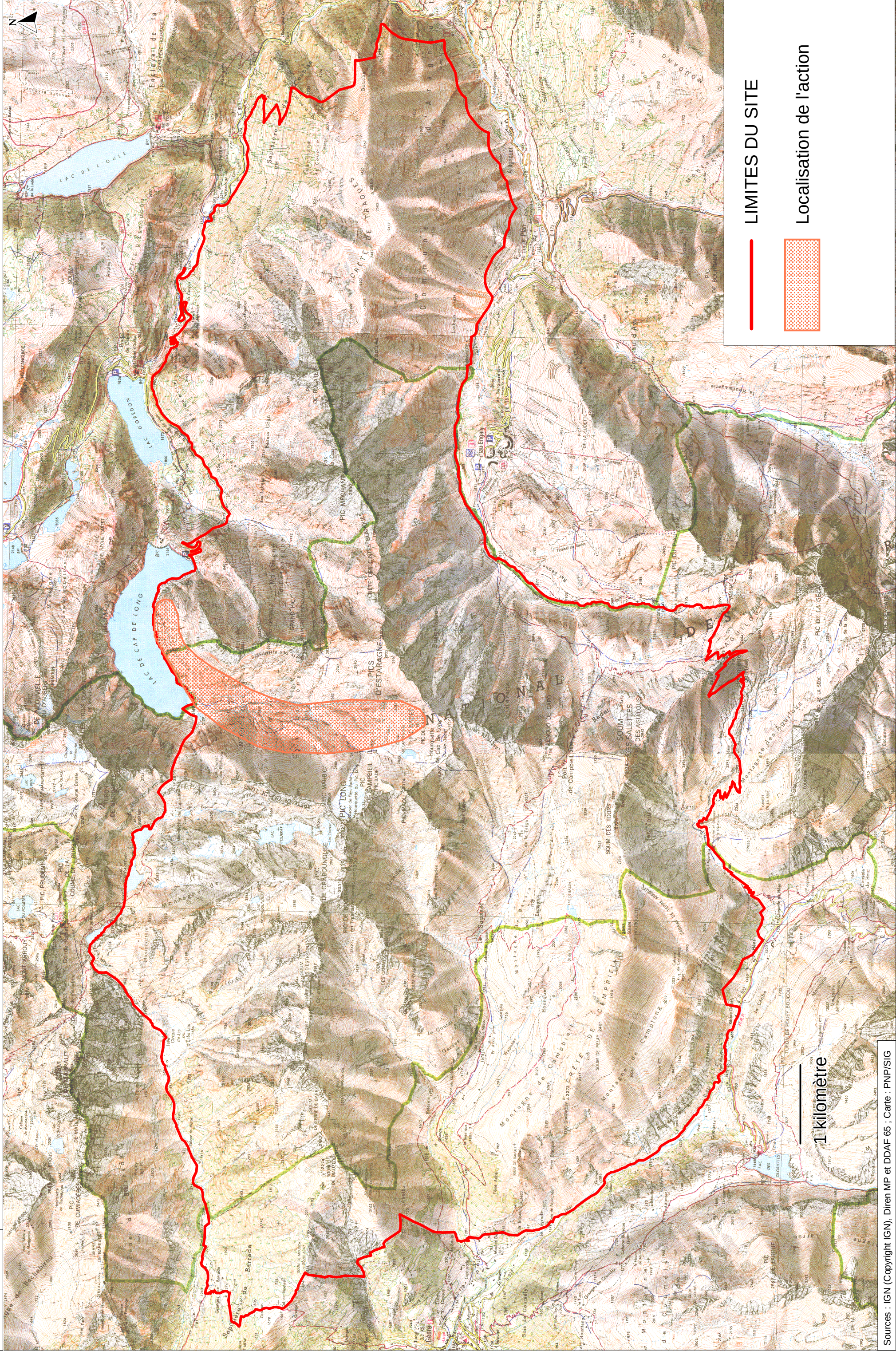
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
F2	F2 - C1	4 j. Ing.						4 jours Ingénieur/Chargé de mission
	F2 - G1		5 j. Agent					5 jours Agent technique
	F2 - G2							
	F2 - G3					2 j. Agent		2 jours Agent technique
	Coût total de l'action							4 jours Ingénieur/Chargé de mission 7 jours Agent technique

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB (hors travaux à évaluer) **> 2 800 Euros**

Action F2 – Restaurer le balisage des sentiers du vallon de Cap de Long et de la Montagne de Campbielh



« Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de
Barrada – Crabounouse – Bugarret »

Priorité 1

Contexte :	Cette unité pastorale recouvre deux entités géographiques : ♦ à l'Ouest l'ensemble formé par le cirque d'Eres Lits et ses versants (Pène de Barrada, Espade, Estragna) dont l'accès naturel se fait depuis Pragnères, ♦ à l'Est la montagne de Crabounouse et Bugarret. Ce vallon d'altitude enclavé au milieu de plusieurs estives de la vallée des gaves ou de la vallée d'Aure (Barrada, Peyrehitte, Bolou, Glère, Cap de Long), est rattaché au territoire de la Commission Syndicale de la Vallée de Barèges. Le Barrada était traditionnellement la montagne de Pragnères, utilisée surtout en début et en fin de saison par les nombreux troupeaux locaux. Les parties hautes du cirque, très escarpées, étaient louées pour l'été à des éleveurs du bas Lavedan. Actuellement, il n'y a plus de troupeaux de brebis sur les hauteurs du Barrada, seul le fond du cirque est encore utilisé en intersaison depuis les granges voisines mais cela représente une pression de pâturage très faible. La végétation des versants exprime très nettement cette situation de sous-utilisation avec une densification des landes à rhododendron en exposition Nord et une extension du brachypode en exposition Sud. Plusieurs essais d'implantation de bovins ou de chevaux sur le fond du cirque ont été récemment tentés par la CSVB sans toutefois parvenir à stabiliser un troupeau. La possibilité de relancer une activité pastorale durable dans ce vallon demeure incertaine et passera dans tous les cas par un investissement important, aussi bien sur le plan des aménagements pastoraux que de l'accompagnement des éleveurs. La montagne de <i>Crabounouse</i> et <i>Bugarret</i> est aujourd'hui utilisée par un troupeau d'ovins viande qui monte par le <i>Col du Rabiet</i> et pâture librement sur l'estive. Le chargement est faible mais la dynamique de végétation est ici très ralentie du fait de l'altitude et de l'ambiance minérale qui domine. L'objectif prioritaire est de maintenir une activité pastorale devenue extrêmement fragile sur ces milieux difficiles : cela passe par une amélioration des conditions de travail des éleveurs qui accepteront de continuer à faire estiver leurs bêtes au <i>Bugarret</i>.
--------------------------	---

Habitats concernés :	✕ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	✕ Petit Rhinilophe- <i>Rhinolophus hipposideros</i>- DH : An. II & IV Code UE : 1303 – Fiche Espèce A – 6 ✕ Grand Rhinilophe <i>Rhinolophus ferrumquinum</i>- DH : An. II & IV Code UE : 1304 – Fiche Espèce A – 7
Objectifs :	Maintenir ou restaurer une pression pastorale sur l'ensemble de l'estive
Pratiques actuelles :	Pastoralisme très extensif – Abandon de certains quartiers
Changements attendus :	Renforcement des effectifs
Périmètre d'application :	Estive de <i>Barrada – Crabounouse – Bugarret</i>.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure P1-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P1-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle* <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Installation d'un parc de contention ovin à proximité du <i>col du Rabiet</i>. Aménagement d'un local de stockage pour le sel et le petit matériel à proximité du <i>col du Rabiet</i>. (*) Travaux et aménagements pastoraux hors site Travaux de sécurisation du sentier pour le passage des troupeaux en aval de la cabane de Matte (deux passages très dégradés)
<u>P1 – G2</u>	⇒ Relancer l'activité pastorale sur les secteurs en déprise ou abandonnés <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> <i>Eres Lits</i> Accueil d'un troupeau de bovins ou de chevaux (20 à 30 têtes) sur le quartier de Mattes et le fond du Barrada*. (*) Pour des questions de sécurité et pour une meilleure valorisation de la ressource, éviter de faire venir des animaux trop lourds, peu adaptés à ce type de terrain. La préférence sera donnée à des animaux jeunes ou de petit format (génisses, pottoks, mérens...). Aménagement d'un parc de contention mixte démontable dans le cirque d'Eres Lits**. (**) S'agissant d'un aménagement situé en zone centrale du PNP on veillera à la bonne intégration paysagère du parc, notamment à travers le choix des matériaux utilisés. Installation d'une clôture électrique pour maintenir les troupeaux de bovins ou d'équins sur le fond du Barrada, éviter la descente vers les parcelles privées, et protéger les zones dangereuses (bords de ravines). Mise en place d'un protocole expérimental pour lutter contre la progression de la fougère au niveau de la cabane de Matte <i>Espade – Estragna (priorité 3)</i> Accueil d'un nouveau troupeau ovin de 100 à 200 têtes sur le secteur Espade – Estragna. Réouverture et sécurisation des sentiers versant Nord. Installation d'un parc de contention ovin dans le secteur d'Estragna. Aménagement d'un abri pastoral dans le secteur d'Estragna.

FICHE ACTION P1

<u>P1 – G3</u>	⇒ Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs <u>Éléments du « Cahier des charges » proposés</u> Renforcement du gardiennage assuré par un garde de la CSVB sur les secteurs <i>Barrada, Crabounouse et Bugarret</i> en appui aux éleveurs. Organisation d'un portage (hélicoptage, muletage, etc...) de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain pour les éleveurs (médicaments, grillage...) sur les quartiers situés à plus d'une heure de marche.
------------------------------	--

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, CSVB.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

FICHE ACTION P1

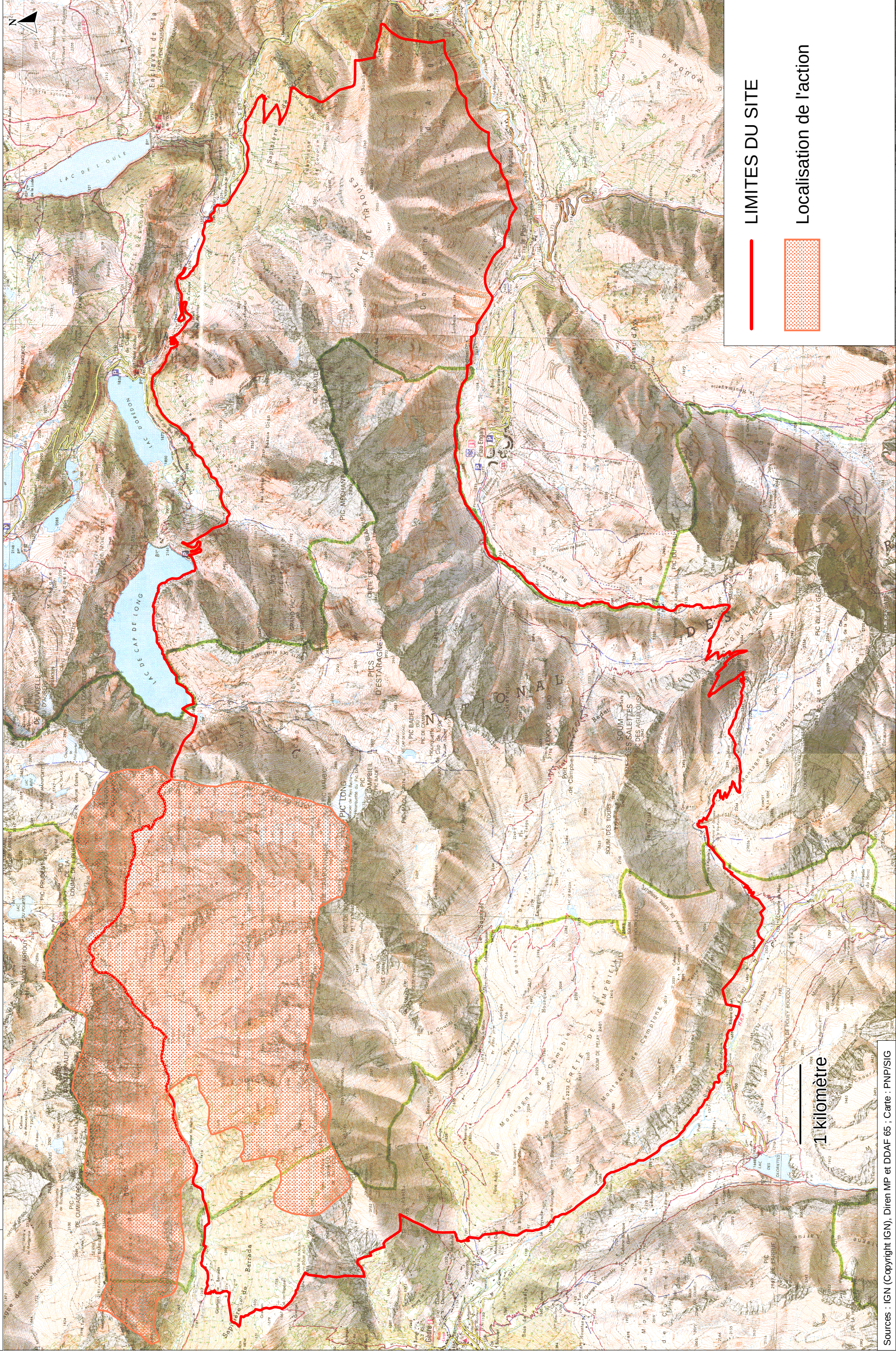
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P1	P1 – G1	5 000 à 30 000 €	5 000 à 30 000 €					105 000 à 630 000 €
	P1 – G2	4 000 à 10 000 €	10 000 à 350 000 €	2 000 à 10 000 €	30 000 à 150 000 €		.	46 000 à 205 000 €
	P1 – G3		5 000 à 130 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	25 000 à 50 000 €
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB

81 000 à 315 000 Euros



« Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la Montagne de Campbielh »

Priorité 1

Contexte :	La vallée de <i>Campbielh</i> constitue l'essentiel de l'unité pastorale n° 88 sur le territoire indivis de la Vallée de Barèges. Elle représente un domaine pastoral de près de 2 000 ha entre 1600 m et 3000 m d'altitude. C'est le territoire d'estive traditionnel des éleveurs de Gèdre-Dessus. Cette vallée est remarquable par la qualité et la diversité de ses ressources, mais également par la présence d'un quartier de granges foraines encore partiellement exploitées à près d'une heure de marche du village. Le domaine d'estive proprement dit a subi au cours des cinquante dernières années une diminution constante d'activité en lien avec le recul de l'élevage local. Depuis une dizaine d'années, la CSVB a ouvert cette estive à des troupeaux bovins extérieurs afin d'y maintenir une pression de pâturage équilibrée. Si l'on veut préserver la vocation pastorale du secteur et maintenir ouvert les milieux, l'effort d'équipement doit encore se poursuivre. La question du renforcement de l'effectif ovin sur les parties hautes par l'introduction de nouveaux troupeaux se pose également. Le quartier de granges à l'entrée du vallon représente aujourd'hui un enjeu de conservation unique, tant du point de vue naturaliste, qu'humain ou paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée (une seule parcelle en 2007), ainsi que l'utilisation des granges en intersaison qui allait de pair avec l'exploitation de ces zones intermédiaires. La question qui se pose aujourd'hui est de savoir s'il est possible de maintenir et de relancer une activité agricole durable sur ce quartier. Cette condition, seule, permettra de préserver sur le long terme un système agro-écologique rare et très menacé.
--------------------------	--

Habitats concernés :	✖ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	✖ Apollon – <i>Parnassius apollo</i> – DH : An. IV ✖ Semi-Apollon – <i>Parnassius mnemosyne</i> – DH : An. IV ✖ Petit Rhinilophe- <i>Rhinolophus hipposideros</i>- DH : An. II & IV Code UE : 1303 – Fiche Espèce A – 6 ✖ Grand Rhinilophe <i>Rhinolophus ferrumquinum</i>- DH : An. II & IV Code UE : 1304 – Fiche Espèce A – 7
Objectifs :	Maintenir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble de l'estive. Restaurer et pérenniser la pratique de la fauche sur les zones privées.
Pratiques actuelles :	Usage pastoral – Parcelles privées pâturées – Net recul de la fauche
Changements attendus :	Renforcement des effectifs ovins sur la partie haute Regain de fauche
Périmètre d'application :	Estive de la <i>Montagne de Campbielh</i>.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure P2-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P2-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Aménagement d'un parc de chargement mixte au niveau du pont de Peyregnet* – Aménagement et sécurisation d'un chemin d'accès depuis ce parc. Aménagement du chemin d'accès actuel depuis Gèdre-Dessus. Restauration du pont de la Mazou (classé) ou aménagement d'une passerelle à proximité. Agrandissement et adaptation du parc de contention de <i>Sausset</i>. Aménagement d'un local fermé annexé à la cabane de <i>Sausset</i> pour le stockage de sel et du petit matériel des éleveurs. Aménagement d'un parc de contention mixte en partie haute de l'estive (<i>Bassia ou Pla de la Targo</i>). (*) en limite du site
<u>P2 – G2</u>	⇒ Maintenir ou rétablir une pression pastorale sur les parties hautes de l'estive et sur les landes du versant nord <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Renforcement de l'effectif ovin sur les quartiers hauts. Maintien ou renforcement de l'effectif bovin sur le secteur de <i>Campbielh – Bassia</i>. Travaux de débroussaillage localisés : réouverture de plages herbeuses et de couloirs de circulation dans les landes à Callune et à Rhododendrons du versant Nord, en amont des granges de Campbielh.
<u>P2 – G3</u>	⇒ Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Gardiennage assuré par un salarié de la CSVB : renforcer la présence humaine auprès des troupeaux afin de piloter au mieux la répartition de la charge. Organisation d'un portage (hélicoptage, muletage, etc...) de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain pour les éleveurs (médicaments, grillage...). *

FICHE ACTION P2

P2 – G4	⇒ Maintenir et renforcer l'activité agricole et pastorale aux Granges de Campbielh <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Le quartier des granges de Campbielh représente aujourd'hui un enjeu de conservation unique, tant du point de vue naturaliste, qu'humain ou paysager. Du fait des problèmes d'accessibilité, la fauche est aujourd'hui pratiquement abandonnée. Il reste une seule prairie de fauche. Il ressort de la concertation que les agriculteurs et la CSVB souhaitent, pour maintenir ou renforcer cette activité de fauche, que soit créée une piste. Avant d'en accepter sa faisabilité et de s'engager dans cette solution qui risque de générer un impact très important d'un point de vue écologique, paysager, foncier, financier et en termes de fréquentation, il apparaît indispensable de poursuivre une animation spécifique en vue d'élaborer un projet exemplaire de reconquête de la zone des hautes granges tout en préservant au mieux les enjeux écologiques. Cette animation devra associer tous les acteurs du site et explorera divers scénarii possibles. Ces différents scénarii seront comparés en fonction de leur efficacité au regard des objectifs Natura 2000, et de leurs coûts (écologique, économique, paysager, dérangement, etc...). Le projet qui en découlera devra : - Préserver la vocation agricole des granges de Campbielh - Maintenir et renforcer l'activité agricole et pastorale de la zone - Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire présents sur la zone - Prendre en compte les enjeux économiques, écologiques et paysagers dans les aménagements
P2 – G5	⇒ Restaurer la pratique de la fauche dans le quartier de Campbielh <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Remise en état de surfaces de parcelles mécanisables. Aide à l'achat de matériel de fenaison et de transport de fourrage. Achat et installation de clôtures électriques pour les parcelles destinées à la fauche. Aide à la réhabilitation des granges pour le logement des animaux en intersaison et le stockage de foin et de matériel.

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées, CSVB.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.

FICHE ACTION P2

Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET
---	---

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

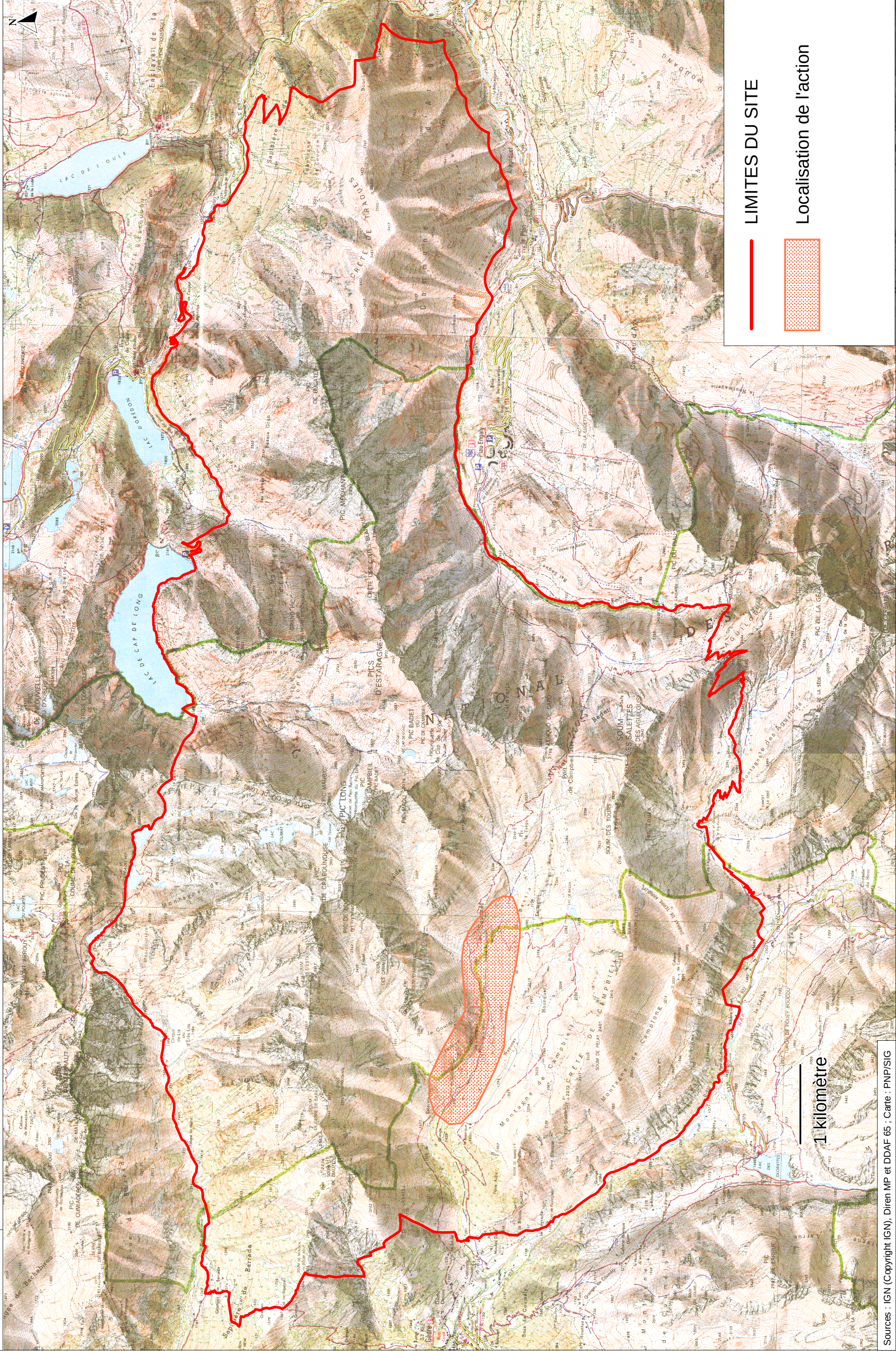
CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P2	P2 – G1		405 000 à 115 000 €					40 000 à 115 000 €
	P2 – G2			10 000 à 40 000 €				10 000 à 40 000 €
	P2 – G3		5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 130 000 €	5 000 à 10 000 €	25 000 à 50 000 €
	P2 – G4							
	P2 – G5							
	COÛT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB	75 000 à 205 000 Euros
---	-------------------------------



« Maintenir l'activité pastorale sur la Montagne de Camplong »

Priorité 1

Contexte :	La montagne de <i>Camplong</i> se situe à l'extrémité Sud du site Natura 2000. Le <i>vallon des Aguilhous</i> se trouve dans la continuité, à cheval sur deux sites (Pic Long et Gavarnie). On accède à ces quartiers depuis Héas par le vallon intermédiaire de l'<i>Aguilha</i>. <i>Camplong</i> se présente comme un long balcon qui vient s'appuyer sur la crête de <i>Campbielh</i>, entre 1800 m et 2500 m. Une fois franchies les barres qui longent la vallée d'Héas, le relief est assez doux, très ouvert, accessible aux bovins, à l'exception des crêtes et du versant des Tours qui domine l'<i>Aguilha</i>. Ce quartier accueille traditionnellement des troupeaux du piémont. Le niveau de chargement actuel semble globalement en cohérence avec la ressource pastorale mais on observe cependant une dynamique de fermeture régulière sur les zones de forte pente. Le <i>vallon des Aguilhous</i> est caractéristique de la haute montagne calcaire, l'essentiel des surfaces pastorales se situant à plus de 2200 m d'altitude. C'est par excellence une estive à brebis mais le fond de vallon serait utilisable par un petit troupeau bovin. Actuellement, deux troupeaux ovins viande du piémont transhumant dans le secteur : ils représentent un effectif total d'environ 500 têtes. Les difficultés d'exploitation tiennent surtout à l'éloignement et au relief très accidenté. Le niveau de chargement actuel semble en deçà de la ressource disponible mais le risque d'embroussalement ou de perte de qualité pastorale reste faible du fait des conditions de milieu.
--------------------------	--

Habitats concernés :	✕ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	
Objectifs :	Maintenir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire
Pratiques actuelles :	Usage pastoral
Changements attendus :	
Périmètre d'application :	Estive de la <i>Montagne de Camplong</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

FICHE ACTION P3

Mesure P3-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P3-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Restauration et sécurisation du sentier de l'Aguilha au niveau des lacets (tracé à redéfinir). Cabane des <i>Aguilhous</i> : aménagement d'un espace réservé aux éleveurs afin de leur permettre de dormir sur place et de stocker leur matériel sans entrer en concurrence avec les nombreux randonneurs qui fréquentent ce secteur. Cabane de l'<i>Aguilha</i> : agrandissement et réaménagement du local réservé aux éleveurs. Agrandissement et adaptation du parc de contention des <i>Aguilhous</i>. Déplacement du premier parc de contention de l'<i>Aguilha</i> vers la plaine de <i>Camplong</i> ou <i>la Hourcade</i> Mise en place de clôtures de protection pour les bovins (<i>Hourcade</i> + autres secteurs ?)
<u>P3 – G2</u>	⇒ Maintenir ou rétablir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Travaux de débroussaillage localisés : <i>Soum de Pelay</i> et <i>crête de Camplong</i>. Réintroduction d'un petit troupeau bovin sur la montagne des <i>Aguilhous</i>*. Renforcement de l'effectif ovin sur les quartiers hauts (<i>Aguilhous</i>*, <i>crêtes de Camplong</i>) (*) quartier à cheval sur 2 sites
<u>P3 – G3</u>	⇒ Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Gardiennage assuré par un salarié de la CSVB : renforcer la présence humaine auprès des troupeaux afin de piloter au mieux la répartition de la charge. Organisation d'un portage (hélicoptage, muletage, etc...) de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain pour les éleveurs (médicaments, grillage...).

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, CSVB.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET

FICHE ACTION P3

<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

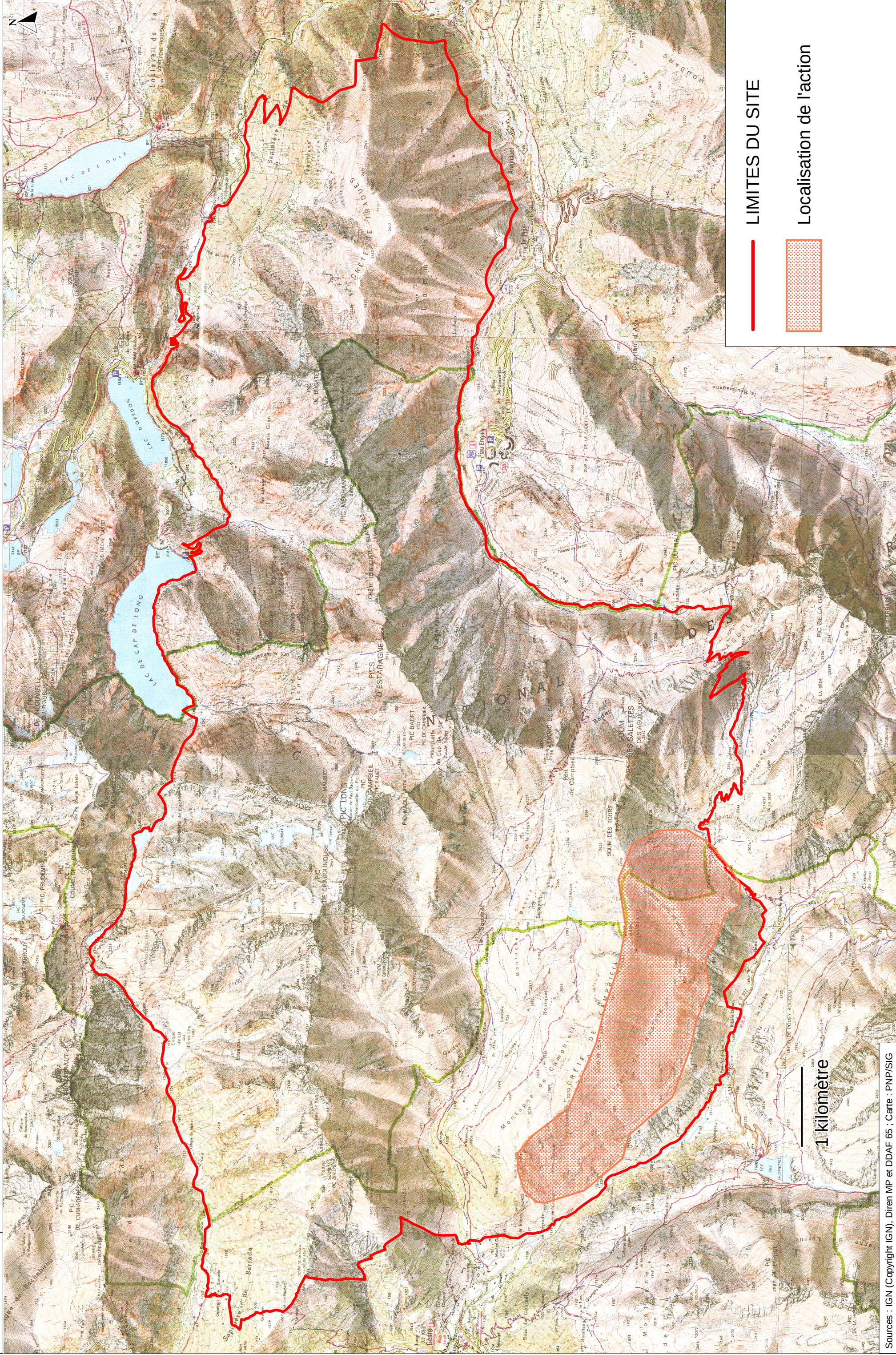
Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P3	P3 – G1		38 000 à 120 000 €					38 000 à 120 000 €
	P3 – G2			5 000 à 20 000 €				5 000 à 20 000 €
	P3 – G3		5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	25 000 à 50 000 €
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB	68 000 à 190 000 Euros
---	-------------------------------

Action P3 – Maintenir l’activité pastorale sur la Montagne de Camplong



**« Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de
Badet »**

Priorité 1

Contexte :	Propriété indivise des communes de Vignec et Cadeilhan-Trachère, l'unité pastorale du <i>Badet</i> s'étend sur 1 600 ha en rive gauche de la Neste. C'est une belle estive d'altitude, accessible, ouverte et de bonne qualité fourragère. Les pelouses dominant nettement dans une ambiance rocailleuse. Au tiers inférieur des versants, une dynamique modérée de fermeture des landes peut s'observer sans être vraiment alarmante. Chaque été plus de 200 bovins et près de 1 500 ovins transhument dans la <i>vallée du Badet</i> et se déploient sur l'ensemble du domaine pastoral à l'exception des très fortes pentes situées entre le <i>Pic de Campbielh</i> et le <i>Pic de Bugatet</i>. Le maintien de ce niveau de pression est dû en grande partie à une gestion pastorale active qui a depuis longtemps fait le choix d'accueillir des troupeaux extérieurs et de mettre en place un gardiennage des ovins. Les équipements sont toutefois insuffisants et constituent aujourd'hui un objectif prioritaire pour conforter et pérenniser l'activité pastorale. Cette vallée, située en grande partie en zone centrale du Parc National, est par ailleurs très fréquentée par les randonneurs et les promeneurs. La proximité des troupeaux occasionne régulièrement des incidents qui concernent aussi bien la sécurité des personnes que celle des animaux. A l'origine de ces problèmes, on retrouve souvent des comportements inadaptés dus à une méconnaissance du monde pastoral et de ses fonctionnements.
--------------------------	--

Habitats concernés :	✕ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	
Objectifs :	Maintenir une pression pastorale
Pratiques actuelles :	Usage pastoral
Changements attendus :	
Périmètre d'application :	Estive de la <i>vallée de Badet</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure P4-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P4-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Aménagement d'un parc de contention ovin avec couloir, parc de tri et pédiluve. Prévoir la possibilité d'enfermer et de charger des bovins* Aménagement d'un parc de contention mixte avec couloir pour les bovins au niveau du lac et de la cabane de <i>Badet</i>* Restauration et élargissement du sentier en aval du lac de Badet pour éviter les problèmes de croisement troupeaux/randonneurs* Restauration de la cabane de <i>Vignec</i> en vue de l'hébergement d'un vacher salarié* Travaux d'aménagement de la cabane de <i>Cadeilhan-Trachère</i> pour améliorer les conditions de logement du berger salarié* Construction d'un abri pastoral en partie haute Mise en place d'un système de communication** (*) Tous ces aménagements se situent en limite du site Natura 2000 (**) projet à étudier en liaison avec le GP d'Aragnouet et d'autres partenaires éventuels
<u>P4 – G2</u>	⇒ Renforcer la présence humaine en estive et faciliter la conduite des troupeaux <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Organisation d'un portage (hélicoptage, muletage, etc...) de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain aux bergers et aux éleveurs (médicaments, grillage...) Poursuite ou renforcement d'un gardiennage pour le troupeau bovin (GP de Vignec) Embauche d'un 2^{ème} berger pour le troupeau ovin (Association d'éleveurs de Cadeilhan-Trachère)* (*) Cette fonction peut être assurée par un salarié ou par les éleveurs eux-mêmes moyennant une indemnité de gardiennage
<u>P4 – G3</u>	⇒ Mettre en place un plan de gestion pastoral impliquant l'ensemble des ayant-droits et des usagers de cet espace complexe <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Coordonner l'ensemble des acteurs concernés en vue d'améliorer la gestion pastorale. Mise en cohérence des projets portés par les différentes structures (Commission Syndicale / communes / Groupement pastoral / station etc..) et des moyens humains, techniques et financiers mobilisés pour le pastoralisme. Stabilisation des effectifs ovins et bovins de façon à optimiser la répartition de la charge pastorale Information du public (signalétique, accueil, information)

FICHE ACTION P4

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, Commission Syndicale, groupements pastoraux.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Mise en cohérence des différents projets - Mise en place d'informations destinées au grand public - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

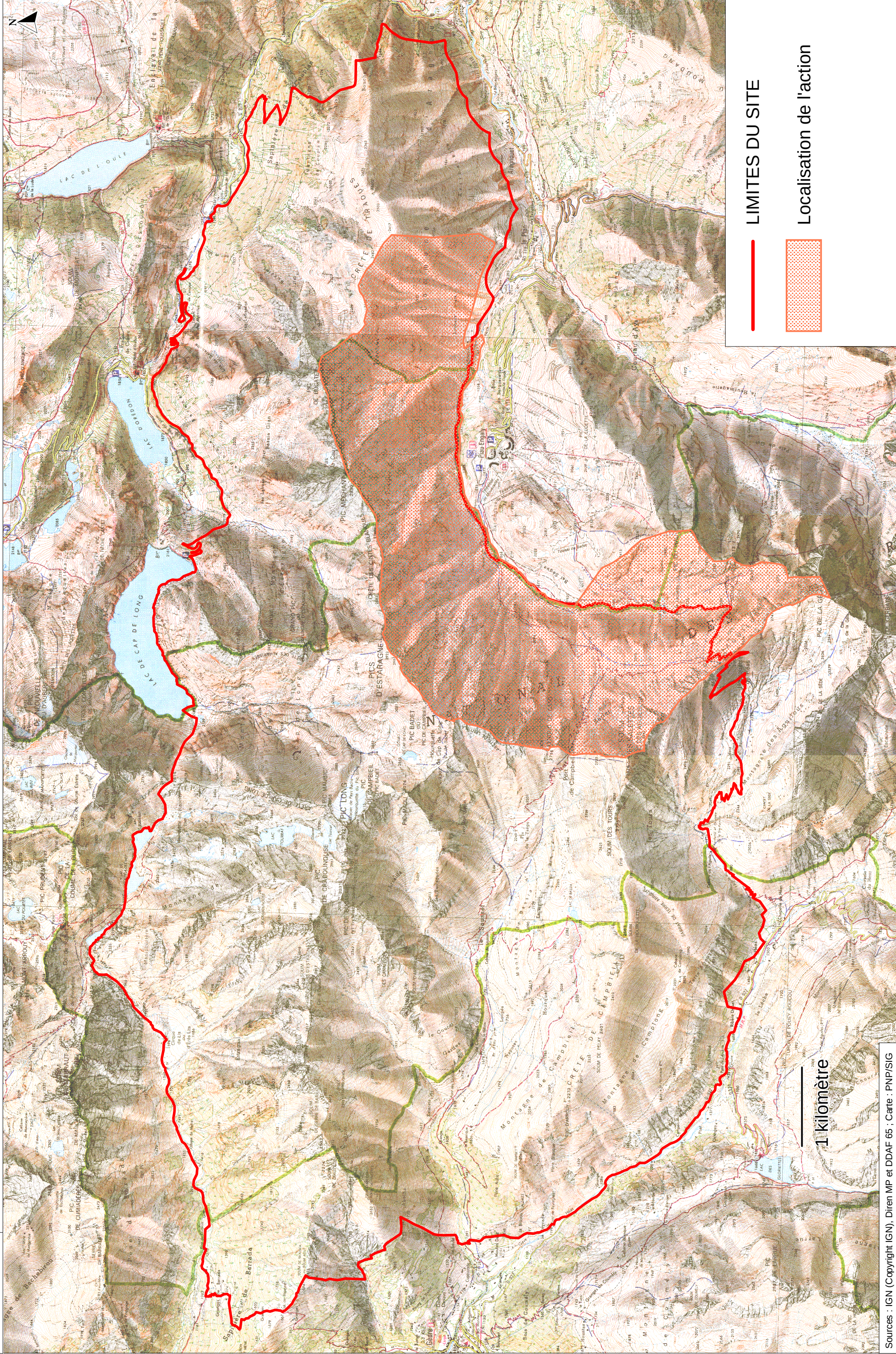
CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P4	P4 – G1		75 000 à 235 000 €	30 000 à 50 000 €				105 000 à 285 000 €
	P4 – G2		5 000 à 15 000 €	5 000 à 15 000 €	5 000 à 15 000 €	5 000 à 15 000 €	5 000 à 15 000 €	25 000 à 75 000 €
	P4 – G3		5 000 à 20 000 €					5 000 à 20 000 €
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB 135 000 à 380 000 Euros



**« Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de
Bugatet – Traouès »**

Priorité 1

Contexte :	L'estive de <i>Bugatet-Traouès</i> est constituée de deux versants très contrastés formant l'extrémité Est des crêtes de <i>Campbielh</i>. Cette unité pastorale appartient en grande partie à la commune d'Aragnouet qui en a délégué la gestion à son groupement pastoral. Une partie des terrains est également propriété de la commune de Cadeilhan-Trachère. L'estive représente un territoire d'environ 1 000 ha pâturables, entre 1 200 et 2 800 m d'altitude. Les crêtes et les versants sont, du fait du relief, réservés aux ovins. En revanche, les parcelles privées et les bas de pente en bordure de Neste sont accessibles aux bovins et aux chevaux. La partie Nord offre une ambiance très rocailleuse avec une avancée perceptible des landes à rhododendron et des forêts claires de pins à crochets. Le versant Sud, long et très pentu, présente une ressource fourragère plus importante mais les conditions d'exploitation y sont plus difficiles du fait de la pente et de l'exposition en soulane. La dynamique de recolonisation par les landes basses à Callune, Genévrier et Raisin d'ours y est moins visible mais semble tout aussi préoccupante qu'en versant Nord. Elle s'accroît en partie basse avec une rapide progression des formations à Brachypode et à fougères au niveau des anciens prés de fauche du <i>Plan d'Aragnouet</i>. Au cours des dernières décennies le nombre de troupeaux a très fortement diminué sur la commune d'Aragnouet et cette évolution s'est reportée sur la fréquentation de l'estive de <i>Bugatet-Traouès</i>. L'impact sur le milieu en est d'autant plus marqué que les bas de versant, en exposition Sud et Est, étaient très régulièrement pâturés aux inter-saisons en complément des prés de fauche proches des hameaux. Le groupement pastoral tente aujourd'hui d'enrayer cette évolution en accueillant sur l'estive des troupeaux ovins extérieurs qui représentent un effectif total de près de 800 têtes. Pour parvenir à stabiliser ou à augmenter ce niveau de fréquentation et mettre en place un gardiennage efficace et durable, des aménagements pastoraux s'avèrent indispensables.
--------------------------	---

Habitats concernés :	✕ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	✕ Petit Rhinilophe - <i>Rhinolophus hipposideros</i> - DH : An. II & IV Code UE : 1303 – Fiche Espèce A – 6 ✕ Grand Rhinilophe <i>Rhinolophus ferrumquinum</i> - DH : An. II & IV Code UE : 1304 – Fiche Espèce A – 7
Objectifs :	Restaurer et maintenir une pression pastorale
Pratiques actuelles :	Usage pastoral extensif
Changements attendus :	
Périmètre d'application :	Estive de <i>Bugatet - Traouès</i> .

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure P5-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P5-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> <i>Parcs</i> Aménagement d'un parc de chargement au niveau de la route de Cap de Long (projet à relier à celui du GP d'Aspin)*. Aménagement d'un parc de contention ovin (soins et tri) au bas du versant des <i>Trauouès</i>. Aménagement d'un parc de contention ovin au niveau de la cabane de <i>Bugatet</i>. <i>Cabanes</i> Réfection du captage et de l'adduction d'eau au niveau de la cabane de <i>Bugatet</i>. Aménagement de la cabane de <i>Bugatet</i> en vue de l'hébergement d'un salarié - Prévoir la cohabitation avec les autres usagers (autres éleveurs, chasseurs, randonneurs). <i>ou</i> Implantation d'un abri pastoral "relais" à proximité de la crête des <i>Trauouès</i>**. Implantation d'une cabane ou d'un abri pastoral au niveau du <i>Plan d'Aragnouet</i> (priorité 2). <i>Autres</i> Mise en place d'une clôture électrifiée en limite Ouest, versant Ssud des <i>Trauouès</i>, pour contenir le troupeau ovin (secteurs dangereux)***. Restauration et sécurisation du sentier emprunté par les bovins au bas des <i>Trauouès</i> et réfection de la passerelle sur la Neste Mise en place d'un système de communication***. (*) en limite du site Natura 2000 (**) étudier la possibilité d'un abri mobile de type yourte ou structure légère préfabriquée (***) projets à étudier en liaison avec la CS de Cadeilhan-Trachère-Vignec et d'autres partenaires éventuels
<u>P5 – G2</u>	⇒ Renforcer la présence humaine en estive et faciliter une conduite rapprochée des troupeaux <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Organisation d'un héliportage de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain aux bergers et aux éleveurs (médicaments, grillage...) Aide au regroupement et à la conduite des troupeaux (financement de parcs de nuit mobiles, appui au gardiennage...)

FICHE ACTION P5

P5 – G3	⇒ Mettre en place un plan de gestion pastoral intégrant les surfaces privées de bas de versant <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> <i>Note : en préalable à ces actions il semble nécessaire de bien préciser le statut foncier du territoire d'estive et de définir, en concertation avec les différentes collectivités propriétaires ou détentrices de droits d'usages, des règles claires d'utilisation des pâturages et de financement des aménagements pastoraux.</i> Suivi et organisation des écobuages en versant Sud et Est*. Maintien d'une charge pastorale régulière sur l'ensemble du versant Sud et Sud-Est avec pérennisation et renfort éventuel du gardiennage - Prolongation éventuelle de la durée d'estive (juin / septembre) de façon à accentuer la pression sur le bas de versant et sur les zones de lisières en versant Nord. Réalisation de divers travaux au bas du versant sud et en bordure de Neste de façon à y faciliter le pâturage et la circulation des bovins : débroussailllements localisés, restauration du sentier et de la passerelle. En partie basse des <i>Traouès</i>, au niveau du Plan d'Aragnouet : renforcement et organisation de la pression de pâturage sur les parties privées, anciennement fauchées : installation et déplacements de parcs de nuit, mise en place de clôture, clarification des règlements de pâturage (limites, dates, troupeaux)**. Information du public (signalétique, accueil, information) Réhabilitation patrimoniale de la grange et du <i>pré « Madouau »</i> Gestion des populations de sangliers de façon à réduire les dégâts sur les prés de fauche du <i>Plan d'Aragnouet</i> (*) en lien avec la Commission Locale d'Ecobuage du canton de Vielle-Aure (**) ce volet requiert en préalable une adhésion de la commune et de l'ensemble des propriétaires privés, qui peut se traduire, éventuellement, par une création d'Association Foncière Pastorale (AFP)
-----------------------	--

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Commune, Parc National des Pyrénées, groupement pastoral.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Organisation des écobuages - Information du public - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

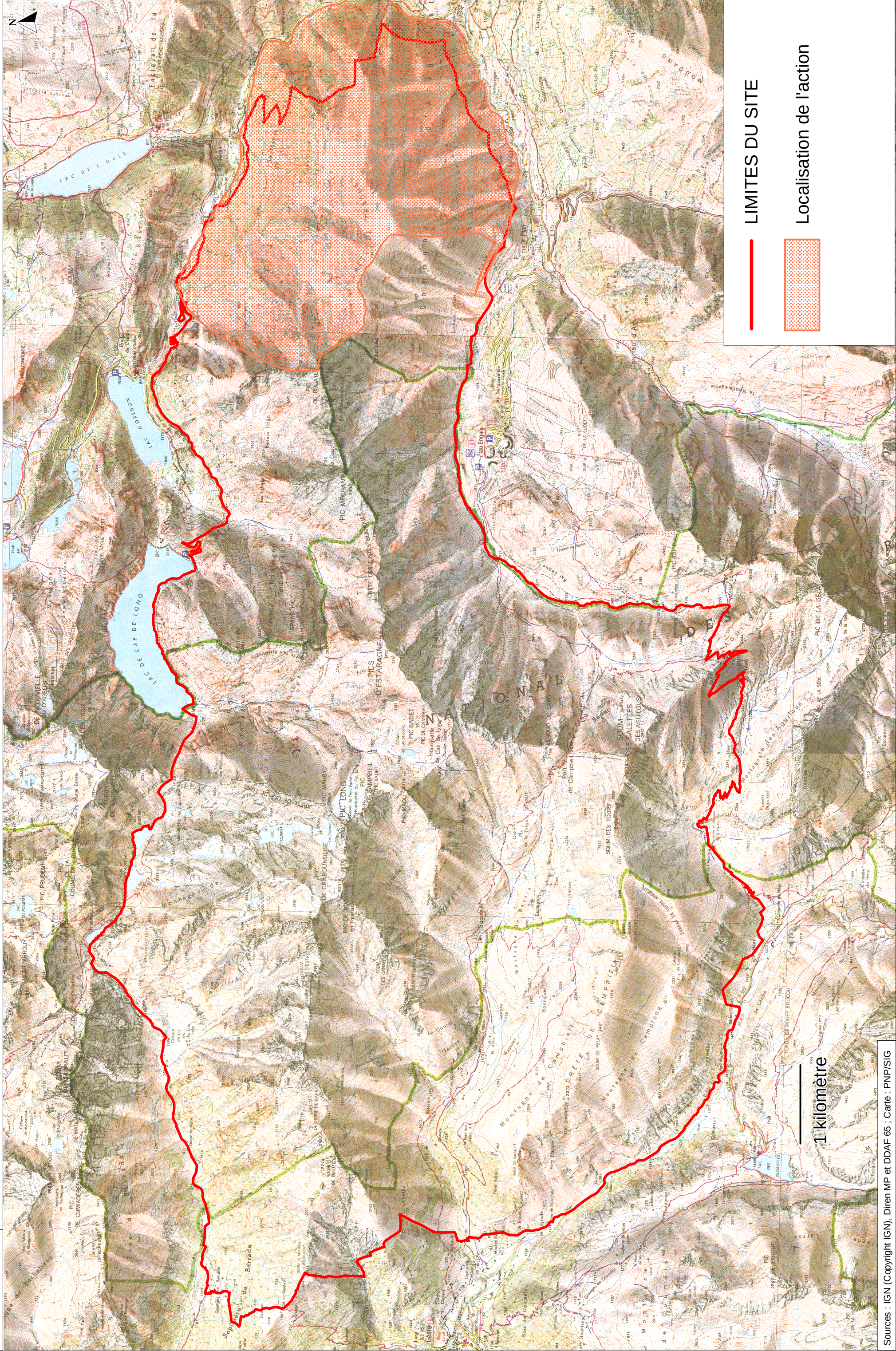
CP du 10 avril 2008 – Communications PNP/CBP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P5	P5 – G1		50 000 à 160 000 €	30 000 à 150 000 €				80 000 à 310 000 €
	P5 – G2		5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	25 000 à 50 000 €
	P5 – G3							
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB	105 000 à 360 000 Euros
--	-------------------------



« Maintenir l'activité pastorale sur le secteur de Cap de Long – Montagne d'Aspin »

Priorité 1

Contexte :	La commune d'Aspin est propriétaire de ce vaste domaine de plus de 2 200 ha dont la gestion a été confiée à un groupement pastoral. Situé dans le voisinage immédiat du Néouvielle, le territoire est marqué par l'altitude (l'essentiel des surfaces pastorales se situe au-dessus de 1800 m, voire 2 000 m) et l'ambiance y est très minérale. C'est une montagne vouée par excellence à l'élevage ovin viande, avec toutefois la possibilité d'accueillir un petit effectif bovin. Les handicaps liés à la haute montagne sont ici en partie compensés par des facilités d'accès exceptionnelles (route de Cap de Long) et un relief très ouvert. Cette vallée a connu une activité importante, avec un gardiennage permanent assuré jusqu'au début des années 90. L'élevage ovin ayant reculé sur Aspin, les effectifs transhumants ont aujourd'hui fortement diminué et sont bien en deçà des capacités d'accueil de l'estive. Cette situation de sous-effectif est peut-être plus préoccupante sur un plan humain que sur le plan de la dynamique de végétation car on est sur des milieux qui évoluent très lentement et des enjeux de conservation des habitats restent à confirmer. En revanche, la progression lente des landes à rhododendron, la perte de qualité pastorale des pelouses sous-pâturées et la disparition même des usages (quartiers, passages, habitudes des troupeaux...) sont souvent difficiles à inverser.
--------------------------	--

Habitats concernés :	✖ Tous les habitats agro – pastoraux.
Espèces concernées :	✖ Petit Rhinilophe- Rhinolophus hipposideros- DH : An. II & IV Code UE : 1303 – Fiche Espèce A – 6 ✖ Grand Rhinilophe Rhinolophus ferrumquinum- DH : An. II & IV Code UE : 1304 – Fiche Espèce A – 7
Objectifs :	Maintenir ou restaurer une pression pâturage sur l'ensemble du territoire
Pratiques actuelles :	Usage pastoral très extensif
Changements attendus :	
Périmètre d'application :	Estive de Cap de long – Montagne d'Aspin.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure P6-G	GESTION DE L'ESPACE PASTORAL
<u>P6-G1</u>	⇒ Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Réfection de la passerelle sur le ruisseau de <i>Cap de Long</i>*. Aménagements pastoraux sur le secteur du <i>courtau de Cap de Long</i>* : parc de contention et piste d'accès. Aménagements pastoraux sur le secteur du <i>courtau d'Artigusse</i>* : restauration et aménagement de la cabane, restauration et aménagement du parc de contention (élargissement de l'accès, consolidation, adaptation pour les bovins, amélioration des conditions de chargement) et/ou création d'un parc de chargement au bas de <i>Couplan</i> (projet à relier à celui du GP d'Aragnouet)*. Aménagement d'un parc de contention et de chargement en partie haute (bas d'<i>Estaragne</i> ou pied du barrage**) (*) ces équipements sont localisés à l'extérieur du site mais sont destinés aux éleveurs et aux troupeaux qui utilisent les surfaces Natura 2000. (**) en limite du site Natura 2000
<u>P6 – G2</u>	⇒ Maintenir ou rétablir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Restauration du pâturage bovin (20 à 30 têtes maxi) sur les secteurs d'<i>Artigusse</i>, <i>Estaragne</i> et du <i>courtau de Cap de Long</i>. Renforcement de l'effectif ovins sur les parties hautes : accueil de nouveaux troupeaux avec mise en place d'un gardiennage.
<u>P6 – G3</u>	⇒ Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Gardiennage* : renforcer la présence humaine auprès des troupeaux. Organisation d'un héliportage de début de saison pour acheminer le sel et du petit matériel nécessaire sur le terrain pour les éleveurs (médicaments, grillage...). (*) Cette fonction peut être assurée par un salarié ou par les éleveurs eux-mêmes moyennant une indemnité de gardiennage

FICHE ACTION P6

<u>P6 – G4</u>	⇒ Information / sensibilisation du public <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Améliorer l'information du public pour réduire les problèmes de cohabitation (dérangements, chiens, circulation...) et mettre en valeur la place essentielle du pastoralisme dans ce territoire de haute montagne (signalétique, accueil, information).
-----------------------	--

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure d'amélioration pastorale et de gestion d'estive.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées, groupement pastoral.
<u>Partenariat :</u>	CRPGE
<u>Modalité de l'aide :</u>	Financement de projets dans le cadre d'un programme d'aide aux travaux d'améliorations pastorales et Mesures Agri – Environnementales.
<u>Montant de l'aide :</u>	Non connu à ce jour.
<u>Outils financiers :</u>	CIM (pastoralisme), PNP, CG, CR, MAET.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures lors des contrôles de terrain / Rapport d'étude et d'expertise.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Construction des aménagements - Amélioration de la charge et du gardiennage - Information du public - Volume de financement et surface contractualisée dans le cadre des MAET

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008 – Communications PNP

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
P6	P6 – G1		40 000 à 150 000 €					40 000 à 150 000 €
	P6 – G2							
	P6 – G3		5 000 à 10 000 €	5 000 à 130 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	5 000 à 10 000 €	25 000 à 50 000 €
	P6 – G4			5 000 à 20 000 €				5 000 à 20 000 €
	COUT TOTAL DE L'ACTION							

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût de l'action sur la durée du DOCOB	70 000 à 220 000 Euros
---	-------------------------------

« Animation du Document d'Objectifs »

Priorité 1

Contexte :	L'animation du Document d'Objectifs consiste à coordonner sur une durée de 6 ans la mise en œuvre des actions proposées dans le Docob. Cette mission est confiée à une structure animatrice.
-------------------	--

Habitats concernés :	✗ Tous les habitats d'intérêt communautaire cartographiés dans le Docob sont potentiellement concernés.
Espèces concernées :	✗ Toutes les espèces des annexes II et IV de la directive sont potentiellement concernées.
Objectifs :	Assurer la coordination générale du projet d'animation. Favoriser et accompagner la contractualisation et la mise en œuvre des actions prévues au travers de ce document. Veiller à la mise en place du suivi des opérations planifiées dans le Docob.
Pratiques actuelles :	—
Changements attendus :	—
Périmètre d'application :	Ensemble du site Natura 2000.

Descriptif des engagements :

Les données suivantes concernent le contenu de l'action. Une action peut contenir plusieurs **mesures** elles-mêmes déclinées en **sous mesures**.

Mesure A-CD1	ASSURER LA COORDINATION GENERALE DU PROJET D'ANIMATION
A-CD1	⇒ Préparer, animer et rendre compte des réunions du comité de suivi <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Préparation et invitation des acteurs du site. Elaboration des différents bilans au travers de rapports d'activités annuels. Rédaction d'un bilan technique et financier des actions mises en œuvre lors de l'année en cours. Définition du programme prévisionnel pour l'année suivante.
A-CD2	⇒ Informier et sensibiliser les acteurs du site <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Diffusion d'une lettre d'information (infosite) annuelle. Organisation de réunions publiques, de visite de terrain, ...

FICHE ACTION A

<u>A-CD3</u>	⇒ Etablir un bilan général de l'application du Docob <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Synthèse des mesures mises en œuvre au cours des 6 ans du Docob. Propositions de modifications à apporter au Docob en fonction de l'évolution du contexte local, politique, ...
<u>Mesure A-CT</u>	FAVORISER ET ACCOMPAGNER LA CONTRACTUALISATION
<u>A – CT1</u>	⇒ Animation et élaboration de la charte Natura 2000 <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Travail d'animation pour élaborer de façon concertée les règles de bonne gestion de la charte Natura 2000. Ce travail nécessitera l'organisation de réunions avec les groupes de travail et une validation du comité de pilotage. En préalable de l'animation, l'animateur du DOCOB devra faire un premier repérage des enjeux écologiques et des éléments de gestion qui permettront de construire les bases de la charte et notamment des pistes d'engagement et de recommandations.
<u>A-CT2</u>	⇒ Recenser et contacter les contractants et les financeurs potentiels des actions du Docob <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Informar, conseiller et orienter dans le choix des mesures à contractualiser pour parvenir aux objectifs validés par le biais du Docob.
<u>A-CT3</u>	⇒ Fournir une assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Lister et localiser les zones concernées, les habitats et les espèces, les engagements et les recommandations techniques prévues dans le Docob. Veiller au respect du calendrier prévisionnel et finaliser le financement des actions.
<u>Mesure A-S</u>	SUIVRE ET EVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB
<u>A-S1</u>	⇒ Suivre la mise en œuvre des actions non contractuelles <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Pendre contact avec les différents maîtres d'ouvrage. Assurer un appui technique pour le montage des dossiers et les demandes de financements. S'assurer de la réalisation de l'ensemble des actions prévues. S'assurer de la bonne prise en compte des préconisations prévues dans le Docob.
<u>A-S2</u>	⇒ Suivre la mise en œuvre des engagements contractualisés (Natura 2000) <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> S'assurer <i>in situ</i> de la bonne compréhension des engagements avec le contractant.

FICHE ACTION A

A-S3	⇒ Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi <u>Eléments du « Cahier des charges » proposés</u> Définir et mettre en place des indicateurs de suivi de l'action pour évaluer l'évolution des habitats naturels et la pertinence des actions menées. Prévoir de relever ces indicateurs en milieu et en fin de contrat. S'assurer de l'analyse des expérimentations avant d'effectuer les mesures de généralisation.
-------------	---

<u>Nature de la mesure :</u>	Mesure de mise en application et d'animation du Docob.
<u>Maîtrise d'ouvrage :</u>	Collectivité animatrice.
<u>Partenariat :</u>	Communes, Parc National des Pyrénées. (liste non-exhaustive)
<u>Modalité de l'aide :</u>	Non connue à ce jour.
<u>Montant de l'aide :</u>	100 % du coût chiffré.
<u>Outils financiers :</u>	Non connus à ce jour.
<u>Durée de mise en œuvre :</u>	Les 6 ans de l'application du Docob.
<u>Objets de contrôles :</u>	Respect des engagements des cahiers des charges des mesures / Rapport d'activité.
<u>Indicateurs de suivi quantitatifs et qualitatifs :</u>	- Actions réalisées. - Fonds engagés.

Propositions élaborées dans le cadre de réunions thématiques

CP du 10 avril 2008



FICHE ACTION A

Calendrier prévisionnel et Bilan des coûts :

Mesure		Description du coût élémentaire						Total du coût par mesure
		2008	2009	2010	2011	2012	2013	
A	A – CD1	4 j. Ing. + frais lettre	4 j. Ing. + frais lettre	4 j. Ing. + frais lettre	4 j. Ing. + frais lettre	4 j. Ing. + frais lettre	4 j. Ing. + frais lettre	24 jours Ingénieur/Chargé de mission + frais de réalisation de la lettre annuelle
	A – CD2	8 j Ing.	8 j Ing.	8 j Ing.	8 j Ing.	8 j Ing.	8 j Ing.	48 jours Ingénieur/Chargé de mission
	A – CD3						10 j Ing.	10 jours Ingénieur/Chargé de mission
	A – CT1	6 jours Ingénieur/Chargé de mission						6 jours Ingénieur/Chargé de mission
	A – CT2	4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat						4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat
	A – CT3	10 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat						10 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat
	A – S1	8 jours Ingénieur/Chargé de mission par Action						8 jours Ingénieur/Chargé de mission par Action
	A – S2	4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat						4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Contrat
	A – S3	4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Action						4 jours Ingénieur/Chargé de mission par Action
Coût total de l'action								88 jours Ingénieur/Chargé de mission + 12 jours / action et 18 jours / contrat

Note : les coûts, les organismes, modalités et outils cités ci dessus ont été approchés au plus près en collaboration avec des prestataires potentiels mais ils restent toutefois indicatifs.

Estimation du coût global de l'action sur la durée du DOCOB

> **45 000 Euros**

B. TABLEAUX DE SYNTHESE

1. LES MESURES DE GESTION AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Au cours de l'ensemble des différentes phases d'élaboration de ce Document d'Objectifs, le maintien de la valeur patrimoniale des habitats ouverts est apparu comme un axe fort à faire perdurer sur le site de « Pic Long–Campbielh ». Afin de répondre à cet objectif, de nombreuses actions agri-environnementales notamment relatives à des travaux d'amélioration pastorale ont été planifiées. En facilitant et/ou équilibrant l'utilisation pastorale des différentes estives, un contrôle de la dynamique de la végétation pourra être effectué en assurant ainsi le maintien des habitats ouverts dans le meilleur état de conservation possible.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures de gestion agri-environnementales planifiées dans les différentes fiches action :

Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Activités
P1	Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de <i>Barrada – Crabounouse - Bugarret</i>	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Relancer l'activité pastorale sur les secteurs en déprise ou abandonnés
			G3	Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs
P2	Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la Montagne de Campbielh	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Maintenir ou rétablir une pression pastorale sur les parties hautes de l'estive et sur les landes du versant Nord
			G3	Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs
			G4	Maintenir et renforcer l'activité agricole et pastorale aux Granges de Campbielh
			G5	Restaurer la pratique de la fauche dans le quartier de Campbielh
P3	Maintenir l'activité pastorale sur la Montagne de Camplong	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Maintenir ou rétablir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire
			G3	Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs
P4	Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de <i>Badet</i>	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Renforcer la présence humaine en estive et faciliter la conduite des troupeaux
			G3	Mettre en place un plan de gestion pastoral impliquant l'ensemble des ayant-droits et des usagers de cet espace complexe

P5	Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de <i>Bugatet – Traouès</i>	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Renforcer la présence humaine en estive et faciliter une conduite rapprochée des troupeaux
			G3	Mettre en place un véritable plan de gestion pastoral intégrant les surfaces privées de bas de versant
P6	Maintenir l'activité pastorale sur le secteur de <i>Cap de Long – Montagne d'Aspin</i>	Habitats agropastoraux	G1	Accompagner et faciliter l'utilisation pastorale actuelle
			G2	Maintenir ou rétablir une pression pastorale équilibrée sur l'ensemble du territoire
			G3	Accompagner l'effort d'équipement par la mise en place de services aux éleveurs

2. LES MESURES DE GESTION HORS AGRI-ENVIRONNEMENT

En parallèle des mesures agri-environnementales, de nombreuses actions ne présentant pas d'intérêt économique sous-jacent, nécessitent des mesures de gestion spécifiques dans un cadre différent. La conservation des habitats et des espèces communautaires sont principalement concernées par ces mesures de gestion.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures de gestion non associées au cadre agri-environnemental :

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Activités
H1	Pérenniser / développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité	Habitats forestiers	G1	Mettre en cohérence les aménagements forestiers et la gestion conservatoire du patrimoine remarquable
			G2	Maintenir une certaine quantité de bois mort dans les forêts
			G3	Favoriser la désignation d'îlots de sénescence
			G4	Pérenniser des zones de non intervention dans la forêt du Barrada
			G5	Sensibiliser/former les agents forestiers
			G6	Faire découvrir et valoriser le patrimoine de la forêt du Barrada

H2	Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de Badet	Habitats agro - pastoraux	G1	Aménager le sentier principal
			G2	Entretien du sentier
H3	Suivre les dynamiques végétales sur les estives du site	Habitats agro - pastoraux	G1	Définir un programme de gestion des milieux agro – pastoraux
H4	Améliorer la connaissance des zones tourbeuses	Habitats humides	C1	Mieux connaître les habitats tourbeux
			C2	Caractériser le fonctionnement et l'état de conservation des milieux tourbeux
E1	Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	Espèces	C1	Améliorer la connaissance sur la répartition des mousses
			G1	Adapter la gestion des habitats forestiers
			G2	Sensibiliser et former les agents forestiers
E2	Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et gestion des stations éventuelles	Espèces	C1	Prospection des zones potentielles
			G1	Protéger les individus
			G2	Conserver le patrimoine génétique de l'Aster des Pyrénées
E3	Suivre les stations d'Androsace des Pyrénées	Espèces	C1	Améliorer la connaissance des stations
			G1	Gestion conservatoire
E4	Suivre l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au <i>Soum des Salettes</i>	Espèces	C1	Caractériser la population
			G1	Gestion conservatoire
E5	Suivre les éboulis à Vesce argentée du Port de Campbielh	Espèces	C1	Caractériser la population
			G1	Gestion conservatoire
E6	Localisation, gestion et suivi des invertébrés d'intérêt communautaire du site Natura 2000	Espèces	C1	Inventorier les espèces
			C2	Caractériser les populations d'invertébrés remarquables
			G1	Développer une gestion forestière favorable pour la Rosalie des Alpes
			G2	Développer un ensemble de milieux favorable pour les deux Apollon

E7	Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de Chauve-souris	Espèces	C1	Caractériser les habitats
			C2	Prospection des gîtes potentiels
			G1	Renforcer une gestion forestière favorable
E8	Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et améliorer leurs interactions avec la faune piscicole	Espèces	C1	Protocole d'inventaire de l'Euprocte des Pyrénées et du Crapaud accoucheur
			C 2	Mieux connaître les interactions amphibiens poissons
			G1	Gestion des espèces remarquables
E9	Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique	Espèces	C1	Protocole commun d'enregistrement d'observation
E10	Connaissance et veille écologique des espèces communautaires	Espèces	C1 C2 C3	Améliorer la connaissance des espèces mal connues
F2	Restauration du balisage des sentiers du vallon de Cap de Long et de la Montagne de Campbielh	Habitats	C1	Evaluer la signalétique actuelle
			G1 G3	Restauration et entretien du balisage

3. LES MESURES DE SUIVI

Les mesures de suivi permettent de comprendre et de connaître l'évolution des différents habitats et espèces présents. Il faut distinguer deux types de suivi : les suivis de l'impact d'actions de gestion qui permettent d'évaluer les conséquences positives et négatives d'une opération et les suivis d'évolution naturelle correspondant plutôt à des veilles écologiques sur ces mêmes éléments.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures de suivi planifiées dans les différentes fiches action :

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Activités
H2	Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de Badet	Habitats agro – pastoraux	S1	Evaluer la régénération du milieu après restauration
H3	Suivre les dynamiques végétales sur les estives du site	Habitats agro – pastoraux	S1	Suivi des écotones
			S2	Suivi photographique
			S3	Suivi de l'utilisation pastorale
			S4	Suivi des pelouses à Nard raide
			S5	Suivi de l'évolution du Brachypode penné

H4	Améliorer la connaissance des zones tourbeuses	Habitats tourbeux	S1	Suivre la dynamique des milieux tourbeux
E1	Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	Espèces	S1	Suivi démographique
			S2	Suivi de l'évolution des habitats des mousses
E2	Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et gestion des stations éventuelles	Espèces	S1	Veille démographique
E3	Suivre les stations d'Androsace des Pyrénées	Espèces	S1	Veille démographique face au changement climatique
			S2	Suivi des populations menacées par les activités humaines
E4	Suivi de l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au <i>Soum des Salettes</i>	Espèces	S1	Suivi démographique de la population d'Androsace helvétique
			S2	Suivi de l'évolution de l'habitat à Androsace helvétique
E5	Suivre les éboulis à Vesce argentée du <i>Port de Campbielh</i>	Espèces	S1	Suivi démographique de la vesce argentée
			S2	Suivi de l'évolution de l'habitat à Vesce argentée
E6	Localisation, gestion et suivi des invertébrés d'intérêt communautaire du site Natura 2000	Espèces	S1	Suivi de l'entomofaune saproxylique
			S2	Mise en place de parcours permettant le suivi des lépidoptères
E8	Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et améliorer leurs interactions avec la faune piscicole	Espèces	S1	Veille écologique

4. LES MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Les mesures d'information, de sensibilisation et de communication ont pour objectif de mieux faire connaître le patrimoine naturel et culturel présent sur le territoire du site de « Pic Long–Campbielh ».



Afin de préserver et de conserver ces richesses, il est important de savoir les faire partager au plus grand nombre afin notamment qu'elles puissent être respectées.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures d'information, de sensibilisation et de communication planifiées dans les différentes fiches action :

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Activités
P6	Maintenir l'activité pastorale sur le secteur de <i>Cap de Long – Montagne d'Aspin</i>	Tous les habitats	G4	Information / sensibilisation du public
E3	Suivre les stations d'Androcace des Pyrénées	Espèces	G2	Information et sensibilisation des professionnels de la montagne
E9	Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique	Espèces	C2	Formation, sensibilisation, communication, information
F1	Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet	Tous les habitats et espèces	G2	Elaborer une information grand public sur le comportement en montagne
			G3	Mise en place d'information directe et orale
F2	Restaurer le balisage des sentiers du vallon de Cap de Long et de la Montagne de Campbielh	Tous les habitats et espèces	G2	Communication et sensibilisation des randonneurs

5. LES MESURES D'ANIMATION DU DOCOB

L'animation du Document d'Objectifs sera une phase déterminante dans l'organisation et le soutien de l'ensemble des actions planifiées. Ce travail permettra notamment d'assurer la coordination générale du projet, de favoriser et d'accompagner les opérations de contractualisation mais aussi de suivre et d'évaluer la mise en œuvre et la réalisation des différentes mesures.

Le tableau suivant présente l'ensemble des mesures relatives à l'animation planifiées dans la fiche action associée à cette phase :

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Activités
A	Animation du Document d'Objectifs	Tous les habitats et espèces	CD1	Préparer, animer et rendre compte des réunions du comité de suivi
			CD2	Informier et sensibiliser les acteurs du site
			CD3	Etablir un bilan général de l'application du Docob
			CT1	Animation et élaboration de la charte Natura 2000
			CT2	Recenser et contacter les contractants et les financeurs potentiels des actions du Docob
			CT3	Fournir une assistance technique à l'élaboration des projets et au montage des dossiers
			S1	Suivre la mise en œuvre des actions non contractuelles
			S2	Suivre la mise en œuvre des engagements contractualisés (Natura 2000)
			S3	Mise en place et contrôle des indicateurs de suivi

6. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS – COUT ET PRIORITE

Le tableau suivant présente l'ensemble des actions planifiées dans le Document d'Objectifs et rappelle leur niveau de priorité et l'estimation du coût associé :

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Coût*	Niveau de priorité
H1	Pérenniser/Développer une gestion forestière favorable à l'ensemble de la biodiversité	Habitats et Espèces	G1 G2 G3 G4 G5	2 300 €	1
H2	Restaurer les habitats naturels à proximité du sentier rive gauche vallon de <i>Badet</i>	Habitats	G1 G2 S1	3 200 €	1
H3	Suivre les dynamiques végétales sur les estives du site	Habitats	S1 S2 S3 S4 S5 G1	21 000 €	1
H4	Améliorer la connaissance des zones tourbeuses	Habitats	C1 C2 S1	8 600 €	1
E1	Suivre les mousses forestières remarquables et mettre en œuvre une gestion forestière adaptée, favorable à leurs maintiens	Habitats et Espèces	C1 S1 S2 G1 G2	11 500 €	1
E2	Confirmer la présence de l'Aster des Pyrénées et gestion des stations éventuelles	Espèces	C1 G1 G2 S1	4 500 €	1
E3	Suivre les stations d'Androcace des Pyrénées	Espèces	C1 S1 S2 G1 G2	8 500 €	1
E4	Suivi de l'évolution des falaises siliceuses à Androsace helvétique au <i>Soum des Salettes</i>	Habitats et Espèces	C1 S1 S2 G1	6 000 €	1
E5	Suivre les éboulis à Vesce argentée du <i>Port de Campbielh</i>	Habitats et Espèces	C1 S1 S2 G1	7 300 €	1

E6	Localisation, gestion et suivi des invertébrés d'intérêt communautaire du site Natura 2000	Espèces	C1 C2 S1 S2 G1 G2	20 000 €	1
E7	Etude et gestion des habitats forestiers présentant des populations de chauves-souris	Habitats et Espèces	C1 C2 G1	13 000 €	2
E8	Suivre les populations d'Amphibiens sur le site, mieux connaître leur habitat et améliorer leurs interactions avec la faune piscicole	Habitats et Espèces	C1 C2 G1 S1	15 000 €	1
E9	Mutualiser les compétences pour optimiser l'inventaire de la faune aquatique	Espèces	C1 C2	2 000 €	2
E10	Connaissance et veille écologique des espèces communautaires	Espèces	C1 C2	10 500 €	1
P1	Restaurer l'activité pastorale dans le secteur de <i>Barrada – Crabounouse - Bugarret</i>	Habitats	G1 G2 G3	€	1
P2	Maintenir et redynamiser l'activité pastorale et relancer la pratique de la fauche sur la Montagne de Campbielh	Habitats	G1 G2 G3 G4 G5	€	1
P3	Maintenir l'activité pastorale sur la <i>Montagne de Camplong</i>	Habitats	G1 G2 G3	€	1
P4	Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de <i>Badet</i>	Habitats	G1 G2 G3	€	1
P5	Redynamiser l'activité pastorale sur le secteur de <i>Bugatet – Traouès</i>	Habitats	G1 G2 G3	€	1
P6	Maintenir l'activité pastorale sur le secteur de <i>Cap de Long – Montagne d'Aspin</i>	Habitats	G1 G2 G3 G4	€	1

* Les montants sont donnés à titre indicatif et repose sur une estimation, chaque action donnera lieu à établissement d'un plan de financement

code Action	Libellé	Habitats ou Espèces	Mesures	Coût*	Niveau de priorité
F1	Mettre en cohérence la signalétique du vallon de Badet	Habitats agropastoraux	C1 G1 G2 G3	7 500 €	2
F2	Restaurer le balisage des sentiers du vallon de Cap de Long et de la Montagne de Campbielh	Habitats agropastoraux	C1 G1 G2 G3	2 800 €	2



A	Animation du Document d'Objectifs	Tous les habitats et espèces	CD1 CD2 CD3 CT1 CT2 CT3 S1 S2 S3	45 000 €	1
---	--------------------------------------	------------------------------------	--	----------	---

* Les montants sont donnés à titre indicatif et repose sur une estimation, chaque action donnera lieu à établissement d'un plan de financement

C. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

A titre indicatif, une synthèse présentée sous forme de tableau a été réalisée afin de voir plus facilement la charge de travail cumulant l'animation et la réalisation de suivis à mettre en oeuvre au cours de chacune des six années de validité de ce Document d'Objectifs.

Années	Nombres de mesures	durées	
		Jours ingénieurs	Jours agents
2008	43	67	99
2009	40	43	91
2010	46	47	54
2011	34	24	58
2012	42	41	51
2013	44	51	68

D. CHARTE NATURA 2000

La France a opté pour une politique contractuelle de gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agri-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 proprement dits et les chartes Natura 2000.

Ce dernier document sera établi par l'opérateur, en tant que complément de mission, dès le début de l'animation. Il fera l'objet d'une concertation sur le fond réunissant l'ensemble des acteurs du site.

1. OBJECTIFS ET INTERETS DE LA CHARTE NATURA 2000

L'objectif de la charte Natura 2000 est de favoriser la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site par le biais d'engagement du propriétaire ou du mandataire visant à préserver les habitats. Elle va favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. Cet outil contractuel permet à l'adhérent de participer à la démarche Natura 2000 et aux objectifs poursuivis par ce réseau (objectifs du Docob), tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et donc ne donnent pas droit à des rémunérations.



Cependant la charte procure des avantages aux signataires car elle peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques :

1. Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

Le bénéfice de l'exonération et de tout autre avantage fiscal n'est possible que pour des sites désignés, avec une charte validée et avec un arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB. La totalité de la TFNB est exonérée.

La cotisation pour la chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la TFNB (article 146 de la loi sur le développement des territoires ruraux du 23 février 2005 et article 1395 E code général des impôts), dès lors que le propriétaire signe une Charte, un Contrat Natura 2000 ou une Mesure Agri – Environnementale (selon les dispositions validées pour le site).

Les services de l'Etat font parvenir aux services fiscaux la liste des parcelles pouvant bénéficier de l'exonération au 1^{er} janvier de l'année suivante, avant le 1^{er} septembre.

Pour bénéficier de l'exonération, le propriétaire doit fournir au service des impôts avant le 1^{er} janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ou renouvelable, l'engagement souscrit sur les parcelles inscrites dans la liste des parcelles établie par les services de l'Etat.

• Règles communes d' application de l' exonération TNFB :

Les engagements donnant la possibilité d'une exonération doivent être rattachés au parcellaire cadastral :

- les engagements généraux n'ouvrent pas droit à exonération (condition nécessaire),
- les engagements par milieux activent la possibilité d'une exonération (condition suffisante).

2. Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations

L'exonération porte sur les 3/4 des droits de mutations.

3. Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

Les travaux de restauration et de gros entretien effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

4. Exonérations liées à la garantie de gestion durable des forêts

L'adhésion à la charte permet d'accéder aux garanties de gestion durable lorsque le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé ou approuvé. Cette garantie permet de bénéficier des exonérations fiscales au titre de l'Impôt solidarité sur la fortune (ISF) ou des mutations à titre gratuit, des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha et d'aides publiques à l'investissement forestier.

2 . ADHESION ET DUREE D'ENGAGEMENT DE LA CHARTE NATURA 2000

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit toute personne disposant d'un mandat (bail, ...) la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements mentionnés dans la charte. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte qui correspondent aux droits dont il dispose.

L'adhésion à la charte peut se faire dès que le site Natura 2000 (proposé ou désigné) est doté d'un DOCOB opérationnel (validé par une note de service du préfet).

La durée d'adhésion à la charte est de 5 ans ou de 10 ans (au choix du signataire). Il n'est pas possible d'adhérer aux différents engagements pour des durées différentes. La résiliation de la charte avant terme est possible mais elle doit être officialisée par les services instructeurs : la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Elle équivaut à une reprise de la taxation sur les propriétés couvertes par la charte résiliée.

Le formulaire de Charte Natura 2000, spécifique pour le site « Pic Long-Campbielh » doit être accompagné d'une déclaration d'adhésion afin de pouvoir bénéficier des avantages fiscaux définis précédemment.

3 . ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE LA CHARTE NATURA 2000

La charte Natura 2000 comporte deux aspects distincts : les engagements et les recommandations.

Par définition, un engagement contraint le signataire à respecter scrupuleusement les éléments contractés et peut être soumis à des contrôles pour vérifier le respect de ses promesses. C'est donc à distinguer des recommandations qui relèvent plutôt d'un accord moral visant à adapter ses différentes activités afin de se rapprocher, dans la mesure du possible, au plus près de l'objectif défini dans ces recommandations.

On distingue deux types d'engagements et de recommandations :

- les recommandations et engagements généraux qui s'appliquent à tous types de milieux ;
- les recommandations et engagements par type de milieux qui s'appliquent aux milieux présents répertoriés à l'occasion du diagnostic préalable à la signature de la charte réalisé par l'opérateur (Parc National des Pyrénées) avec la contribution du signataire.

CONCLUSION

La démarche d'élaboration du Docob du site a été l'occasion de remettre à plat des questions de fond touchant non seulement l'avenir écologique, mais aussi paysager et socio-économique de ce territoire. Si le site est en encore en bon état de conservation, certains secteurs sont en déprise pastorale. L'abandon de cette activité remet en cause de ce fait la conservation de milieux ouverts sur certaines parties du site.

Pourtant dans les années 1990, lorsque ce territoire est proposé pour être intégré au réseau Natura 2000, la démarche a suscité chez les acteurs locaux la crainte de perdre leur capacité à agir directement sur ce territoire ou à subir de nouvelles contraintes. Exprimée lors des premières réunions de lancement de cette démarche, cette crainte a peu à peu fait place à un certain intérêt. En effet, basé sur une compréhension de l'ensemble des dimensions d'un espace (environnementale, économique, sociale, culturelle, ...), le Document d'Objectifs vise la construction d'un projet de territoire. En apportant une expertise naturaliste sur ce site, l'opérateur du Document d'Objectifs n'a fait que nommer, caractériser et localiser les éléments d'un paysage étroitement dépendants des conditions physiques et humaines locales. Or, ces conditions évoluent simultanément avec les bouleversements que connaît la vallée : déprise agricole, modifications des pratiques en estives, ouverture au tourisme... Ce constat a mis l'accent sur la nécessité d'approfondir la connaissance de l'activité agro-pastorale, ce qui a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic pastoral.

Après plus de trois années de travail mené sur le site, cinq enjeux majeurs, liés à un objectif général de préservation des milieux tout en conciliant les activités humaines respectueuses, ont pu être mis en évidence :

- le premier enjeu concerne le **maintien ou la restauration des milieux ouverts à forte valeur patrimoniale**. Les milieux ouverts du site semblent généralement en bon état de conservation. Cependant, certains secteurs sont concernés par des dynamiques de colonisation par les ligneux bas ou les graminées sociales qui sont observées de façon traditionnelle sur tous les secteurs en déprise. Cet enjeu majeur souligne la nécessité de soutenir l'activité agricole et pastorale sur l'ensemble du massif en vue de préserver ou restaurer les habitats ouverts.
- la diversité des habitats naturels rencontrés sur le site se traduit également du point de vue des espèces et le **maintien de sites favorables aux espèces prioritaires et remarquables du site** semble une priorité. La connaissance fine de ces espèces, des effectifs et des conditions écologiques dans lesquelles elles se maintiennent permettra d'assurer leur prise en compte dans les actions de gestion en s'assurant de leur maintien à long terme.
- **Les forêts à forte naturalité** du site contiennent un patrimoine faunistique et floristique très important avec de nombreuses espèces d'intérêt communautaire, voire même prioritaires comme la Rosalie des Alpes. La poursuite d'une gestion favorable à la préservation de ce patrimoine ou même dans certains cas la création de zones de non intervention permettra de préserver cette grande richesse écologique.

- Les milieux tourbeux constituent **des milieux naturels fragiles remarquables** qui sont importants du point de vue patrimonial. Ils abritent généralement une flore et une faune tout à fait spécifiques. Ces microhabitats complexes sont encore mal connus notamment au niveau de leur dynamique et de leur état de conservation. C'est pourquoi il est nécessaire d'étudier sur le long terme l'état de conservation et la dynamique de ces milieux fragiles afin de les surveiller et d'évaluer les menaces potentielles pouvant mener à une dégradation de ces écosystèmes fragiles.
- un dernier enjeu concerne la **gestion de la fréquentation** afin de partager, au mieux, l'utilisation de ce territoire entre tous les usagers pratiquant le site, notamment les éleveurs et les visiteurs, touristes ou pratiquants d'activités de sports et de loisirs. Un partage de l'information est l'élément indispensable afin de conserver la dynamique initiée lors de la mise en place de la démarche Natura 2000 et afin de réduire l'impact des différentes activités sur le patrimoine naturel de la zone spéciale de conservation.

Les échanges et discussions menés autour de ces enjeux ont abouti à des propositions d'actions variées, allant du suivi d'habitat à la réalisation d'équipements pastoraux, en passant par la sensibilisation et l'information. Résumées au sein de « fiches actions », ces différentes mesures peuvent ainsi avoir une portée locale ou beaucoup plus globale.

Pour être réellement efficaces, ces mesures devront s'inscrire dans la durée. Sur six années entre 2008 et 2013, les actions préconisées dans ce Document d'Objectifs seront mises en place. A l'issue de cette première période, les actions qui s'inscrivent dans une perspective de long terme pourront être poursuivies, tandis que de nouvelles actions découlant du bilan des six années de mise en œuvre pourront être initiées.

La prudence des différents acteurs envers cette démarche a toutefois permis une mobilisation intéressante. Ce document tente de restituer au mieux les avis exprimés par les usagers sur le site, qui témoignent tous d'une forte appropriation du patrimoine commun. A ce niveau de la démarche, les usagers attendent la phase d'animation pour constater concrètement l'intérêt et les bénéfices associés à la validation du Document d'Objectifs et au rattachement de ce territoire au réseau Natura 2000. Même si la Directive Habitats pourra avoir, au cours de ces six prochaines années, localement un impact au travers des financements, elle a d'ores et déjà permis de réunir des acteurs aux attentes variées et parfois divergentes autour de thématiques clés pour construire un projet de territoire commun et fédérateur.

Il faut garder à l'esprit que la validation de ce document ne constitue pas la fin d'un projet, mais correspond en réalité au lancement d'une nouvelle phase, plus concrète encore pour les usagers sur le site, de mise en œuvre des différentes actions planifiées. Les acteurs locaux conserveront leur rôle central au cœur de cette démarche notamment par le biais du Comité de pilotage qui se perpétuera dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME, 1999 - *Méthodologie d'état des lieux, de diagnostic et de cartographie de la végétation et des habitats naturels pour une gestion éco-pastorale* - Life Nature 1998 - Gestion conservatoire des landes et pelouses en région méditerranéenne, 45p. + Annexes
- ARTHUR C.P. coord., 2002. *Inventaire des Chiroptères sur l'espace Parc national des Pyrénées* (64 et 65) - Rapport final. Rapport interne PNP- FEOGA - DIREN Midi-Pyrénées, 147 pp.
- ARTHUR C.P. et al., 2002. *Inventaire des Amphibiens et Reptiles sur l'espace Parc national des Pyrénées (Zone Hautes-Pyrénées)* - Rapport final. Rapport interne PNP - FEOGA - DIREN Midi-Pyrénées, 109 pp.
- ARTHUR L. et LEMAIRE M., 1999. *Les Chauves-souris, maîtresses de la nuit* - Ed. Delachaux et Niestlé, Coll. "La Bibliothèque du naturaliste", 264 p.
- BALENT G., ALARD D., BLANFORT V. et GIBON A., 1998 - *Activités de pâturage, paysages et biodiversité* - Annales de Zootechnie, **47** (5 et 6) : 419-430.
- BALENT G., ALARD D., BLANFORT V. et POUDEVIGNE I., 1999 - *Pratiques de gestion, biodiversité floristique et durabilité des prairies* - Fourrages, **160** : 385-402.
- BASSI I., 2001 - *Site Natura 2000 Néouvielle : Etude préalable à l'élaboration du document d'objectifs, 2000 - Identification et cartographie des habitats naturels présents sur le site - Habitats de pelouses, éboulis et zones rocheuses - proposition de gestion des milieux et protocoles de suivis* - Rapport de D.E.S.S. - Nancy - 33 p.
- BERNARD-BRUNET J., FAVIER G., BERNARD-BRUNET C., 2001 - *Cartographie physionomique par télédétection satellitale des végétations du domaine pastoral d'altitude du Parc National des Pyrénées et estimation de ses ressources fourragères pour le pâturage* - Rapport d'opération Cemagref, 21 p. + Annexes.
- BORNARD A., COZIC P., 2000 - *Les intérêts multiples des milieux pâturés d'altitude gérés par le pâturage domestique* - Ed de la Cardère - Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000 - Association française de pastoralisme - *Pastrum hors série* : 13-21.
- BRAU-NOGUE C., 2003 - *Cartographie des grands types de végétation du domaine pastoral pyrénéen* - convention P.N.P. - Rapport final
- BRIAND M., 2001 - *Rapport intermédiaire : « Etude des zones humides des Montagnes Béarnaises »* - Espaces naturels d'Aquitaine - 19 p. + Annexes.
- CADARS D., 2000 - *Site Natura 2000 Néouvielle : diagnostic écologique et des pratiques humaines en vue de la gestion d'habitats naturels de forêts et de landes* - Mémoire de fin d'étude, ENSAM/PNP, 49p.
- CARTIER F., 2001 - *Les prairies en déprise dans le Pays Toy : Etat des lieux et possibilités de remise en valeur pour la fauche* - Mémoire de fin d'étude de l'E.N.I.T.A. de Clermont-Ferrand
- CAUSSE G., GUERIN D., 2002 - *Natura 2000 : Une opportunité pour le maintien des milieux pâturés d'altitude ? Application au site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède » : Habitats de pelouses et de zones humides* - Rapports de fin d'étude, 42p. + volume de fiches
- CHARBONNEAU S., 1997 - *Natura 2000 : une opportunité de dialogues à saisir* - Le courrier de l'environnement n°32, 5p.
- CHOUARD P., 1942 - *Le peuplement végétal des Pyrénées centrales - 1 : Les montagnes calcaires de la vallée de Gavarnie* - Bulletin de la société Botanique - **89** (12).

- CHOUARD P., 1945 - *Les associations végétales des combes à neige dans les Pyrénées centrales notamment dans les schistes du Loustou - Quelques nouvelles notes floristiques sur la haute vallée d'Aure*, Bulletin de la Société Botanique, **92** (9).
- COLLECTIF, 2002 - *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Habitats humides* - Tome 3 - La documentation Française (ed.), 457 p.
- COMMISSION EUROPEENNE, 1997 - *Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne* - Version Eur 15, 109 p.
- CORINE Biotopes, 1997 - *Types d'habitats français* - ENGREF, 217 p.
- COZIC P., BORNARD A., 2000 - *L'apport d'une approche agro-écologique pour la gestion des milieux pâturés d'altitude* - Ed de la Cardère - Le pastoralisme en France à l'aube des années 2000 - Association Française de Pastoralisme - *Pastrum hors série* : 13-21.
- DABOS P., ETCHÉLECOU A., HERVIEU M., 1996 - *La fréquentation Touristique du Parc National des Pyrénées pendant l'été 1996* - Document scientifique du Parc National des Pyrénées, Tarbes, 123 p.
- DECALUWE Frédéric, 2004. *Les pelouses du site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh » : diagnostic écologique et socio-économique en vue d'une gestion conservatoire* - Mémoire de fin d'études ENITA Bordeaux, 60 p. + annexes
- DELARZE R., GONSETH Y. et GALLAND P., 1998 - *Guide des milieux naturels de Suisse - Ecologie, Menaces, Espèces caractéristiques* - Edition Delachaux et Niestlé, 415 p.
- DOCHE B., PORNON A., et ESCARAVAGE N., 1997 - *Analyse comparative de quelques aspects de la dynamique et du fonctionnement des landes à éricacées en fonction de l'altitude (France)* - *Ecologie*, **28** (4) : 293-306.
- DORÉE A., BORNARD A., BERNARD - BRUNET C., 2001 - *Evolution, en vingt ans, des pelouses et landes à myrtilles avec ou sans pâturage par des animaux domestiques (bovin et ovin)*
- DORIOZ J.M., 1998 - *Alpes, prairies et pâturages d'altitude : l'exemple du Beaufortain* - *Le courrier de l'environnement* n°35, 9p.
- DUBERTRET T., 2003 - *Premières étapes de la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède »* - Mémoire de fin d'étude, ENSAR, 30p.
- DUPIAS G., 1985 - *Végétation des Pyrénées - Notice explicative de la partie pyrénéenne des feuilles 69, 70, 71, 72, 76, 77, 78* - Carte de la végétation de la France au 1/200 000^e - Edition du CNRS - Paris, 210 p.
- DUPONT J.-M., 1997 - *Etude de la dynamique de conquête et de reconquête forestières et de ses conséquences sur certains sites du Parc National des Pyrénées (Gavarnie, Ossoue et Estibère)* - Mémoire FIF-ENGREF, 114 p.
- DUPOUEY J.L., 1986 - *Essai de synthèse sur les groupements végétaux des pelouses calcicoles pyrénéennes* - Acte du colloque international de botanique pyrénéenne, la Cabanasse - Soc. Bot. Fr., Groupe scientifique ISARD : 399 - 411.
- E.D.F Groupement d'usines Luz / Pragnères - *Document de communication-vulgarisation*
- EDOUARD V., 1999 - *Inventaire bibliographique, typologie et évaluation patrimoniale des milieux herbacés du Parc National des Pyrénées* - Mémoire - Université Paul Sabatier TOULOUSE III, 50 p. + Annexes



- ESCARAVAGE N., PORNON A. et DOCHE B., 1996 - *Evolution des potentialités dynamiques des landes à Rhododendron ferrugineum L. avec les conditions de milieu (étage subalpin des Alpes du Nord - France)* - Ecologie, **27** (1) : 35-50.
- FAERBER J., 1995 - *Le feu contre la friche, dynamique des milieux, maîtrise du feu et gestion de l'environnement dans les Pyrénées centrales et occidentales* - Thèse de Doctorat
- FOURNIER A., DUFOUR J., 2001 - *Première partie de la rédaction du DOCOB du site Natura 2000 « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude » : Cartographie des habitats naturels de pelouses, éboulis et falaises*. Université Paris Sud XI, 22 p. + Annexes.
- GESLIN J., 2002 - *Etude préliminaire à l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède »* - DESS Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables Angers, 48p.
- GIRARDIN P., CHARBONNEAU S., 1999 - *Le pari d'un dialogue agriculture-écologie* - Le courrier de l'environnement n°36, 3p.
- GRÜBER M., 1978 - *La végétation des Pyrénées Ariégeoises et Catalanes occidentales* - Thèse - Université de droit, d'économie et de sciences Aix - Marseille III, 305 p.
- GUILHEM E., 1993 - *A la rencontre des troupeaux espagnols : un exemple de valorisation touristique de la transhumance transfrontalière en vallée d'Ossoue* - Mémoire de DESS, Université de Toulouse II, 73 p.
- HERVIEU M., DABOS P., 2000 - *« La fréquentation touristique au sein du Parc National des Pyrénées »* - Enquête fréquentation été 2000, Parc National des Pyrénées, 19 p.
- HERVIEU M., ROUSSEAU J., RAPAPORT P. - *La fréquentation touristique au sein du PNP - Saison estivale 2001*
- HOSTEN S., 2005 - *Cartographie et étude de la dynamique des landes et pelouses sur le site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh »* - Rapport de stage, 46 p. + annexes.
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, 1994 - *Photographies aériennes en impression infra-rouge noir et blanc des missions I.F.N. menées au-dessus de la zone d'étude*.
- INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL, 1997 - *Carte Top 25 série bleue n° 1748 OT - Gavarnie - Luz-St-Sauveur - Parc National des Pyrénées*.
- INTANTE M., HERAS P., 2003 - *Etude de la répartition de diverses espèces de bryophytes sur les secteurs d'Aure et de Luz* - Parc National des Pyrénées
- JOUGLET J.P., 1999 - *Les végétations des alpages des Alpes Françaises du Sud - Guide technique pour la reconnaissance et la gestion des milieux pâturés d'altitude* - Cemagref Editions, 205p.
- JOUBE Maxime, 2005 - *Phénomènes d'altération et diagnostic écologique des pelouses et des zones humides du site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh » - Cartographie et étude d'habitats naturels* - Rapport de stage, 53 p. + annexes.
- KIEDOS S., 2003 - *Inventaire, cartographie, diagnostic et propositions de gestion des habitats naturels de landes, forêts et milieux rocheux du site Natura 2000 « Ossoue-Aspé-Cestrède »* - Rapport de fin d'études - DESS Gestion des Ressources Naturelles Renouvelables de Lille, 39p.
- La garance voyageuse n°68 — *Dossier : pâturage en montagne* - Hiver 2004
- LECOMTE, 1995 - *Nouveau regard sur la gestion des espaces naturels protégés* - Courrier de l'environnement de l'INRA, **25** : 59-73.



- LECOMTE J., 2001 - *Réflexions sur la naturalité* - Courrier de l'environnement de l'INRA, **37** : 5-10.
- LECOMTE J., 2002 - *A la recherche de la nature* - Courrier de l'environnement de l'INRA, **45** : 17-22.
- LEKIEFFRE A., 2005 - *Contribution à l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh » et mise en place d'indicateurs de l'état de conservation des forêts du Parc National des Pyrénées - Habitats naturels de landes et forêts* - Mémoire de fin d'études, 66 p. + annexes.
- LE MOAL T., 2001 - *Contribution à l'élaboration du document d'objectifs sur le site Natura 2000 « Pégère, Barbat, Cambales » : Cartographie et diagnostic des milieux de pelouses - Proposition de mesures de suivi et de gestion* - Mémoire de D.E.S.S., 42 p. + Annexes.
- MAGDA D., MEURET M., HASARD L. et AGREIL C., 2001 - *Répondre à une politique de conservation de la biodiversité. Le pâturage des brebis pour la maîtrise des landes à genêts* - FaçSADe, **12** : 1-4.
- MANNEVILLE O., VERGNE V., VILLEPOUX O. et le GROUPE D'ETUDES DES TOURBIERES, 1999 - *Le monde des tourbières et des marais. France, Suisse, Belgique et Luxembourg* - Delachaux et Niestlé éditeurs, Paris - 320 p.
- MARIOTON Benjamin, 2004 - *Site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh ». Diagnostics écologiques et des activités humaines en vue de la gestion concertée des habitats naturels de forêts, de landes et minéraux - Préservation de l'activité agropastorale et gestion des habitats naturels* - Mémoire de fin d'étude DESS, 82 p.
- MAURIN H, G. LE LAY et E. de FERAUDY, 1998 - *Zoner les espaces naturels ? Objectifs, méthodes et perspectives - Synthèse du séminaire tenu à Paris le 2 Décembre 1996* - Collection Patrimoines Naturels, Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN., vol. **33**.
- MERMET L., POUX X., 2000 - *Recherches et actions publiques à l'interface agriculture/biodiversité : comment déplacer le front du débat ?* - Courrier de l'environnement de l'INRA, **41** : 1-13.
- MICHELOT J-L., CHIFFAUT A., 2004 - *La mise en œuvre de Natura 2000, l'expérience des réserves naturelles* - Cahier technique N°73 ATEN
- MOREL DELAIGUES Paysagistes, 1996 - *Etude paysagère et fonctionnelle des Sites périphériques au Grand Site de Gavarnie*
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - Conservatoire Botanique de Porquerolles, 1995. *Livre rouge de la flore menacée de France* - Tome I : Espèces prioritaires - Ministère de l'Environnement, Paris, non paginé.
- MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE - *Livre rouge de la faune menacée de France* - Ministère de l'Environnement, Paris, non paginé.
- MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE, 2003-2004 - *Cahiers d'habitats « Espèces animales », « Espèces végétales », « Habitats humides », « Habitats forestiers », « Habitats rocheux »* - La Documentation Française, Paris.
- NEGRE R., 1969 - *Le Gentiano-Caricetum curvulae dans la région luchonaise (Pyrénées centrales)* - Végétation - **18** : 167-202.
- NEGRE R., 1972 - *La végétation du bassin de l'One (Pyrénées centrales), 5° note: les reposoirs, les groupements hydrophiles, les prairies de fauche* - Boletim da Sociedad Broteriana, **46** (2) : 271-343.
- NEGRE R., 1974 - *Nouvelle contribution à l'étude des Gispetières pyrénéennes* - Boletim da Sociedad Broteriana **48** : 209-251.



- NEGRE R., DENDALETCHÉ CL. et VILLAR L., 1974 - *Les groupements à Festuca paniculata en Pyrénées Centrales et Occidentales* - Boletim da Sociedade Broteriana - **48** : 59-88.
- PARC NATIONAL DES PYRENEES, 2002 - *DOCOB Natura 2000 Néouvielle : Fiches habitats et fiches espèces* - Document de compilation Vol 3 - Document provisoire non publié.
- PORNON A. et DOCHE B., 1995 - *Influence des populations de Rhododendron ferrugineum L. sur la végétation subalpine (Alpes du Nord - France)* - Feddes Repertorium, **106** (3 et 4) : 179-191.
- POTTIER G., 1999 - *Le Léopard des Pyrénées, Lacerta bonnali Lantz 1927 : inventaire des populations sur les secteurs de Luz et Aure* - Rapport PNP - Nature Midi Pyrénées, 120 pp.
- RIVAS-MARTINEZ S., BASCONES J.-C., DIAZ T.E, FERNANDEZ Gonzales F. et LOIDI J., 1991 - *Vegetacion del pireneo occidental y Navarra* - In « Itinera geobotanica » - Asociacion espanola de fitosociologia, Fédération internationale de phytosociologie - **5** : 5-457.
- ROUX C., 2005. *Site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh » - Inventaire, cartographie et diagnostic écologique des habitats naturels - Typologie des milieux rocheux* - Rapport de stage, 39 p. + annexes.
- SANSON D., 2001 - *Première étape de la rédaction du DOCOB « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude » : Cartographie des habitats de zones humides*, 22 p. + Annexes.
- SANSON D., 2001 - *Rapport intermédiaire : synthèse bibliographique sur les zones humides du site Natura 2000 : « Estaubé-Gavarnie-Troumouse-Barroude »*.
- SAULE M., 1991 - *La grande Flore illustrée des Pyrénées* - Milan (éd.), coll. Randonnées pyrénéennes, Toulouse, 766 p.
- SUBERBIELE F. - *Le « Barèges-Gavarnie », Vers une AOC - Interactions entre le milieu naturel et les pratiques d'élevage dans les zones d'estives et intermédiaires des Pyrénées Centrales*, rapport de stage de DESS Connaissance et Gestion des territoires.
- Syndicat des éleveurs ovins « Barèges-Gavarnie » - *Démarche d'appellation d'origine contrôlée (AOC)* - Avril 1998
- VILLAR L. et BENITO ALONSO J.L., 2001 - *Memoria del mapa de vegetacion del Parque Nacional de Ordesa y Monte Perdido, Escala 1/25 000* - Editeur Ministerio de medio ambiente / Secretaria General de medio ambiente / organismo autonomo parques nacionales, 144 p.

SIGLES ET ABREVIATIONS

A

A.P.P.M.A : Association de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
A.O.C : Appellation d'Origine Contrôlée

C

C.A.D : Contrat d'Agriculture Durable
C.A.F : Club Alpin Français
C.B : CORINE Biotopes
C.G : Conseil Général
C.R : Conseil Régional
C.S.V.B : Commission Syndicale de la Vallée de Barèges
CORINE : Acronyme de *Coordination de l'information sur l'environnement* (
C.R.P.G.E : Centre de Ressource pour le Pastoralisme et la Gestion de l'Espace
C.R.S : Compagnies Républicaines de Sécurité

D

D.D.A.F : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
D.I.R.E.N : Direction Régionale de l'ENvironnement
D.H : Directive Habitats
D.O : *Directive Oiseaux**
D.O.C.O.B : Document d'Objectifs

E

E.D.F : Electricité de France

F

F.F.M.E : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
F.P.P.M.A : Fédération des Hautes Pyrénées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
F.S.D : Formulaire Standard des Données

G

G.I.C : Groupement d'Intérêt *Cynégétique**
G.E.H : Groupement d'Exploitation Hydroélectrique
G.R : sentier de Grande Randonnée

H

H.P.T.E : Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement

I

I.G.N : Institut Géographique National
I.N.S.E.E : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

N

NE : Nord-Est
NW : Nord-Ouest

O

O.N.C.F.S : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
O.N.F : Office National des Forêts
O.N.E.M.A : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

P

P.H.A.E : Prime Herbagère Agro-Environnementale
P.L.U : Plan Local d'Urbanisme
P.N.P : Parc National des Pyrénées
P.N.P.O : Parc National des Pyrénées Occidentales
P.O.S : Plan d'Occupation des Sols
P.R : sentier de Petite Randonnée



R

R.G.A : Recensement Général Agricole
R.T.M : Restauration des Terrains en Montagne

S

S.A.U : Surface Agricole Utile
S.E : Sud-Est
S.I.C : Site d'Importance Communautaire
S.R : Surface Relative
S.R.U : Loi Solidarité et Renouvellement Urbain
S.W : Sud-Ouest

U

U.E : Union Européenne
U.G.B : Unité Gros Bétail
U.L.M : Ultra Léger Motorisé
U.T.A : Unité de Travail Annuel

Z

Z.I.C.O : Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
Z.N.I.E.F.F : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
Z.P.S : Zone de Protection Spéciale
Z.S.C : Zone Spéciale de Conservation

GLOSSAIRE

- A -

Abondance : définit l'importance d'une espèce dans un groupement en tenant compte du nombre d'individus

Abroutissement : trace laissée par le bétail lorsqu'il broute la végétation.

Acide : milieu ou sol dont le pH est inférieur à 7.

Acidiphile : espèce ou végétation qui se développe sur les sols acides.

Alpin (étage) : étage supérieur des zones montagneuses à la limite des zones à couverture neigeuse permanente ; correspond à un climat très froid, à température moyenne annuelle de 0° à 4°C, marqué par l'absence d'arbres et au paysage dominé par les pelouses et des groupements d'éboulis et de rochers.

Anthropisation : transformation d'espaces, de paysages ou de milieux naturels sous l'action de l'homme.

Argile : roche sédimentaire, composée pour une large part de minéraux spécifiques, silicates en général d'aluminium plus ou moins hydratés, qui présentent une structure feuilletée qui explique leur plasticité, ou bien une structure fibreuse qui explique leurs qualités d'absorption.

Association végétale : combinaison originale d'espèces dont certaines, dites caractéristiques, lui sont plus particulièrement liées, les autres étant qualifiées de compagnes (GUINOCHET, 1973).

Atterrissement : passage progressif d'un milieu aquatique vers un milieu plus terrestre par sédimentation minérale et accumulation de débris végétaux.

- B -

Basicline : se dit d'une espèce ou d'une végétation qui présente une légère préférence pour les sols basiques.

Bas marais (= tourbière basse, marais bas) : marais détrempé jusqu'à la surface par affleurement de la nappe phréatique, d'origine diverse, méso ou oligo-mésotrophe souvent confondu avec les marais plats. (MANNEVILLE et al., 1999).

Butte : motte de tourbe ou de sphaignes surélevée pouvant s'assécher un peu en surface.

- C -

Cahiers d'habitats : document établi au niveau national, portant sur les habitats (annexe I) et les espèces (annexe II) de la directive. C'est un document à caractère informatif au plan scientifique qui est élaboré par des scientifiques et des gestionnaires.

Calcaire : milieu ou sol dont le pH est supérieur à 7.

Calicole : espèce ou végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement sur des sols riches en carbonate de calcium (calcaire) (RAMEAU et al., 1998).

Calschiste : roche métamorphique formée de calcaire mélangé à des sables et à de l'argile. Elle a un aspect dit "schisteux", dû à des minéraux brillants disposés en lamelles.

Carbonifère : période géologique s'étendant approximativement de 360 à 295 millions d'années. Le Carbonifère suit le Dévonien et précède le Permien. Son nom provient des vastes couches de charbon qu'elle a laissées en Angleterre et en Europe de l'Ouest.



Cariçaie : groupement végétal de milieu humide, dominé par des espèces appartenant au genre *Carex* (Laiche).

Chionophile : espèce ou végétation se rencontrant sur des milieux soumis à un enneigement prolongé.

Classification phytosociologique : système de hiérarchisation des associations végétales.

Contribution spécifique : rapport entre la fréquence spécifique d'une espèce et la somme des fréquences spécifiques de l'ensemble des espèces présentes dans le relevé linéaire.

CORINE biotopes : typologie européenne publiée officiellement en 1991 par la Direction générale XI de la Commission européenne. L'objectif était de produire un standard européen de description hiérarchisée des milieux naturels.

Cryoturbation : mouvements de matière à l'intérieur des sols, dus aux gels et dégels successifs.

Cynégétique : qui se rapporte à la chasse.

- D -

Débit réservé : débit minimal éventuellement augmenté des prélèvements autorisés sur le tronçon influencé. Il est exprimé notamment dans les cahiers des charges et les règlements d'eau. Souvent utilisé à tort à la place de débit minimal.

Dévonien : période géologique s'étendant approximativement de 410 à 360 millions d'années. Il est suivi par le Carbonifère et précédé par le Silurien. Le Dévonien est nommé d'après le *Devonshire* en Angleterre où les affleurements de couches datent de cette époque.

Directive européenne : texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne.

Directive « Habitats » : directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

Directive « Oiseaux » : directive 79/409/CE du Conseil du 02 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats.

Diversité biologique : expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

Diversité spécifique partielle : diversité spécifique mesurée à partir des espèces recensées sur le transect des relevés linéaires et non à partir de relevés floristiques exhaustifs.

Drainage : processus d'évacuation de l'eau présente en excès dans un sol suite à divers travaux (fossés, drains...).

Dynamique (de la végétation) : en un lieu et une surface donnée, modification dans le temps de la composition floristique et de la structure de la végétation.

Dynamique des populations : étude de la structure et de l'évolution des populations végétales et animales en relation avec les facteurs du milieu (TOUFFET, 1982).

- E -

Effet orographique : effet se produisant lorsqu'une masse d'air est forcée en altitude par son déplacement au-dessus d'un relief montagneux. En gagnant de l'altitude, cette masse d'air prend de l'expansion et se refroidit par détente adiabatique. Ce refroidissement entraîne une augmentation de l'humidité relative et peut provoquer l'apparition de nuages ou de précipitations.

Endémique : se dit d'une espèce qui ne se rencontre qu'en un lieu ou une région donnée.

Etagement : répartition de la végétation en fonction de l'altitude.

Etat de conservation : Maintenir ou restaurer un état de conservation favorable pour les espèces et les habitats d'intérêt communautaire est l'objectif de la directive « Habitats, faune, flore ». L'état de conservation est défini en fonction de l'aire de répartition, de la surface occupée, des effectifs des espèces et du bon fonctionnement des habitats. L'état de conservation peut être favorable, pauvre ou mauvais.

Etat de conservation favorable : une espèce ou un habitat est dans un état de conservation favorable lorsqu'elle/il prospère et a de bonnes chances de continuer à prospérer à l'avenir.

Eutrophisation : processus d'enrichissement d'un sol ou d'une eau par apport important de substances nutritives (azote surtout) modifiant la nature et le fonctionnement des écosystèmes.

- F -

Facies : physionomie particulière d'un *groupement végétal** due à la dominance locale d'une espèce.

Fond prairial : espèces présentes dans au moins ¾ des relevés avec une fréquence centésimale moyenne supérieure à 20 %.

Formulaire standard pour les ZPS, les SIC et ZSC : document d'expertise listant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire au vu des connaissances existantes pour chacun des sites Natura 2000. Ce document est établi préalablement à la réalisation des inventaires dans le cadre strict de l'application des Directives Habitats ou Oiseaux.

- G -

Gélifraction : mode d'altération de sol rocheux, causé par les cycles de gel et de dégel de l'eau à l'intérieur du sol. Le gel provoque une expansion qui force les faiblesses géomorphologiques où elle s'infiltre. La gélifraction aboutit à la rupture de la roche en morceaux de formes plus ou moins lamellaires selon sa structure interne initiale.

Granite : roche magmatique plutonique à structure grenue, c'est-à-dire entièrement cristallisée, formée par le refroidissement lent, en profondeur, d'un magma issu de la fusion partielle de la croûte continentale. Il est formé de minéraux en grains (cristaux) tous visibles à l'œil nu, principalement du quartz, des micas (biotite ou muscovite), des feldspaths potassiques (orthoses) et des plagioclases.

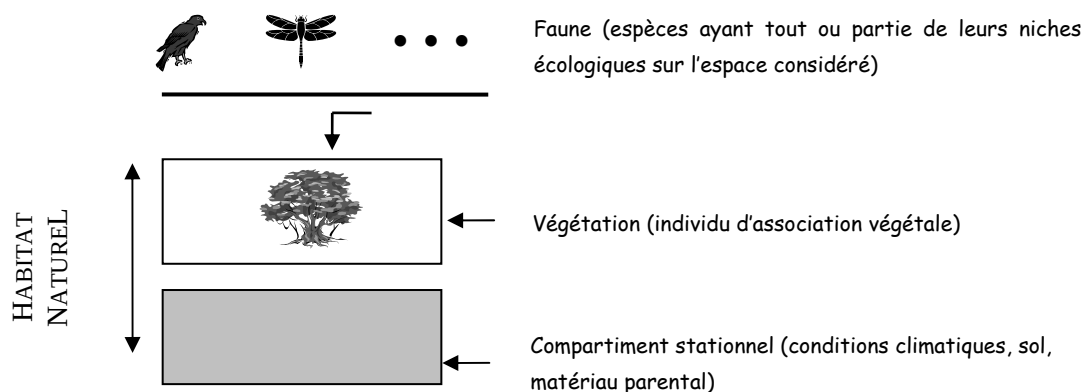
Granitoïde : roche qui à l'apparence du granite.

Groupement (végétal) : terme désignant une unité phytosociologique sans préjuger de son identification et de son niveau dans la classification.

- H -

Habitat naturel : ensemble non-dissociable constitué d'un compartiment stationnel (climat, sol, ...), d'une végétation et d'une faune associée (espèces ayant tout ou partie de leurs niches écologiques sur l'espace considéré). La végétation, par son caractère indicateur, sa structure, sa physionomie, est considérée comme l'identifiant de la plupart des types d'habitats.

Selon le référentiel français des habitats forestiers ou associés, la notion d'habitat peut se décrire par l'unité présentée décrite ci-dessous :



Habitat élémentaire : portion d'espace homogène du point de vue du compartiment stationnel (conditions climatiques et édaphiques) et de la végétation, correspondant à un type d'habitat unique tel qu'il est défini.

Habitat ou espèce d'intérêt communautaire : habitat ou espèce en *danger* ou ayant une *aire de répartition réduite* ou constituant un *exemple remarquable* de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérées à l'annexe I de la directive et pour lequel doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

Habitat ou espèce d'intérêt prioritaire : habitat d'intérêt communautaire « *en danger de disparition sur le territoire de l'UE et pour la conservation duquel la Communauté porte une responsabilité particulière, compte tenu de l'importance de la part de son aire de répartition naturelle comprise dans le territoire* ». Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive " Habitats "

Halieutique : qui se rapporte à la pêche.

Hygrophile : se dit d'une espèce ou d'un groupement végétal ayant besoin ou tolérant de fortes quantités d'eau tout au long de son développement.

Hygrophyte : plante dite HYGROPHILE qui croît dans les milieux humides mais non inondés (TOUFFE, 1982)

- L -

Lies et passeriers : traités d'utilisation du territoire en compascuité et de non-agression garantis indépendamment des bonnes ou mauvaises relations entre les pouvoirs centraux.

Ligneux : désigne une espèce qui renferme du bois dans ses tissus.

- M -

Manuel d'interprétation des habitats (EUR 15) : la version Eur 15 actualise les définitions des types d'habitats pour lesquelles la typologie CORINE 1991 a été utilisée.

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes (souvent à larges feuilles) se développant sur des sols humides et riches.

Mélange d'habitats : portion d'espace où les habitats élémentaires ne sont pas individualisables.

Mésophile : milieu nécessitant des conditions d'humidité moyenne.

Moliniaie : formation végétale dominée par la Molinie bleue (*Molinia caerulea*).



Montagnard (étage) : qualifie l'étage inférieur des zones montagneuses ; correspond à un climat nébuleux-humide, à température moyenne annuelle de 7° à 10°C.

Mosaïque d'habitats : une mosaïque d'habitat correspond à une zone constituée par un ensemble d'habitats élémentaires distincts et identifiables. Ce terme est utilisé lorsque les habitats élémentaires ont une taille inférieure à 2500 m². L'échelle utilisée (10 000e) ne permettant donc pas de les cartographier indépendamment les uns des autres.

- N -

Nardaie : formation végétale dominée par le Nard (*Nardus stricta*).

Neutro-alcalin : milieu ou sol dont le pH est légèrement supérieur à 7 ou proche de la neutralité.

Nitrophile : plante qui recherche des sols riches en azote.

- O -

Oligotrophe : Très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite (RAMEAU, 1998).

Ombrée : exposition Nord.

Ombrotrophe : type d'alimentation par les eaux météoritiques (neige ou pluie) acides et très pauvres en minéraux.

- P -

Pédogénèse : l'ensemble des processus (physiques, chimiques et biologiques) qui, en interaction les uns avec les autres, aboutissent à la différenciation des sols.

Pélite : roche sédimentaire détritique à grains très fins formée de particules fines siliceuses ou argileuses.

Physionomie : aspect de la végétation issu du recouvrement respectif des différentes strates de végétation.

Phytosociologie : étude des *associations végétales** (GUINOCHET, 1973).

Podzol : type de sol au pH très acide, il est infertile pour l'agriculture. Ce sont des sols où l'horizon B est composé d'une accumulation de matières organiques (acides fulviques, principalement), appauvri en fer et aluminium, plutôt siliceux. Le mot est d'origine russe et signifie « cendré », couleur de l'un des horizons. Sur les sols podzoliques poussent seulement des conifères ou encore des fougères et bruyères.

Porphyroïde : terme qui s'applique aux roches (granites par exemple) présentant des cristaux de grande taille dispersés au sein de minéraux de taille plus petite.

Quartzite : roche siliceuse massive, constituée de cristaux de quartz soudés. Il présente une cassure conchoïdale (cassure franche courbe et lisse). Sa couleur est généralement claire.

- R -

Ranker : c'est un type de sol peu épais sur sous-sol siliceux. L'humus et la litière reposent directement sur la roche-mère. Un ranker est le résultat de l'action de la végétation pionnière sur la roche. Sur sol calcaire, on parle de rendzine.

Région biogéographique : région géographique et climatique qui peut s'étendre sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques relativement homogènes avec des caractéristiques communes tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude...). L'Union Européenne à 25 membres compte sept régions biogéographiques : **Alpine**; **Atlantique**; **Boréale**; **Continental**; **Macaronésienne**; **Méditerranéenne** et **Pannonique**. L'intégration future de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union Européenne rajoutera deux



nouvelles régions : **Steppique** et **Littoraux de la mer Noire**. La France est concernée par quatre de ces régions : Alpine, Atlantique, Continentale et Méditerranéenne.

Rendzine : sol évolué sur roche mère calcaire (le plus fréquent en France). On trouve sur ce type de sol une végétation calcicole (pH basique dû au calcaire actif) telle que les genévriers, orchidées. L'horizon (couche) de surface est riche en matière organique (de couleur noire). On observe ensuite un horizon d'altération de la roche mère puis enfin la roche mère de couleur claire

Réseau Natura 2000 : réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles

Résilience : capacité d'un milieu modifié par une perturbation à retrouver l'état qui était le sien avant la perturbation.

Restauration : opération ayant pour but de remettre un écosystème dans un état fonctionnel.

Résurgence : réapparition à l'air libre, sous forme de source, d'un écoulement de surface après un passage souterrain.

Riverain : qui est situé sur les rives d'un cours d'eau.

Roche mère : qualifie la roche située à la base d'un profil pédologique qui a donné naissance au sol (TOUFFET, 1982).

- S -

Schiste : roche métamorphique d'origine sédimentaire (souvent une argile) qui, sous l'action de la pression et de la température, a acquis un débit régulier en plans parallèles. Les schistes ont souvent un aspect feuilleté, lisse et brillant.

Sciaphile : se dit d'une espèce tolérant un ombrage important. Ant. Héliophile (RAMEAU, 1998).

Siliceux : désigne une roche sédimentaire qui contient de la silice : sable, grès, poudingue siliceux, arkose, grauwaacke, meulière, silex.

Site classé : procédure utilisée dans le cadre de la « protection d'un paysage » pour la conservation d'un espace naturel ou bâti, quelle que soit son étendue. Les activités n'ayant pas d'emprise sur le sol continuent à s'exercer librement. Les intérêts du classement sont la garantie de la pérennité des lieux et d'éviter toute opération d'aménagement et la réalisation de travaux lourds et dégradants. (D'après, ATEN - SRPN, 1991).

Site d'importance communautaire (S.I.C) : site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la *diversité biologique** dans la ou les régions biogéographiques concernées.

Sol Brun : c'est la forme classique de sol évolué que l'on rencontre sous forêt feuillue en zone tempérée. Il se caractérise généralement par un humus de type mull, c'est à dire qui présente une importante pédofaune en particulier en vers de terre et en macroarthropodes (iules, cloportes) assurant une incorporation rapide de la litière dans le sol.

Solifluxion : phénomène de descente en masse des formations superficielles, sur un versant, lorsque ces formations, gorgées d'eau parce que le sous-sol est imperméable, forment des coulées boueuses qui entraînent avec elles des matériaux de toutes origines et de toutes dimensions.

Soulane : exposition Sud.

Strate : étage contribuant à caractériser l'organisation verticale de la végétation.

Subalpin (étage) : étage situé entre l'étage montagnard et l'étage alpin des zones montagneuses ; correspond à un climat ensoleillé froid, température moyenne annuelle de 4° à 7°C.

- T -

Thermophile : espèce ou végétation se rencontrant exclusivement ou préférentiellement dans des secteurs chauds et secs (RAMEAU et *al.*, 1998).

Tourbière : étendue marécageuse dont le sol est constitué exclusivement de matière organique végétale non totalement décomposée (tourbe) comportant une végétation spécialisée très caractéristique.

Type d'habitat : un type d'habitat regroupe un ensemble d'habitats élémentaires.

Typicité : ensemble des caractéristiques correspondant à la définition du type d'habitat aux plans floristique, écologique et biogéographique.

- U -

Unité : objet géographique pouvant contenir un habitat élémentaire, plusieurs habitats en mélange ou plusieurs habitats élémentaires en mosaïque. La plus petite unité cartographiable possède une surface égale à 2500 m².

Unité de travail annuel : quantité de travail d'une personne à temps complet pendant une année.

- V -

Verrou glaciaire : terme de géomorphologie qui désigne la diminution de la largeur et l'élévation du plancher rocheux d'une vallée glaciaire au droit d'une zone qui a mieux résisté à l'érosion du glacier.

- Z -

Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Z.N.I.E.F.F.) : zones naturelles de grand intérêt biologique référencées dans une banque de données nationales qui a été élaborée à l'initiative du Ministère de l'Environnement dans chaque région de France.

Cet inventaire a pour but « d'identifier, de localiser et de décrire par région administrative de France métropolitaine, les portions de territoire comportant le patrimoine biologique le plus riche, nécessitant donc les mesures de préservation et de suivi les plus urgentes » (Instruction du Secrétariat de la Faune et de la Flore n°305).

Cet inventaire est réalisé par des équipes scientifiques régionales qui définissent :

- A l'échelle locale, des ZNIEFF de type I correspondant à des « sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne » qui nécessitent des mesures de protection renforcées.
- A l'échelle régionale, des ZNIEFF de type II, correspondant à des « grands ensembles naturels riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère » dans lesquels toute modification des conditions écologiques doit être évitée et dont l'exploitation éventuelle doit être limitée.

Zones de protection spéciales (ZPS) : sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 79-409 / CEE dite directive "Oiseaux".

Zones spéciales de conservation (ZSC) : sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive « Habitats ».

Table des tableaux

Tableau 1 : Réunions des groupes de travail thématiques	13
Tableau 2 : Réunions du Comité de pilotage local	13
Tableau 3 : Liste des habitats naturels listés au FSD lors de la désignation.....	22
Tableau 4 : Liste des espèces communautaires listées au FSD lors de la désignation	23
Tableau 5 : Liste des mammifères présents sur le site et à proximité immédiate	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 6 : Liste des chiroptères présents sur le site et à proximité immédiate	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 7 : Liste des amphibiens et reptiles présents sur le site et à proximité immédiate	32
Tableau 8 : Liste des invertébrés présents sur le site et à proximité immédiate	32
Tableau 9 : Liste et abondance relative des plantes à statut sur le site	33
Tableau 10 : Liste de plantes emblématiques présentes sur le site.....	34
Tableau 11 : Bilan sur les habitats naturels d'intérêt communautaire du site.....	36
Tableau 12 : Bilan sur les espèces d'intérêt communautaire du site.....	37
Tableau 13 : Les unités pastorales	43
Tableau 14 : Les effectifs transhumants	44
Tableau 15 : Données historiques de fréquentation.....	46
Tableau 16 : Modalités de gardiennage des troupeaux sur les différentes estives	48
Tableau 17 : Les équipements pastoraux (vallée des gaves)	50
Tableau 18 : Les équipements pastoraux (vallée d'Aure)	51



TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Diagramme ombrothermique des Communes de Gèdre et d'Aragnouet	16
Figure 2 : Evolution des effectifs transhumants depuis 1981 (source DDAF/CRPGE65).....	47



TABLE DES PHOTOS

Photo de couverture : Vallon de Campbielh, PNP.

TABLE DES ANNEXES

Annexe I-1 : Le formulaire standard des données

Annexe I-2 : Le dossier d'intention du Parc national des Pyrénées

Annexe I-3 : Le calendrier des entretiens individuels

Annexe I-4 : Les comptes rendus des réunions de comités de pilotage

Annexe II-1 : La fiche de prospection et sa notice explicative

Annexe II-2 : Les habitats naturels présents selon la typologie CORINNE Biotopes

Annexe II-3 : Synthèse sur la faune présente sur le site

Annexe II-4 : Liste des oiseaux présents sur le site et à proximité immédiate

Annexe II-5 : Liste des insectes présents sur le site et à proximité immédiate

ANNEXE I-1 :

LE FORMULAIRE STANDARD DES DONNEES

NATURA 2000

FORMULAIRE STANDARD

POUR LES ZONES DE PROTECTION SPECIALE (ZPS)

POUR LES SITES ELIGIBLES COMME SITES D'INTERET
COMMUNAUTAIRE (SIC)

ET

POUR LES ZONES SPECIALES DE CONSERVATION (ZSC)

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1. TYPE	1.2. CODE DU SITE	1.3. DATE DE COMPILATION	1.4. MISE A JOUR
E	FR7300928	199601	200512

1.5. RELATION AVEC D'AUTRES SITES DE NATURA 2000

CODE DE SITES NATURA 2000

FR7300927

FR7300930

1.6. RESPONSABLE(S):

DIREN Midi-Pyrénées / SPN-IEGB-MNHN

1.7. APPELLATION DU SITE:

Pic Long Campbielh

1.8. INDICATION DU SITE ET DATES DE DÉSIGNATION/CLASSEMENT:

DATE SITE PROPOSÉ ÉLIGIBLE COMME SIC:

DATE SITE ENREGISTRÉ COMME SIC:

200205

DATE DE CLASSEMENT DU SITE COMME ZPS:

DATE DE DÉSIGNATION DU SITE COMME ZSC:

2. LOCALISATION DU SITE

2.1. COORDONNÉES DU CENTRE

LONGITUDE

E 0 7 5

W/E (Greenwich)

LATITUDE

42 47 26

2.2. SUPERFICIE (HA):

8174,00

2.3. LONGUEUR DU SITE (KM):

2.4. ALTITUDE (M):

MIN

1000

MAX

3173

MOYENNE

2.5. RÉGION ADMINISTRATIVE:

CODE NUTS

FR626

NOM DE LA RÉGION

Hautes-Pyrénées

% COUVERT

100

2.6. RÉGION BIOGÉOGRAPHIQUE

Alpine



Atlantique



Boreale



Continentale



Macaronesienne



Mediterranéenne



3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

3.1. TYPES D'HABITATS présents sur le site et évaluation du site pour ceux-ci:

TYPES D' HABITAT ANNEX I:

CODE	% COUVERT	REPRÉSENTATIVITÉ	SUPERFICIE RELATIVE	STATUT DE CONSERVATION	EVALUATION GLOBALE
8220	10	A	C	A	A
6230	10	A	C	B	A
8110	10	A	C	A	A
4060	10	A	C	A	A
6140	10	A	B	B	A
6170	7	A	C	B	A
8210	3	A	C	A	A
4030	3	A	C	B	A
8130	3	A	C	A	A
9430	2	A	B	A	A
7150	1	A	C	A	A
3220	1	A	B	A	A
3260	1	A	C	A	A
6430	1	A	C	A	A
6520	1	A	C	A	A
3130	1	A	C	A	A
7140	1	A	C	A	A
4080	1	A	B	A	A
7230	1	A	C	A	A
8340	1	A	B	A	A
9150	1	A	C	A	A
7110	1	A	C	A	A

3.2. ESPECES

mentionnées à l' Article 4 de la Directive 79/409/CEE

et

figurant à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE

et

évaluation du site pour celles-ci

3.2.a. ESPECES - OISEAUX visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.b. ESPECES - Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la directive 79/409/CEE du Conseil

3.2.c. ESPECES - MAMMIFERES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale
		Nidific.	Hivern.	Etape				
1301	Galemys pyrenaicus	P			B	B	C	B
1324	Myotis myotis	P			C	B	C	B

3.2.d. ESPECES - AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidific.	Hivern.	Etape				
1995	Lacerta bonnali	P				B	B	C	B

3.2.e. ESPECES - POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

3.2.f. ESPECES - INVERTEBRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION			EVALUATION DU SITE				
		Résidente	Migratoire		Population	Conservation	Isolement	Globale	
			Nidific.	Hivern.	Etape				
1087	Rosalia alpina	P				C	B	C	B

3.2 g. ESPECES - PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION	EVALUATION DU SITE			
			Population	Conservation	Isolement	Globale
1393	Drepanocladus vernicosus	P	B	B	A	B
1632	Androsace pyrenaica	P	B	B	C	B
1386	Buxbaumia viridis	P	B	B	A	B
1387	Orthotrichum rogeri	P	A	B	A	B

3.3. Autres espèces importantes de Flore et de Faune

(B = Oiseaux, M = Mammifères, A = Amphibiens, R = Reptiles, F = Poissons, I = Invertébrés, P = Plantes)

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	16
Pelouses sèches, Steppes	6
Forêts caducifoliées	2
Forêts de résineux	2
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	28
Pelouses alpine et sub-alpine	42
Forêts mixtes	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

La majeure partie du site repose sur des terrains du Dévonien (grès quartzitiques, pélites, calcaires). De plus, le massif granitique du Néouvielle s'étend dans le site, au sud du lac de Cap de Long.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Végétation caractéristique de la haute montagne sur calcaire, schiste et granite. Stations rares, uniques ou exceptionnelles de diverses espèces, pour la France (*Salix daphnoides*, *Lycopodium annotinum*, *Vicia argentea*) ou pour la zone considérée (*Tulipa australis*).
Espèces endémiques, subendémiques, à aire disjointe ou en limite d'aire : 180 taxons.

4.3. VULNERABILITE

Conséquences possibles d'une déprise pastorale et de l'abandon de pratiques de fauche sur les formations de pelouses et de prairies notamment.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Propriété privée, Association ou groupement, Propriété communale.

4.6. DOCUMENTATION

4. DESCRIPTION DU SITE

4.1. CARACTERE GENERAL DU SITE

Classes d'habitats	% couvert.
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1
Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	16
Pelouses sèches, Steppes	6
Forêts caducifoliées	2
Forêts de résineux	2
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	28
Pelouses alpine et sub-alpine	42
Forêts mixtes	1
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	1
Couverture totale	100 %

Autres caractéristiques du site

La majeure partie du site repose sur des terrains du Dévonien (grès quartzitiques, pélites, calcaires). De plus, le massif granitique du Néouvielle s'étend dans le site, au sud du lac de Cap de Long.

4.2. QUALITE ET IMPORTANCE

Végétation caractéristique de la haute montagne sur calcaire, schiste et granite. Stations rares, uniques ou exceptionnelles de diverses espèces, pour la France (*Salix daphnoides*, *Lycopodium annotinum*, *Vicia argentea*) ou pour la zone considérée (*Tulipa australis*).
Espèces endémiques, subendémiques, à aire disjointe ou en limite d'aire : 180 taxons.

4.3. VULNERABILITE

Conséquences possibles d'une déprise pastorale et de l'abandon de pratiques de fauche sur les formations de pelouses et de prairies notamment.

4.4. DESIGNATION DU SITE

4.5. REGIME DE PROPRIETE

Propriété privée, Association ou groupement, Propriété communale.

4.6. DOCUMENTATION

4. DESCRIPTION DU SITE

4.7. HISTORIQUE

5. PROTECTION DU SITE ET RELATIONS AVEC CORINE

5.1. TYPES DE PROTECTION aux niveaux national et regional

CODE	% COUVERT.
FR13	40
FR01	55
FR24	2
FR16	45

5.2. RELATION AVEC D'AUTRES SITES PROTEGES

désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR01	Parc National des Pyrénées	*	55
FR16	PYRENNEES OCCIDENTALES ZONE PERIPHERIQUE	*	45

désignés au niveau international:

5.3. RELATION AVEC DES SITES CORINE BIOTOPES

6. IMPACTS ET ACTIVITES SUR LE SITE ET AUX ALENTOURS

6.1. IMPACTS ET ACTIVITES GENERAUX ET PROPORTION DE LA SUPERFICIE DU SITE AFFECTE

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
140	A B C		+ 0 -
141	A B C		+ 0 -
160	A B C		+ 0 -
200	A B C		+ 0 -
502	A B C		+ 0 -
507	A B C		+ 0 -
626	A B C		+ 0 -
690	A B C		+ 0 -
220	A B C		+ 0 -
230	A B C		+ 0 -
501	A B C		+ 0 -
530	A B C		+ 0 -
622	A B C		+ 0 -
624	A B C		+ 0 -
900	A B C		+ 0 -
942	A B C		+ 0 -
943	A B C		+ 0 -
950	A B C		+ 0 -

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS du site

6.2. GESTION DU SITE

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

Parc National des Pyrénées pour la zone centrale du Parc.
Office National des Forêts (Service départemental des Hautes-Pyrénées) pour les forêts communales soumises au régime forestier.

GESTION DU SITE ET PLANS

Programme d'aménagement du PNP 1998-2002 pour l'ensemble du site (zones centrale et périphérique).
Aménagements forestiers pour les forêts communales soumises.

7. CARTE DU SITE

Carte physique

<i>N° NATIONAL DE LA CARTE</i>	<i>ECHELLE</i>	<i>PROJECTION</i>	<i>DONNEES NUMERISEES DISPONIBLES(*)</i>
IGN 1748 ET	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	
IGN 1748 OT	25000	Lambert Conformal Centre (FR)	

() Référence à l'existence de données numérisées*

Photographie(s) aérienne(s) jointe(s):

8. DIAPOSITIVES

ANNEXE I-2 :

LE DOSSIER D'INTENTION DU PARC NATIONAL DES PYRENEES

REALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

PIC LONG, CAMPBIEILH

(FR7300928)

Dossier d'intention du Parc National des Pyrénées

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, ou Directive « Habitats », doit être mis en place un réseau écologique communautaire –ou réseau Natura 2000– abritant les types d'habitats naturels et habitats d'espèces figurant aux annexes I et II de cette Directive. Chacun des sites retenus au sein de ce réseau fait alors l'objet des mesures de gestion et de conservation appropriées, en application des dispositions de l'article 6 de la Directive. En France, un plan de gestion spécifique à chaque site et dénommé « Document d'Objectifs » traduit concrètement les engagements de l'Etat en vue du maintien ou du rétablissement des habitats dans un état de conservation favorable.

Parmi les sites proposés sur le versant français des Pyrénées, le site n° FR7300928 ou site « Pic Long–Campbielh » couvre une surface d'environ 8200 hectares s'étageant entre 1000 m et 3173 m d'altitude et marquée par l'activité glaciaire. Principalement occupée par des pelouses et landes montagnardes et subalpines, des zones de sol nu (rochers, éboulis, névés), milieux humides et tourbeux d'altitude et des forêts de montagne essentiellement sur schiste, granite mais également sur calcaire. 22 types d'habitats figurant à l'annexe I de la Directive 92/43/CEE, 4 espèces animales (le Desman, le Léopard des Pyrénées, la Rosalie des Alpes et une espèce de *Myotis*) et 2 espèces végétales (l'Androsace des Pyrénées et une espèce de mousse) visées à l'annexe II de cette directive sont actuellement recensées sur le site FR7300928 qui renferme en outre près de 180 espèces végétales endémiques, subendémiques, à aire disjointe ou en limite d'aire.

Ce site connaît une activité pastorale de longue date mais se trouve en déprise et il inclut dans son périmètre des forêts soumises au régime forestier.

Le présent dossier d'intentions détaille les propositions formulées par le Parc national des Pyrénées en vue de l'élaboration, sur une période minimale de 24 mois, du document d'objectifs correspondant à ce site Natura 2000.

1 - Connaissance du site, de son fonctionnement et des enjeux

Préalable à toute démarche de diagnostic et de propositions d'actions de gestion, un état des lieux, tant sur le plan biologique que sur le plan des activités humaines, est indispensable pour caractériser la richesse en habitats naturels et habitats d'espèces mais aussi pour mieux cerner le fonctionnement du site et notamment les interactions passées et actuelles entre milieu naturel et actions humaines.

1.1 - Inventaires et description biologique

Cette première phase de travail inclut d'une part un bilan bibliographique des connaissances naturalistes acquises et d'autre part la réalisation d'inventaires et de cartographies tant au niveau des habitats que des espèces. Ces deux étapes seront conduites en liaison étroite avec les membres du Comité de Pilotage ayant des compétences dans les différents domaines abordés ainsi qu'avec les spécialistes concernés (Université, associations, ...).

1.1.1 - Analyse bibliographique

Cette étape correspond au recensement des données existantes concernant le milieu naturel et à leur analyse critique. Leur validation sur le terrain est incluse dans les étapes décrites ci-après. Cette recherche portera principalement sur les habitats naturels et espèces mentionnés dans le « formulaire standard des données » et visera à spatialiser au maximum les données recueillies ; elle inclut la recherche de couvertures photographiques aériennes permettant d'estimer certaines évolutions historiques du site.

- **Résultats attendus :**

- *Procéder à une première évaluation de la richesse biologique du site.*
- *Disposer d'un premier état des connaissances permettant de cibler les travaux de terrain sur les domaines incomplètement ou non couverts par les prospections, inventaires et cartographies passées.*
- *Disposer éventuellement de données chiffrées (surfaces, comptages d'individus,...) pouvant être actualisées en vue d'estimer des dynamiques d'évolution, en priorité pour les habitats naturels et espèces annexes I et II de la Directive.*

1.1.2 - Caractérisation et cartographie des habitats naturels

A partir des données spatialisées existantes, notamment les minutes au 1/50 000 de la carte de la végétation -feuille de Luz-, les diverses cartes géologiques publiées dans des travaux de recherche et les cartes du BRGM au 1/50 000, les couvertures photographiques aériennes type IGN et les travaux du Parc en cours en matière de cartographie des types physiologiques de végétation par images satellite, sera établie une première cartographie probabiliste des types d'habitats naturels. A ce stade, pourront être distingués d'une part les principaux groupes physiologiques de végétation (forêts de conifères purs ou en mélange avec des feuillus, landes, pelouses, zones humides) et d'autre part différents types de zones non végétalisées comme les éboulis, falaises et rochers, lacs, névés. Une cartographie pourra alors être fournie par l'équipe SIG du PNP aux échelles suivantes :

- document de travail, utilisable lors des étapes terrain suivantes : 1/10 000
- document à diffuser : format A2 au 1/25 000.

Pour chaque groupe ou type ci-dessus, sera étudiée la présence possible des habitats naturels listés dans le formulaire standard des données du site. Cette étape pourra être validée dans les cas d'identification (avec localisation géographique précise) de milieux décrits au § 111 et rattachables sans ambiguïté à un type précis d'habitat communautaire. Une validation terrain de ces zonages, complétée par un inventaire par échantillonnage avec des relevés phytosociologiques, affinera ce premier zonage et permettra d'identifier, de délimiter les habitats élémentaires, mosaïques et complexes d'habitats élémentaires, et de caractériser leur état de conservation actuel. Les habitats élémentaires seront identifiés selon la typologie officielle retenue et situés dans les successions végétales selon l'état des connaissances actuelles. Chaque unité sera décrite selon le modèle de fiche d'inventaire terrain déjà mise en œuvre pour d'autres sites.

Compte tenu de l'échelle de travail retenue (1/10 000), seules des unités de plus de $\frac{1}{4}$ d'hectare seront individualisées : dans le cas où des habitats d'intérêt communautaire présents occuperaient une surface unitaire inférieure à 0.25 ha (cas probable pour les habitats liés aux milieux de pelouses et zones boisées), l'unité supérieure représentée au 1/10 000 sera une mosaïque d'habitats ou un complexe d'habitats avec indication au cas par cas de leur composition (liste des habitats la constituant) et des pourcentages en surface de chacun des habitats élémentaires. Des agrandissements au 1/5 000 pourront également être réalisés, par exemple pour les zones humides de faible surface présentant un intérêt communautaire.

• Résultats attendus :

- *Caractérisation phytosociologique des habitats identifiés ;*
- *Caractérisation de l'état de conservation de chaque habitat et des menaces ;*
- *Description synthétique de chaque habitat naturel sous forme de fiche ;*
- *Production de documents cartographiques aux échelles 1/10 000, 1/12 000 et 1/25 000 avec mise en évidence des habitats prioritaires ;*
- *Définition et choix d'indicateurs de suivis (surface, état de conservation,) pouvant être actualisés dans le futur en vue d'estimer des dynamiques d'évolution.*

1.1.3 - Caractérisation et cartographie des habitats d'espèces

- **Espèces végétales** : les espèces de l'Annexe II de la Directive, présentes sur le site, *Androsace pyrenaica* Lam. et *Drepanocladus vernicosus* (Mitt.) Warnst.), seront systématiquement prospectées, en complément du travail de vérification de stations citées dans la bibliographie, et après synthèse des descriptions de milieux susceptibles de les abriter. Ces prospections interviendront parallèlement à la cartographie des habitats afin de cibler précisément les zones de prospection. Chaque station fera l'objet d'une fiche descriptive mentionnant notamment surface, effectifs, type de milieu (selon typologie officielle), menaces actuelles et potentielles, et sera reportée sur carte au 1/25 000 sous forme d'un point ou d'un polygone selon sa surface. Les zones prospectées sans succès pour une espèce donnée seront également reportées sur carte. D'autres espèces Annexe II, susceptibles également d'être présentes seront aussi recherchées. De même, seront prospectées et cartographiées selon la même approche, des espèces classées prioritaires au Livre Rouge de la Flore menacée de France, en seconde priorité les espèces classées « A surveiller ».

- **Espèces animales** : les espèces de l'Annexe II de la Directive, présentes sur le site, *Galemys pyrenaicus*, *Myotis myotis* et *Lacerta bonnali*, feront l'objet d'une démarche analogue à celle décrite pour la flore et seront systématiquement prospectées, en complément du travail de vérification de stations citées dans la bibliographie. Une cartographie en présence/absence de l'espèce ou d'indices de présence sera réalisée au 1/25 000 avec analyse des menaces actuelles et potentielles.

Pour les espèces Oiseaux de l'Annexe I de la Directive Oiseaux (*Gypaetus barbatus*, *Aquila chrysaetos*, *Lagopus mutus*, *Tetrao urogallus*,), les travaux seront limités à un inventaire. Les données existantes seront mises à jour selon les protocoles de suivis actuellement en vigueur et présentées en perspective temporelle.

- **Résultats attendus :**

- *Caractérisation des habitats d'espèces identifiés ;*
- *Caractérisation de l'état de conservation de chaque habitat d'espèces et des menaces ;*
- *Production de documents cartographiques au 1/25 000 ;*
- *Définition et choix d'indicateurs de suivis (effectifs, taux de survie, état de conservation,) pouvant être actualisés dans le futur en vue d'estimer des dynamiques d'évolution.*

1.1.4 - Visualisation des modifications historiques du site

Les modifications historiques du site, principalement l'évolution des grands types de milieux paysagers pelouses-landes-forêts, seront décrites et cartographiées, dans la mesure du possible, à partir de la recherche bibliographique de documents anciens tels que des photos ou cartes postales anciennes. Ces documents pourront être recherchés notamment au Musée Pyrénéen de Lourdes aux archives départementales. Cette recherche pourra être complétée par la connaissance des acteurs locaux concernant l'évolution des pratiques de gestion et du paysage.

- **Résultats attendus :**

- *Localisation sur carte au 1/25 000 des principales modifications historiques du site ;*
- *Identification de secteurs ayant subi une évolution particulièrement rapide et sensible .*

1.2 - Inventaires et description des activités humaines

Les différents éléments des parties concernant les aspects pastoraux seront notamment issus du plan de gestion pastoral qui sera élaboré parallèlement au DOCOB.

1.2.1 - Analyse et cartographie du foncier

Cette étape préalable à l'analyse des activités humaines aura pour objectif d'établir un état parcellaire général du site par type de propriétaires, à partir des documents cadastraux communaux. Ces données cartographiques seront saisies par l'équipe SIG du Parc et pourront être croisées avec d'autres informations en vue de leur référencement cadastral et identification des propriétaires concernés par les mesures de gestion proposées sur certaines parties du site.

- **Résultats attendus :**

- *disposer d'un état parcellaire du site ;*
- *disposer d'une cartographie parcellaire générale par types de propriétaires (Etat, communes, privés) ;*
- *disposer d'une cartographie parcellaire détaillée sur les seules zones concernées par des actions de gestion ;*

1.2.2 - Identification des acteurs et des logiques économiques

Les acteurs présents sur le site seront identifiés et répertoriés par domaines d'activités économiques : agriculture/élevage, forêt, production d'énergie, tourisme sous diverses formes, activités sportives diverses, chasse, pêche... Les éventuels conflits d'intérêts entre acteurs différents seront mis en évidence ; quand l'état des données disponibles le permettra, une analyse historique de l'évolution des différentes activités économiques identifiées sera conduite parallèlement à la recherche de données fiables sur leur évolution possible à court terme (6 ans, soit la durée du document d'objectif).

- **Résultats attendus :**

- *Identification des acteurs et de leurs inter-relations ;*
- *Identification des enjeux économiques pouvant être affectés par des mesures de gestion.*

1.2.3 - Inventaire et cartographie des données humaines et économiques

Les différentes activités économiques identifiées précédemment seront localisées sur carte 1/25 000 : citons de manière non exhaustive les zones de pâturages avec les parcours des troupeaux, zones de coupes forestières prévues et en cours, plans d'eau et cours d'eau où s'exerce une activité de pêche, zones de chasse et en réserve, réseau de sentiers, activités ponctuelles (escalade...)... L'ensemble des données existantes (enquêtes de fréquentation touristique et piscicole, comptages de fréquentation...) sera analysé afin de dégager d'éventuelles tendances tant dans l'espace que dans le temps.

L'ensemble de ces données sera recalé sur les documents d'urbanisme locaux en cours ainsi que sur les zonages publics existants sur le secteur.

1.2.4 - Analyse des systèmes de production actuels

Cette analyse portera principalement sur les activités pastorales et secondairement forestières, en liaison avec les acteurs directement intéressés (éleveurs, propriétaires fonciers, forestiers, organisations socio-professionnelles, DDAF). Un bilan des activités forestières et des prévisions de gestion sera notamment établi à partir des documents de gestion en cours (aménagement en forêts soumises) ; l'activité pastorale sera resituée dans un contexte économique plus large.

- **Résultats attendus (postes 123 et 124) :**

- *Cartographie des activités ;*
- *Identification des enjeux économiques pouvant être affectés par des mesures de gestion localisées dans l'espace.*

1.3 - Analyse écologique

1.3.1 - Indicateurs et protocoles de suivis

L'ensemble des individus appartenant au même type d'habitat naturel fera l'objet d'une analyse destinée à mettre en évidence d'une part les principaux facteurs écologiques indispensables à leur maintien en état satisfaisant, et d'autre part la nature et l'amplitude des menaces actuelles et potentielles pesant sur ces habitats. A partir de cette analyse, seront proposés des indicateurs d'état des habitats susceptibles de servir également d'indicateurs de suivis : outre leur pertinence biologique, la faisabilité de leur utilisation en routine (simplicité de mise en oeuvre, coût) pour assurer des suivis sera prise en compte.

1.3.2 - Fiches descriptives et analytiques

Les différents habitats et espèces identifiés feront l'objet de fiches individuelles résumant les indicateurs associés et leurs valeurs, les zones géographiques concernées et la nature des facteurs pouvant modifier la qualité des milieux. Des extraits de cartes et illustrations (pour les espèces en particulier) pourront être joints aux fiches.

- **Résultats attendus :**

- *une liste d'indicateurs de qualité et d'évolution des habitats naturels et habitats d'espèces ;*
- *des fiches synthétiques par habitat naturel et par espèce d'intérêt communautaire.*

2 - Hiérarchisation des enjeux et propositions d'actions

2.1 - Hiérarchisation des enjeux

L'étape précédente d'analyse du site, tant au plan biologique qu'au plan des activités humaines, permettra d'identifier des zones géographiques dans lesquelles la superposition de ces deux couches d'information conduit à identifier des problèmes actuels ou potentiels de maintien des habitats et des espèces dans un état de conservation favorable.

Ces problèmes seront dans un premier temps classés en fonction de la valeur patrimoniale des zones concernées selon l'échelle suivante : foyers de biodiversité, zones d'influence et zones interstitielles. Cette classification découlera des cartographies réalisées en matière d'habitats naturels et d'habitats d'espèces (y compris les menaces), croisées avec les cartographies d'activités humaines. Dans un second temps, et à l'intérieur de chacun des trois groupes cités, une seconde déclinaison des urgences sera établie en fonction du niveau de menaces identifiées, actuelles ou potentielles.

2.2 - Propositions d'actions

- **Objectifs de site** : Sans anticiper sur les résultats des étapes ci-dessus, on peut envisager, les objectifs suivants : maintien d'un équilibre entre milieux ouverts et fermés, préserver les dynamiques naturelles en milieux humides.
- **Concertation au niveau local** : la discussion directe avec les acteurs et/ou leurs représentants, individuelle ou au sein des groupes de travail et Comité de Pilotage, sera privilégiée

afin d'obtenir une adhésion locale aux orientations et propositions techniques de gestion des milieux. L'adaptation éventuelle des pratiques actuelles sera privilégiée avant la recherche de solutions techniques nouvelles qui nécessiteraient une mise au point et une évaluation expérimentale préalablement à une mise en application en vraie grandeur.

- **Propositions d'actions et chiffrage** : dans le cas où le maintien, voire l'amélioration, de l'état des habitats communautaires nécessiterait une modification des pratiques existantes ou la mise en œuvre de techniques nouvelles, on recherchera avec l'accord des acteurs directement concernés (propriétaires, éleveurs...) de préférence des alternatives multiples. Celles-ci seront systématiquement chiffrées et les éventuels surcoûts par rapport aux pratiques actuelles mis en évidence. Les incidences possibles en terme d'emploi seront également mises en évidence. En fonction des possibilités de financement actuellement en place, des propositions de financement seront avancées.

Seront également inclus dans cette étape les actions de suivis de qualité des milieux et les propositions d'études complémentaires notamment celles visant à une meilleure compréhension du fonctionnement des milieux.

- **Résultats attendus :**
 - *Zonage cartographique du site selon le niveau d'enjeu ;*
 - *Délimitation géographique des zones susceptibles de mesures de gestion ;*
 - *Catalogue de mesures techniques chiffrées de gestion en incluant les types d'habitats visés.*

3 - Information, communication et sensibilisation

3.1 - Tableau de bord

Comme demandé dans le cahier des charges DIREN, un tableau de bord sera arrêté dès le démarrage de l'étude. Il reprendra, en décrivant la chronologie possible de leur avancement, les quatre domaines principaux d'activité détaillés ici : connaissance du site, hiérarchisation des enjeux et propositions, communication et rédaction du document final.

Ce tableau de bord devra pouvoir être modifié autant que de besoin en fonction de l'état d'avancement réel des différentes actions. Il permettra au Comité de pilotage local et aux groupes de travail thématiques mis en place d'analyser, critiquer et valider les travaux conduits et documents élaborés, à chaque étape clé.

3.2 - Comité de pilotage, groupes de travail

Les phases de lancement du projet, de caractérisation de l'état initial du site, de propositions de règles de gestion et enfin de rédaction du document d'objectifs final seront élaborées en liaison étroite avec les partenaires constituant les groupes de travail thématiques (forêts, pastoralisme, activités de loisirs,...), à l'issue de réunions plénières et contacts bilatéraux opérateur-membre de groupe. Cette démarche permettra de s'assurer d'une part que l'ensemble de l'information disponible sur le site a pu être mobilisée, d'autre part que la synthèse de ces données et les propositions présentées recueillent l'assentiment des groupes de travail.

A l'issue de ces différentes étapes d'élaboration-validation techniques, chacune des phases énumérées ci-dessus fera l'objet d'un examen par le Comité de pilotage qui, après modifications éventuelles des documents soumis, aura en charge la validation de ces derniers.

Les propositions de planning de réunions de ces deux instances sont indiquées dans le projet de tableau de bord présenté en annexe.

3.3 - Outils de communication

Outre la diffusion systématique des divers comptes-rendus de réunions des groupes de travail et du Comité de pilotage, une lettre d'information destinée à informer largement sur l'état d'avancement du document d'objectif sera rédigée à l'usage du public. Elle reprendra de manière synthétique les principales étapes du projet en cours de réalisation et informera sur leur état d'avancement. Trois numéros sont prévus sur une période d'environ 24 mois.

- **Résultats attendus :**

- *un tableau de bord*
- *un calendrier de réunions de travail (groupes thématiques + Comité Pilotage)*
- *la diffusion systématique des comptes- rendus*
- *une lettre d'information grand public (3 numéros)*

4 - Rédaction du document final

4.1 - Document de synthèse

Ce document mettra en évidence les caractéristiques majeures du site, tant au plan biologique que des activités humaines, illustrées notamment sous forme de cartes, tableaux et fiches de synthèse. Il résumera les prescriptions de gestion et propositions d'actions localisées, y compris avec leur évaluation financière en identifiant pour chacune les acteurs concernés.

La clarté et la concision de sa rédaction seront particulièrement soignées ; un lexique des principaux termes et notions techniques et scientifiques utilisés complètera utilement le rapport. Un atlas cartographique sera également joint.

Le Parc national prévoit en outre la réalisation d'une plaquette grand public reprenant les grandes lignes du document de synthèse.

4.2 - Document de compilation

Seront rassemblés dans un premier tome de ce document :

- l'ensemble des résultats d'inventaires qualitatifs et quantitatifs (habitats naturels et espèces) ;
- le détail par individus -ou groupes d'individus- d'habitats naturels et d'habitats d'espèces, des données relatives à l'état de conservation actuel, son évolution prévisible, la nature des causes d'évolution négative ou positive ;
- les fiches synthétiques de description des différents habitats ;
- l'ensemble des données socio-économiques servant à l'analyse du site,
- les propositions d'action de gestion par individus -ou groupes d'individus- d'habitats naturels et d'habitats d'espèces ;
- l'ensemble des cartes relatives aux cinq domaines ci-dessus.

Un second tome comprendra l'ensemble des pièces administratives officielles ainsi que l'ensemble des comptes-rendus des réunions des diverses structures mises en place (Comité de Pilotage, groupes de travail).

L'ensemble des contacts pris au cours de l'étude ainsi que les contributions de personnes et d'organisme seront mentionnés.

- **Résultats attendus :**

- *un document de synthèse (y compris atlas cartographique) ;*
- *une plaquette grand public ;*
- *un document de compilation (y compris annexes cartographiques).*

ANNEXE I-3 :

LE CALENDRIER DES ENTRETIENS INDIVIDUELS

Nom	Fonction	Date de l'entretien
Madame MUR	Présidente de l'APPMA de la vallée d'Aure	11/06/07
Monsieur VIDAL	Président de la Société de chasse d'Aragnoet	11/06/07
Monsieur VERGEZ Jean	Société des Chasseurs barégeois	7/07/07
Monsieur LARROZE-LAUGA	Président de l'association « Pêcheurs barégeois »	21/02/08
Madame Christine LOO et Monsieur PALASSET Pierre	Commission syndicale de la vallée de Barèges	08/04/08
Monsieur BOYRIE Matthieu et Melle Claire ACQUIER	Commission syndicale de la vallée de Barèges, Mairie de Gèdre	29/04/08
Messieurs Jean BRUN, Jean-Michel ISOART, Jean-Michel COUSTARAT, Jean ESQUERRE, Madame Catherine BRAU NOGUE	Les maires de Cadeilhan-Trachère et de Vignec Le Président du groupement pastoral d'Aspin Aure Le Président du groupement pastoral de Vignec-Cadeilhan-Trachère, CRPGE	02/05/08
Monsieur ABAD et Monsieur Marc DELACOSTE	Fédération de pêche des Hautes-Pyrénées	15/05/08

Entretiens et groupes de travail pastoralisme (2005/2008)

Vallée des Gaves

Secteurs	Interlocuteurs	dates entretiens et commentaires
Barrada Rabiet	Jean-Paul Laplagne et son fils, éleveurs à Boô-Silhen (GAEC dehts Caïns)	6 mars 2008 à Bôo-Silhen (CBN)
	Roudet Jean-Claude , ancien éleveur, son épouse , sa belle-fille et son fils Philippe éleveur à Pragnères	4 avril 2008 à Pragnères (G. Uzabiaga, Cl. Acquier, CBN)
Campbielh	Lassale-Carrère Thérésia et son fils Christian , éleveurs à Gèdre, propriétaires à Campbielh	2 août 2007 à Campbielh (E. Sourp, CBN)
	Labit-Hourcadet André , éleveur à Gèdre, propriétaire à Campbielh (+son frère)	
	Crampe Jean-Louis et son fils Raymond , éleveurs à Gèdre, propriétaires à Campbielh	15 mars 2008 en mairie de Gèdre (JG. Thiebault, Cl. Acquier, CBN)
	Labit Gilbert , éleveur à Gèdre, propriétaire à Campbielh	
	Subercaze F. et son frère, propriétaires de granges et de terrains à Campbielh	

Secteurs	Interlocuteurs	dates entretiens et commentaires
Camplong Aguilhous	Jouanolou Philippe , éleveur à Bénac	4 mars 2008 à Bénac (CBN)
	Mascaras Laurent , éleveur à Orincles	7 mars 2008 à Orincles (Cl. Acquier, CBN)
	M. Tarrieu , son épouse exploitante à Tarbes (Montgaillard ?)	24 août 2005 aux Aguilhous (CBN)
tous secteurs	Christine Lôo et Pierre Palasset , permanents CSVB	12 juillet 2007 à Sassis (G. Uzabiaga, Cl. Acquier, E. Sourp, CBN) 8 avril 2008 à Sassis (G. Uzabiaga, Cl. Acquier, E. Sourp, CBN)
	Mathieu Boyrie , syndic CSVB	29 avril 2008 (G. Uzabiaga, Cl. Acquier, E. Sourp, JG. Thiebault, CBN)
	G. Uzabiaga, Jean-Paul Domec , gardes PNP secteur de Luz	divers échanges et entrevues (terrain , réunions, comités de pilotage...)
	Jacques Peres, Raymond Bayle, Georges Chourret , élus et syndics CSVB	
	Claire Acquier , animatrice N 2000 Gèdre	

Vallée d'Aure

Secteurs	Interlocuteurs	dates entretiens et commentaires
Bugatet - Traouès	Eric Maupomé-Péclosé , éleveur et Président du GP d'Aragnouet, sa mère et son oncle Claude Péclosé	16 mai 2007 au Plan d'Aragnouet (E. Sourp, CBN) + diverses entrevues (COPILs, CRPGE)
	Stéphane Caumont , berger à Bugatet - Traouès (2007)	27 septembre 2007 au Plan d'Aragnouet (CBN)
	Henri Vrillau , éleveur transhumant à Lortet (2007)	diverses entrevues (CRPGE)
	Barthélémy Rotgé , éleveur à Bazordan	8 septembre 2006 (CBN)
	Stéphane Tourné , berger à Bugatet - Traouès (2005)	17 août 2005 (CBN)
	Jérôme Soufflet , éleveur à Ju-Belloc (2005 / 2006)	8 septembre 2006 (CBN)
Badet	Jean Esquerre , éleveur à Cadeilhan Président association agro-pastorale de Cadeilhan-Trachère Président CS Cadeilhan Trachère	16 mai 2007 à Cadeilhan-Trachère (E. Sourp, CBN) 19 septembre 2007 à Badet (CBN) 2 mai 2008 à Cadeilhan Trachère (E. Sourp, CBN)
	Patrice Coustallat , éleveur bovins à Vignec et Président du GP de Vignec	31 janvier 2008 à Vignec
	Frédéric Possinot , berger à Badet	30 septembre 2005 à Badet 19 septembre 2007 à Badet

Secteurs	Interlocuteurs	dates entretiens et commentaires
	MM. Fourcade, Lhez, Esquerre, Arberet, Bazerque , éleveurs ovins (Badet)	19 septembre 2007 à Badet
	Jean-Michel Isoart , maire de Vignec	31 janvier 2008 à Vignec (I. Caperaa, CBN) 2 mai 2008 à Cadeilhan Trachère (E. Sourp, CBN)
	Jean-Michel Coustallat , Vice Président CS Cadeilhan Trachère	2 mai 2008 à Cadeilhan Trachère (E. Sourp, CBN)
	Jean Brun , maire de Cadeilhan Trachère	
Estarragne Cap de Long	Jean FONTAN , Pdt du GP d'Aspin-Aure et son fils Michel , éleveur	16 mai 2007 à Aspin-Aure (E. Sourp, A. Sallent, CBN)
	Jean Fourtine , maire d'Aspin-Aure	20 février 2008 à Aspin (CBN)
tous secteur s	Jean-Pujo, Laurence Manhès, Didier Moreilhon , gardes PNP secteur d'Aure	divers échanges et entrevues (terrain , réunions, PNP)

ANNEXE I-4 :

LES COMPTES RENDUS DES REUNIONS DES COMITES DE PILOTAGE

Site Natura 2000 n° FR7300928 « Pic Long-Campbieilh »

COMITE DE PILOTAGE

COMPTE RENDU DE REUNION N°1

11-05-2005 (mairie de Gèdre)

Participants

M. BRICAULT P.	Parc National des Pyrénées – chef service patrimoine naturel
M. BAYLE R.	Président de la Commission Syndicale de la vallée de Barèges
Mme BRAU-NOGUE C.	CRPGE 65/PNP
Mme CADARS DURAND	Parc National des Pyrénées / Conservatoire Botanique Pyrénéen
M. CASTAGNE B.	DDE subdivision des Gaves Argelès
M. CRAMPE M.	ONCFS 65
M. FILY M.	DDAF 65
M. LEHIMAS P.	DIREN Midi-Pyrénées
M. LESCOULES	Maire de Luz
M. PACOUIL A.	ONF, agence Tarbes
M. PRISSE M.	Maire de Gèdre
M. SAGNES R.	Chasseurs Barégeois, Pêcheurs Barégeois
M. SOUMBO E.	Sous-préfet d'Argelès-Gazost
M. TROUVE A.	EDF GEH Adour et Gaves
M. THION N.	Fédération de chasse 65
M. UZABIAGA G.	Parc National des Pyrénées – garde moniteur, Luz

Suite à l'accueil des participants par M. le maire de Gèdre, M. le Sous-Préfet présente l'objet de cette première réunion du comité de pilotage. Il s'agit de la réunion d'installation du comité de pilotage du site Pic Long-Campbieilh. Il ajoute que ce site concerne la vallée de Luz et la vallée d'Aure.

M. le Sous-Préfet rappelle que selon les derniers textes, la présidence du comité de pilotage est à confier à un élu. Etant donné que les élus de la vallée d'Aure ne sont pas présents à ce jour, il propose d'initier une réunion avec le Sous-Préfet de Bagnères de Bigorre ainsi que les élus des deux vallées pour l'élection d'un président.

Il rappelle que le président sera appuyé dans sa mission par les services de l'Etat.

Il transmet la parole à l'opérateur pour sa présentation.

Mme DURAND rappelle tout d'abord des notions concernant la Directive Habitats ainsi que la démarche Natura 2000. Elle précise ensuite les caractéristiques du site Pic Long-Campbieilh ainsi que les éléments qui ont conduit à la désignation du site (22 types d'habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires, 4 espèces animales et 2 espèces d'intérêt communautaire, selon le formulaire standard européen). Enfin, elle présente la démarche qui sera adoptée par

l'opérateur pour l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB). La première phase correspondra à l'état des lieux biologique et des activités humaines, la deuxième étape au diagnostic écologique et propositions d'actions et la troisième étape à la validation du DOCOB. Elle ajoute que pour chacune des étapes des réunions de travail ainsi que des entretiens individuels seront réalisés. Afin de constituer les listes d'invitation, elle demande aux membres du comité de pilotage de transmettre à l'opérateur PNP les coordonnées des acteurs du site concernés par les différentes thématiques. Pour cela, une feuille d'inscription est présente dans chacun des dossiers distribués en séance. Elle propose également que ces feuilles d'inscription, accompagnées d'une carte de localisation du site, soient mise à disposition dans les trois mairies concernées par le site : Aragnouet, Gèdre et Luz, de telle sorte que les acteurs locaux puissent s'inscrire. Elle termine son exposé par la présentation du calendrier prévisionnel.

M. le Sous-Préfet avec l'accord des différents membres du comité de pilotage considère que les éléments présentés sont validés.

Il ajoute que M. SERRE, qui n'a pas pu assister à cette réunion, a envoyé un courrier à la Sous-Préfecture pour souligner l'intérêt du site pour le Gypaète barbu.

M. THION souligne qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre la Directive Oiseaux qui est traitée dans les ZPS et le cas du site Pic Long-Campbielh qui est un site Directive Habitats. De plus, il souligne qu'il existe un plan de restauration Gypaète qui permet de travailler sur cette problématique.

M. LEHIMAS souligne que dans la mission qui a été confiée à l'opérateur PNP concernant ce site, seul un travail d'inventaire biologique comprenant notamment les oiseaux a été demandé. Il n'a pas été demandé de traiter de diagnostic ni de propositions d'actions concernant les oiseaux. Il ajoute qu'à l'issue de la phase d'inventaire, si le comité de pilotage souhaite que les travaux soient poursuivis en matière de diagnostic, enjeux et propositions d'actions alors la décision lui appartient.

M. FILY précise que si le comité de pilotage souhaitait aller plus loin, on entrerait en effet dans une démarche Directive Oiseaux et dans ce cas une nouvelle commande serait à passer avec l'opérateur.

M. le Sous-Préfet conclut que l'on n'est pas, en effet, dans une dynamique ZPS et que le travail de l'opérateur en matière d'oiseaux se cantonnera à la phase d'inventaire.

M. le maire de Luz demande des précisions concernant la composition du comité de pilotage.

M. FILY précise qu'il est constitué de telle sorte que chaque collège soit représenté (collège des élus, collège des représentants des gestionnaires, collège des associatifs et usagers, collège des représentants des propriétaires, collège des services techniques et d'Etat). Concernant les propriétaires, il demande à la commune de Gèdre de bien vouloir transmettre les coordonnées des représentants de chacune des zones de propriétés privées (Barrada, Campbielh et Héas).

M. le Sous-Préfet lève la séance à 15h15.



Site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh »

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE du jeudi 8 mars 2007 à Piau-Engaly

Participants : Mmes BRAU-NOGUE C. (CRPGE 65), CASTERET M. (*mairie Aragnouet*), MM. ADISSON M. (DDAF 65), BONNEAU L. (PN Pyrénées), LEHIMAS P. (DIREN Midi-Pyrénées), MAUPOME-PECLOSE E. (G.P. Aragnouet), PENIN D. (PN Pyrénées), PERES J. (*Mairie Luz St Sauveur et C.S. vallée de Barèges*), SANS D'AGUT C. (*mairie Aragnouet*), SENTILLES J. (ONCFS 65), SOUMBO E. (Sous-Préfet Argelès), SOURP E. (PN Pyrénées)

Suite à l'accueil des participants par Mme CASTERET Monique, adjointe au Maire d'Aragnouet, M. le Sous-Préfet présente l'objet de cette deuxième réunion du comité de pilotage et évoque le souci de décentraliser les sites des réunions entre les 2 vallées concernées. Il s'agit aujourd'hui de discuter et valider la première partie de la phase I de l'élaboration du Docob, à savoir l'inventaire des habitats et des espèces. Il rappelle par ailleurs que selon la loi sur le développement des territoires ruraux, la Présidence du comité de pilotage peut être confiée à un élu. Une première réunion avec les élus s'est tenue récemment pour faire émerger une candidature.

Rappels sur l'état d'avancement du programme

M. LEHIMAS rappelle le contexte de la mise en œuvre de Natura 2000 dans les Hautes-Pyrénées. A ce jour, 13 sites sur 22 ont validé leur Docob. 6 sont en cours d'élaboration.

Pour notre site, la validation est envisagée au plus tard au printemps 2008. Initialement la validation du Docob était prévue à l'automne 2007. Mais, compte tenu des mouvements de personnels au niveau de son service scientifique, le Parc national des Pyrénées, a demandé une prolongation afin de permettre la réalisation complète du Docob. Ce retard n'est pas préjudiciable. Trois autres comités de pilotage suivront pour valider successivement le diagnostic socio-économique, les propositions de mesures de gestion et enfin le Docob.

Point sur la Présidence du comité de pilotage

M. LEHIMAS rappelle que la présidence du comité de pilotage peut être transférée aux élus locaux depuis 2005. De nombreuses présidences de sites sont assurées aujourd'hui par des élus. Suite à la première réunion évoquée par M. le Sous-Préfet, d'autres débats devront permettre d'obtenir des élus un candidat pour la présidence du comité de pilotage lors de la prochaine réunion du comité de pilotage du site.

Présentation de l'inventaire des habitats et des espèces

La présentation est réalisée par David PENIN (cf. copie du Power Point jointe au compte-rendu)

Certains élus font part du souhait de disposer d'une carte du site dont ils ne connaissent pas toujours les contours.

M. PERES demande des précisions sur le Formulaire Standard de Données (FSD.)

M. LEHIMAS indique que le FSD est une pièce importante dans la désignation du site. C'est la fiche d'identité qui accompagne la carte du site.

Présentation de l'activité pastorale

La présentation est réalisée par Mme BRAU-NOGUE (cf. copie du Power Point jointe au compte-rendu)

Mme BRAU-NOGUE précise qu'une amorce d'état des lieux des usages a été réalisée et qu'une rencontre exhaustive des éleveurs sera effectuée au printemps. C'est une montagne difficile mais de qualité d'un point de vue valeur pastorale : seulement 15 % est accessible aux bovins. La pratique de la fauche est très fragilisée.

M. ADISSON : Y a-t-il des chevaux sur le site ?

M. PERES : Avant il y en avait, mais du fait des problèmes de cohabitation avec les éleveurs, il n'y en a presque plus.

M. SOURP : A-t-on une idée de la surface du site qui est en déprise et qui pose problème par rapport à un objectif de conservation des habitats ouverts ?

Mme BRAU-NOGUE précise que les bas de versants sont principalement concernés ainsi que certains secteurs de haute altitude peu accessibles.

M. LEHIMAS indique que l'état des lieux doit être complété sur l'aspect loisirs. Par ailleurs, même si nous ne sommes pas directement concernés par la Directive Oiseaux sur ce site, il faut apporter un complément sur les oiseaux.

M. le SOUS-PREFET demande si l'on peut valider maintenant l'état des lieux concernant les habitats et les espèces ou bien faut-il attendre qu'il soit complet ?

M. LEHIMAS indique qu'il serait logique de valider l'ensemble de l'état des lieux au prochain comité de pilotage.

M. BONNEAU précise que la validation de l'ensemble de l'état des lieux et du diagnostic des enjeux pourrait être réalisée fin juin lors de la présentation au prochain comité de pilotage.

M. le SOUS-PREFET demande s'il ne serait pas souhaitable de comparer les enjeux socio-économiques avec un site voisin.

M. BONNEAU ajoute qu'il serait intéressant que la comparaison soit réalisée en étroite collaboration avec les éleveurs.

M. LEHIMAS indique aux élus qu'il est important que les administrés soient prévenus que la démarche est en cours et que l'opérateur sera présent sur le terrain.

M. SANS D'AGUT indique que les éleveurs de la commune d'Aragnouet se comptent sur les doigts de la main dont un est très âgé. L'état des montagnes ne permet plus à certains endroits de réinstaller des bovins ou des ovins. C'est un gros problème.

M. MAUPOME-PECLOSE souligne qu'il conviendrait d'envisager un regroupement des éleveurs en association pastorale et que les élus soutiennent la démarche.

M. LEHIMAS indique que Natura 2000 peut être l'occasion de trouver des solutions à des problèmes anciens. Le travail de diagnostic de l'activité pastorale peut être une opportunité pour remettre à plat les enjeux et les priorités.

Mme BRAU-NOGUE précise que nous sommes sur un secteur difficile à cause de l'altitude et des pentes fortes. Par ailleurs la filière ovine est en crise. Cependant il y a une volonté forte de faire des choses et encore un certain dynamisme. Le problème du foncier reste aussi à régler.

Mme CASTERET indique qu'il faudrait profiter de l'opportunité de l'état des lieux pour réunir les acteurs et voir ce que l'on pourrait faire pour trouver une solution.

Relevé de conclusion

La prochaine réunion du comité de pilotage est fixée au **20 juin prochain à 10h**. Le lieu sera précisé ultérieurement. Elle aura pour objet de présenter, pour validation, un état des lieux plus complet. Le Parc devra réaliser d'ici là un complément sur le volet faune (oiseaux) et sur les aspects socio-économiques.

De son côté, Mme C. BRAU-NOGUE rencontrera les acteurs du pastoralisme pour finaliser l'état des lieux pastoral.



Site Natura 2000 « Pic Long- Campbieilh »
COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE
du lundi 17 décembre 2007 à Gèdre

Participants : Mme ROULAND-BOYER H., Sous-préfète Argelès,
Mme ACQUIER C., animatrice de la Mission Natura 2000 Gèdre,
M. BEAUFILS B., PN Pyrénées,
Mme BRAU-NOGUE C., CRPGE 65,
M. CHOURRE G., mairie Gèdre,
M. CASTAGNE B., DDE UT du Pays des Gaves,
M. CORRIOL G., Conservatoire Botanique Pyrénéen,
M. FILY M., DDAF 65,
M. VERGEZ J., Chasseurs barégeois,
M. LEHIMAS P., DIREN Midi-Pyrénées,
M. PERES J., Mairie Luz St Sauveur et C.S. vallée de Barèges,
M. SOURP E., PN Pyrénées,
M. THION N., Fédération Départementale de la chasse 65,
M. UZABIAGA G., PN Pyrénées.

Mme la Sous-Préfète présente l'objet de cette troisième réunion du comité de pilotage. Il s'agit aujourd'hui de discuter et valider les phases I et II de l'élaboration du Docob, à savoir l'inventaire des habitats et des espèces, l'inventaire des activités socio-économiques ainsi que l'analyse et la hiérarchisation des enjeux.

M. LEHIMAS rappelle le contexte de la mise en œuvre de Natura 2000 dans les Hautes-Pyrénées et fait état d'un problème technique qui n'a pas permis de convoquer l'ensemble des membres du comité de pilotage.

M. SOURP rappelle l'historique du site. La validation du Docob est envisagée au plus tard au mois de mai 2008. Deux autres comités de pilotage suivront pour valider successivement les propositions de mesures de gestion (fin février-début mars) et enfin le Docob (fin mai).

Présentation des inventaires et de l'analyse des enjeux

La présentation est réalisée par Catherine BRAU-NOGUE (partie pastorale) et Eric SOURP (cf. copie du Power Point jointe au compte-rendu).

M THION réagit à la présentation de l'inventaire des oiseaux. Il indique que d'après lui ce travail va au-delà de ce qui est demandé dans le cadre de la Directive Habitat et que l'on ne doit pas faire référence aux ZPS.

M. SOURP indique que ce travail a été réalisé dans le cadre de l'inventaire des enjeux biologiques relevant principalement de la Directive Habitat. Cependant, certaines espèces (oiseaux, plantes) ne relevant pas de la Directive, mais présentant un enjeu patrimonial important ont tout de même été inventoriées en vue de les porter à connaissance des membres du Copil. L'enjeu est évalué au regard de références de protection ou de statut existant au niveau national (protection nationale, liste rouge, etc...) ou européen (statut au regard de conventions ou directives) et des notions de rareté et d'endémisme. C'est le Copil qui décidera de la suite qui sera éventuellement donnée en terme de traduction d'actions de gestion.

M. PERES s'interroge sur l'importance de cet enjeu alors que sur la carte présentée beaucoup de sites de nidification sont en limites du site.

M. FILY indique que certaines prairies de fauche du secteur de Campbielh pourraient faire l'objet de convention avec l'Etat comme cela se fait pour les prairies de fauche d'autres secteurs.

M. PERES ajoute que la contractualisation nécessite un engagement écrit qui rebute certains agriculteurs. Par ailleurs le problème de l'accès est déterminant dans le maintien de ces pratiques.

Le débat se poursuit longuement sur les autres secteurs pastoraux présentant des problèmes d'éloignement et de sous-utilisation (Bugarret-Crabounouse, Barrada). Les quartiers de Bugarret-Crabounouse sont évoqués comme des quartiers très difficiles et d'accès problématique. L'activité pastorale y est très fragile du fait de la présence d'un seul exploitant. Le Barrada est largement sous-exploité ou en voie d'abandon (versants).

M. UZABIAGA précise que la rive droite du Barrada est encore partiellement pâturée sur les crêtes par les troupeaux de MM. Destrade et Laplagne. Cependant tout le Barrada, y compris la rive droite, souffre de sous-pâturage par les transhumants ovins.

Par contre dans le vallon de Campbielh, le pont de la Mazou permettant un accès aux prairies de fauche, est en très mauvais état.

M. CORRIOL trouve que l'enjeu écologique très important de la forêt du Barrada n'est pas assez mis en évidence. Ce secteur mériterait d'être mis en réserve biologique dirigée ou intégrale.

M. SOURP ajoute que cette forêt est sûrement une des plus intéressantes du territoire du Parc. Elle présente sans doute du fait de son inaccessibilité les caractères d'une forêt à très forte naturalité (pas d'intervention de gestion depuis longtemps sur certains secteurs) avec une très grande richesse écologique en insectes et mousses notamment. C'est un des secteurs majeurs qui apparaît pour l'instant dans la hiérarchisation des enjeux en position 3 mais qui pourra être relevé en fonction des discussions ultérieures. Elle pourra faire l'objet d'une gestion particulière (poursuite de la non-intervention) ou de la mise en œuvre d'un statut de protection après discussion et accord avec le propriétaire.

M. UZABIAGA indique qu'il faut être prudent par rapport à l'impact de la gestion forestière sur le Tétrás. L'affirmation « Impact de l'exploitation peu important » doit être relativisée. Par ailleurs il existe une activité assez importante de pratique de raquette sur le secteur du col de la Ripeyre.

M. JORGEZ ajoute que cette activité peut avoir un impact sur le Grand Tétrás dans ce secteur.

M. LEHIMAS précise que concernant les oiseaux, même si ce site paraît éligible à la Directive Oiseaux, il n'est pas prévu en l'état actuel des choses d'enclencher une démarche d'intégration du site dans cette Directive par le biais d'un classement en ZPS. Le contexte cynégétique n'est pas mûr pour l'instant. Il ajoute que concernant le prochain Copil, il souhaite qu'il puisse avoir lieu vers le 15 février avant la période de réserve. Il demande aux services du PNP de modifier le power point en fonction des remarques réalisées pendant le Copil et de l'envoyer rapidement à l'ensemble des membres pour avis et remarques notamment pour les membres non présents.

M. FILY intervient dans le même sens en résumant l'historique des engagements institutionnels relatifs à la Directive Oiseaux à l'attention des personnes récemment arrivées sur le département ou abordant le dossier uniquement du point de vue local. Face aux inquiétudes de la Fédération départementale des chasseurs concernant les restrictions à l'exercice de la chasse en ZPS, il a été décidé par le Préfet lors d'un comité départemental Natura 2000 d'attendre l'aboutissement de l'application de cette directive sur deux sites : cirque de Gavarnie et lac de Puydarrieux pour en tirer conjointement les enseignements et éventuellement envisager d'autres territoires d'application. A ce jour, les deux docob oiseaux sont validés (dernier en mars 2007). L'animation de la ZPS de Gavarnie, zone contiguë du site « Pic long - Campbielh » débute depuis quelques semaines et il convient, selon lui, d'en attendre les premiers résultats concrets avant d'envisager d'en faire bénéficier d'autres territoires si les avantages sont bien perçus par tous. En conclusion, nous avons entendu lors de ce comité de pilotage, que « Pic Long – Campbielh » est riche du point de vue ornithologique et qu'il serait opportun de prendre en compte explicitement cette richesse dans la gestion des habitats naturels forestiers ou de landes. Pour autant, la question de l'opportunité d'une démarche relevant de la DO n'est pas d'actualité.

M. SOURP précise qu'il paraît difficile de faire le Copil avant fin février et que la présentation modifiée sera envoyée début janvier.

Relevé de conclusion

La prochaine réunion du comité de pilotage sera fixée ultérieurement. D'ici là des groupes de travail seront réunis pour travailler sur la finalisation des enjeux et la définition d'actions à engager dans le cadre du Docob. Plusieurs groupes seront constitués pour les enjeux pastoraux en favorisant une approche par grand secteur pastoral du site. Au moins un autre groupe de travail sera constitué sur les aspects usages (chasse, tourisme) du site et enjeux liés à l'eau.

Site Natura 2000 « Pic Long-Campbielh »

COMPTE-RENDU DU COMITE DE PILOTAGE du 10/04/2008 à Aragnouet Validation des fiches action

Participants :

Mme ACQUIER, mairie de Gèdre
Mme MANHES, PNP
Mme BRAU – NOGUE, CRPGE
Mme MICHOU – SAUCET, PNP
M. MAPOUE – PECLOSE, Groupement pastorale Aragnouet
M. LEHIMAS, Chargé de mission – DIREN Midi – Pyrénées
M. VIDAL, Fédération des chasseurs Hautes – Pyrénées
M. THION, Fédération des chasseurs Hautes – Pyrénées
M. VERGEZ, Chasseurs Barégeois
M. DELACOSTE, Fédération de pêche Hautes – Pyrénées
M. ROTGE, ONCFS Hautes – Pyrénées
M. QUILES, ONF Hautes – Pyrénées
M. PERES, CSVB
M. COUSTALAT, GVA Vallée d'Aure et groupement pastoral Vignec
M. ESTRADÉ, adjoint maire Aspin – Aure
M. SANS D'AGUT, adjoint maire Aragnouet
M. SOURP, PNP
M. THIEBAULT, PNP
M. ADISSON, DDAF Hautes – Pyrénées
M. MAUPEUX, adjoint maire Gèdre

M. LEHIMAS rappelle le contexte de cette réunion. Il s'agit de discuter et de valider les fiches action présentées lors de cette réunion. La validation du DOCOB se réalisera au plus tard courant mai 2008.

M. PERES intervient au nom du CSVB. La commission syndicale souhaite étudier les fiches en détail avant de les valider. Pour cela, M. PERES demande un délai supplémentaire et propose une nouvelle réunion dans les semaines à venir.

M. COUSTALAT s'étonne de ne pas voir la commission syndicale de Cardeilhac – Trachère représentée à cette réunion.

Suite à ces problèmes de communication, M. SOURP propose d'organiser une réunion avec la commission syndicale de la vallée de Barèges, la commission syndicale de Cardeilhac – Trachère et la mairie de Gèdre.

M. SANS D'AGUT souhaite la bienvenue à l'ensemble des acteurs de la réunion à la mairie d'Aragnouet.

Fiches pastoralisme

La présentation de ces fiches est réalisée par Mme BRAU – NOGUE. Vue l'importance des enjeux pastoraux sur le site, toutes les fiches passent en priorité 1 avec quelques actions considérées comme secondaires.

♦ P1

Le site d'Espade – Estragna, en priorité 2 initialement, passe en priorité 3. En effet, ce secteur est difficile d'accès, seuls les ovins peuvent l'occuper. Il est préférable de cibler les actions sur le fond du cirque d'Eres Lits.

♦ P2

M. PERES intervient et précise qu'il est nécessaire de faire une piste pour le maintien des activités agropastorales sur le secteur de Campbielh.

M. MAUPEUX explique que la création d'une piste pourrait profiter aussi à l'exploitation forestière et à un meilleur accès à un bassin d'eau potable. Cependant, pour des raisons budgétaires, le projet ne peut débuter avant 3 ans.

M. THIEBAULT rappelle qu'il faut engager rapidement des discussions pour faire avancer le dossier.

M. VERGEZ préfère une piste à vocation pastorale et forestière.

Une question se pose pour le déchargement des animaux au niveau du pont de Peyregnet. Il est urgent d'aménager un parc de chargement mixte pour la sécurité des hommes et des animaux (action P2 – G1). Etant en dehors du site Natura 2000, il sera possible de financer l'aménagement avec des crédits hors Natura 2000 (voir notamment avec le PNP).

♦ P3

M. SOURP précise le problème récurrent de la dégradation du sentier de l'Aguilha par le bétail et de la restauration quasi annuelle de ce même sentier par le PNP.

Mme ACQUIER précise que la proposition de restauration de la Hourcade n'a pas reçu un accueil favorable des éleveurs car nécessité d'élargir le tracé et problème de propriété privée.

M. ADISSON pense que le sentier de l'Aguilha est améliorable.

♦ P4

M. MAPOUE – PECLOSE indique que le porteur de projet sur le vallon de Badet devrait être la commission syndicale de Cardeilhan – Trachère.

♦ P6

M. ESTRADÉ précise que l'activité agricole d'Aspin n'a pas reculé ; l'élevage ovin à basculé vers l'élevage bovin. De plus, M. ESTRADÉ demande des informations sur le taux de financement pour les héliportages, la restauration des cabanes, etc...

M. LEHIMAS répond qu'il existe des taux de financement indicatifs qui sont, à ce jour, en cours de révision.

Fiches action Habitats

♦ H1

Dans la présentation de la fiche, M. THION trouve qu'il est préférable de prendre la faune dans sa globalité.

M. LEHIMAS précise que le projet de réserve biologique forestière dirigée n'est qu'une éventualité.

Fiches action fréquentation/ tourisme

♦ F2

M. VIDAL demande à ce qu'il soit précisé le passage dangereux du sentier de Cap de Long. Ce passage serait entre la carrière de Cap de Long et la première montée.

Fiches action espèces

♦ E8

M. DELACOSTE trouve dommage de faire un inventaire sans les poissons. Il serait intéressant de caractériser les populations de poissons au niveau du vallon de Cap de Long qui n'a pas ou peu subi d'alevinage.

Fiches action animation

♦ A

M. ADISSON précise qu'il faudrait ajouter l'action animation et élaboration de la charte Natura 2000 dans la fiche action « animation ».

Conclusion

M. LEHIMAS conclut en précisant que, exceptés les fiches actions pastorales et H4, les fiches actions sont considérées validées à la fin de ce comité de pilotage. Les fiches action pastorales seront renvoyées à tous les acteurs de la réunion dès la semaine 14 avril.

ANNEXE II-1 :

LA FICHE DE PROSPECTION ET SA NOTICE EXPLICATIVE



Les Pyrénées

Parc National

FICHE PROSPECTION HABITAT

Pic Long - Campbielh (FR7300928)

Niveau de prospection

R ☐ Relevé(s), ☐ Nombre

T ☐ Prospection sans relevé

J ☐ Rattachement sans passage

Prospection :

N° d'unité : N° carte 10 000e :
Date de l'observation : 2004 Observateur :
Lieu-dit :

Description de l'habitat ou de la mosaïque :

Formation superficielle : Altitude minimale :
Altitude maximale :
Test HCl : pos neg Surface > 2500 m² Oui Non
Exposition
Pente
Topographie : Terrain plat ☐ Haut de versant ☐ Dépression ☐
Sommet vif ☐ Mi-versant ☐ Croupe ☐
Escarpement ☐ Replat ☐ Combe ☐
Sommet arrondi ☐ Bas de versant ☐ Falaise ☐
Géomorphologie : Affleurement rocheux ☐ Berge de torrent ☐ Couloir d'avalanche ☐
Eboulis grossiers ☐ Moraine ☐ Lapiatz ☐
Eboulis fins ☐ Fissure, faille ☐ Autre ☐
Remarques :

Eau

Hydrographie : cours d'eau rapide ☐ ruisselets ☐ suintements ☐ cascades ☐ bras morts ☐
de surface : cours d'eau lent ☐ sources, resurgences ☐ ruisseaux ☐ mare ☐ lacs ☐
Physionomie des cours d'eau : rectiligne ☐ méandrage ☐ tressage ☐
Stade de comblement du lac : 1 2 3 4
Alimentation en eau : T L S F O pH :

Le sol :

ss-unité 1 ss-unité 2 ss-unité 3 ss-unité 4
pH :
Texture apparente Indéterminé Equilibré Argileux Limoneux Sableux Tourbeux
Numéro de la ss-unité
Charge en cailloux : Absence Faiblement pierreux Moyennement pierreux Très pierreux
Neige O N

Caractérisation de la structure de l'habitat ou de la mosaïque

Nombre de sous-unités dans la mosaïque :

	ss-unité 1	ss-unité 2	ss-unité 3	ss-unité 4
% d'occupation de l'unité				
% de recouvrement par strate :				
- roche affleurante, pierres...				
- sol nu				
- strate muscinale				
- strate herbacée				
- formation ligneuse < 0,5m				
- formation ligneuse de 0,5 à 2m				
- formation ligneuse de 2 à 4m				
- formation ligneuse de 4 à 12 m				
- formation ligneuse > 12 m				

Rattachement de l'habitat à un Code CORINE Biotope :

Code :
Inventaire :
Présence d'un horizon OH :
Remarques sur l'attribution du code (préciser le n° de ss-unité) :

Activités :

zone pastorale :
Présence de nitrophiles :
Présence d'excréments :
Abroutissement :

Présence de bétail :

Type de bêtes :

Intensité de l'activité pastorale :

Activité touristique :

Remarques sur les activités (précisez la sous unité) :

Facteurs d'influence :

Altération du sol par le bétail :
Elargissement sentes / bétail :
Multiplication sentes / bétail :
Feux pastoraux :
Abroutissement sélectif :
Espèces indicatrices /piétinement :

Présence de LB :
Semis, jeunes pieds LB :
Pb sanitaire / développement LB :

Présence de LH :
Semis, jeunes pieds LH :
Pb sanitaire / développement LH :

Herbacées colonisatrices :
Espèces acidiphiles sur pel. calcicoles :

Elargissement des sentiers :
Multiplication des sentiers :
Feux touristiques :
Bivouac :

Remarques donnez le n° de ss-unité

Etat de l'unité / Menaces et dynamique :

Menaces :

Eutrophisation :
Comblement :
Assechement :

Colonisation LH :

Espèces concernées :

Colonisation LB :

Espèces concernées

Envahissement par herbacée :

Espèces concernées

Sur-utilisation pastorale :

Surfréquentation touristique :

Dégradations par l'érosion :

Remarques sur les menaces réelles

Remarques sur les menaces potentielles

Sens d'évolution :

Etat de conservation

Remarques :

Remarques supplémentaires (croquis, données faunistiques, floristique)

NOTICE EXPLICATIVE DE LA « FICHE PROSPECTION HABITAT »

Cette notice donne quelques informations sur les rubriques de la « fiche prospection habitat ». Ces informations doivent être connues avant le début de la prospection.

* Prospection :

-L'observateur attribue un n° à l'unité qu'il a *déterminé* avec les lettres correspondant aux formations qu'il a en charge.

ex : GZH 1 : 1ere zone homogène identifiée appartenant aux zones humides (GZH 2 pour la 2ème zone homogène identifiée appartenant aux zones humides, GZH 3.....)

GP 1 : idem pour les pelouses et éboulis

GF 1 : idem pour les landes et forêts.

-Des portions de carte au 1/10 000e du site, de format A3, seront emportées sur le terrain. Ces cartes A3 ont été numérotées de façon arbitraire et ce numéro est à indiquer dans la case : « N° carte 10000e ».

-Les informations générales concernant la *date* (jour, mois, année) de la prospection et l'*observateur* sont à compléter. La localisation de l'habitat se fera en indiquant le *lieu-dit* le plus proche.

*Description de l'habitat ou de la mosaïque

L'unité de base cartographiable sur la carte au 1/10 000e est 2500 m². Cependant, on peut se trouver en présence d'habitats occupant une surface inférieure à ¼ d'hectare. Dans ce cas, l'unité cartographiée sera une **mosaïque d'habitats** (cas probable pour les habitats liés aux milieux de pelouses et zones boisées). Des agrandissements seront réalisés pour les habitats d'intérêt communautaire de faible surface (cas des zones humides).

- La *surface* > 2500 m² : L'estimation se fera directement sur le terrain, en cochant la case *oui* ou *non*.
- L'*altitude minimale et maximale* sera appréciée soit par lecture directe sur la carte IGN, soit au moyen d'un altimètre.
- L'*exposition* : il suffit de cocher l'exposition correspondant le mieux à la zone prospectée. Dans le cas où le terrain serait plat, le centre de la rose des vents sera entouré.
- La *pente* : il s'agit d'une estimation moyenne de la pente au niveau de la zone prospectée (et non pas la pente moyenne du versant). Si jamais la pente est nulle alors la case « terrain plat » sera cochée sous la rubrique « *topographie* ».
- La *topographie* : cocher la case correspondant à la topographie la plus approchante de la zone prospectée.
- La *géomorphologie*.
- *Formation superficielle* : on caractérise si possible la roche affleurante, ou les blocs pierreux en présence. (la roche mère sera définie ultérieurement par croisement avec la carte géologique)
- *Test HCl* : une indication d'alcalinité sera effectuée sur le terrain par un test à l'HCl.

Si des éléments singuliers (notamment dans le cas de conditions de topographie et d'exposition hétérogènes sur l'unité) permettent une meilleure compréhension du contexte stationnel (unité, habitat, ...), on les notera dans la case 'Remarques'.

*L'eau

Cette rubrique concerne exclusivement les zones humides. On notera :

- L'hydrographie de surface
- La physionomie du cours d'eau

- Le stade de comblement des lacs

- Stade 1 : Fond du lac sur éboulis (% éboulis > % argiles), les versants ne sont pas végétalisés
 Stade 2 : Fond du lac tapissé d'argiles (% argiles > % éboulis), végétation de bordure clairsemée (*J. filiformis*, *Carex nigra*)
 Stade 3 : Végétation de bordure avec bas marais acide à *Carex nigra* dense en envahissant
 Stade 4 : Habitats diversifiés, le lac devient temporaire

- Le type d'alimentation en eau sera également déterminé : T = Topogène, L = Limnogène, S = Soligène, F = Fluvio-gène, O = Ombrogène.
- Le pH, évalué au moyen du papier pH.

Des informations concernant la couleur pourront être notées ainsi que des remarques supplémentaires.

*Le sol

- La mesure de *pH* sera effectuée au moyen d'un indicateur colorimétrique. Dans le cas d'une mosaïque, les mesures seront réalisées dans chaque sous-unité.
- La *texture* : La texture de chaque sous-unité sera mise en évidence dans la case correspondante en inscrivant son numéro.
- La *charge en cailloux* (idem).
- La présence ou l'absence de *neige* sera notée.

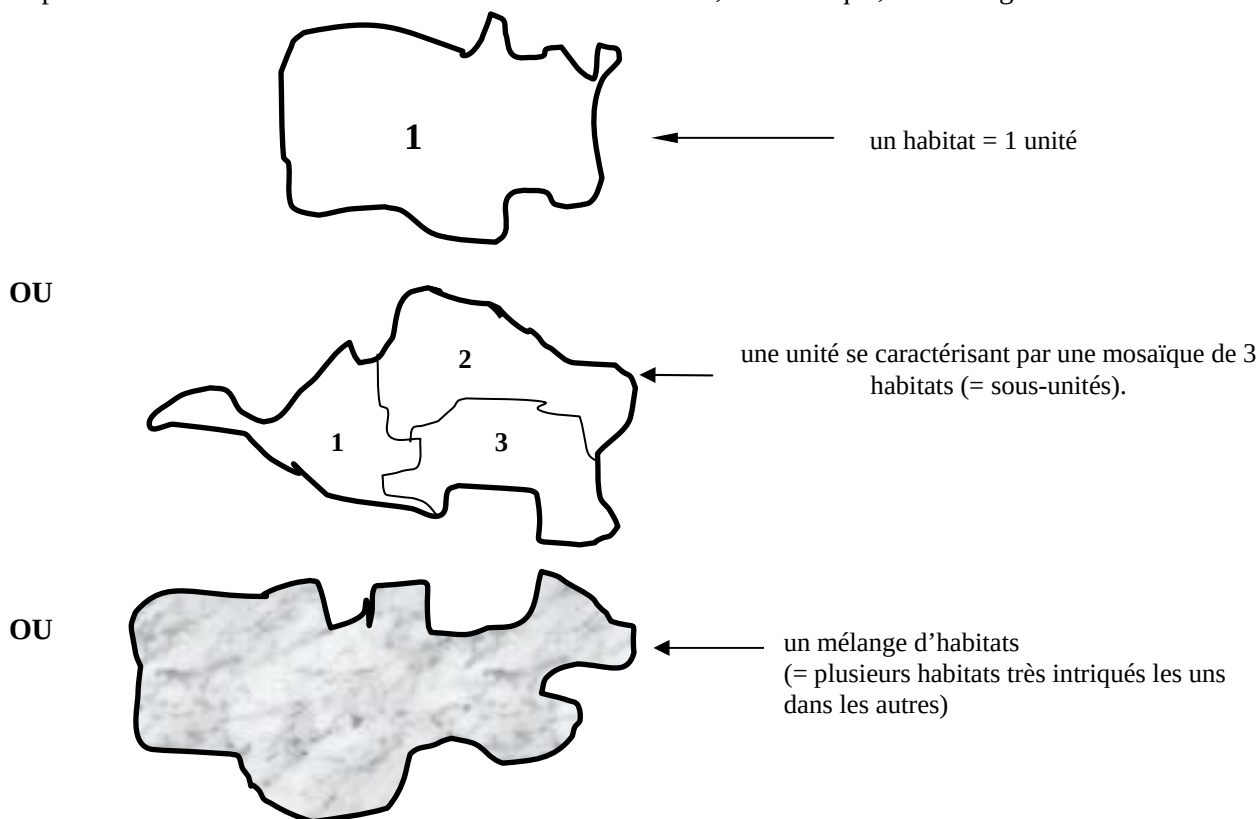
*Habitat (ou unité).

-Habitat : □ si l'unité est constituée d'UN habitat alors dans la case de l'habitat CORINE correspondant sera notée le chiffre 1.

□ si l'unité est constituée d'une mosaïque de *n* habitats, alors chaque sous-unité de la mosaïque sera affectée d'un chiffre de 1 à *n*. Le numéro affecté à la sous-unité est identique à celui qui est utilisé dans les rubriques : « caractérisation floristique de l'habitat ou de la mosaïque » et « relevé floristique de l'habitat ou de chaque sous-unité ».

Remarque : Les grandes rubriques (2, 3, 4, 5, 6, 8) peuvent être soulignées dès la phase d'ajustement à la jumelle des limites physiologiques

Explication concernant la différence entre le terme d'habitat, de mosaïque, de mélange :



*Caractérisation de la structure de l'habitat ou de la mosaïque.

- Le nombre de sous-unités (1 à n) constituant l'unité sera précisé.
- Pour chaque sous-unité seront précisés :
 - le % d'occupation de la sous-unité par rapport à l'ensemble de l'unité.

Remarque : Lorsqu'on est en présence d'une unité homogène, l'occupation sera de 100%. De même, dans le cas des mélanges d'habitats, chaque mélange se rapporte à une seule sous-unité, dans laquelle on ne peut, par définition, définir la part de chaque habitat.

▫ le % de recouvrement par strate : on reportera le % de recouvrement pour chaque strate de chaque sous-unité, déterminé à partir d'une estimation visuelle. Sept strates ont été retenues.

Ce % de recouvrement correspond à une projection au sol de la surface occupée par chaque strate de la sous-unité.

Remarques :

- concernant les zones humides, on reportera les % de recouvrement des strates de la zone végétalisée sous influence de la zone humide et non pas la partie submergée (d'un cours d'eau par exemple).
- Concernant tous les types d'habitats, si le recouvrement d'une des strates est inférieur à 5% alors, on indiquera systématiquement dans la strate correspondante : 2 %.

! La somme des recouvrements peut être supérieure à 100%.

* Rattachement de la zone prospectée à un code CORINE Biotopes

- Au vu de l'ensemble des informations recueillies précédemment, un **rattachement au code CORINE Biotopes** sera effectué.

Plusieurs cas peuvent se présenter :

▫ Soit on est en présence d'une unité constituée d'un seul habitat, dans ce cas le code correspondant lui sera affecté.

▫ Soit on est en présence de plusieurs sous-unités, dans ce cas à chaque sous-unité lui correspondra un code CORINE Biotopes. Le code de l'unité déterminée sur le terrain sera le code de chacune des sous-unités liées par le signe +.

▫ **! Cas particulier :** Si le relevé floristique semble mettre en évidence un mélange d'habitats (= cas des zones de transition) alors les codes seront reliés par le signe x. (cf. schéma p2)

- Concernant uniquement les habitats de forêts, notamment les forêts montagnardes, le type d'humus (mull, mor ou moder) peut constituer une aide supplémentaire au relevé floristique pour réaliser le rattachement CORINE biotopes. Il est donc important de noter si l'horizon OH est présent (moder) ou absent (mull).

Remarques : s'il y a eu des problèmes importants de rattachement à la typologie CORINE, il est indispensable de préciser le numéro de la sous unité correspondante et les raisons de ces difficultés.

Si l'habitat présente un faciès atypique, celui-ci sera précisé dans cette rubrique en indiquant la sous-unité correspondante (cf. Annexe : faciès).

* Relevé floristique de l'habitat ou de chaque sous-unité :

Inventaire : un inventaire floristique pourra être effectué pour chaque habitat ou sous-unité de la mosaïque. Des fiches « inventaire » sont jointes à la fiche de prospection et pourront être complétées. Chaque sous-unité pourra faire l'objet ou non de relevés floristiques, dans tous les cas, cocher la réponse correspondante.

Pour chaque habitat ou chaque sous-unité de la mosaïque d'habitats, seront effectués de 1 à n **relevés**. Le N° de l'unité, le N° de la sous-unité, le N° de relevé/nombre de relevés (ex : 2/3 = 2ème relevé sur 3), la date du relevé et le nom de l'observateur y seront indiqués.

Chaque relevé sera réalisé sur une surface de 25m² pour les pelouses et 100m² pour les landes et les forêts, la totalité des espèces présentes sur cette surface sera notée.

L'observateur parcourra ensuite la zone située autour du relevé et notera les espèces rencontrées.

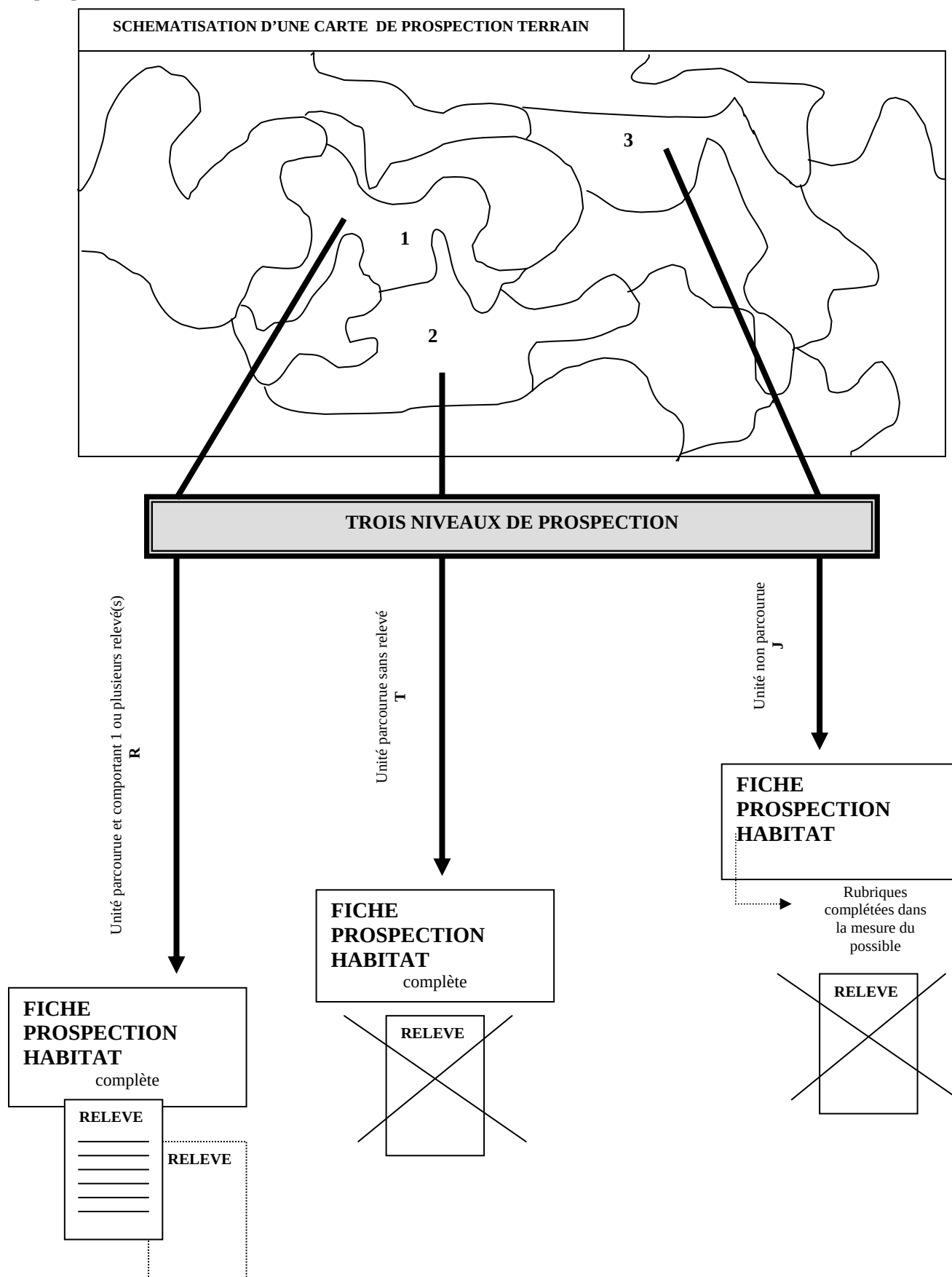
Pour chaque espèce, un coefficient d'abondance/ dominance sera attribué :

+ 1 seul individu	3 rec. 25-50%
1 recouvrement < 5%	4 rec. 50-75
2 rec. 5-25%	5 rec. > 75%

Les espèces abruties seront notées.

* Niveau de prospection

Toutes les unités cartographiées ne sont pas prospectées de la même façon. C'est pourquoi le niveau de prospection sera noté en en-tête de la fiche.



* Activités

Cette rubrique met en évidence un ensemble de phénomènes observés sur chaque sous-unité, qu'ils affectent ou non l'état de conservation des habitats identifiés

- La qualité de l'unité en tant que *zone pastorale*, la *présence de troupeaux* et le *type de bétail* présent (O : ovins, C : caprins, B : bovins et E : équins) seront signalés.
- Les différents indicateurs du pastoralisme seront définis s'il y a lieu, par un indice qualitatif. Ainsi, la présence de *plantes nitrophiles*, d'*excréments*, ou le constat d'un *abrouissement* de la végétation seront caractérisés selon leur occurrence nulle (0), faible (A), moyenne (B), importante (C).
- *Intensité de l'activité pastorale* : il s'agit de préciser, au vu des éléments récoltés ci-dessus et en fonction de l'appréciation de l'observateur, l'intensité de l'utilisation pastorale par les troupeaux : nulle (0), faible (A), moyenne (B), fort (C).
- Les observations concernant l'activité *touristiques* seront systématiquement spécifiées dans la case correspondante (passage de sentier, panneau touristique...), accompagnées du numéro de sous unité correspondant.
- Les *remarques* concerneront les activités humaines : activités hydro-électriques, remarques supplémentaires sur le pastoralisme (couchades, mousquères prises d'eau, prises de sel, ...), le tourisme, ainsi que le numéro de sous unité correspondant.

* Facteurs d'influence

- Il s'agit d'observations réalisées sur le terrain d'éléments qui peuvent traduire un impact négatif ou positif sur les habitats. Aucun jugement n'est porté, il s'agit d'une notation objective. L'intensité du phénomène est notée selon un gradient : A faible, B moyen, C fort.

- Les *remarques* concerneront d'autres facteurs d'influence observés ou des précisions sur l'un des facteurs d'influence noté (en précisant à chaque fois le(s) numéro(s) de sous unité(s) correspondant(s))

* Etat de l'unité / Dynamique et Menaces

Menaces

Les différentes menaces seront évaluées en fonction de leur impact : nul (0), potentiel (P), réel mais négligeable (A), réel et moyen (B), réel et important (C).

Menaces potentielles : Il s'agit de menaces qui, selon notre interprétation subjective (= « dire d'expert ») en fonction de ce que l'on observe sur l'habitat, aux alentours, ainsi que de notre connaissance du milieu et des activités qui s'y exercent, peuvent altérer l'intégrité de l'habitat.

Ce type de menace sera juste indiqué dans la case correspondante

Menace active : Il s'agit d'un constat objectif d'une dégradation traduisant une menace effective au moment de la prospection et qui se poursuit dans le temps. Elle est évaluée en fonction de l'impact de la menace sur l'habitat : négligeable (A), moyen (B), important (C).

Dans le cas des 3 menaces « *colonisation LH* », « *colonisation LB* » et « *envahissement par une herbacée* » : on précisera la ou les espèces colonisatrice(s) dans la case « *espèces concernées* ».

Des commentaires supplémentaires sur les menaces réelles et potentielles pourront figurer dans les cases *Remarques* correspondantes.

Sens d'évolution

- ° si les phénomènes identifiés concourent à une modification, à une perturbation à court ou moyen terme, ou à une substitution de l'habitat identifié dans une sous-unité par un autre, le sens d'évolution sera considéré comme « négatif » (N). D'une manière générale, tout phénomène de perte d'intégrité de l'habitat (cf. infra) sera lié à un sens d'évolution « négatif »
- ° Si l'habitat identifié progresse spatialement, le sens d'évolution sera considéré comme « positif » (P).

- (P/N), 2 cas possibles :
- Si l'habitat progresse spatialement tout en étant « rogné » par un autre habitat (de la mosaïque ou d'un polygone proche), sans que l'on puisse préjuger du phénomène le plus intense
- S'il s'agit d'un mélange au sein duquel l'un des habitat progresse sur l'autre.
- Si aucun phénomène n'implique d'évolution à court ou moyen terme de l'habitat, le sens d'évolution sera considéré comme « stable » (RAS).
- S'il n'est pas possible d'identifier un sens d'évolution quelconque, on remplira la case « ? ».

Une case sera OBLIGATOIREMENT cochée dans cette liste

L'état de conservation de chaque unité ou sous-unité sera indiqué dans la case correspondante (B = Bon, My = Moyen, Mv = Mauvais).

Le « moyen » et « mauvais » état de conservation indiquent la perte d'une partie de l' « intégrité » de l'habitat par rapport à un état de référence attendu :

- a. Intégrité physique et/ou physiologique
- b. Intégrité phytosociologique / cortège caractéristique
- c. Intégrité du type de formation végétale

Des commentaires concernant la dynamique et l'état de conservation pourront figurer à ce niveau dans la case *remarque*, accompagnés du numéro de sous unité correspondant

*** Remarques supplémentaires, données faunistiques, floristiques :**

Un croquis de la position de l'habitat pourra être dessiné (sur feuille annexe).

Des données supplémentaires directement ou indirectement liées à la prospection Habitat pourront être notées sous cette rubrique.

On notera les *espèces remarquables et leur statut* : espèce relevant de l'Annexe II de la Directive Habitats, espèces rares et menacées du Livre Rouge, espèces endémiques, ainsi que le numéro de la sous unité où elles ont été observées.

Remarque générale

Les champs libres (cas des rubriques « remarques » notamment) visent principalement à retranscrire l'appréciation de l'observateur. On veillera à recourir, dans la mesure du possible, car il ne s'agit pas de perdre le degré de précision de chaque terme employé, à des **mots clés**. Ces cases remarques sont localisées au niveau des différents cadre de la fiche. On veillera à noter la remarque au niveau du cadre correspondant.

ANNEXE

FACIES D'HABITATS

Un habitat rattaché à un même type CORINE Biotopes peut avoir différents **faciès**, il est indispensable de les noter dans la partie « **remarques sur l'attribution du code** » de la rubrique « Rattachement de la zone prospectée à un code CORINE Biotopes ». Ces « faciès » peuvent contribuer à définir l'intérêt patrimonial d'un habitat au regard de la Directive Habitats, il est donc important de le préciser sur la fiche.

Exemple de types de faciès rencontrés jusqu'à présent :

- **Nardaies (35.1) montagnardes**
 - faciès riche en espèces et très pauvre en Nard (> à 10 espèces du *violion caninae* ou > 25 espèces au total). Ce dernier peut parfois être complètement absent.
 - faciès très pauvre en espèces et quasiment monospécifique à nard.
 - faciès intermédiaires
- **Nardaies (36.31) :**
 - faciès riche en espèces et très pauvre en Nard (> à 10 espèces du *nardion* ou > 20 espèces au total
 - faciès très pauvre en espèces et quasiment monospécifique à nard.
 - faciès intermédiaires
- **Landes à Rhododendron (31.42) :**
 - faciès typique à rhododendron
 - faciès à *Vaccinium myrtillus*. Il s'agit d'habitats où la myrtille domine avec *Homogyne alpina*, *Luzula nutans*, *Calluna vulgaris*, ..., pas de rhododendron ou jeunes pieds (1ère phase de maturation).
 - faciès à *Empetrum hermaphroditum*. Il s'agit d'habitat où la camarine domine.
- **Forêts de pins de montagne sur calcaire (42.4)**
 - préciser le type de substrat : basique (calcaire, calschiste, leucogranite) ou acide.
- **Hêtraies (41.1)**
 - faciès à hêtre – préciser % de recouvrement du sapin et % de recouvrement du hêtre
 - faciès à sapin - préciser % de recouvrement du sapin et % de recouvrement du hêtre. Ajout du code CORINE du faciès à sapin correspondant.
- **Tourbières actives ou inactives**
- **Bas-marais alcalin pyrénéen (54.24)**
 - préciser s'il s'agit du faciès à *Trichophorum cespitosum*
- **Tourbière basses à *Carex nigra*, *Carex nigra*, *Carex canescens* et *C. echinata* (54.42) :**
 Sous ce code peut être rencontré :
 - les cariçaies typiques décrites sous ce code CORINE (différents codes selon les espèces)
 - les vasières à *Juncus filiformis* en bordure de laquettes.
- **Falaise calcaire (62.12)**
 Si la falaise est « humide », qu'il existe des suintements, alors cette observation sera à noter

RATTACHEMENT PAR DEFAUT A LA TYPOLOGIE CORINE BIOTOPES

Si les rattachements ont été fait par défaut, ne pas oublier de le préciser sur la fiche pour que l'on puisse différencier les habitats « typiques » des habitats rattachés par défaut.

Quelques exemples :

- **Pâturage à Liondent hispide (36.52) - *Poion alpinae*:**

Ont été rattaché à cet habitat les zones très riche en *Poa supina*, qui relèvent d'un pâturage important. Il s'agit de zones piétinées, relativement eutrophe (si le nombre et/ou le recouvrement d'espèces nitrophiles est important alors il s'agit du 37.88).

- **Landes à Callune montagnarde (31.226)**

Des landes à callune d'altitude ont été classées dans cette rubrique car aucun code correspondant n'existe. Un code subalpin devra être ultérieurement défini.

ANNEXE II-2 :

LES HABITATS NATURELS PRESENTS SELON LA TYPOLOGIE CORINNE BIOTOPES

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE ZONES HUMIDES PRESENTS SUR LE SITE

L'étendue généralement limitée des zones humides rend toutes notions de surface erronées. Les surfaces cartographiées ne figurent donc pas dans le tableau ci-dessous.

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Fiche Habitat
Eaux douces	22.1	Hors DH	4	Hors DH
Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	22.11	Hors DH	1	Hors DH
Eaux dystrophes	22.14	3160	1	ZH 1
Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire	22.15	Hors DH	13	Hors DH
Végétations aquatiques	22.4			
Mares de tourbières à Sphaignes et Utriculaires	22.45	Hors DH	1	Hors DH
Masses d'eau temporaires	22.5	Hors DH	20	Hors DH
Lits des rivières	24.1	Hors DH	1	Hors DH
Ruisselets	24.11	Hors DH	109	Hors DH
Zones à Truites	24.12		7	
Cours d'eau intermittents	24.16		72	

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Fiche Habitat
Bancs de graviers des cours d'eau	24.2	Hors DH	1	Hors DH
Bancs de graviers sans végétation	24.21	Hors DH	1	Hors DH
Bancs de graviers végétalisés	24.22	3220	6	ZH 2
Fourrés et bois des bancs de graviers	24.224	3240	5	
Tourbières hautes à peu près naturelles	51.1			
Buttes de Sphaignes colorées (bulten)	51.111	7110	4	ZH 3
Buttes à buissons de Callune prostrée	51.1131		1	
Buttes à buissons de Bruyère tétragone	51.1132		1	
Chenaux superficiels, cuvettes peu profondes	51.122		3	ZH 4
Communautés à grandes Laïches	53.2			
Cariçaies à <i>Carex paniculata</i>	53.216	Hors DH	3	Hors DH
Bordures à <i>Calamagrostis</i> des eaux courantes	53.4	Hors DH	3	Hors DH
Sources	54.1	Hors DH	19	Hors DH
Sources d'eaux douces	54.11	Hors DH	3	Hors DH
Sources d'eaux douces à Bryophytes	54.111		10	
Sources à Cardamines	54.112		3	
Sources calcaires	54.122	7220	49	ZH 5

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Fiche Habitat
Tourbières basses alcalines	54.2	7230	10	ZH 6
Bas-marais à <i>Carex davalliana</i> et <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.232	7230	9	ZH 6
Tourbières basses alcalines pyrénéennes	54.24		93	
Bas-marais à <i>Carex nigra</i>	54.26		2	
Bas-marais à <i>Carex frigida</i>	54.28		13	
Bas-marais alcalins à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.2E		1	
Bas-marais acides	54.4	Hors DH	8	Hors DH
Ceintures lacustres à <i>Eriophorum scheuchzeri</i>	54.41	Hors DH	1	Hors DH
Tourbières basses à <i>Carex nigra</i> , <i>C. canescens</i> et <i>C. echinata</i>	54.42		5	
Bas-marais sub-atlantiques à <i>Carex nigra</i> , <i>C. canescens</i> et <i>C. echinata</i>	54.422		1	
Bas-marais acides pyrénéens à Laiche noire	54.424		1	
Bas-marais acides à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.45		1	
Bas-marais acides pyrénéens à <i>Trichophorum cespitosum</i>	54.452		7	
Bas-marais à <i>Eriophorum angustifolium</i>	54.46		1	
Lagunes industrielles et canaux d'eau douce	89.2			
Fossés et petits canaux	89.22	Hors DH	1	Hors DH

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE LANDES ET FOURRES SUR LE SITE

Les habitats naturels de ce type couvrent un peu plus de **1 750 ha** sur le site, soit près de **21 %** de la superficie totale.

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de landes du site	Fiche Habitat
Landes sèches	31.2	4030	1	4,57	Négligeable	–
Landes sub-atlantiques à Genêt et Callune	31.22	4030	87	147,6	8%	L 1
Landes montagnardes à <i>Calluna</i> et <i>Genista</i>	31.226		21	18,57	1%	
Landes alpines boréales	31.4	4060	40	70,17	4%	–
Landes alpines à <i>Vaccinium</i>	31.412	4060	13	7,9	Négligeable	–
Landes à <i>Rhododendron</i>	31.42		327	655,69	37%	L 2
Fourrés à Genévriers nains	31.43		20	58,23	3%	L 3
Fourrés à <i>Juniperus communis</i> subsp. <i>Nana</i>	31.431		170	402,05	23%	
Fourrés à <i>Juniperus sabina</i>	31.432		1	0,48	Négligeable	
Landes à <i>Empetrum</i> et <i>Vaccinium</i>	31.44		12	37,58	2%	L 4
Landes à <i>Arctostaphylos uva-ursi</i>	31.47		91	209,42	12%	L 5
Ilots montagnards à Dryade	31.49		1	0,05	Négligeable	L 6
Ilots de haute montagne à <i>Dryas</i>	31.491		14	18,2	1%	

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de landes du site	Fiche Habitat
Fourrés subalpins et communautés de hautes herbes	31.6					
Fourrés de Saules pyrénéo-alpiens	31.621	Hors DH	1	0,97	Négligeable	Hors DH
Broussailles de Saules pyrénéens	31.6214		9	6,49	Négligeable	
Fourrés	31.8	Hors DH	10	5,79	Négligeable	Hors DH
Fourrés médio-européens sur sol fertile	31.81	Hors DH	1	0,65	Négligeable	Hors DH
Ronciers	31.831		13	5,06	Négligeable	
Landes à Fougères	31.86		10	3,44	Négligeable	
Landes subatlantiques à Fougères	31.861		5	1,28	Négligeable	
Clairières forestières	31.87		2	0,4	Négligeable	
Fruticées à Genévriers communs	31.88	5130	19	19,81	1%	L 7
Landes à Genévriers	31.881		8	2,73	Négligeable	
Fourrés de Noisetiers	31.8C	Hors DH	27	68,23	4%	Hors DH
Broussailles forestières décidues	31.8D		3	4,49	Négligeable	

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DE PELOUSES ET PRAIRIES PRESENTS SUR LE SITE

Les habitats naturels de pelouses et de prairies couvrent **2 800 ha** sur le site, soit près de **34 %** de la superficie totale.

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de pelouses du site	Fiche Habitat
Pelouses pérennes denses et steppes medio-européennes	34.3					
Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	34.32	6210	2	0,64	Négligeable	P 1
Pelouses semi-sèches médio-européennes à <i>Bromus erectus</i>	34.322		13	10,11	Négligeable	
Mesobromion des Pyrénées occidentales	34.322J		58	92,53	3%	
Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par <i>Brachypodium</i>	34.323		174	242,65	9%	
Pelouses semi-arides médio-européennes dominées par <i>Sesleria</i>	34.325		1	4,55	Négligeable	
Pelouses médio-européennes du <i>Xerobromion</i>	34.332		2	1,00	Négligeable	-
Xerobromion pyrénéen	34.332G		1	0,68	Négligeable	
Pelouses pérennes denses et steppes medio-européennes	34.4	Hors DH	3	52,54	2%	Hors DH
Lisières xéro-thermophiles	34.42	Hors DH	1	1,41	Négligeable	Hors DH
Pelouses atlantiques à nard raide et groupements apparentés	35.1	6230*	1	0,64	Négligeable	-
Gazon à Nard raide	35.11	6230*	5	17,84	1%	P 2
Pelouses à Agrostis-Festuca	35.12		4	10,09	Négligeable	

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de pelouses du site	Fiche Habitat
Communautés des combes à neige	36.1					
Groupements des combes à neige acides	36.11	Hors DH	2	0,30	Négligeable	Hors DH
Groupements des combes à neige alpines acides	36.111		16	24,69	1%	
Groupements des combes à neige alpines acidiphiles à Saule nain	36.1112		9	5,99	Négligeable	
Groupements de combes à neige alpines acidiphiles à <i>Carex-Gnaphalium</i>	36.1113		14	8,36	Négligeable	
Groupements de combes à neige sur substrats calcaires	36.12		5	1,98	Négligeable	
Groupements des combes à neige sur calcaires, à Saules en espaliers	36.122		1	1,82	Négligeable	
Groupements des affleurements et rochers érodés alpins	36.2	8230	19	51,15	2%	P 3
Pelouses alpines et subalpines acidiphiles	36.3	Hors DH	41	259,35	9%	Hors DH
Gazons à Nard raide et groupements apparentés	36.31	6230*	8	16,11	1%	P 4
Tapis prairiaux mésophiles pyrénéo-alpins	36.311		148	301,59	11%	
Pelouses pyrénéo-alpines hygrophiles à Nard Raide	36.312		11	18,74	1%	
Groupements de combes à neige sur substrats calcaires	36.313		9	4,32	Négligeable	
Pelouses pyrénéennes fermées à <i>Festuca eskia</i>	36.314	6140	269	508,04	18%	P 5
Pelouses siliceuses thermophiles subalpines	36.33	Hors DH	1	0,68	Négligeable	Hors DH
Pelouses à <i>Festuca paniculata</i>	36.331		24	41,33	1%	
Pelouses xérophiles des versants rocaillieux à <i>Festuca paniculata</i>	36.3311		3	14,20	1%	
Pelouses mésophiles des sols profonds à <i>Festuca paniculata</i>	36.3312		7	19,28	1%	
Pelouses en gradins à <i>Festuca eskia</i>	36.332		383	719,65	26%	
Pelouses à <i>Carex curvula</i>	36.341		6	1,44	Négligeable	

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de pelouses du site	Fiche Habitat
Pelouses calcicoles sèches et steppes	36.4	6170	25	105,40	4%	–
Pelouses à laîche ferrugineuse et groupements apparentés	36.41	6170	3	3,09	Négligeable	P 6
Pelouses pyrénéennes à Laîche sempervirente	36.4112		42	30,54	1%	
Pelouses à Fétuque violette et groupements apparentés	36.414		2	3,97	Négligeable	
Pelouses pyrénéennes à Fétuque noirissante	36.4142		2	1,95	Négligeable	
Pelouses des crêtes à <i>Elyna</i>	36.42		2	3,87	Négligeable	P 7
Pelouses pyrénéennes à <i>Elyna</i>	36.422		30	45,49	2%	
Pelouses en gradins et en guirlandes	36.43		17	19,17	1%	P 8
Versants à Sesslerie et Laîches sempervirentes	36.431		2	0,39	Négligeable	
Pelouses pyrénéennes à <i>Festuca gautieri</i>	36.434		62	55,45	2%	
Prairies alpines et subalpines fertilisées	36.5					
Pâturages à Liondent hispide	36.52	Hors DH	10	11,53	Négligeable	Hors DH
Prairies humides eutrophes	37.2					
Prairies à Jonc diffus	37.217	Hors DH	1	-	-	Hors DH
Pâtures à grand jonc	37.241		10	1,20	Négligeable	
Prairies humides oligotrophes	37.3					
Prairies à Molinie et communautés associées	37.31	3410	5	3,06	Négligeable	P 9
Mégaphorbiaies alpines et subalpines	37.8	Hors DH	5	1,69	Négligeable	Hors DH
Mégaphorbiaies pyrénéo-ibériques	37.83	6430	5	0,51	Négligeable	P 10
Communautés alpines à Patience	37.88		3	1,76	Négligeable	



Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de pelouses du site	Fiche Habitat
Pâtures mésophiles	38.1	Hors DH	3	2,32	Négligeable	Hors DH
Pâturages densément enherbés	38.13	Hors DH	10	48,68	2%	Hors DH
Prairies de fauche de montagne	38.3	6520	26	30,31	1%	P 11

LES TYPES D'HABITATS NATURELS FORESTIERS PRESENTS SUR LE SITE

Les habitats naturels forestiers couvrent **650 ha** sur le site, soit **8 %** de la superficie totale du site Natura 2000.

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de forêts du site	Fiche Habitat
Hêtraies	41.1	Hors DH	1	0,41	Négligeable	Hors DH
Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	9120	43	192,78	29%	F 1
Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques	41.122		2	18,95	3%	
Hêtraies neutrophiles pyrénéo-cantabriques	41.14	Hors DH	13	113,16	17%	Hors DH
Hêtraies pyrénéennes hygrophiles	41.141		2	1,39	Négligeable	
Chênaies-Charmaies	41.2					
Frênaies-chênaies et chênaies-charmaies aquitaniennes	41.22	Hors DH	1	0,22	Négligeable	Hors DH
Bétulaies	41.B					
Bois de Bouleaux pyrénéens	41.B33	Hors DH	22	42,54	6%	Hors DH

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de forêts du site	Fiche Habitat
Bois de Trembles	41.D		1	0,13	Négligeable	
Stations de Trembles montagnardes	41.D3	Hors DH	2	1	Négligeable	Hors DH
Sapinières	42.1					
Sapinières acidiphiles	42.13	Hors DH	1	31,24	5%	Hors DH
Sapinières à Rhododendron	42.133		5	38,54	6%	
Sapinières pyrénéennes à Rhododendron	42.1331		2	55,14	8%	
Forêt de Pins de montagne	42.4					
Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron	42.413	9430	56	155,86	24%	F 2
Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Raisin d'Ours	42.4242		1	6,29	1%	F 3
Plantations	83.3					
Plantations de Pins européens	83.3112	Hors DH	1	0,49	Négligeable	Hors DH

LES TYPES D'HABITATS NATURELS DES MILIEUX ROCHEUX PRESENTS SUR LE SITE

Les habitats naturels rocheux couvrent près de **3 650 ha** sur le site, soit près de **45 %** de la superficie totale.

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de milieux rocheux du site	Fiche Habitat
Eboulis siliceux alpins et nordiques	61.1	8110	211	670,88	18%	–
Eboulis siliceux alpins	61.11	8110	6	7,32	Négligeable	R 1
Eboulis pyrénéens à <i>Oxyria</i>	61.1113		8	4,08	Négligeable	
Eboulis siliceux des montagnes nordiques	61.12		67	106,55	3%	R 2
Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles	61.3	8130	11	37,48	1%	–
Eboulis thermophiles péri-alpins	61.31	8130	15	98,33	3%	R 3
Eboulis à <i>Rumex scutatus</i>	61.3122		4	1,16	Négligeable	
Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles	61.33		84	411,87	11%	R 4
Eboulis calcaires pyrénéens	61.34		30	99,23	3%	R 5
Eboulis calcaires grossiers pyrénéens	61.342		3	8,83	Négligeable	
Eboulis calcaires humides pyrénéens	61.344		1	4,19	Négligeable	
Végétation des falaises continentales calcaires	62.1	8210	7	24,85	1%	–
Falaises calcaires des Pyrénées centrales	62.12	8210	180	321,27	9%	R 6

Intitulé Corine BIOTOPES	Code Corine	Code Natura 2000	Nbre unités	Surface ha	% de la surface de milieux rocheux du site	Fiche Habitat
Végétation des falaises continentales siliceuses	62.2	8220	79	326,10	9%	R 7
Falaises siliceuses des montagnes médio-européennes	62.21	8220	42	130,13	4%	R 7
Falaises siliceuses pyrénéo-alpines	62.211		566	1134,40	31%	
Falaises siliceuses hercyniennes	62.212		1	0,18	Négligeable	
Dalles rocheuses	62.3	8230	114	231,47	6%	R 8
Falaises continentales dénudées	62.4					
Falaises continentales siliceuses nues	62.42	8240	1	7,81	Négligeable	R 9
Falaises continentales humides	62.5					
Falaises continentales humides septentrionales	62.52	Hors DH	8	3,18	Négligeable	–
Accumulations neigeuses	63.1	Hors DH	1	-	-	
Glaciers rocheux	63.2	8340	1	8,50	Négligeable	R 10
Glaciers	63.3	8340	1	9,86	Négligeable	R 11

ANNEXE II-3 :

SYNTHESE SUR LA FAUNE PRESENTE SUR LE SITE

II – 1 – INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET ETAT DES POPULATIONS D'ESPECES ANIMALES ET DE LEURS HABITATS :

Les différentes informations synthétisées ci-après sont issues des prospections et inventaires réalisés par les agents ou des stagiaires du Parc national des Pyrénées ou/et par des partenaires extérieurs sous convention avec le PNP. Les méthodes de travail ne seront pas présentées en détail mais brièvement rappelées. De même le détail des prospections et des résultats obtenus ne sera pas présenté en détail mais synthétisé afin de fournir : 1) une liste des espèces présentes et une première évaluation de leur présence, importance et abondance ; 2) un avis expert sur l'état de conservation de leurs populations et de leurs habitats.

II – 1 – 1 : LES ESPECES ANIMALES DE VERTEBRES :

II – 1 – 1 – A : Les Chiroptères (ou Chauves-souris) :

Les méthodologies d'inventaire des espèces :

Dans la zone comprise à l'intérieur des limites du site lui-même, les quelques cavités, galeries ou autres éléments physiques susceptibles d'abriter des colonies de Chiroptères sur le site lui-même ont été parcourus et prospectés essentiellement durant la phase estivale à deux ou trois occasions. La présence de guano ou/et de reliefs de repas (ailes de papillons, de diptères ou autres) a été recherchée à l'occasion de ces visites. Les quelques bâtiments présents sur le site lui-même ont été inspectés (dans la mesure du possible), ou alors une écoute par ultrasons était faite à la tombée de la nuit, au moment où les individus quittent ces lieux pour aller chasser. La majeure partie des prospections diurnes ont cependant été conduites sur les limites du site, dans les granges, bâtiments publics (mairies, églises) ou autres présents en bordure du site.

Sur le site lui-même, les inventaires et prospections ont été menés par captures au filet (une partie ayant cependant été faite là encore à proximité immédiate compte tenu de la faible présence de milieux favorables à la capture sur le site lui-même), et surtout par itinéraires nocturnes et détermination des espèces par ultrasons. Les contacts obtenus ont été enregistrés, une première attribution spécifique était faite *in situ* puis confirmée par la suite par analyse avec un logiciel acoustique. Les données récoltées ont été traduites en indices d'abondance, tant globalement que par grand type de milieu. Au total, 3 itinéraires couvrant près de 15 km et tous les milieux ont été parcourus deux fois durant l'été 2001 et 16 opérations de captures ont été faites sur les bordures du site (tableaux 1 et 2). La carte n°1 indique les différents parcours par ultrasons effectués sur le site ou à proximité immédiate et les tableaux ci-dessous récapitulent les différentes opérations réalisées.

Tableau 1 : Récapitulatif des différentes opérations de prospection Chiroptères sur le site.

Méthode	Barrada	Campbielh	Badet	Couplan
Prospections bâtiments	1998-2002	1998-2002	1998-2002	1998-2002
Captures au filet	2007 : 2 opérations	1998 : 2 opérations 2003 : 4 opérations 2007 : 3 opérations	-	2005 : 2 opérations 2006 : 1 opération 2007 : 2 opérations
Prospections ultrasons	2001 : 1 parcours en août	2001 : 2 parcours en juillet et en août	2001 : 2 parcours en juillet et en août	-
Prospections cavités et mines	*	*	*	*

* = pas de mines ou cavités sur cette vallée

Même si toute la zone n'a pas été parcourue (on remarquera notamment l'absence de parcours sur la partie du site située en vallée en vallée d'Aure), on peut estimer que, compte tenu de l'échantillonnage des milieux effectué et de la prospection quasi-exhaustive de toutes les cavités et autres bâtiments susceptibles d'abriter des chauves-souris, les données récoltées sont suffisamment exhaustives pour permettre de dresser un état des lieux généralisable à l'ensemble de la zone d'étude.

Tableau 2 : Caractéristiques des itinéraires par ultrasons pour l'inventaire Chiroptères du site.

Itinéraire	Longueur	Alti départ (en m)	Alti arrivée (en m)	Date passage 1	Date passage 2
Cirque de Lis - Pragnères	4,5 km	1596	925	-	21/08/01-
Cabane du Sausset-Gèdre	5,2 km	1930	1100	21/07/01	20/08/01
Chapelle de Héas-Pont de Peyregnet	5,4 km	1521	1199	21/07/01	20/08/01
3 itinéraires	15,1 km	Alti maxi = 1930 m	Alti mini = 925 m	Date moyenne = 21/07/01	Date moyenne = 20/08/01

II – 1 – 1 – A – 1 : L'état de conservation :

L'inventaire des espèces :

Au total, quatorze espèces ont été identifiées sur le site ou à proximité immédiate, six sont fortement probables et une est potentiellement présente. Le tableau 3 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Pour 7 espèces, des sites de reproduction sont connus à proximité du site et pour 6 d'entre elles des sites d'hibernation. Au total 13 espèces présentant un comportement de recherche alimentaire ont été contactées au moins une fois sur la zone, et 6 à proximité immédiate.

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive :

Trois espèces présentes sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats (Barbastelle d'Europe, Grand et Petit Rhinolophe) ainsi que trois espèces probables (Grand et Petit Murin, Vespertilion à oreilles échancrées ; colonies de reproduction à moins de 5 km pour les deux premières espèces).

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive :

Douze espèces présentes sont inscrites à l'annexe IV de la Directive habitats (Sérotine commune, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle pygmée, Oreillard roux, Noctule de Leisler, Vespère de Savi, Vespertilion de Daubenton, Vespertilion à moustaches, Vespertilion de Natterer, Vespertilion d'Alcatohé, Molosse de Cestoni), ainsi que deux espèces probables (Noctule commune, Oreillard gris). Une espèce est potentiellement présente (Oreillard alpin).

Comparativement aux peuplements régionaux de Chiroptères connus en Midi-Pyrénées, les espèces « manquantes » sont soit des espèces occasionnelles ou rares (Grande Noctule), soit des espèces que l'on ne rencontre pas aux altitudes présentes sur le site (Rhinolophe euryale, Minioptère de Schreibers), ou non présentes dans la partie centro-occidentale du massif pyrénéen (Vespertilion de Capaccini, Rhinolophe de Mehely).

Globalement le peuplement de Chiroptères du site « Pic Long-Campbielh » apparaît comme complet et comportant la quasi-totalité des espèces potentielles pour cette zone géographique et à ces altitudes. Compte tenu de son altitude moyenne relativement importante (au-dessus de 1600 m), on peut même considérer que ce site est, au plan de la diversité spécifique, relativement riche : entre 15 et 20 espèces contre 13 à 16 en moyenne sur d'autres sites aux mêmes altitudes.

La répartition des espèces :

Quatre espèces sont rencontrées sur toute la zone en relativement grande abondance, et ce quel que soit le milieu : Pipistrelle commune, Vespertilion de Daubenton, Oreillard (roux) et Vespère de Savi, cette dernière espèce ayant été capturée ou contactée tant en milieu ouvert et rocheux d'altitude que le long des cours d'eau. Sur les milieux herbacés et d'éboulis en altitude, le Molosse de Cestoni a été contacté lors de tous les parcours, alors qu'en milieux forestiers la Barbastelle d'Europe, la Noctule de Leisler et la Sérotine commune ont été contactés sur chaque parcours, la

Sérotine commune étant de plus contactée régulièrement en villages et zones avec bâtiments. Grand et Petit Rhinolophe, mais aussi Barbastelle d'Europe, ont été contactés dans la zone de prés, moulins, ruisseaux et granges de Gèdre-Dessus. On note aussi une bonne présence du Vespertilion de Natterer, tout du moins sur toutes les zones basses du site le long des cours d'eau.

Aucun site d'hibernation n'a été identifié sur la zone ou à proximité, les quelques bâtiments présents (églises, mairies, chapelle, ponts ...) semblant n'être utilisés que durant l'été, soit de façon temporaire (stationnement d'animaux sur 1 à 2 journées dans des galeries, ponts, bâtiments ou cavités), soit de façon plus permanente pour de la reproduction (Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de Kuhl) ou pour des séjours prolongés - dans le cas d'animaux non en reproduction : mâles adultes, jeunes sevrés (Grand et Petit Rhinolophe, Noctule de Leisler, Sérotine commune, Oreillards *sp.*, Vespertilion de Natterer ou à moustaches).

II – 1 – 1 – A – 2 : Le diagnostic écologique :

L'état des populations :

Le faible nombre de données récoltées lors des prospections de sites ne permet pas d'établir l'état des populations en termes de responsabilité régionale ou locale par rapport aux populations reproductrices ou hivernantes. L'état des populations doit donc être basé sur les résultats des prospections par ultrasons et les captures. De fait, même s'il est difficile d'évaluer les populations par la technique des ultrasons, une idée relative est possible en termes de fréquence, de richesse spécifique et de nombres de contacts.

Globalement, comparativement aux itinéraires effectués dans les mêmes conditions en zones de montagne, les richesses spécifiques sur le site se révèlent comparables, voire supérieures notamment pour deux secteurs (zone de Gèdre-Dessus et zone du Barrada), alors que les abondances sont plus fortes. On note toutefois une diminution de la richesse spécifique en fin d'été (8 espèces contactées en moyenne en fin août, contre 11 espèces contactées au total en fin juillet). Les abondances relatives (nombre de contacts /km) observées sur le site sont par contre équivalentes en début et en fin d'été, ce qui montre que le site exerce un attrait permanent au moins durant toute la saison estivale comme zone d'accueil pour les animaux non reproducteurs et pour les mâles, comme zone d'alimentation pour les femelles reproductrices (au moins pour les parties basses du site) et comme zone d'émancipation pour les jeunes après sevrage. Parmi les captures au filet, majoritairement faites fin septembre, un grand nombre d'individus étaient des jeunes de l'année.

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Pour toutes ces espèces, le nombre de contacts obtenus a été très faible (1 à 2 contacts au maximum). Compte tenu de l'absence de populations reproductrices connues à proximité pour ces espèces (la première colonie de reproduction du Grand Murin est à plus de 5 km du site), il est vraisemblable que les milieux de faible altitude du site ne constituent que des zones d'alimentation secondaires pour les quatre espèces considérées. La Barbastelle quant à elle peut trouver sur le site quelques milieux favorables à sa présence estivale, les forêts dans la zone du Barrada, ainsi que les milieux de prés et granges (anciens moulins aussi) autour de Gèdre-Dessus, voire quelques vieux arbres dans la zone de Couplan, pouvant lui offrir des gîtes d'été à proximité de ses terrains de chasse forestiers. Les travaux sur l'espèce en zone Parc national montrent toutefois que cette espèce est globalement peu abondante à ces altitudes. Petit et Grand Rhinolophe ont été capturés sur la zone de Gèdre-Dessus, dans des milieux potentiellement très favorables à ces espèces, qui toutefois là aussi atteignent des altitudes limites.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats :

L'espèce la plus fréquente est la Pipistrelle commune (avec plus de 200 contacts), suivie par le Vespertilion de Daubenton et le Vespère de Savi (20 contacts environ chacun). Les autres espèces ont été contactées en petit nombre (moins de 10 contacts toutes méthodes confondues). La Pipistrelle de Kuhl a été rencontrée sur quelques bâtiments en bordure du site ainsi que la Sérotine commune, l'Oreillard roux et la Noctule de Leisler, qui semblent aussi utiliser certains bâtiments de la zone comme gîtes temporaires en été.

C : les zones favorables aux Chiroptères sur le site :

On peut distinguer trois ensembles :

- les zones forestières ou à proximité des villages : parties forestières basses du Barrada, Sapinière de Couplan (mais dont la majeure partie est en dehors du site), environs de Gèdre-Dessus, Cupouzade, Moules Déra au système de prés, moulins, granges, résidences secondaires, ruisseaux (mais dont la majeure partie se situe là encore en dehors du site) : sur ces zones les abondances en Chiroptères sont fortes, la diversité spécifique est bonne, et tant la structure du milieu que les abondances en insectes nocturnes sont favorables. Les milieux de prairies, ripisylves et le long du gave entre Gèdre et héas sont aussi très favorables aux Chiroptères, mais la majeure partie de ces milieux est là aussi en dehors du site. On notera à l'inverse la très faible qualité de la partie basse de la zone forestière de Pène Aube ;
- les grandes zones de Bugatet, Aribarette, Campbielh, en milieu de landes et pelouses, avec de très faibles abondances en Chiroptères et une faible diversité spécifique ;
- les milieux d'altitude sur Aguila, Badet, Estarragne, montagne de Cap de Long, montagne de Bugarret et lac de Maniportet, très pauvres et peu diversifiés.

Globalement, compte tenu des altitudes considérées et des milieux présents, le site présente une richesse spécifique normale, mais de fortes variations dans les abondances locales en chauves-souris, ces abondances ainsi que la richesse spécifique augmentant notablement pour les parties basses (inférieures à 1600 m d'altitude). Le site présente surtout un intérêt pour les Chiroptères tout au long de l'été, peu en hiver, et semble accueillir des populations non reproductrices, les individus reproducteurs semblant chasser surtout en bordure du site le long des gaves ou sur les prairies de fauche ou pâturées autour des villages. A noter toutefois, les faibles prospections menées aux hautes altitudes qui ne permettent pas de conclure quant à l'abondance en espèces rupestres, même si celle-ci doit vraisemblablement être faible compte tenu de la pauvreté des milieux, de leur altitude et par comparaison avec les données récoltées sur les milieux similaires sur le site de « Estaubé, Gavarnie, Troumouse, Barroude ».

L'absence de données historiques sur ce groupe d'espèces –qui ne fait l'objet d'une attention naturaliste que depuis une dizaine d'années en montagne– ne permet pas de porter un avis sur l'évolution historique des populations ou des peuplements. Ce point sera à intégrer dans les opérations de suivi ultérieures, notamment en relation avec l'évolution des milieux (développement des milieux arborés ou de landes sur la vallée de Campbielh, évolution des zones forestières sur le Barrada et au-dessus de Gèdre-Dessus ou encore sur Couplan) et des pratiques (nature des troupeaux et type de traitements sanitaires). Le suivi de l'accès aux bâtiments, notamment lors des opérations de restauration de l'habitat (zones de Héas, de Gèdre-Dessus), sera à effectuer afin de garantir le maintien des possibilités de gîtes en milieu anthropique pour les espèces anthropophiles (Petit et Grand Rhinolophe, Sérotine commune, voire Oreillard *sp.* et Barbastelle).

L'état des habitats d'espèces :

Au plan altitudinal, la fréquentation des parties hautes du site, constituées par des falaises, éboulis et pelouses, se révèle faible : peu d'espèces (Pipistrelle commune, Vespère de Savi, Vespertilion de Daubenton, Molosse de Cestoni), très faible abondance malgré le peu de prospections. Globalement ces milieux sont pauvres mais ne semblent pas présenter de détérioration ou de dégradation (composition floristique, abondance entomologique) pouvant influencer sur le peuplement ou l'abondance (toutefois faible) des espèces fréquentant ces milieux.

La majeure partie des habitats les plus favorables sont présents dans les parties basses du site et principalement le long des gaves de Barrada et Héas, ainsi que dans les parties forestières du Barrada, Couplan et Gèdre-Dessus (forêts mixtes et de conifères). Ces habitats ne semblent pas non plus présenter de détérioration ou dégradation susceptibles de constituer une menace vis-à-vis du maintien des espèces de chauves-souris. Les habitats forestiers sur Barrada et Couplan présentent une bonne diversité structurale avec présence de vieux arbres (on note la présence de loges du Pic noir qui joue un rôle dans le maintien des espèces de chauves-souris forestières). Les

habitats de pelouses, ripisylves ou taillis présents le long des gaves de Barrada et Héas reçoivent peu d'engrais ou intrants, ce qui est un gage de leur bonne qualité entomologique. Ces zones sont utilisées lors de la sortie du gîte par les animaux qui ensuite gagnent les parties forestières et les milieux herbacés hauts du site. On peut noter aussi une bonne présence de Chiroptères, et notamment d'espèces telles que la Sérotine commune, sur les prairies autour du village de Gèdre-Dessus.

Dans l'ensemble les habitats à Chiroptères présents sur le site apparaissent en bon état de conservation et présentent une diversité physiologique et structurale suffisante pour assurer les besoins des animaux et abriter de bonnes abondances, notamment pour les parties basses du site et les parties boisées. On notera notamment la bonne utilisation des milieux forestiers feuillus et mixtes du site malgré leur faible présence. Les parties hautes, rupestres ou herbacées, se révèlent intrinsèquement pauvres mais en bon état de conservation et sont normalement utilisées, compte tenu de l'altitude et des températures basses qui en limitent l'utilisation nocturne.

Le site ne présente toutefois pas d'enjeux de conservation vis-à-vis de sites prioritaires de reproduction ou d'hibernation. Il semble par contre jouer un rôle au niveau de la vallée sur le maintien des populations non reproductrices et de jeunes avant hibernation.

Le suivi des habitats (notamment le développement des milieux arborés, le développement des tapis de graminées colonisatrices, ainsi que l'évolution des ripisylves) sera à mener dans le futur en relation avec l'abondance des espèces et leur utilisation de l'espace. L'absence de données historiques ne permet pas de savoir si ces habitats ont subi une dégradation au cours du temps, même si on peut penser que le développement des milieux forestiers, suite aux opérations de reboisement effectuées au début du 20^{ème} siècle (malheureusement conduites principalement avec des espèces de résineux qui ne sont pas les espèces les plus recherchées par les chauves-souris), a été profitable, notamment aux espèces forestières. **Deux zones sont à surveiller plus particulièrement au plan de leur évolution vis-à-vis des Chiroptères : la zone du Barrada et la zone de Gèdre-Dessus. Il pourrait être aussi intéressant de modifier la structure du boisement sur la zone forestière de Pène Aube afin de l'améliorer pour les chauves-souris : création de trouées forestières, laisser vieillir des arbres (hêtres), favoriser le noisetier.**

II – 1 – 1 – B : Les Amphibiens :

Les méthodologies d'inventaire :

Les différentes espèces d'Amphibiens ont été recensées par la prospection systématique des différentes zones humides du site durant les printemps et étés 2001 et 2002 par un prestataire externe (ISSNS – O. Grosselet) et durant les printemps et été 2002 par une stagiaire PNP et les étés 2004 et 2005 par le PNP. Les observations soit d'adultes, soit de pontes ou de larves et têtards étaient aussi relevées lors des tournées classiques des agents du PNP. L'Euprocte des Pyrénées a été recherché sur la base de secteurs échantillons sur les cours d'eau du site au cours d'une prospection systématique durant les étés 2004 et 2007.

II – 1 – 1 – B – 1 : L'état de conservation :

L'inventaire des espèces :

Au total, six espèces d'Amphibiens ont été identifiées, dont 5 présentes et 1 probable. Quatre relèvent de l'annexe IV de la Directive Habitats et toutes sont protégées. Le tableau 4 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Pour toutes ces espèces, des sites de ponte ont été identifiés (ou des larves ou têtards trouvés) et toutes ces espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique sur le site.

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Aucune espèce inscrite à l'annexe II n'est présente sur le site.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats et les espèces protégées au plan national :

L'Euprocte des Pyrénées et le Crapaud accoucheur, inscrits à l'annexe IV de la Directive Habitats, sont présents sur le site, ainsi que trois autres totalement (Triton palmé et Salamandre terrestre) ou partiellement protégés au niveau national (Grenouille rousse). Le Crapaud commun est aussi susceptible d'être rencontré autour des villages de Gèdre et du site de Pragnères qu'autour du hameau de Héas en bordure du site (et ce même si l'altitude générale du site est un facteur limitant pour l'espèce).

Globalement, le peuplement local en Amphibiens se révèle normal par comparaison avec le peuplement régional connu à ces altitudes, même si certains sont présents en faibles effectifs (Crapaud accoucheur, Triton palmé –mais cette espèce présente une répartition très hétérogène et agrégative en montagne- et Salamandre terrestre notamment).

II – 1 – 1 – B – 2 : Le diagnostic écologique :

L'état des populations des espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats :

L'Euprocte des Pyrénées est présent sur de nombreux cours d'eau et ruisseaux du site (tableau 5). Ses populations se révèlent toutefois le plus souvent de faible abondance (majorité des sites avec moins de 5 euproctes dénombrés sur 50 m²) hormis sur quelques ruisseaux où l'espèce atteint une forte abondance (zone de l'Aguila, ruisseau de Badet, vallon d'Estaragne, bordure du lac d'Orédon –cette dernière zone étant toutefois en dehors du site). L'inventaire des sites sur Couplan n'a pas été fait et les quelques prospections faites sur la montagne d'Arribarette n'ont pas permis de trouver l'espèce.

Quoique variables d'une zone à l'autre, l'abondance et la répartition de l'Euprocte des Pyrénées ne présentent pas de spécificités particulières sur le site. Le schéma général de répartition (forte abondance sur certains ruisseaux, répartition hétérogène) est identique à celui déjà identifié sur d'autres sites pyrénéens. En l'absence d'études de populations, il est difficile de savoir si les populations présentes sur le site sont « remarquables », même si la population présente sur la zone de l'Aguila apparaît comme une des plus abondantes de la zone Parc.

Tableau 5 : Taux de présence de l'Euprocte des Pyrénées dans les cours d'eau ou les plans d'eau sur les différentes entités du site.

Vallon ou unité	Nb de cours d'eau ou plans d'eau prospectés	% de sites positifs
Campbielh	19	36 % (7/19)
Camplong	9	33 % (3/9)
Barrada	14	29 % (4/14)
Aguila (rive droite)	7	43 % (3/7)
Estaragne	7	86 % (6/7)
Couplan	Non fait	-
Arribarette	3	0 % (0/3)
Badet (rive gauche)	31	68 % (21/31)
Cap du Long	9	33 % (3/9)
Total	99	47 % (47/99)

Le Crapaud accoucheur n'a été trouvé qu'en de rares endroits du site, autour du village de Gèdre-Dessus, dans la zone de Cupouzade (en dehors du site) et au fond du Barrada. Aucune donnée historique ne mentionne sa présence sur les parties hautes du site et les rares prospections faites en 2003 et 2004 en haute altitude n'ont pas permis de le retrouver (ou d'identifier des têtards) sur des zones très froides et minérales. On note aussi sa présence sur le bas d'Estaragne (à l'extérieur du site). L'espèce serait à rechercher sur la zone de Couplan.

Même si l'espèce est peu présente sur le site, son abondance et sa répartition ne semblent pas présenter d'anomalies sur le site. Son absence de certaines zones (haute altitude) est normale compte tenu des conditions locales climatiques et globalement la faible présence de zones humides plates ou d'ensembles de laquets / mares et tourbières ne lui offre que peu de possibilités d'implantation. Par contre son absence sur le fond de la vallée de Campbielh ou le bas de celle de l'Aguila est plus surprenante.

En ce qui concerne les deux espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, l'absence de données historiques ne permet pas de fournir un avis sur l'évolution des populations, aucun secteur témoin n'étant suivi par le PNP sur ce site.

L'état des populations des autres espèces:

La présence du Triton palmé est trop fragmentaire (2 sites de présence connus au Barrada et sur Estaragne -à la limite externe du site) pour être significative. La Grenouille rousse quant à elle est présente partout et atteint en quelques endroits (bas de Campbielh, Aguila) des abondances remarquables (plus de 50 femelles reproductrices/site). L'omniprésence de l'espèce, qui colonise tous les cours d'eau et plans d'eau, la met de fait quasiment à l'abri de toute perturbation (hormis quelques destructions locales par prédation par les Salmonidés -sur Campbielh et le Barrada- ou piétinement par les bovins de sites de ponte -sur Aguila). La Salamandre terrestre a été trouvée sur les zones forestières du Barrada et sur Couplan. Elle n'a pas été rencontrée sur la zone forestière de Pène Aube, mais le sous-bois et l'absence de mares et ruisseaux n'offrent que peu de possibilités pour l'espèce.

L'état des habitats d'espèces:

Une majeure partie du site présente des conditions écologiques peu favorables aux Amphibiens : zones très pentues, absence de replats permettant la présence de mares ou tourbières, zones minérales de haute altitude avec une forte durée d'enneigement ou de prise par les glaces, présence de nombreux ruisseaux intermittents... Compte tenu de ces conditions, dans l'ensemble, les habitats liés aux zones humides apparaissent relativement conservés et dans un état suffisant pour permettre le maintien des populations d'Amphibiens, en sachant que ce site n'est que moyennement favorable à leur présence. La structure des cours d'eau et ruisseaux apparaît dans l'ensemble favorable à l'Euprocte des Pyrénées. On mentionnera toutefois l'absence locale de l'Euprocte des Pyrénées de plusieurs plans d'eau ou cours d'eau d'altitude a priori favorables (partie basse de l'Aguila entre la cabane et la cascade, absence sur la rive gauche de Campbielh, faible présence sur Camplong). Peu d'impacts du piétinement par le bétail ou de la pollution des gaves par les rejets des cabanes ont été notés.

Sur plusieurs ruisseaux du site, l'absence de l'Euprocte des Pyrénées est constatée (ainsi que celle du Crapaud accoucheur). L'impact des alevinages serait à vérifier sur ces sites. La partie basse de l'Aguila correspond d'ailleurs à une zone avec réintroduction régulière de poissons. La prédation par les poissons peut aussi se révéler importante sur les populations de Tritons palmés dont les larves, de très petite taille, sont facilement prédatées. A l'inverse, certaines zones remarquables pour l'Euprocte des Pyrénées doivent être « sanctuarisées » (vallon d'Estaragne, montagne de Cap de Long, cabane de l'Aguilous) : respect de l'interdiction d'alevinage sur ces sites afin de conserver de fortes populations sur ces sites où une bonne reproduction et un bon développement des larves ont été observés.

Globalement, et malgré les conditions défavorables sur une partie du site, les habitats favorables aux Amphibiens apparaissent en bon état de conservation, et ce même si nos connaissances sur

L'habitat optimal notamment pour l'Euprocte des Pyrénées sont très fragmentaires. Les problèmes de pollution ou de piétinement des berges sont limités. L'impact de la présence de Salmonidés dans les cours d'eau et plans d'eau d'altitude, où ils peuvent limiter fortement les possibilités d'implantation et de développement des populations du Crapaud accoucheur et de l'Euprocte des Pyrénées, est à mieux appréhender, certaines zones étant soit à restaurer, soit à « sanctuariser » pour une meilleure conservation de l'ensemble des populations d'Euprocte des Pyrénées.

L'absence de données historiques sur l'évolution des habitats de zones humides et de plans d'eau ne permet pas de savoir si une détérioration des milieux est survenue. Même si les données bibliographiques et les travaux menés sur l'impact des alevinages en montagne sur les populations d'Amphibiens montrent que cet impact est réel, l'absence de données anciennes sur la répartition de l'Euprocte des Pyrénées –et du Crapaud accoucheur– ne permet pas d'identifier clairement et uniquement ce facteur comme explication à la répartition hétérogène de l'Euprocte des Pyrénées sur le site et à l'absence du Crapaud accoucheur sur les parties avec habitat potentiel favorable pour ces espèces.

II – 1 – 1 – C : Les Reptiles :

Les méthodologies d'inventaire :

Hormis le Lézard montagnard des Pyrénées qui a fait l'objet de prospections ciblées sur les milieux potentiellement favorables par un prestataire externe de 1999 à 2003, puis de prospections ciblées par le PNP de 2002 à 2004, les différentes espèces de Reptiles ont été recensées à l'occasion des tournées effectuées par les agents du PNP.

II – 1 – 1 – C - 1: L'état de conservation :

L'inventaire des espèces :

Le tableau 4 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Neuf espèces ont été recensées dont 6 sûrement présentes, 1 probable et 3 possibles. Une espèce relève de l'annexe II de la Directive Habitats, quatre de l'annexe IV et toutes sont protégées intégralement hormis la Vipère aspic dont la destruction est autorisée. Toutes ces espèces effectuent l'ensemble de leur cycle biologique sur le site.

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Le Lézard montagnard des Pyrénées a été trouvé en plusieurs endroits du site. Il occupe tous les éboulis favorables du site et ses populations sont particulièrement remarquables sur la zone d'Estaragne (zones de présence avec des densités de plus de 100 lézards à l'hectare), de même que la présence de colonies de l'espèce sur toute la zone allant de Bugatet à Estaragne, montagne de Cap de Long, Badet et les parties hautes de Campbielh.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats et les espèces protégées au plan national :

Parmi les espèces identifiées, deux espèces présentes sont à l'annexe IV de la Directive Habitats (le Lézard des murailles et le Lézard vert occidental (cette dernière espèce étant toutefois en bordure du site), tandis qu'une autre espèce, elle aussi inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitats, est probablement présente (la Couleuvre verte et jaune). La présence de la Coronelle lisse est possible (notamment sur les pentes chaudes côté Camplong et Campbielh (une mue a été trouvée en 2001 sur le Néouvielle, ainsi que sur la montagne d'Arribarette). Deux autres espèces protégées soit totalement (le Lézard vivipare) soit partiellement (la Vipère aspic) ont aussi été vues sur le site, et une troisième espèce totalement protégée (l'Orvet) est vraisemblable mais n'a pas été ni trouvée ni recherchée.

Globalement, par rapport au peuplement régional d'altitude connu en Midi-Pyrénées, aucune espèce des annexes II et IV de la Directive Habitats potentiellement présente sur les milieux rencontrés ne manque. Parmi les espèces protégées au niveau national, plusieurs espèces

pourraient être présentes mais en faible abondance et répartition : l'Orvet doit potentiellement être rencontré (notamment dans les parties forestières ou le long des gaves ainsi que dans les prairies de fauche en bordure de gaves là où ces dernières sont « engraisées » par apport de fumier), mais sa présence est relativement rare à ces altitudes, tandis que les habitats potentiels des Couleuvre à collier et Couleuvre vipérine sont présents sur le site en bordure des gaves. Toutefois, l'altitude du site rend leur présence peu probable, notamment pour la Couleuvre vipérine.

II – 1 – 1 – C - 2: Le diagnostic écologique :

L'état des populations :

Il est très difficile d'estimer l'abondance des populations de reptiles compte tenu de leur comportement et des milieux fréquentés. Cependant, une idée relative est possible en termes de fréquence et de nombres de contacts.

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Le Lézard montagnard des Pyrénées est connu dans toutes les zones du site, avec de grosses populations locales. La population du Cirque d'Ets Lits présente une situation originale car elle se situe à une altitude relativement basse (1700 m) et se trouve en sympatrie avec le Lézard des murailles et le Lézard vivipare.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats et les espèces protégées au plan national :

Si le Lézard des murailles apparaît comme fréquent et abondant sur certains sites (il est rencontré sur la quasi-totalité du site), le Lézard vert occidental n'a été observé que sur deux zones aux environs de Gèdre et le long du gave vers Héas, ainsi que sur le site de Pragnères. Le Lézard vivipare est rencontré en plusieurs endroits sur le site, en sympatrie soit avec le Lézard des murailles, soit parfois avec le Lézard montagnard des Pyrénées. En effet le Lézard vivipare à ces altitudes ne semble pas inféodé aux milieux humides, pouvant être rencontré aussi en pelouses à Gispet et sur nardaies plus ou moins sèches. La Vipère aspic est répartie un peu partout notamment sur les pelouses avec blocs et buissons sur les flancs de Campbielh, Camplong et sur la montagne d'Arribarette et dans le cirque du Barrada où les populations semblent être abondantes. Elle est aussi facilement rencontrée dans les prairies qui bordent le gave d'Héas. Le Lézard vivipare a été vu sur plusieurs sites mais à faible abondance localement. La Couleuvre à collier, la Couleuvre vipérine et l'Orvet, espèces possibles, n'ont jamais été contactées par le passé même à proximité du site, alors que la Coronelle lisse a été observée à proximité du site. Sur le site lui-même, plusieurs milieux apparaissent favorables à cette espèce. La Couleuvre verte et jaune n'a été observée que relativement loin du site et à des altitudes inférieures à 1500 m.

Malgré les difficultés d'évaluer l'importance des populations de reptiles, seul le Lézard des murailles apparaît comme bien représenté. Le Lézard montagnard des Pyrénées est réparti de façon homogène sur le site, certaines de ses populations pouvant présenter de bonnes abondances locales. La répartition du Lézard vivipare apparaît normale pour cette espèce dans ce type de milieux montagnards, même si l'espèce occupe des milieux moins habituels (pelouses sèches). Les autres espèces (Couleuvre verte et jaune et Lézard vert occidental, Coronelle lisse, mais aussi Couleuvre vipérine) sont marginales par rapport au site et de faible abondance.

L'absence de recul historique ne permet pas de dire si les espèces présentes ont connu une évolution soit de leur abondance soit de leur répartition ces dernières années. Il n'existe pas de méthode fiable d'estimation d'abondance des populations et l'herpétologie n'a connu que récemment un développement des observations. Il sera toutefois intéressant de suivre l'évolution de la répartition de certaines espèces –le Lézard montagnard des Pyrénées principalement- sur certains sites connaissant une dynamique de fermeture, notamment sur les milieux d'éboulis affectés par cette espèce.

L'état des habitats d'espèces :

Dans le cadre des prospections conduites, il n'a pas été noté de dégradation ou détérioration des habitats potentiels pour les reptiles. L'habitat potentiel du Lézard montagnard des Pyrénées se trouve à des altitudes auxquelles peu de facteurs de dégradation agissent, hormis pour les populations situées à l'étage subalpin où les milieux de landes peuvent progresser notamment sur éboulis. Le Lézard des murailles est relativement ubiquiste et capable de coloniser une forte gamme de milieux. L'impact du piétinement par les bovins sur les zones de présence du Lézard vivipare sera à évaluer, compte tenu de la concentration des troupeaux sur les zones planes plus ou moins humides sélectionnées par l'espèce, notamment dans le cirque du haut de Campbielh.

Le Lézard vert occidental, la Couleuvre verte et jaune et la Coronelle lisse dépendent de milieux de prairies et de landes (avec présence accessoire de murets), dont l'état de conservation passe par le maintien de l'utilisation et de l'entretien de ces milieux notamment sur les parties basses du site.

Globalement les habitats des espèces de reptiles du site sont soit suffisamment abondants, soit suffisamment à l'abri des dégradations ou des détériorations dans un futur plus ou moins lointain pour garantir le maintien des espèces de la Directive Habitats sur le site, notamment sur toutes les parties hautes du site (montagne de Cap de Long, vallon d'Estaragne, haut du Barrada, parties hautes de Campbielh). Les travaux récents sur l'écologie du Lézard montagnard des Pyrénées ont de plus montré que cette espèce pouvait coloniser une large gamme de milieux. Trois facteurs sont cependant à surveiller : l'évolution des milieux de prairies de fauche et pâturages en fond de vallée le long des gaves pour les populations de Coronelle lisse, de Couleuvre verte et jaune et de Lézard vert occidental, l'impact du piétinement par les bovins sur les zones d'altitude du Lézard vivipare, et enfin localement la colonisation par les ligneux des éboulis subalpins habités par le Lézard montagnard des Pyrénées.

L'absence de recul historique ne permet pas de statuer sur l'évolution (en surface et en qualité) des habitats des reptiles au cours du temps. Les connaissances sur l'écologie de ces espèces sont encore rudimentaires et, même si on peut penser que, par le passé, la plus grande présence de milieux herbacés avec murets entretenus par l'homme a dû favoriser certaines espèces (Lézard vert occidental, Coronelle lisse, Couleuvre verte et jaune), les données manquent pour être affirmatif. Il est de plus probable qu'à cette époque ces espèces étaient régulièrement détruites – notamment les serpents – et maintenus par ce biais à de faibles abondances, même si les milieux étaient plus favorables.

II – 1 – 1 – D : Les Mammifères autres que Chiroptères :

Les méthodologies d'inventaire :

Seules les deux espèces figurant à l'annexe II de la Directive Habitats (Desman des Pyrénées et Loutre d'Europe) ont fait l'objet de prospections spécifiques par recherche des signes de présence durant les années 2003 et 2004 par les agents du PNP, le Desman des Pyrénées ayant de plus fait l'objet d'une prospection en 1998-99 par un prestataire extérieur. Les autres espèces d'intérêt patrimonial ont été relevées à l'occasion des tournées des agents du PNP.

II – 1 – 1 – D - 1: L'état de conservation :

L'inventaire des espèces :

Le tableau 6 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Au total 20 espèces sont présentes, 9 autres sont possibles et 2 ont disparu. Si la majorité de ces espèces sont protégées (15 espèces), seulement 3 sont inscrites aux annexes II et IV de la Directive Habitats et 4 font partie des espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF. Toutes ces espèces effectuent la quasi-totalité de leur cycle biologique sur le site, même si des échanges peuvent se produire avec d'autres sites voisins (cas de l'Isard avec le massif de Gavarnie, de la Loutre d'Europe). Certaines espèces ne passent que sporadiquement (cas du Cerf d'Europe).

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Le Desman des Pyrénées n'a donné lieu qu'à un très petit nombre d'observations sur le site : une observation ancienne dans les années 1980 dans le Barrada, quelques signes de présence en 1995 dans le vallon de Badet, une observation ancienne sur le lac d'Orédon dans les années 1970, des signes de présence près du pont de la chapelle de Héas en 1999. Les recherches d'indices conduites en 2003 et 2004 n'ont donné lieu à aucun relevé positif.

La Loutre d'Europe était piégée dans le passé (fin des années 1970) jusqu'au niveau de Luz-Saint-Sauveur. Par la suite l'espèce a disparu des vallées pyrénéennes. Elle est en train de recoloniser le piémont et la zone de montagne, des indices de présence ayant été observés en 2003-2004 au niveau de la centrale de Pragnères sur le gave de Gavarnie durant le printemps. En 2007, une jeune femelle a été tuée lors d'une collision avec une voiture à l'entrée du village de Gèdre.

Le Vison d'Europe n'a jamais été mentionné par le passé sur le site, tandis que des captures de visons d'Amérique ont été faites en 2000 sur le village de Gèdre et en amont. Par le passé, aucun passage d'Ours brun n'a été relevé sur le site ou aux environs.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats :

Le Chat sauvage n'a fait l'objet que de très peu d'observations sur le site. Il a été par le passé observé dans les bois de Campbielh au-dessus de Gèdre ainsi qu'au bois de Saint-Savin à l'entrée du vallon d'Ossoue. Aucune donnée récente d'observation, y compris par empreintes sur la neige, n'a été signalée sur la zone.

C : les autres espèces protégées ou pas :

Parmi ces espèces on peut noter la possibilité de la présence de la Musaraigne de Miller ou de la Musaraigne aquatique, ainsi que de la Genette (peu de zones a priori favorables pour cette espèce toutefois). Le Putois, espèce non protégée mais considérée comme rare et en régression en zone de montagne, a été noté le long du gave de Pau et du gave d'Héas. Enfin, le Campagnol des neiges est présent par taches alors que la Marmotte a démontré ces dernières années une nette régression de ses populations.

Globalement, le peuplement du site est conforme au peuplement régional compte tenu des fortes régressions notées ces dernières années pour deux espèces « prioritaires » (Ours brun, Vison d'Europe). Le problème de la présence du Vison d'Amérique serait à statuer (contrôle ?), notamment vis-à-vis de sa compétition avec le Putois qui est en forte régression en zone de montagne. La bonne nouvelle est la recolonisation de la Loutre d'Europe qui, si elle se cantonne pour le moment sur les principaux gaves en bordure du site, devrait à brève échéance coloniser les ruisseaux secondaires du site notamment sur le Barrada et sur Campbielh. Historiquement le site hébergeait le Bouquetin des Pyrénées (que l'on pourrait envisager de réintroduire).

II – 1 – 1 – D - 2: Le diagnostic écologique :

L'état des populations :

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

La présence du Desman des Pyrénées est vraisemblablement relativement restreinte sur le site. Les parties permanentes en eau du réseau (gave de Campbielh, gave du Barrada, Neste de Badet, gave de Gavarnie, gave d'Héas) constituent bien des zones favorables pour l'espèce mais sont fragmentées et apparaissent mal reliées entre elles : importante dénivellation entre Campbielh et le gave de Gavarnie ou entre le ruisseau des Aguilous et le gave d'Héas, présence de la station de ski de Piau-Engaly qui a des impacts sur la Neste de Badet. L'absence de méthodologie d'estimation des populations rend aléatoire toute évaluation même grossière du nombre d'individus, mais il semble bien néanmoins que les populations de Desman des Pyrénées ne sont présentes qu'en petits noyaux sur le site. Sur Badet, le maintien de l'espèce est lié aux possibilités d'échange d'individus avec la Neste d'Aure. Le ruisseau le plus favorable à l'espèce semble être

le ruisseau du Barrada, via le bassin de la Géra. Les parties hautes du site (lac de Maniportet, montagne d'Estaragne et de Cap du Long) hébergent des ruisseaux trop froids et hauts, au débit très contrasté, et ne sont que peu favorables à la présence de l'espèce.

Le retour de la Loutre d'Europe est trop récent pour pouvoir porter un avis sur le niveau des populations. Pour le moment il apparaît que le site est de plus en plus fréquenté à l'occasion du déplacement de certains individus (mâles et femelles).

Nota : pour les deux espèces, l'ensemble des habitats et du réseau hydrographique présents sur le site ne saurait assurer le maintien d'une population viable sur le long terme. La Loutre d'Europe dépend de la présence de fortes populations en aval du secteur, tandis que le maintien sur le long terme du Desman des Pyrénées dépend des connections entre les divers noyaux de présence de l'espèce à l'échelle du bassin versant du gave de Gavarnie ou de la Neste d'Aure. Pour les deux espèces, les actions entreprises sur le site, si elles pourront aider à la conservation régionale des populations, ne pourront pas être garantes d'un succès sur le long terme au plan local si des mesures ne sont pas prises au niveau régional dans la gestion des cours d'eau et de leurs berges dans une optique de maintien des corridors biologiques.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats :

Du fait de la discrétion de l'espèce, il est très difficile de porter un avis sur l'état des populations du Chat sauvage.

C : les autres espèces :

Le bilan de la présence des Musaraigne aquatique et de Miller serait à faire, tandis qu'un bilan comparatif de la présence et de l'évolution de la Marmotte depuis le bilan fait en 1980 serait à mener, ne serait-ce que pour savoir comment se porte cette espèce. Une diminution relativement importante serait survenue ces dernières années selon divers témoins, des phénomènes de gale étant survenus chez plusieurs sujets.

Les populations des deux espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats apparaissent faibles et plus ou moins permanentes sur le site, qu'elles n'utilisent qu'occasionnellement pour la Loutre d'Europe. Le Chat sauvage semble occuper les zones forestières du site mais à petites densités.

L'état des habitats d'espèces :

A : les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats :

Même si les connaissances sur l'habitat optimal du Desman des Pyrénées sont réduites, les habitats favorables à l'espèce sont présents sur la partie basse du site, le long des gaves de Gavarnie et Héas, ainsi que sur le gave de Badet, partie basse. En altitude, l'espèce, si elle peut être rencontrée (lac de Maniportet et d'Orédon, parties hautes de Campbielh), ne semble pas pouvoir y trouver des habitats très favorables (peu de couvert végétal, berges basses, fluctuations du niveau de l'eau avec de fortes variations du courant). Les régulations apportées au débit sur le gave d'Héas du fait de la prise d'eau du Maillet sur Troumouse et du barrage des Gloriettes sur Estaubé sont susceptibles d'avoir un impact non pas tant sur la survie des individus (mortalité accrue) que sur les ressources trophiques (diminution du débit en été, « lessivage » des cours d'eau au printemps suite aux lâchers) transportées par le courant, ressources indispensables pour le Desman des Pyrénées. Le problème de la compétition trophique avec les truites sur plusieurs gaves et ruisseaux de la zone se pose aussi.

Les habitats favorables à la Loutre d'Europe (débit, ressources trophiques) sont bien représentés tout du long du gave de Gavarnie, depuis Pragnères jusqu'à Gèdre, ainsi que le long du gave d'Héas. Le seul facteur limitant local concerne la présence de la neige en hiver et la faiblesse des ressources trophiques sur ces parties hautes du gave. Toutefois, l'espèce peut venir utiliser les cours d'eau du site comme zones d'alimentation, à partir de ses points de présence permanents plus bas en aval (comme cela semble avoir été le cas en 2006-07). Sur le site, un autre problème aura

trait à la fréquentation touristique et à la pêche qui limiteront les possibilités d'accès et de déplacement de l'espèce.

B : les espèces inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats :

L'habitat potentiel du Chat sauvage apparaît peu représenté sur le site. Les parties forestières sont de faible étendue (hormis sur les zones Barrada et Couplan), ce qui ne saurait garantir le maintien d'une bonne population. Si les zones forestières devaient se développer dans le futur, le long de Campbielh ou en bordure des gaves, l'espèce pourrait alors trouver les conditions d'une présence accrue en trouvant en lisière ou sur les pelouses environnantes ses ressources trophiques (micromammifères), et ce surtout si les prairies de fauche en fonds de vallée étaient maintenues.

C : les autres espèces :

Les habitats des autres espèces n'apparaissent pas limitants ou dégradés, les Musaraigne aquatique et de Miller pouvant sans problèmes trouver des conditions locales favorables, tandis que les petits rongeurs sont suffisamment « plastiques » pour trouver des conditions écologiques favorables à leur développement et maintien. Le problème du maintien du Putois passe plus par une gestion du piégeage et non par un aménagement de son habitat. Le seul point à vérifier serait l'état des pelouses occupées par la Marmotte en comparant les zones récemment occupées aux zones de première installation de façon à discerner si la Marmotte a dégradé son environnement et l'impact de cette dégradation sur les possibilités de présence d'autres espèces (Galliformes notamment).

Globalement, si pour la Loutre d'Europe, les habitats potentiels sont présents sur la partie Gavarnie et Héas du site et sont dans un état de conservation acceptable (il faudra toutefois veiller à ce que la fréquentation touristique des bords du gave ou par la pêche ne soit pas un facteur perturbant), le site se trouve dans son ensemble à une altitude marginale par rapport aux possibilités d'implantation de l'espèce. Pour le Desman des Pyrénées, les habitats le long des gaves en partie basse du site sont globalement favorables en eux-mêmes, notamment sur la partie Héas du site. Sur les parties hautes du site, les habitats semblent marginaux et plusieurs obstacles à la libre circulation des individus existent. La gestion du débit des cours d'eau (notamment sur le gave d'Héas) peut poser un problème pour la conservation des populations. Les habitats du Chat sauvage apparaissent eux en quantité limitée pour le moment et insuffisants pour assurer le maintien d'une bonne population.

II – 1 – 1 – E : Les Oiseaux :

Les méthodologies d'inventaire :

Si les grands Rapaces et les Galliformes sont inventoriés régulièrement (par comptages et notation de toutes les observations) et le succès de reproduction ou la tendance de leurs effectifs suivie par des comptages réguliers, les autres espèces font l'objet de simples notations de leur présence (notamment dans le cas d'observations de comportements de reproduction) de la part des agents du PNP. Les Pucidés ont fait l'objet d'un stage de BTS pour leur inventaire en 2001.

II – 1 – 1 – E - 1: L'état de conservation :

L'inventaire des espèces :

Le tableau de l'annexe II 4 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Seules les espèces relevant de l'annexe I de la Directive Oiseaux et/ou de l'inventaire ZNIEFF en tant qu'espèces déterminantes ont été prises en compte. Au total 41 espèces sont présentes et 7 autres sont probables. Le site abrite aussi plus d'une trentaine d'espèces de Passereaux (mésanges, pinsons, bouvreuil, fauvettes, ...). Au total ce sont plus de 70 espèces protégées (dont 18 relèvent de l'annexe I de la Directive Oiseaux et 8 de l'arrêté ministériel du 16/11/2001) et 5 espèces chassables (dont 3 relèvent de l'annexe I de la Directive Oiseaux) qui sont présentes sur le site.

A : les espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux :

Parmi ces espèces les rapaces sont majoritaires, 10 espèces relevant de l'annexe I étant présentes dont 6 nicheurs sur le site, les 4 autres utilisant régulièrement le site pour leur alimentation. Parmi les galliformes, les trois espèces présentes atteignent des abondances notables. Pour le Lagopède alpin, le site abrite quelques populations figurant parmi les bonnes abondances des Hautes-Pyrénées (zones continues avec près de 10 coqs sur Soum des Tours, Aguilous, Maniportet).

La présence du Pic à dos blanc a été notée mais aucun site de reproduction trouvé. Les seules zones où potentiellement l'espèce peut être rencontrée sont sur le Barrada, voire le bas de Couplan (zones de hêtraie-sapinière), même si ces deux sites sont relativement froids. Le Pic noir est lui présent partout et atteint localement quelques bonnes abondances. Le Pic mar, pour lequel quelques contacts ont été obtenus, peut être nicheur. Il serait à rechercher. Le Crave à bec rouge est présent partout et exploite l'ensemble du site, aucun site de reproduction n'ayant cependant été trouvé (mais non cherché).

Tableau 8 : Liste des espèces relevant de la Directive Oiseaux

Espèce	Seuil numérique observé
Gypaète barbu <i>Gypaetus barbatus</i>	1 + 2 c
Aigle royal <i>Aquila chrysaetos</i>	2 + 2 c
Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i>	1 + 2 c
Circaète Jean-le-Blanc <i>Circus gallicus</i>	0 + 2 c
Milan royal <i>Milvus milvus</i>	1-2 c
Milan noir <i>Milvus migrans</i>	2-3 c
Vautour percnoptère <i>Neophron percnopterus</i>	0 + 1 c
Lagopède alpin <i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>	> 20 coqs
Grand tétras <i>Tetrao urogallus aquitanicus</i>	> 30 coqs
Perdrix grise <i>Perdix perdix hispaniensis</i>	> 40 coqs
Pic noir <i>Dyocopus martius</i>	> 10 c (à vérifier)
Pic à dos blanc <i>Dendrocopos leucotos liifordi</i>	> 1 c (à vérifier)
Crave à bec rouge <i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>	> 10 c (à vérifier)
Bondrée apivore <i>Pernis apivorus</i>	> 2-3 c

B : les espèces inscrites à l'arrêté ministériel du 16/11/2001 :

Parmi les espèces présentes à l'arrêté ministériel du 16/11/2001, les principales concernent les rapaces (3 espèces sûres et 1 probable) et 2 Turdidés (Merle à plastron et Merle de roche) qui atteignent localement de bonnes densités.

C : les espèces déterminantes pour l'inventaire ZNIEFF :

Peu d'espèces « remarquables » dans cette liste, seuls la Niverolle des Alpes, le Tichodrome échelette et le Chocard à bec jaune étant localement bien présents et contactés régulièrement. On remarquera toutefois l'abondance du Cincle plongeur qui, sur le site, présente de bonnes densités (de l'ordre de 2-3 couples nicheurs au km, soit des densités parmi les plus fortes en Europe) notamment sur le gave de Campbielh et celui du Barrada.

Globalement, le peuplement du site est conforme au peuplement ornithologique régional de montagne. La diversité des milieux présents lui permet toutefois d'abriter une richesse et une diversité ornithologique forte.

II – 1 – 2 : LES ESPECES ANIMALES D'INVERTEBRES

Les méthodologies d'inventaire :

Parmi les Invertébrés, certains groupes ont fait l'objet d'inventaires localisés mais représentatifs potentiellement des peuplements sur des habitats (pelouses, landes, ...) : Orthoptères, Lépidoptères Rhopalocères. Ces inventaires ont été faits par des prestataires ou des stagiaires PNP entre 2000 et 2003. Seul le groupe des Odonates a fait l'objet d'un inventaire par des prestataires sur les zones humides de la zone PNP, entre 1998 et 2003.

II – 1 – 2 – 1: L'état de conservation et le diagnostic écologique :

L'inventaire des espèces :

Le tableau 9 récapitule la situation biologique des différentes espèces. Seules les espèces relevant des annexes II et IV de la Directive Habitats et/ou de l'inventaire ZNIEFF en tant qu'espèces déterminantes ont été prises en compte. Au total 27 espèces ont été trouvées sur le site dont 4 relevant des annexes II ou IV de la Directive habitats et 23 de l'inventaire ZNIEFF en tant qu'espèces déterminantes. Il est évident que le site est bien plus riche que cela, les Coléoptères principalement n'ayant pas été inventoriés, et notamment les coprophages. L'exemple le plus significatif est les Odonates pour lesquels, si 49 espèces ont été trouvées sur la zone Parc, 23 autres sont sûrement présentes au vu de la bibliographie, des données antérieures et de leur écologie, mais n'ont pas encore été identifiées.

Pour toutes ces espèces, l'absence de données historiques et la faiblesse des données permettant une comparaison ne permettent pas de porter un avis sur l'évolution historique des populations et peuplements.

A : les Odonates :

Trois espèces seulement ont été identifiées sur le site. Il convient toutefois de remarquer que le site se caractérise dans son ensemble par une très faible présence de plans d'eau ou tourbières susceptibles d'offrir des sites de ponte et accouplement propices aux Odonates. Les principaux sites se trouvent à l'extérieur de la zone, et notamment sur le bas du vallon d'Estaragne le long du

lac d'Orédon. Les sites favorables dans la zone se trouvent soit à une altitude élevée (tourbières autour de la cabane du Sausset), soit ont été alevinés (lac de Bassia). Les autres plans d'eau sont à des altitudes trop fortes pour être favorables et se trouvent en environnement froid (lac du Rabiet, Couyela det Mey, ...).

B : les Lépidoptères Rhopalocères :

Onze espèces ont été identifiées dont deux relevant de la Directive Habitats : l'Apollon et le Semi-Apollon. Ces deux espèces trouvent dans les zones du Barrada, Campbielh et Camplong des sites de pelouses et prairies de fauche (anciennes ou toujours utilisées) qui leur sont favorables. Pour ces deux espèces, le maintien d'une surface minimale de prés utilisés sera le garant du maintien de populations abondantes. Les autres espèces peuvent trouver dans les pelouses, landes basses et éboulis leurs plantes hôtes, en quantité suffisante pour assurer le maintien de bonnes populations.

C : les Orthoptères :

Onze espèces d'Orthoptères ont été identifiées sur le site, toutes relevant de l'inventaire ZNIEFF au titre des espèces déterminantes. Parmi ces espèces plusieurs sont des endémiques pyrénéennes et considérées comme remarquables. La diversité des milieux présents doit permettre le maintien des populations et des peuplements. Il faudra toutefois surveiller l'impact de l'arrêt de l'exploitation des prés de fauche et la fermeture des milieux (par noisetier, landes, genévrier, ..) qui dans un premier temps peut se révéler favorable mais défavorable sur le long terme. De même l'impact de l'évolution des charges pastorales et l'influence des traitements sanitaires du bétail sur la composition et l'abondance du peuplement sera à évaluer. Enfin, un surpâturage local peut être constaté, notamment sur les parties planes et humides du haut de Campbielh et de l'Aguilous, dont les conséquences ont déjà été perceptibles tant pour les Orthoptères que pour les Lépidoptères Rhopalocères.

D : les Coléoptères :

Les deux espèces relevant de la Directive Habitats ont été identifiées sur le site : Rosalie des Alpes et Lucane cerf-volant. Cette dernière espèce trouve cependant, surtout en bordure du site, les conditions favorables pour son habitat (présence du chêne). La Rosalie des Alpes est surtout influencée par la présence de vieux hêtres, que l'on rencontre encore sur le Barrada. Il serait intéressant de faire l'inventaire des Coléoptères coprophages, tant en relation avec l'évolution des chargements pastoraux sur la zone que pour avoir une idée des ressources trophiques pour d'autres espèces et notamment les Oiseaux (Crave, Chocard, Pie-grièche et Perdrix).

ANNEXE II-4 :

LISTE DES OISEAUX PRESENTS SUR LE SITE

Statut	Site de reproduction sur site	Site d'hibernation sur site	Site d'alimentation sur site	Site de migration sur site	Présence/ Abondance		
					Rare	Occ	Rég
Gypaète barbu	X	-	X	-	3 couples		
Aigle royal	X	-	X	-	4 couples		
Faucon pèlerin	X	-	X	-	3 couples		
Circæte Jean-le-Blanc	N	-	X	-	2 couples		
Vautour fauve	N	-	X	-			XX
Vautour percnoptère	N	-	X	-	1 couple		
Buse variable	X	-	X	-			XX
Faucon crécerelle	X	-	X	-	> 5 couples		
Faucon hobereau	N	-	?	-	?		
Epervier d'Europe	X	-	X	-			X
Aigle botté	N	-	?	-	?		
Bondrée apivore	X	-	X	-			X
Milan noir	?	?	X	-	plusieurs couples		
Milan royal	?	?	X	-	plusieurs couples		
Busard Saint-Martin	?	-	X	-	X		
Grand-duc d'Europe	?	-	?	-	?		
Chouette de Tengmalm	?	-	X	-	plusieurs sites		
Chouette hulotte	X	-	X	-			XX
Effraie des clochers	N	-	?	-			?
Hibou moyen-duc	X	-	X	-	X		

	Statut	Site de reproduction	Site d'hivernation	Site d'alimentation	Site de migration	Présence/ Abondance		
						sur site	Rare	Occ Rég
Grand tétras	Ann I	X	X	X	-	-	> 30 coqs	
Lagopède alpin	Ann I	X	X	X	-	-	> 20 coqs	
Perdrix grise de montagne	Ann I	X	X	X	-	-	> 50 coqs	
Caille des blés	ZNIEFF	X	-	X	-	-	X	
Cigogne blanche	Ann I	N	N	N	-	-	X	
Cigogne noire	Ann I	N	N	N	-	-	X	
Grue cendrée	Ann I	N	N	N	-	-		XX
Héron cendré	16/11/2001	N	N	X	-	-		X
Chevalier guignette	16/11/2001	N	-	N	-	-	?	
Bécasse des bois	16/11/2001	?	?	X	X	X	X	
Cincle plongeur	ZNIEFF	X	-	X	-	-		X
Tarin des aulnes	ZNIEFF	X	-	X	-	-	X	
Pie-grièche écorcheur	Ann I	X	-	X	X	X		X
Niverolle des Alpes	ZNIEFF	?	-	X	-	-		X
Venturon montagnard	ZNIEFF	?	-	X	-	-		X
Tichodrome échelette	ZNIEFF	X	N	X	-	-		X
Merle de roche	16/11/2001	X	-	X	X	X		X
Merle à plastron	16/11/2001	X	-	X	X	X		XX

	Statut	Site de reproduction sur site	Site d'hivernation sur site	Site d'alimentation sur site	Site de migration sur site	Présence/ Abondance		
						Rare	Occ	Rég
Traquet motteux	ZNIEFF	X	-	X	X			X
Tartier des prés	ZNIEFF	?	-	?	?		?	
Tourterelle des bois	ZNIEFF	?	-	?	?		X	
Pic à dos blanc	Ann I	?	-	?	-	X		
Pic mar	Ann I	?	-	X	-	X		
Pic noir	Ann I	X	-	X	-			XX
Pic de Sharpei	ZNIEFF	?	-	?	-			?
Cassenoix moucheté	ZNIEFF	?	?	?	?		?	
Chocard à bec jaune	ZNIEFF	X	-	X	-			XX
Crave à bec rouge	Ann I	X	-	X	-			XX
Grand corbeau	ZNIEFF	X	-	X	-			XX
49 espèces dont 42 présentes, 7 probables		24	4	36	5	8	2	18

Rare : Présent sur le site mais en un très petit nombre de stations

Occ : Occasionnel : n'est observé que de façon aléatoire sur le site, présent marginalement

Régulier : Présence régulière (X = faible abondance, XXX = forte abondance)

Les espèces en gras sont les espèces qui ont été contactées au moins une fois sur le site.

Les espèces en italiques sont les espèces possibles

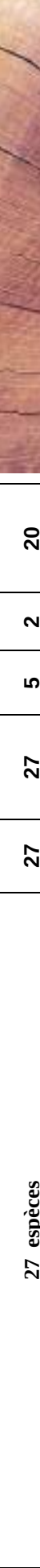
Les espèces en caractères normaux sont les espèces probables

Statut : Ann I = espèce mentionnée à l'annexe I de la Directive Oiseaux
16/11/01 = espèce mentionnée sur l'arrêté ministériel du 16/11/2001
ZNIEFF = espèce prise en compte dans l'inventaire ZNIEFF

ANNEXE II-5 :

LISTE DES INSECTES PRESENTS SUR LE SITE ET A PROXIMITE DU SITE

Statut		Présence		Répartition/Abondance			Reamrques
		sur site	à proximité	Rare	Occ	Régulier	
Odonates							
Orthetrum bleissant	Orthetrum coerulescens	ZNIEFF	3	X		X	Plans d'eau avec végétations
Cordulégatsre bidenté	Cordulegaster bidentata	ZNIEFF	2	X	X		Cours d'eaux
Leste	Lestes dryas	ZNIEFF	2	X	X		Plans d'eau avec végétations
Lépidoptères Rhopalocères							
	Boloria pales	ZNIEFF	3	X		X	Pelouses, éboulis
	Polyommatus dorylas	ZNIEFF	1	X		X	Pelouses, prés de fauche
	Satyrrium spini	ZNIEFF	1	X		X	Landes et pelouses
Apollon	Parnassius appolo	Ann II	3	X		XX	Pelouses, prés de fauche
Semi-Apollon	Parnassius mnemosyne	Ann II	4	X		XX	Pelouses, prés de fauche
	Polyommatus thersites	ZNIEFF	1	X	X		Pleuses, landes
	Erebia epiphron	ZNIEFF	1	X		X	Pelouses, landes basses
	Erebia manto	ZNIEFF	1	X		X	Pelouses, landes basses
	Erebia meolans	ZNIEFF	3	X		X	Pelouses, landes basses
	Brenthis ino	ZNIEFF	1	X	X		Pelouses, éboulis
	Car-charodes lavatherae	ZNIEFF	1	X		X	Pelouses, prés de fauche
Orthoptères							
	Decticus verricivorus	ZNIEFF	7	X			Pelouses, prés de fauche
	Stenobothrus stigmaticus	ZNIEFF	5	X			Pelouses, rochers, éboulis
	Chorthippus apricarius	ZNIEFF	2	X			Pelouses, landes basses
	Chrysochraon brachyptera	ZNIEFF	2	X			Pelouses, éboulis
	Gomphoceridius brevipennis	ZNIEFF	3	X			Pelouses, landes basses
	Podisma pedestris	ZNIEFF	2	X			Pelouses, rochers, éboulis
	Psophus stridulus	ZNIEFF	3	X			Pelouses, rochers, éboulis
	Stethophyma grossum	ZNIEFF	3	X			Pelouses, prés de fauche
	Cophopodisma pyrenaica	ZNIEFF	1	X			Pelouses, landes
	Myrmeleotettix maculatus	ZNIEFF	2	X			Landes et pelouses

	<i>Metrioptera roeselii</i>	ZNIEFF	1	X					Landes et pelouses	Reamrques
		Statut	Présence		Répartition/Abondance					
			sur site	à proximité	Rare	Occ	Régulier			
Coléoptères										
Rosalie des Alpes	<i>Rosalia alpina</i>	Ann II	3	X					Boisements vieux de hêtres	
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Ann IV	2	X	X				Boisements vieux de hêtres et chênes	
27 espèces			27	27	5	2	20			

Rare : Présent sur le site mais en un très petit nombre de stations
Occ : Occasionnel : n'est observé que de façon aléatoire sur le site, présent marginalement

LEGENDE

Régulier : Présence régulière (X = faible abondance, XXX = forte abondance)

Les espèces en gras sont les espèces qui ont été contactées au moins une fois sur le site.

Les espèces sur fond vert sont les espèces prioritaires (annexe II) de la Directive Habitats

Les espèces sur fond jaune sont les espèces communautaires (annexe IV) de la Directive Habitats

Statut : ZNIEFF = espèce déterminante pour l'inventaire ZNIEFF

Ann II ou IV : espèce inscrite à l'annexe II ou IV de la Directive Habitats

Présence sur site = nb de citations de l'espèce

Rosalie des Alpes



PERSONNES AYANT CONTRIBUE A L'ELABORATION DU DOCOB

Coordination et élaboration du document

Eric SOURP, Philippe BRICAULT, David PENIN, Marie-Pierre FELICES

Rédaction, frappe

Eric SOURP, Caroline MICHOU-SAUCET, Catherine BRAU-NOGUE, Christian-Philippe ARTHUR, Benjamin BEAUFILS, Laurence MANHES, Marie Pierre FELICES

Cartographie des habitats naturels

David PENIN, Nicolas LAGARRIGUE, Caroline MICHOU-SAUCET

Cartographie des habitats d'espèces animales

Christian-Philippe ARTHUR, Agents de terrain du Parc National des Pyrénées (secteurs de Luz et d'Aure)

Cartographie des habitats d'espèces végétales :

David PENIN, Agents de terrain du Parc National des Pyrénées (secteurs de Luz et d'Aure), Conservatoire botanique pyrénéen

Cartographie des activités humaines

Eric SOURP, Agents de terrain du Parc National des Pyrénées (secteurs de Luz et d'Aure)

Diagnostic pastoral

Catherine BRAU-NOGUE, Agents de terrain du Parc National des Pyrénées (secteurs de Luz et d'Aure)

Cartographie S.I.G :

Pierre LAPENU

Les acteurs locaux, qu'ils s'agissent d'éleveurs, d'élus, de présidents d'associations locales, d'accompagnateurs... ont largement contribué à l'élaboration de ce document. Leur connaissance de terrain, leur vision historique sur le site, leur compréhension des problématiques exposées dans ce document constituent autant d'éléments sans lesquels ce travail aurait été impossible.

Préfecture des Hautes-Pyrénées
Place Charles de Gaulle - Rue des Ursulines
65013 TARBES cedex
Tél. : 05 62 51 44 44

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse
Tél : 05 62 30 26 26

DDAF des Hautes-Pyrénées
Cité administrative Reffye
65017 TARBES cedex
Tél : 05 62 44 59 00

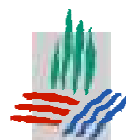
Photo de couverture : Parc National des Pyrénées



Parc National des Pyrénées
2 rue du IV septembre
BP 736 - 65007 Tarbes cedex
Tél. : 05 62 54 16 40



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
des Hautes-Pyrénées*